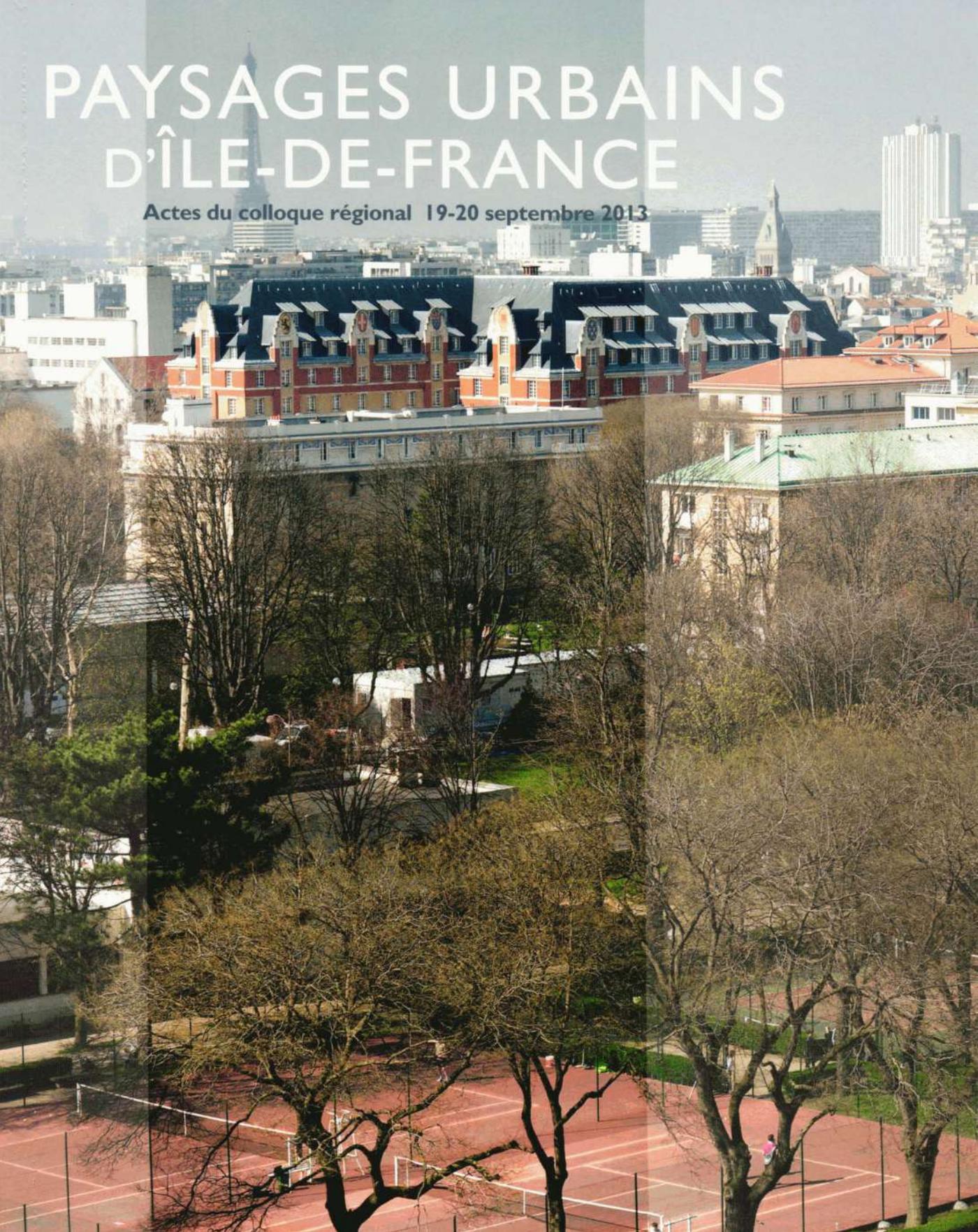


PAYSAGES URBAINS D'ÎLE-DE-FRANCE

Actes du colloque régional 19-20 septembre 2013



Paysages urbains d'Île-de-France

Coordination

Arlette Auduc, conservatrice en chef du patrimoine,
chef du service Patrimoines et Inventaire,
Région Île-de-France

Remerciements

Pour la relecture des contributions :

Judith Förstel, Roselyne Bussière, Julie Faure, Antoine Le Bas et Paul Damm,
service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Pour la coordination et le suivi photographique :

Philippe Ayrault, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

© Somogy éditions d'art, Paris, 2014

© Inventaire général, Paris, 2014

© Adagp, Paris, 2014 pour les photographies de Philippe Ayrault,
Stéphane Asseline, Jean-Bernard Vialles et Laurent Kruszyk

ISBN 978-2-7572-0843-4

Dépôt légal : juin 2014

Imprimé en Italie (Union européenne)

Ouvrage réalisé sous la direction de Somogy éditions d'art

Conception graphique : Dominique Grosmangin, Décalage

Contribution éditoriale : Anne-Marie Valet

Suivi éditorial : Sarah Houssin-Dreyfuss

Fabrication : Michel Brousset, Béatrice Bourgerie et Mélanie Le Gros

La photogravure a été réalisée par Quat'Coul, Toulouse.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer sur les presses
de ReBus (Italie) en juin 2014.



Paysages urbains d'Île-de-France

Actes du colloque régional
19-20 septembre 2013

 **ile de France**

SOMOGY

ÉDITIONS
D'ART

Sommaire

Préface Jean-Paul Huchon	7
Avant-propos Julien Dray	9
Ouverture du colloque	11
Les paysages urbains, un enjeu transversal des politiques régionales en Île-de-France Alain Amédéo	11
Des préoccupations patrimoniales au cœur de l'action du CESER Jean-Claude Boucherat	14
Journée du 19 septembre 2013 – matin	
Introduction	17
Médiatrice Françoise Patrigeon	
Un écrivain aux premières loges de la transformation d'un paysage. Fragments du plateau de Saclay François Bon	19
Débat animé par Arlette Auduc	34
La politique régionale de renouvellement urbain Emmanuelle Cosse	37
Débat animé par Arlette Auduc	40
Journée du 19 septembre 2013 – après-midi	
La fabrique des paysages : acteurs, dispositifs	47
Médiatrice Arlette Auduc	
Un guide de conception urbaine pour valoriser le paysage urbain : l'exemple de Cergy-Pontoise Olivier Millot et Joseph Salamon	51
Débat animé par Arlette Auduc	61
Les aménageurs publics : la question du paysage pour l'établissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France Monique Dudinsky	65
Débat animé par Arlette Auduc	70
Les nouveaux paysages des réseaux : l'exemple de Seine-Amont (Val-de-Marne) Paul Damm	75
Voir les paysages urbains : la question des points de vue Pierre-Marie Tricaud	87
Débat animé par Arlette Auduc	98

Journée du 20 septembre 2013 – matin

Vivre les paysages urbains 101

Médiatrice **Anne Hertzog**

Renouvellement urbain : quelques exemples d'intervention régionale 105

Béatrice Le Gall

Débat animé par **Anne Hertzog** 116

La mémoire des grands ensembles en Val-de-France 119

Catherine Roth

Débat animé par **Anne Hertzog** 130

Des Castors à l'éco-habitat groupé 133

Anne D'Orazio

Débat animé par **Anne Hertzog** 144

Journée du 20 septembre 2013 – après-midi

Construire un paysage urbain partagé 147

Médiateur **Arnaud Laporte**

Création de paysages par la diversité des regards 151

Jacques Deval

L'art dans la ville, les artistes et le tramway de Paris 163

Nathalie Viot

Métamorphose d'un territoire : création d'un paysage urbain
à Saint-Quentin-en-Yvelines 173

Marie-Laure Estignard

avec la participation d'**Yves Draussin et de Daniel Simon**

Les paysages ordinaires de banlieue : 185

reconnaissance et appropriation par les habitants

Élisabeth Auclair

Débat animé par **Arnaud Laporte** 196

Clôture du colloque 201

Patrick Aracil 201

Sandrine Grandgambe 203



Préface

La veille de l'inauguration du T5, le tramway qui relie Saint-Denis à Sarcelles, une habitante de Sarcelles disait une chose essentielle : « Je trouve que cela donne une meilleure image de notre ville. Ça l'embellit. » Si ces tramways deviennent des lieux de vie, c'est aussi parce qu'ils changent le regard que les habitants portent sur leur quartier. C'est un exemple de politique publique, très concrète, qui façonne un paysage urbain.

Parce qu'un paysage, ce n'est pas qu'une photo dans un cadre, une image d'Épinal, mais un environnement transformé. Transformé, il l'est par les pouvoirs publics, avec les outils à leur disposition. Il l'est par les particuliers, les promoteurs, les entrepreneurs, qui construisent leur maison, leur immeuble, refont leur pas de porte, leurs enseignes, ou installent leur siège social. Il l'est aussi dans le regard des gens. Ce regard, c'est un thermomètre. Ce n'est pas qu'une question d'esthétique, même si l'esthétique est importante : c'est une question d'appartenance à un lieu, qui fait que l'on s'y sent chez soi et pas dans un lieu de passage. Dans un lieu singulier et pas un lieu anonyme. Le paysage, c'est une façon de nous réapproprier une ville, un territoire, un environnement. C'est donc une transformation, mais c'est aussi un patrimoine : quelque chose qui constitue le bien naturel de chacun, dans tous les sens du terme.

Au-delà de la dimension symbolique, le paysage a une fonction profondément pratique : c'est un repère dans les déplacements quotidiens, une façon de vivre dans un territoire, de s'en former une image.

Par essence, le paysage urbain est mouvant et évolutif. Ses transformations successives se fondent sur des projets politiques ambitieux qui eux-mêmes s'appuient sur les besoins et les attentes des habitants. C'est en effet « imaginer le monde » et l'augmenter. Avec des réalisations qui rendent un territoire plus cohérent, inclusif et solidaire. Des réalisations qui permettent aux habitants de profiter au mieux de son potentiel et de s'émanciper des contraintes sociales, des barrières territoriales. Des réalisations qui rapprochent les Franciliens de leur lieu de travail et de leurs centres d'intérêt ; autrement dit, qui raccourcissent les distances, réelles et symboliques. C'est tout l'objet du projet *Île-de-France 2030*, le Schéma directeur de la Région Île-de-France, le SDRIF.

Pour rendre tout cela concret, palpable pour les citoyens, le travail des élus est fondamental. Le travail d'un élu, c'est d'essayer de tenir compte de ces attentes et ces besoins, de cette image formée par et pour les habitants, et de faire en sorte de transformer le réel pour s'y adapter. Les attentes de la population, on l'a vu lors des échanges autour d'*Île-de-France 2030*, portent sur une région plus verte, plus durable, aux espaces agricoles préservés. Mais aussi sur une ville plus dense, mieux desservie, avec des lieux de vie et un travail proche du domicile. Cette image-là, c'est un paysage, c'est-à-dire un lieu dans lequel on a envie de vivre. Le rôle du SDRIF est d'intégrer cette image et de la traduire en outils sur le territoire. Les élus qui sont intervenus au cours de ces journées d'étude ne disent pas autre chose : ils montrent que le SDRIF, en organisant la transformation du territoire, le façonne à l'image de ce que ses habitants ont souhaité pour l'Île-de-France. Avec cet outil qu'est un Schéma directeur, issu d'une longue concertation, on parvient à rendre le paysage au collectif : ce n'est pas un document technocratique, mais une démarche vivante, concrète. C'est bien pour cela que nous en avons fait un projet.

Au fond, le paysage urbain, c'est l'aménagement du territoire et les grands schémas planificateurs ; c'est l'esthétique d'une ville, sa beauté patrimoniale et sa richesse architecturale et historique. Mais c'est avant tout – et surtout – un espace vécu, une perception singulière, personnelle, presque charnelle. Celle des habitants, des usagers et des passagers d'un territoire. Le paysage urbain incarne leur(s) réalité(s). Il vit des interactions des habitants entre eux et avec lui.

Ces journées d'étude en témoignent : le paysage en Île-de-France n'est en rien figé. Il est à la fois le cadre de vie présent et le cadre à venir, l'héritage à préserver mais aussi à investir. Dans cette perspective, les mots de l'urbaniste Émeline Bailly résonnent particulièrement bien : « Penser le paysage urbain, c'est renouveler la conception urbaine en tant que possibilité d'imaginer et d'éprouver le monde. »

Jean-Paul HUCHON
Président du conseil régional d'Île-de-France

Avant-propos

Paysages, culture et sociétés en mouvement

Île-de-France est riche de nombreux atouts. Parmi ceux-ci, ses paysages revêtent une importance primordiale. Ils font la réputation de notre Région aux quatre coins du monde, ils sont l'objet de nombreuses productions artistiques. Mais les paysages méritent d'être mis en valeur au-delà de leur seul aspect esthétique.

Façonnés par l'homme, fruit des équilibres sociaux des différentes époques de notre histoire, véritables produits d'une histoire sociale, les paysages sont désormais considérés comme un sujet essentiel des politiques culturelles. Les paysages urbains ont été modelés par la volonté humaine, ils sont la conséquence de choix esthétiques, ils participent de l'identité culturelle éternellement en évolution de notre Région. À ce titre, il est très heureux que la dimension sociale des paysages soit désormais pleinement intégrée. Au-delà des considérations esthétiques touchant aux monuments, au bâti, à l'histoire architecturale et urbanistique de nos cités franciliennes, c'est aussi une forme d'art de vivre que les paysages révèlent et qu'il s'agit à la fois de préserver et de valoriser.

Le paysage urbain naît de l'histoire des sociétés humaines. C'est dans ce contexte, ce processus historique, la restitution de ce que fut la vie des femmes et des hommes qui transformèrent ces paysages qu'il faut resituer leur histoire et leur présence.

Les paysages requièrent désormais toute l'attention de nos politiques culturelles. Loin d'être un décor figé, ils accompagnent la vie des citoyens de ce pays, ils sont le produit de leur action concrète, d'un héritage historique, et sont partie prenante d'un imaginaire. Ces réflexions sont une aide précieuse pour une action dans ce domaine.

Julien DRAY
Vice-président du conseil régional d'Île-de-France
chargé de la Culture

Intervenants

Alain AMÉDRO, vice-président du conseil régional
d'Île-de-France chargé de l'aménagement
du territoire, de la coopération interrégionale,
des contrats ruraux, des parcs naturels régionaux
Jean-Claude BOUCHERAT, président du Conseil
économique, social et environnemental
d'Île-de-France (CESER)

Journée du 19 septembre 2013

Ouverture du colloque

Les paysages urbains, un enjeu transversal des politiques régionales en Île-de-France

Alain Amédéo

vice-président du conseil régional d'Île-de-France chargé de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale, des contrats ruraux, des parcs naturels régionaux

Je suis heureux de vous accueillir dans l'hémicycle régional et honoré de procéder à l'ouverture de ce colloque dont le thème entre en résonance particulière avec mes préoccupations de vice-président chargé de l'aménagement du territoire. Je suis notamment en charge du projet *Île-de-France 2030* et du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF). La question du paysage vient interroger notre projet et contribuera de manière assez forte à sa mise en œuvre. Je tiens à excuser Julien Dray, qui a été retenu par d'autres obligations. Son absence est l'occasion pour moi d'être présent parmi vous.

Le colloque qui clôt la Semaine des patrimoines est un temps fort qui permet à la Région d'approfondir de nouvelles pistes d'investigation pour sa politique patrimoniale. Depuis de nombreuses années déjà, la question du paysage urbain fait l'objet d'études patrimoniales. Il apparaît désormais que cette question prend une tout autre ampleur en étant confortée dans le Schéma directeur *Île-de-France 2030* comme l'une des thématiques essentielles pour analyser et agir sur le territoire francilien. Celle-ci mérite cependant d'être encore largement explorée, notamment sur les questions du renouvellement urbain, auxquelles la Région porte une attention plus particulière.

Il y a encore peu, le cadre urbain était rarement identifié en tant que paysage, ce terme étant réservé aux espaces naturels et ruraux... Les espaces urbains étaient pourtant généralement façonnés à travers des critères propres à l'« art urbain » d'esthétique classique, définis depuis le ^{xvii} siècle, portant sur l'architecture, les monuments et la composition urbaine. L'appréciation de ces paysages pouvait également reposer sur des valeurs de cadre de vie lié au quotidien, tenant au vécu des individus, à l'ambiance des rues, au caractère sensible ou poétique, auxquelles pouvaient renvoyer la ville ou la banlieue.

L'évocation du paysage urbain ou périurbain correspond souvent à une prise de position qui s'exprime largement dans le registre critique envers les paysages fonctionnalistes, l'anarchie paysagère des entrées de ville, à travers des descriptions récurrentes et négatives vis-à-vis des banlieues... Elle peut aussi dans un tout autre registre, celui de la nostalgie, se référer à l'image perdue d'une ville aux formes traditionnelles, riche de rapports sociaux largement idéalisés... Cependant – et fort heureusement ! –, la notion de patrimoine urbain s'attache désormais aux tissus urbains récents pour lesquels, au-delà d'une seule valeur esthétique possible, la richesse de l'appropriation sociale et culturelle y est reconnue.

La ville historique n'a accédé que récemment à un statut stable sur la question du paysage ainsi que sur la valorisation et la protection de son patrimoine architectural et urbain. Les quartiers centraux, de fait anciens, jugés auparavant insalubres, conduisaient à ce que certains d'entre eux fassent l'objet de destructions massives. Ils sont devenus peu à peu l'image de marque des villes et participent désormais du marketing urbain territorial, au risque pour certains cependant d'être réduits au statut mortifère de « ville musée ». La notion de patrimoine urbain s'étend aujourd'hui fort heureusement à des tissus de plus en plus récents dont la valeur est non plus de seule portée historique, mais de portée sociale ou pittoresque, ce qui incite à les valoriser et à les conserver. Les cités-jardins, les Habitations bon marché (HBM) en sont des exemples connus... L'idée, par ailleurs, d'une ville qui donnerait une place plus large à la nature reste une aspiration profonde, notamment en termes de paysage, ce qui se traduit en particulier par le développement de certaines banlieues « vertes » et de certaines requalifications paysagères sur des voies de chemin de fer, des berges de cours d'eau... Les stratégies de réintroduction de la nature en ville, héritées des traditions des villes du Nord, se développent désormais et se disséminent en France non seulement pour des questions spécifiquement environnementales et de préservation de la biodiversité, mais aussi pour des questions de paysage.

Les stratégies urbaines actuelles franciliennes s'adossent désormais sur le Schéma directeur *Île-de-France 2030* et renvoient aux préoccupations de « bâtir la ville sur la ville » et de régénération des territoires urbains. L'importance économique et sociale du critère paysager se révèle ainsi aujourd'hui dans les enjeux de reconversion et de réhabilitation de grandes entités territoriales, tels les grands ensembles ou les entrées de villes, bientôt les zones d'activités... Ces projets, qui comportent de réels enjeux sociaux, politiques, fonctionnels et esthétiques, utilisent de plus en plus le paysage en tant que support de concertation et de communication. Ils participent de fait pleinement du mode de faire la ville durable inscrite dans *Île-de-France 2030*.

La question du paysage urbain demeure d'approche complexe et la connaissance reste un préalable fondamental pour faire émerger la « substance historique » d'un paysage urbain, faire resurgir le passé dans la conscience collective, créer un cadre qui permettra d'évaluer les éléments ou les séquences à conserver – ou non –, de produire de la « valeur patrimoniale » et l'inscrire dans la planification et le projet urbain. Comment alors cette connaissance peut-elle être produite ? Avec quels outils ? Sur quelles portions de territoire ? Sur ces aspects, les approches de développement durable conduisent à s'interroger à l'aune de toutes les échelles d'un territoire : de la ville centre aux espaces périurbains et espaces ruraux.

Les préoccupations liées au Grenelle de l'Environnement sur la ville durable, notamment concernant les aspects de sobriété énergétique et de ressources naturelles à préserver, conduisent également à se questionner sur la morphologie de la ville, les relations qu'entretiennent les centres historiques et leurs périphéries, l'intégration de la performance énergétique et les préoccupations portées par le développement durable dans une nouvelle approche de l'architecture, du fonctionnement urbain, de la qualité du vivre ensemble en ville.

Ces réflexions se nourrissent d'un support essentiel, celui du travail photographique sur les formes paysagères. L'exposition photographique que vous pouvez découvrir à l'entrée de l'hémicycle régional présente une sélection de prises de vue issues de l'accompagnement des photographes du service Patrimoines et Inventaire au cours des travaux d'études urbaines. De multiples vues sur l'évolution des paysages urbains éclairent d'un jour nouveau la question même de la valeur paysagère. La complexité du paysage urbain apparaît au fil des photos ; leur choix a donné lieu, du reste, à des discussions, parfois vives, sur ce qui « fait ville » et produit – ou non – du paysage ! Ces éléments contribuent ainsi à nous interpeller, que l'on soit acteur de l'aménagement urbain ou simple citoyen, sur la place et la force du paysage dans notre quotidien.

Le colloque clôture ainsi une semaine de réflexion marquée par des balades urbaines qui ont permis aux Franciliens de prendre contact avec des paysages aussi variés que ceux des Docks de Saint-Ouen, d'Arcueil, de Seine-Aval de Meulan aux Mureaux ou du nouveau paysage créé par la reconversion des entrepôts Macdonald dans le 19^e arrondissement. La question des grands ensembles aujourd'hui en voie de patrimonialisation a suscité des réflexions fécondes entre les services concernés quant à la part mémorielle et patrimoniale nouvelle que pourraient intégrer les politiques de renouvellement urbain, d'où l'intervention d'Emmanuelle Cosse, vice-présidente chargée de ces questions.

L'un des objectifs de ce colloque est de montrer les relations entre le paysage urbain et l'étude et la recherche liées aux interventions d'aménagement ou de rénovation, même s'il reste encore à renforcer les liens, échanger sur des outils d'analyse, voire comprendre les objectifs réciproques, faute d'outils de réflexion communs. Nous sommes donc en amont d'un long processus de construction qui va au-delà de la simple observation, que les uns étudient d'un point de vue historique et mémoriel sur la ville, les autres agissant et construisant la ville de demain.

Ce colloque amorce donc une nouvelle étape de la réflexion patrimoniale et urbaine au plus près des territoires franciliens. Ancré dans le Schéma directeur *Île-de-France 2030*, il se place dans le contexte d'une vision ambitieuse du territoire, d'une plus grande transversalité entre acteurs et d'un partenariat renforcé. Il place au premier plan la transition écologique du territoire et la politique de rénovation urbaine qui l'accompagne, en insistant sur le rôle que la Région souhaite voir se renforcer, celui d'un acteur majeur de l'évolution des paysages urbains franciliens.

Je vous souhaite un excellent colloque. J'espère qu'il permettra aux professionnels et aux différentes collectivités de franchir une nouvelle étape dans la prise en compte des paysages. Je vous remercie.

Des préoccupations patrimoniales au cœur de l'action du CESER

Jean-Claude Boucherat

*président du Conseil économique,
social et environnemental d'Île-de-France (CESER)*

Madame la directrice, Monsieur le vice-président,
Je suis très heureux d'être à vos côtés pour ouvrir ce colloque auquel le CESER attache la plus grande importance. C'est un grand plaisir pour nous d'ouvrir ce colloque consacré aux paysages urbains d'Île-de-France qui vient clôturer la deuxième Semaine des patrimoines. La seconde assemblée régionale, le CESER, est très sensible aux questions relatives au patrimoine francilien depuis sa naissance il y a cinquante ans. Le CESER apprécie en tout cas d'être au plus proche des organisateurs de cette manifestation.

En 2004, un rapport de mon collègue et ami Patrick Aracil préconisait « l'instauration d'une semaine régionale du patrimoine qui serait inscrite dans le cadre d'une véritable politique culturelle patrimoniale ». Je me réjouis que Patrick Aracil ait été entendu sur ce point. Ce rapport encourageait plus particulièrement la présence de jeunes au sein de cette semaine en proposant des animations pouvant attirer des publics scolaires. Cette ouverture pourrait être envisagée dans la perspective des prochaines éditions de la Semaine des patrimoines.

D'autres rapports du CESER ont porté sur les problématiques patrimoniales, à l'image du rapport d'Alain Boulard sur l'artisanat ou du rapport présenté récemment par Guy Atlan sur les espaces culturels. Le CESER s'est ainsi naturellement investi dans la préparation de cette deuxième Semaine des patrimoines. À cet égard, je remercie pour leur engagement et leur travail Patrick Aracil et la présidente de la commission du CESER « Ville, habitat, cadre de vie » Marie-Anne Belin, qui a animé la visite réussie du quartier Macdonald-Claude Bernard. Je tiens également à saluer l'ensemble des services de la Région impliqués dans la préparation de cette manifestation.

En 1974, Georges Perec écrivait : « La ville est là. Elle est notre espace et nous n'en avons pas d'autre. Nous sommes nés dans des villes. Nous avons grandi dans des villes. C'est dans des villes que nous respirons. Quand nous prenons le train, c'est pour aller d'une ville à une autre ville. Il n'y a rien d'inhumain dans une ville sinon notre propre humanité. » La ville est donc notre avenir, avec un taux d'urbanisation mondial

prévisionnel de 60 % à l'horizon 2030 et peut-être de 70 % à l'horizon 2050. Cette constatation a conduit à réfléchir au cours de ces dernières années à la notion de paysage urbain, à l'extension de son usage et à la réaction opposée que constitue l'exacerbation du désir de nature et de campagne. Ce désir de nature est souvent accompagné de discours négatifs sur la ville, souvent considérée comme laide, oppressante, inhumaine et donc indigne de constituer un paysage. Or, les espaces urbains ont été façonnés par une volonté esthétique de l'homme à travers un urbanisme défini au XVIII^e siècle comme un art urbain. L'appréciation de ces paysages repose sur des valeurs de cadre de vie quotidien qui tiennent au vécu des individus, à l'ambiance des rues, à la poésie de la ville ou de sa banlieue, aux domaines sensoriels... Tout cela est au cœur de notre aménagement du territoire et de la construction de la ville. Dans l'ensemble des grands dossiers débattus à l'échelle régionale, la question des paysages est présente. Que l'on aborde la culture, le Grand Paris, le SDRIF, le logement, l'agriculture, l'environnement, la rénovation urbaine, la question des paysages est présente. Comme le soulignait Alain Amédéo, la commission d'enquête du SDRIF a formulé la recommandation n° 13 relative à la dimension paysagère à laquelle il convient de se référer. L'entrée paysagère s'inscrit ainsi dans le cadre SDRIF qui dessine l'avenir de notre région. Je me félicite que la commission d'enquête reprenne des préconisations mises en avant de tout temps par le CESER, notamment à travers des rapports et avis relatifs à la révision du SDRIF mis en œuvre depuis 2004. À titre d'exemple, dans son avis du 23 janvier 2013, le CESER indique qu'il « prône le développement culturel et la valorisation du patrimoine qui participent à l'attractivité de l'Île-de-France, avec le souci de la prise en compte de la diversité des territoires ». À cet égard, le CESER ajoute qu'il « sera attentif à la réalisation des projets conçus dans le cadre de l'agglomération centrale et du Grand Paris ».

Alors que la France est signataire de la convention européenne du paysage qui encadre la politique paysagère, la notion de paysage urbain reste à préciser. Ce colloque aura pour but de contribuer à son approfondissement, un approfondissement pouvant conduire à des confirmations ou à des réévaluations de certains aspects théoriques. Ce paysage prendra ainsi petit à petit forme et s'écrira. L'esthétisme est entré dans les projets d'architecture et d'urbanisme avec une meilleure prise en compte de la qualité environnementale. Cependant, ne limitons pas notre ambition et allons plus loin en développant cette approche d'esthétisme patrimonial pour favoriser la qualité des lieux de vie des Franciliens.

En conclusion, je rappellerai que, dès 2004, le CESER préconisait de rendre plus lisibles les actions patrimoniales à travers le budget régional et de conduire une réflexion pour regrouper les moyens au sein d'un service culturel spécifique et renforcé. Beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire. Le CESER n'a pas abandonné l'idée que la Région se dote d'un outil de gestion de son patrimoine – en y intégrant les questions relatives au paysage, qu'il soit naturel, urbain ou périurbain – en créant un centre régional du patrimoine. Je vous garantis que le CESER sera dans ce cadre encore très présent à vos côtés, Monsieur le président.

Intervenants

François BON, écrivain

Emmanuelle COSSE, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France chargée du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière

Journée du 19 septembre 2013 – matin

Introduction

Médiatrice **Françoise Patrigeon**

Un écrivain aux premières loges de la transformation d'un paysage. Fragments du plateau de Saclay François Bon	19
Débat animé par Arlette Auduc	34
La politique régionale de renouvellement urbain Emmanuelle Cosse	37
Débat animé par Arlette Auduc	40



Un écrivain aux premières loges de la transformation d'un paysage. Fragments du plateau de Saclay

François Bon est écrivain. Nous connaissons son engagement en faveur de l'écrit. Il a bénéficié d'une aide régionale au titre de la politique du livre. Écrivain en résidence, il a arpenté le plateau de Saclay, son territoire et ses paysages en mutation, et a réalisé des entretiens avec les scientifiques qui travaillent sur ce territoire.

Françoise Patrigeon

François Bon écrivain

La Région Île-de-France bénéficie d'un dispositif unique en France et à l'international au travers de son service du livre. En effet, depuis cinq ou six ans, 30 projets associent chaque année un auteur et un lieu, la notion de lieu pouvant recouvrir une librairie, un collège ou une bibliothèque.

Mon point de départ était de rencontrer la communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la structure S[cube] qui regroupe dans son conseil d'administration (CA) l'ensemble des établissements industriels ou scientifiques présents sur cette île de 12 kilomètres de long et de 3 à 4 kilomètres de large. Cette île regroupe le Commissariat de l'énergie atomique (CEA), le Centre européen de propulseurs, l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), des bâtiments de recherche du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut d'optique ou encore Thales.

Il s'est agi d'aller à la rencontre de laboratoires une fois par semaine pendant sept mois. À chaque rencontre, un rendez-vous de deux à trois heures était organisé avec un laboratoire et un chercheur avant de rendre compte de cette expérience sur Internet. Les impressions se mélangeant encore dans mon esprit, j'ai repris hier quelques-uns des 50 fragments issus de cette expérience. Ces fragments réunissent les thèmes du métro, du bistro, des copains, de l'insomnie de la nuit dernière et du train du matin.

« La suite des arrêts du RER, les petites rues qui escaladent la frange de forêts, pavillons, marches, pour arriver sur l'étendue où seulement des blocs, des îles, des distances.

« Le remplissage géant, à 12 heures 20, du routier au carrefour dit Christ-de-Saclay; combien de centaines de repas? Et tous ces gens travaillent sur le Plateau comme intérimaires, repartiront le soir. La traversée en diagonale qu'on fait du Plateau pour passer des labos de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) à l'enclave sur la base aérienne interdite où est située la ferme aux vaches clonées; on ne photographie pas.

« Les histoires d'algues vertes dans le bel étang qui sert de refroidisseur au centre d'essai des propulseurs, les carpes russes importées par dérogation pour manger les algues – mais il y en a trop –, la migration depuis lors des carpes vers les autres étangs du Plateau.

« Le tout petit endroit préservé avec les ruines de la villa romaine; et si on ne gardait de toute notre propre occupation que ces lignes au sol, qu'y aurait-il à comprendre? Celui qui n'a pas voulu changer de bureau depuis les années 1970 quand il avait été sélectionné pour les premiers vols spatiaux franco-russes, et l'avait aménagé comme une capsule Soyouz. Viennent là s'afficher sur les écrans les relevés en temps réel de tous les volcans du monde.

« Au bout des couloirs, dans les labos, là où ça donne sur les champs, souvent un tableau mural blanc et des feutres; on réfléchit mieux, devant l'espace libre. Mais demain? L'enclave du CEA et ses grillages. Mais là où il y a la forêt, finalement on rentre facilement en s'accrochant aux branches, il y en a plein qui vous le racontent. Ce n'est pas une légende, dans ce bâtiment qu'on voit sur Google Earth, on reconstitue à échelle 1 les crashes des avions, et la position des morts et de leurs restes.

« Le carrefour du Christ-de-Saclay garde les maisons qui en faisaient déjà un carrefour routier au XIX^e siècle et probablement plus tôt, et comment on a refait ces maisons dans les années cinquante, au temps du premier bitume. Et puis maintenant l'autoroute dans une saignée en contrebas. Tu marches le long de la petite route toute droite à deux voies, tu as décidé que c'était mieux de s'approprier le Plateau à pied; les voitures vont à toute vitesse, tu as peur. Tu croises les panneaux signalant le gazoduc enterré.

« Le nouvel Institut d'optique change d'apparence selon les rayons du soleil, ultra-moderne, et l'inventaire des recherches qu'on y fait est en soi un poème. Mais comme tu aimes aussi l'ancien bâtiment, laissé aux étudiants de licence et master pour y monter leurs start-up et bricolages; l'avenir se plaît mieux dans l'ancien, parfois. Mais la ville va raser ça.

« Quand le bus que tu prends à Massy-TGV grimpe lentement les boucles du plateau et s'arrête à la barrière à l'entrée de Polytechnique, puis y entre, comme dans une propriété privée où on était reçu par protection. La fois que tu y as vu quinze types en uniforme marcher à quatre pattes de front sur la route

INTRODUCTION

Un écrivain aux premières loges de la transformation d'un paysage

comme s'ils avaient perdu une lentille de contact, la France moderne. L'étang de Polytechnique a la forme d'un X mais il n'y a que sur Google Earth qu'on peut le savoir. Un thésard s'y est noyé il y a deux ans, ils n'aiment pas qu'on en parle. Je me dis que l'étang devrait porter le nom du gars de 20 ans. Au cœur de Polytechnique, cette caverne entièrement couverte de tags et de fenêtres occultées où ils ont leur bar, les punching-balls, leur baby-foot et autres consoles de jeux. Après tu aperçois le projet d'un "espace" communautaire pour la nouvelle ville, tout vitré sur le dehors, est-ce la bonne piste ?

Ferme céréalière
sur le plateau de Saclay (91).







« La fois où on s'est arrêté avec des lycéens sur tous les ronds-points pour les explorer ; chacun est univers. Le plus curieux est le rond-point sans route, à la sortie personnel du CEA, juste pour casser la vitesse. Et la fois où sous une pluie battante, à la sortie du CEA côté Orme des Merisiers, tu as bien attendu l'autobus vingt minutes face aux champs de maïs. L'avancée grise des nouveaux immeubles recouvre en tapis le plateau au-dessus de Palaiseau, on a l'impression que la ville se déroule, indifférente. Les promoteurs sont domiciliés à Paris 16^e arrondissement ou Neuilly. Quand on a fait l'atelier d'écriture avec les élèves du lycée pro de Palaiseau, ceux dont les cités s'appellent Cosmonautes Stalingrad et Cosmonautes Flaubert – ça fait classe sur le CV –, c'est ce qu'ils ont vu tout de suite : les grands panneaux publicitaires pour les appartements à vendre, avec des familles bien blanches, papa, maman, les deux enfants sur la nouvelle place.

« Tu as eu beau marcher à pied sur le Plateau pendant des mois, contourner chaque île par l'arrière, faire des milliers de photos, jamais eu affaire à la police ou aux services de sécurité pourtant externalisés à des services spécialisés. Par contre, devant combien de caméras de surveillance es-tu passé ? En avoir fait une séquence photographique de 300. Devant chacune, s'être arrêté pour poser un instant. Se demander ce qu'est devenue l'archive de ta propre image, piéton surgissant successivement devant 300 caméras de surveillance. De combien de bâtiments sur le plateau de Saclay tu n'as rien réussi à savoir de ce qui se tramait à l'intérieur ? Pourtant, tu relevais les sigles et les noms sur les plaques, tu cherchais le nom de la société sur Internet. En bas, aux Élus avec les hypermarchés, les jardineries, l'armature contrôlée du groupe Auchan – qui possède Leroy-Merlin, Décathlon, Boulanger, Kiabi, Saint-Maclou, Norauto, Flunch et plein d'autres – ou ses équivalents Carrefour, Leclerc, Intermarché selon le partage égal des surfaces urbaines, c'est nettement plus simple. On a été préservé, là-haut, de ce pauvre poème des enseignes.

« Quand tu visites les bureaux de l'agence d'urbanisme, et qu'on finit par t'expliquer que les décisions qu'ils prennent ne peuvent interférer ni remplacer les prérogatives des communes, et là c'est nettement moins la joie. On ne dit pas : "Les communes ont leur plan local d'urbanisme (PLU), alors notre bonne volonté, c'est du pipeau", on dit : "La gouvernance est très fragmentée." Ces trois petits bâtiments typiques de belles recherches architecturales des années soixante-dix, ils sont occupés par des organismes de formation. Fermés. Ils seront détruits cet hiver. Quand tu te perds, c'est là que tu remarques comment les fabricants de clôtures, de portails, de caméras et de codes automatiques ont dû faire fortune sur le plateau de Saclay.

« À l'ONERA, on descend dans ces grandes galeries souterraines des anciens forts, plus de deux kilomètres de galeries. C'est vide, évidemment, maintenant, mais c'est d'autant plus beau. On y a longtemps entreposé des munitions. Il y a trois de ces anciens forts sur le plateau de Saclay ; Paris était bien entouré, il ne s'agissait pas qu'on puisse y refaire la Commune. Et maintenant, voilà Paris qui

DOUBLE PAGE PRÉCÉDENTE
Scène d'hiver, l'étang Vieux
sur le plateau de Saclay (91).

vient. À l'ONERA, les recherches sur l'invisible et ce champ de fils à linge : réfraction des ondes radar sur les basses couches de l'atmosphère, un 4×4 qui roule dans le désert de Libye est vu ici, sur le plateau de Saclay, par ce même type qui vous dit qu'on en finira des accidents d'avion dès lors qu'on aura accepté de considérer les pilotes comme inutiles.

« Les bus qui repartent du CEA vers Paris : ils dorment, ils lisent, ils écoutent de la musique ; combien de chercheurs pour nous avoir dit que c'est dans ces moments-là qu'ils ont leurs meilleures idées, ou chez eux en plein milieu de la nuit ? Et qu'au boulot on fait des e-mails, on skype avec les correspondants étrangers, surtout on passe les deux tiers de son temps à courir après les budgets complémentaires.

« Midi, l'heure des pochons. Parce qu'ouù voulez-vous trouver à manger, ici ? Il y a le Grec (non, c'est un Turc) à la gare d'Orsay, et un camion avec des sandwiches Coca près du rond-point. Ceux qui sont bien organisés apportent leurs salades.

« Le plus bel endroit du patrimoine naturel ici, c'est l'étang près du centre d'essai des propulseurs ; grillagé tout autour, "Défense nationale", eaux polluées. Ça ferait pourtant de belles promenades. Mais après tout, ça avait été construit pour le roi à Versailles, et les rigoles qui alimentaient en eau son parc, ce n'était pas pour le peuple déjà. Tu entres dans ce bâtiment, puis on t'emmène au sous-sol. Dans un réfrigérateur banal, des échantillons d'eau banals, comme des analyses d'urine tu ne peux pas t'empêcher de penser. On a là, dans le réfrigérateur, plus de vingt-cinq mille ans d'histoire du climat, rapportée des carottages au Groenland, là où la terre est couverte de 3 000 mètres de glace. Tu entres dans ce bâtiment, puis on t'emmène au sous-sol. Dans la suite des salles, des grenouilles dans leurs aquariums, les deux jambes qui pendent comme des hommes debout, avec un petit ventre rond comme un homme aussi. On collecte les têtards – elles sont de bonne composition, les grenouilles –, et puis on coupe leurs yeux en tranches de quatre microns dans une sorte de machine à jambon. C'est que la rétine des têtards est capable de se reconstituer depuis les cellules souches, et si on l'implante dans une culture de tissu humain, de guérir peut-être une rétine aveugle. C'est un vieux bâtiment, il sera rasé cette année, il doit déménager quand la ville neuve aura un peu avancé. Il faudra aussi déménager les grenouilles. Le gars qui s'occupe des grenouilles a fait un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de je ne sais plus quoi et puis, aux Ulis, il était devenu rappeur et danseur de hip hop. Cela a duré trois ans. Et puis, quand la bise fut venue, embauché à l'animalerie de l'hypermarché, jusqu'à voir l'annonce du CNRS concernant les grenouilles. Il a toujours aimé les aquariums, enfant ça le calmait, dit-il. Les grenouilles viennent d'un lac particulier, en Rhodésie. Il n'y est jamais allé, mais il est considéré comme un des meilleurs spécialistes de leur reproduction, y compris là-bas, dans leur milieu naturel. Il dit que c'est normal qu'elles soient un peu cachées, les grenouilles, dans le sous-sol, pour éviter les raids des protecteurs de la nature.





« Tu entres dans ce bâtiment, puis on t'emmène au sous-sol. C'est un long couloir qui fait toute la longueur de la barre de quatre étages au-dessus. Quand on ne se sert plus d'un instrument, on le descend ici. On a commencé par les déposer au fond. C'est important de garder tout ça, on peut avoir à vérifier une expérience. Alors, dans ce couloir à peine éclairé, on croise un demi-siècle de l'histoire de l'optique contemporaine. Peut-être qu'il restera là à jamais, le souterrain aux instruments, quand la ville aura rasé la surface et s'y sera établie.

« Le premier accélérateur de particules aussi est enterré, plusieurs vous en parlent. C'est un peu de la science-fiction, un peu de notre imaginaire collectif, ces espaces vides qui dorment sous les allées de bitume, entre les blocs bien rangés des laboratoires de recherche. Un chercheur passe beaucoup de temps sur sa chaise à roulettes, on la lui change – tous les huit ans ou dix ans ? – mais les diverses administrations publiques n'ont pas prévu de reprise, et on ne jette pas du vieux matériel enregistré. Sur les parkings, dans les couloirs, parfois en pleine forêt, ou dans les bureaux pour servir de réceptacle à livres, incroyable la quantité de chaises à roulettes éventrées, au rebut, mais qu'on garde. Je me souviens qu'en 1977-1979, quand on venait au CEA, la consigne c'était de laisser le badge de mesure de la radioactivité dans la camionnette. À cette époque-là, on ne se préoccupait pas trop des déchets, il paraît que c'est aussi une des raisons pour laquelle l'étang est interdit de promenade.

« Il y a quatorze exploitations agricoles, en tout et pour tout, sur l'immense île qu'est le plateau de Saclay. Et aussi quelques agriculteurs biologiques. La nouvelle ville n'y touchera pas, elle restera sur le bord. Dommage, parce que c'est le seul lieu de forêt. Au milieu de l'étendue des maïs et tournesols, cette maison de retraite de l'armée, avec caméras et grillages. Mais où iraient-ils, en admettant qu'ils puissent s'enfuir, les Alzheimer ? Qui y habite, sur le plateau de Saclay ? Quelques îlots, dont Saclay, s'appellent "village". Les fermes servent à la recherche biologique ou agricole, sauf la belle ferme des Granges, pour laquelle une offre de gérance a été proposée par la marque Taverne de maître Kanter. Un jour, j'ai mis des photos de la cour de la ferme sur mon site web et de l'atelier abandonné de l'ancien agriculteur. Le lendemain même, celle qui avait été petite fille dans cette maison et cette cour nous écrivait ; maintenant, elle enseigne le français au lycée professionnel d'Argenteuil, a emmené ses élèves une année à Auschwitz, plus récemment à l'Opéra de Paris. Elle est revenue voir la cour vide, la maison abandonnée. Au-dessus, il y a le radôme : un gros ballon de foot au-dessus des champs. Dans un texte, sur mon site web, j'avais prétendu y avoir dormi, histoire de trouver le prétexte narratif à une description de l'île vue d'en haut. Dès le lendemain, le technicien du radôme nous écrivait et nous en proposait la visite. C'est un mystère d'Internet, toute information rejoint le destinataire, même quand on ne le connaît pas.

« Il y a un coin bizarre, sur le plateau de Saclay ; quitter l'autoroute juste avant la station-service, venir là sur le tronçon de l'ancienne nationale coupée en deux, procéder à la transaction, repartir aussitôt sur l'autoroute par la bretelle. On voit



Détail de la clôture autour du CEA (plateau de Saclay, 91).

au sol les traces de tout ça, roues, canettes, et autres choses moins reluisantes. La ville, même sans construire, a déjà rejoint l'île vierge. On est à vingt-quatre kilomètres de Paris. Des fois, quand tu marches dans le vent, sur le Plateau, l'impression que l'île dérive, qu'elle pourrait rejoindre La Défense, là-bas avec ses tours à Puteaux, ou bien que La Défense un jour se détache de Paris et accoste celle-ci. Et puis ce soir où, pour redescendre à la gare d'Orsay, tu retranscasses une fois de plus la forêt. Et soudain, tu ne reconnais plus rien. Le bâtiment jaune familier dont tu as photographié plusieurs fois les assemblages de stores déglingués – elle est pauvre, la recherche française –, le voilà sous un drôle d'éclairage. Tu remarques les camions, les mandarines et projecteurs, les guirlandes, les vigiles. On tourne ici ce soir un film de fiction, un film d'horreur avec cet acteur célèbre ; elle est pauvre, la recherche française.

« Au bout de ces quelques mois, finalement on est entré dans la plupart des bâtiments. On connaît bien les labos. À Polytechnique, la surprise d'avoir trouvé un souffleur de verre. Puis avoir appris que la plupart des labos, il y a quelques années, avaient leur propre souffleur de verre, même s'il ne reste plus que celui de Polytechnique.

« On trouve plusieurs fois des chercheurs qui auront passé leur vie à accompagner le développement d'Internet et des bases de données. On ne se rend pas compte, quand on utilise Internet et le site de l'association des habitants de Saclay-Village, que ces petits bâtiments d'un étage, complétés d'Algeco, ont fait pousser cette histoire comme les agriculteurs leur maïs. À Polytechnique, ils doivent même gérer rigoureusement l'électricité nécessaire aux grands serveurs.

Ce petit bâtiment de recherche mathématique de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) a été conçu comme un bateau, avec sa salle de commande et même de fausses bouées de sauvetage sur la coursive arrondie. Pourtant, maintenant, les bases géantes de traitement de données sont dispersées et très loin du Plateau.

« À quoi sert qu'un auteur de littérature marche d'un bâtiment à l'autre tout au long du plateau de Saclay ? Éviter de se poser la question, penser à quel bus on prendra pour retrouver le Christ-de-Saclay et son plat du jour format routier. D'un bâtiment à l'autre, sur le plateau de Saclay, et même d'un service ou d'un labo à l'autre, au CNRS du Moulon, au CEA, sur le campus de Polytechnique, ils ne se croisent pas donc ne se connaissent pas. Et puis il y a beaucoup de discrétion ; chaque implantation conçue comme une île, avec du vide autour. D'autres îles vont venir, le centre de recherche d'EDF, des écoles. Est-ce qu'on change la façon dont elles se déposent sur ce pays sans l'habiter tout comme l'ONERA, le CEA et le centre d'essai des propulseurs gardaient leurs distance en raison du caractère secret de ce qui s'y faisait ?

« Dans ce bâtiment presque désert, des bureaux déserts – mais pas tant que ça. Ce chercheur a passé sa vie à travailler sur la marche. Dans une petite pièce à côté, il a quand même un genre de tapis avec des capteurs de pression. “La marche est un déséquilibre”, dit-il. Il y a dans son bureau des plantes vertes pas souvent arrosées, et un peu trop de vieilles imprimantes. On est surpris, quand même. Et puis il parle de ces enfants dont le syndrome psychiatrique est l'appui uniquement sur le bout du pied. Et de la nécessité d'apprendre aux vieilles personnes à freiner autrement pour protéger le fémur. Et de ceux dont l'oreille interne ne pilote pas ce déséquilibre initial. Et de comment les gens en fauteuil utilisent cette même fonction de déséquilibre depuis le dos pour s'élancer. Lui aussi va déménager, pour faire place aux bâtiments gris de la ville neuve, on l'aperçoit, de l'autre côté du champ.

« On cherche un nom pour la nouvelle ville, Le Moulon, ça allait bien à ces bâtiments dans le bois, au-dessus d'Orsay. Moins bien pour le signe moderne qu'on veut donner par les bâtiments neufs. “On a un problème avec Le Moulon”, disent les urbanistes. Au fait, ont-ils prévu un cimetière, dans la ville neuve, ou renverra-t-on les morts chez ceux d'en bas, dans la vallée de Chevreuse surdensifiée ?

« Urbanisme : concept de taille critique pour que chaque quartier ait sa “vie propre”. On l'établit à 7 000 logements, on les dessine sur la carte, à l'écart des terres agricoles, à l'écart des zones contaminées, on dit “travailler sur les limites”. Il y aura trois quartiers avec une “vie propre” mais je n'ai pas pensé à demander, dans le feu de la conversation, l'inventaire de ce qu'on met dans “vie propre”.

« Urbanisme : un cluster, au piano, c'est quand tu joues plusieurs touches contiguës d'un seul mouvement de main, soit des trois doigts, soit même du poing, une grande révolution de la musique contemporaine depuis John Cage. Mais quand ce sont les urbanistes qui parlent de cluster ?

«Devant toi, les vieux réacteurs de 50 ans d'âge du CEA et le synchrotron Soleil. Les manip désormais sont plutôt à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et à l'International Thermonuclear Experimental Reactor (ITER) en Provence. Tu te retournes vers l'étalement de ville grise, avec ses grues et ses pelles, qui attend à distance. Entre vous, la zone où sont le triton crêté, espèce protégée, et la fleur de milieu humide dite "étoile d'eau", espèce protégée. L'humanité est bizarre, penses-tu.

«Effet de voisinage : pour combien de chercheurs de pointe croisés sur le plateau, Orsay, Saclay ou Palaiseau, il s'agit de personnes venues d'un milieu modeste, parfois enseignant mais vraiment pas tout le temps, et qui dès le secondaire, pour un stage, ou pour une petite annonce, ou parce que c'était la fac la plus proche, ont trouvé ici leur destin de chercheur ? Les villes et les lieux de recherche avaient cette respiration. L'étalement compact de la ville grise, en délimitant ses frontières avec les îles du nouveau campus, saura-t-il le reproduire ?

«La ville grise, qui mange lentement le pourtour sud du plateau de Saclay, va-t-elle désencombrer l'étroite vallée surpeuplée qui va de Palaiseau aux Ulis ? Pas sûr que ce soit ceux d'en bas qui montent. Et ici, en haut, on aura sa propre ligne de métro. Reste alors que c'est peut-être l'équation qu'il faudrait modifier. Une île de champs, étangs, forêts à 24 kilomètres du centre de la mégalopole, est-ce obligatoire de l'investir ? Est-ce que ce n'est pas le rapport des mégalopoles à l'ensemble du territoire national qu'il conviendrait de modifier ? De ton train à grande vitesse (TGV), tu l'aperçois, le plateau de Saclay.

«On travaille ici sur comment une cellule végétale décrète sa propre mort. De lourds enjeux en cours sur les processus qui commandent à notre propre mort d'homme. Tu passes le long de la serre, c'est calme. Une des vitres est ouverte, tu vois les plantes, tu entends le vent. Un lieu que tu aimes, que tu aimes vraiment, après ces mois de rencontre, ces heures dans l'autobus qui dessert la colonne vertébrale du plateau, ou les montées à pied depuis les gares successives du RER d'en bas ? Les labos, le calme des labos. Peu importe, biologie animale, physique de la matière, astrophysique, histoire du climat. Mais eux, ils ont leur voiture sur le parking. Venir ici, c'est la nécessité d'être mentalement hors de la ville. La ville nouvelle est-elle capable, en les avalant, de rester une non-ville ? Si penser suppose, comme en gymnastique, une distance des uns aux autres, cela veut dire quoi pour la recherche ?

«Les labos : tu es reçu par le directeur ou la directrice, oui, 50-50. Des gens passionnants. Par exemple, beaucoup sont impliqués dans la vie citoyenne de leur commune. Mais ce sont les communes d'en bas. Quelle vie citoyenne de proximité, pour un territoire structuré par des zones militaires, des zones interdites ? Puis on parle avec les post-docs et les doctorants. Là, c'est du minimum 80-20 la répartition, les femmes en biologie, les hommes en physique. Tu croises les gens des services administratifs et techniques, là c'est du 100-100, femmes à l'administratif, hommes à la technique. La vie intellectuelle, dans notre pays, c'est la mixité mais une mixité organisée.



Le Christ-de-Saclay (91).

« Les chercheurs qui me reçoivent sont nombreux à intervenir dans les écoles, les collèges, les lycées, et ça leur tient à cœur. Bien plus nombreux que ceux qui ont publié des livres pour les enfants et adolescents sur leur discipline. Le langage comme médiation de l'énigme. La belle phrase de René Char : "Comment écrire sans inconnu devant soi ?" garde donc sa pleine valeur. Mais le langage tel que nous le requérons dans nos pratiques de littérature, la réversibilité du temps chez Beckett, le temps référentiel nul chez Koltès, les nappes superposées de temps chez Proust, le blanc comme écriture de la surface-page chez André du Bouchet, l'imaginaire et le paysage chez Julien Gracq, la convocation de l'intérieur des mots, dans la vitesse et la torsion, pour se confronter au nouveau chez Michaux, voilà qui ne communique plus. Par où retisser les fils ? De ces sept mois sur le Plateau, je n'ai pas tiré la solution miracle.

« Le fossé dans les âges : on embauchait, autrefois, dans la recherche. Mais les doctorants ou post-docs, quand c'est fini, "dégagent". Ils se préparent dans leur tête aux nouvelles routes : fini le microscope, les big data, les voyages vers le volcan, on sera professeur de collège et c'est formidable, des professeurs de collège, dans l'Essonne ou les Yvelines, qui parleront avec passion d'une de ces curiosités ou énigmes majeures de la science d'aujourd'hui. On se dit qu'il y a quand même un petit problème au royaume du Danemark.

« Avec le volcanologue, vous avez le même âge, lui était de la montagne, moi de la mer. Les livres de l'enfance – nos enfances du temps des dinosaures, avant la télévision – ont déclenché sa passion des volcans, comme ils m'ont déclenché la passion d'eux-mêmes, les livres. Il a parcouru le monde entier, survolé le Kilimandjaro en éruption à 50 mètres en hélicoptère, est resté dix jours dans le brouillard et la pluie au pied d'un volcan grondant du nord sibérien sans pouvoir un instant le voir. Sa carte du monde, c'est les volcans, les montagnes, les zones

vierges. Moi, je connais les villes et rien d'autre. Lui n'aime pas Los Angeles, Tokyo et les autres villes. Nos cartes du monde se superposent sans contact. Alors, quand nous marchons ici côte à côte, au Moulon, vers l'arrêt de bus, là où va grandir la nouvelle ville, que voyons-nous chacun qui ne correspond pas au savoir de l'autre ?

« Quelque chose qui me rassure, dans le chamboulement de la ville, dans l'isolement réciproque de la littérature et des sciences : la fiction m'amenait bien souvent plus près du réel que ce que m'offrait le réel. En faire pour autant un livre ? Dans les labos, les anciennes pièces à usage de bibliothèque servent d'entrepôt ou de salle de réunion, les étagères sont vides. Ils lisent autrement, ils sont sur leurs ordinateurs. C'est là que je les ai mises, mes fictions, sur le web, dans leurs couloirs.

« Ces entassements majestueux d'acier oxydé en rouge, vert et bleu selon les blocs, sur un parking du CEA côté Orme des Merisiers, qu'est-ce que c'est beau ! Le camion garé y est indifférent. Ça pourrait être du Richard Serra, c'est beau comme du Richard Serra. Mais ce n'est pas une œuvre d'art, juste un empilement de blocs d'acier sur un parking dans la zone interdite.

« Tu repasses sous cette fenêtre du premier étage, à cette heure close et silencieuse. Tu sais que le chercheur qui y passe ses journées travaille sur ce moment, 400 000 ans après le big bang, où l'Univers est passé de la phase gazeuse à la phase solide. Cet astrophysicien travaille sans image, uniquement d'après la distorsion du rayonnement fossile du fond d'Univers à proximité des amas galactiques identifiés. Que lui faut-il pour travailler qui sera compatible avec la ville qui le rejoint et l'entoure ? Dans le hall d'entrée du petit bâtiment, la réplique du télescope spatial Planck, comme une œuvre précieuse, exposée là, comme une œuvre d'art.

« Ailleurs, à Orsay, c'est une chambre à bulles qu'on a installée en oblique sur un socle de ciment, devant un labo, au-dessus du parking. La manip scientifique, ce qu'elle a exigé de fonte, forge, usinage, assemblage, désormais sculpture, avec des reflets de bronze et d'Inox sous le ciel ce jour-là gris. Les scientifiques ont leur approche et leur besoin du beau, et d'objets qui les incarnent. Souvent, en les écoutant, tu penses à des livres qui désignent la même énigme, dont tu as prononcé le nom, et qu'ils ne connaissaient pas. Tu penses que ton séjour ici a fini au moment où il aurait fallu qu'il commence. La ville arrive. Le beau, est-ce qu'il arrive ? »

Merci de votre patience. Cette expérience s'est achevée il y a quelques semaines et c'est la première fois que je la présente.

Françoise Patrigeon

Merci, cette lecture nous laisse sans voix. J'en ai retenu entre autres une phrase selon laquelle l'inventaire des bâtiments est un poème à lui seul. Au travers de ce texte, les paysages défilent sous nos yeux avec des images propres à chacun. Nous y trouvons tout ce qui fait la vie et tout ce qui interroge nos pratiques professionnelles, les paysages en mouvement et les patrimoines en devenir. Quelles sont les réactions de la salle vis-à-vis de ce texte ?

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Michèle Sustrac urbaniste

Je souhaite remercier François Bon pour ce texte magnifique. Cette liberté de regard et d'écriture donne à voir et à sentir des choses que les aménageurs ne savent plus voir. Comment à partir de cette belle critique repenser nos pratiques vis-à-vis de l'espace ? Comment entendre ce cri d'alerte pour pouvoir laisser respirer par des vides des espaces étouffés dans une importante agglomération ? Ces problématiques sont connues mais ces cris sous forme d'écriture doivent être transformés en actes.

François Bon

Le mot « critique » constitue un enjeu en lui-même. En tant qu'auteur, il ne s'agit surtout pas de penser à la place des autres. J'ai visité les bureaux de l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS) et il est passionnant de discuter avec ses urbanistes. Mon expérience ne consiste cependant pas à interférer ou à donner des leçons aux professionnels. En revanche, la question de l'utilisation de cette expérience se pose.

Dans l'ensemble des bureaux d'urbanisme, des cartons entiers contiennent des ouvrages relatant des expériences et qui ne sont jamais lus. Nous avons tenté de mettre notre grain de sel par le web. À l'échelle de la communauté d'agglomération, il m'a été permis à une occasion d'intervenir pendant vingt minutes auprès des directeurs de service. Rien n'est cependant organisé pour favoriser un retour du dialogue sur cette question. Cela ne signifie pas que ce dialogue n'est pas en construction. En effet, je travaille actuellement à l'école d'art de Cergy-Pontoise et un projet de recherche en lien avec l'école d'architecture et du paysage de Versailles est actuellement déposé. Ce projet consisterait pour les étudiants à relever, dans les laboratoires voués à la destruction, l'aménagement d'une présence artistique par les chercheurs. À titre d'exemple, c'est le cas de la réplique du télescope Planck installée par un chercheur travaillant

sur la beauté du fond de l'Univers qui n'a pas néanmoins de représentation visible. Ces projets sont toutefois modestes et épars. Je suis auteur depuis trente ans mais je ne suis jamais intervenu dans une école d'architecture.

Je n'entends cependant pas écrire une critique. Il s'agit de rechercher le plaisir. À cet égard, l'ouvrage *Le Dépaysement* de Jean-Christophe Bailly met en scène une marche à pied de l'auteur partant de l'atelier du peintre Monory à Cachan jusqu'à la Poterne des Peupliers. Ce type de texte est évocateur en matière de responsabilité. Malgré cela, les projets du plateau de Saclay évoquent davantage la peur que le plaisir des utopies urbaines.

Arlette Auduc

**chef du service Patrimoines et Inventaire,
Région Île-de-France**

Vous avez évoqué le beau en disant : « C'est beau comme du Richard Serra. » Cette impression est courante lorsque l'on arpente ces territoires. Et si Richard Serra, c'est beau, à la fin de votre lecture vous vous demandez si la ville et le beau avancent. Il s'agit là d'un enjeu essentiel et c'est aussi pour cette raison que nous avons souhaité donner la parole à un homme de lettres. Le poète permet de rappeler que la ville pose la question du beau. Et comment, selon vous, les professionnels peuvent poser la question du beau dans l'aménagement ? S'il est plus que nécessaire de construire des logements, il est aussi nécessaire, ce faisant, d'y intégrer la question du beau.

François Bon

À l'occasion de cette expérience, j'ai connu quelques confrontations. En effet, lorsque nous avons mis en ligne le texte sur la ferme des vaches clonées et les recherches biologiques sur le clonage au sein de la base aérienne, l'INRA est intervenu pour que je supprime ce texte. Je l'ai ensuite remis subrepticement en ligne.

Le véritable clash s'est cependant déroulé aux Ulis. Nous avons mené un travail avec un réseau de petites bibliothèques (Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette) qui impliquait notamment des bénévoles. Ce réseau ancien de petits établissements participe d'un tissu de proximité au service du livre. Nous avons organisé une journée de stage à la médiathèque des Ulis dans une volonté de dialogue et de travail de proximité. Nous avons emmené avec des enseignants et un photographe en résidence une classe d'une trentaine d'élèves de 1^{ère} professionnelle du lycée de Palaiseau. La consigne était d'arpenter le Plateau et de saturer leurs téléphones d'images, une consigne bien comprise par ces adolescents de 15 et 16 ans puisque nous sommes revenus avec 12 000 images. Les adolescents se photographient bien sûr beaucoup eux-mêmes. Nous avons également pique-niqué sur un rond-point et nous avons été reçus par le directeur de Thales qui nous a expliqué de nombreuses choses sur les drones et les missiles. Des élèves ont, à cette occasion, demandé au directeur de pouvoir réaliser un stage au sein de Thales, une demande acceptée par celui-ci. Il existe différentes manières d'inventer ce travail de proximité. En revanche, je ne suis pas certain que ce travail soit suffisamment mis en valeur, y compris par les services de la Région. Pour revenir sur le clash que j'évoquais, nous avons réuni une douzaine de bibliothécaires à la médiathèque des Ulis pour discuter des livres à intégrer aux fonds. Un espace de la médiathèque était désigné comme « espace des aînés ». Cet espace datait des années 1970 et comprenait une salle au premier étage souterrain d'un parking de voitures. Les locaux avaient été récupérés par Vinci qui permettait aux personnes âgées d'y jouer aux cartes. Lorsque j'ai mis en ligne la photographie de cet espace des aînés situé dans un parking souterrain, un déchaînement de violence s'est produit et l'on m'a demandé de quel droit je diffusais cette photographie. Connaissant bien la couronne parisienne, j'ai pourtant un grand respect pour les Ulis et le travail de sa municipalité pour le maintien d'équipements culturels et d'un urbanisme cohérent. Les Ulis constituent selon moi une merveille. À titre d'exemple, l'étang des Ulis est le seul permettant de relâcher dans cette zone des animaux étranges dont on ne veut plus. L'étang des Ulis est ainsi une forme d'hapax de faune africaine et mondiale.

Alexandre Delarge

Écomusée du Val de Bièvre

Une commande d'auteur très en prise sur le monde vous a été proposée et vous la restituez parfaitement. Néanmoins, la réappropriation de votre travail par des urbanistes ou d'autres professionnels impliquerait que vous intégriez les équipes du projet. Vos propos sont fascinants et ouvrent des perspectives. Cependant, est-ce que ce travail ne restera pas seulement de la « littérature » si vous n'intervenez pas dans le champ et si vous n'êtes pas associé à des équipes d'urbanistes ou à la conception d'une exposition ? Si c'était le cas, votre métier et votre engagement ne seraient toutefois plus tout à fait les mêmes.

François Bon

Cette question est admirable et précisément posée, et entre en profonde résonance avec mes réflexions. À mon sens, le métier d'auteur n'a jamais constitué un métier. Cela fait plus de trente ans que je ne conçois pas comprendre le réel sans passer par ceux qui l'énoncent. C'est pour cette raison que je participe à des ateliers d'écriture. À cet égard, il est exceptionnel de travailler avec la classe d'un lycée professionnel de Palaiseau à l'organisation, au tri et à la traduction d'images collectées sur le plateau de Saclay. Dans ce cadre, nous avons travaillé avec le logiciel UrbanDive de Mappy, vendu à la plupart des collectivités franciliennes et qui dépasse largement la qualité de résolution de Google Earth. Ce logiciel permet de programmer le passage piétons à repéindre ou le trajet de certains camions. Nous avons ainsi intégré les photographies des lycéens à une carte interactive. Il est de la sorte possible de mener des projets. Enseignant dans une école d'art, je conduis des ateliers à Sciences-Po et je me bats depuis des dizaines d'années pour une articulation dialectique.

D'un point de vue institutionnel, les prochaines résidences seront probablement plus précises et engageront, par exemple, un laboratoire ou un lieu donné. Pour que ce genre de projets bénéficie à plusieurs auteurs et ne relève pas d'une logique clientéliste ou clanique, les auteurs ne peuvent prétendre à ces résidences qu'une fois tous les trois ans. Ainsi, je ne pourrai postuler à nouveau à cette résidence que dans trois ans. En tout état de cause, votre question soulève de véritables enjeux et appelle une réponse non seulement individuelle mais aussi collective.



La politique régionale de renouvellement urbain

Emmanuelle Cosse

vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France chargée du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière

Mesdames, Messieurs,
Je vous remercie d'avoir organisé ce colloque et de m'y avoir invitée. Je ne devais intervenir que demain mais je suis appelée à Lyon pour discuter de l'habitat participatif, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour ces changements de programme.

La Région propose une politique d'investissement extrêmement forte en matière d'aide à la construction de logements, notamment sociaux. Elle développe également une politique de soutien financier et d'ingénierie au profit des copropriétés dégradées. De plus, au-delà de son aide à la construction de logements sociaux et de logements étudiants, la Région œuvre à augmenter le nombre de logements bénéficiant de rénovations en particulier thermiques pour sortir certaines familles de leurs difficultés énergétiques. Par ailleurs, la Région Île-de-France développe une politique en matière de renouvellement urbain. Partenaire de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) depuis une convention de 2007, elle est engagée à hauteur de 1,4 milliard d'euros en matière de renouvellement urbain à l'échelle francilienne. Ce programme est très ambitieux : le programme de rénovation urbaine en Île-de-France représente environ 35 % du programme national. Plus de 150 quartiers sont concernés à l'échelle de la région, avec notamment une concentration de quartiers dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis.

Malheureusement, ma délégation discute peu des problématiques paysagères et des paysages urbains. À cet égard, l'écoute de François Bon révèle des dysfonctionnements non seulement entre les élus et les urbanistes mais aussi dans la perception des élus. Le grand programme de rénovation urbaine a présenté des impacts positifs pour les habitants mais a aussi présenté un impact mitigé en matière de paysage. En effet, cette politique a d'une certaine manière affirmé en creux ce qui était beau et acceptable et ce qui ne l'était pas. Notamment à ses débuts, ce programme a posé d'emblée la question de la démolition de logements, de bâtiments voire de quartiers entiers avec des objectifs forts de démolition et de

reconstruction. Ces démolitions ont été dans une large mesure mises en scène, comme si un « avant » laid allait laisser place à un « après » beau, comme si la vie difficile dans certains quartiers allait être miraculeusement améliorée par la démolition. Cette manière de concevoir les quartiers apparaît simplificatrice, sans compter que ces démolitions d'immeubles ont représenté pour leurs habitants une violence parfois difficile à accepter. En effet, ce n'est pas parce que l'on vit dans un quartier qui connaît des problèmes de pauvreté, de sécurité, d'absence de transports et d'emploi que l'on n'aime pas ce quartier. En tant que membre du CA de l'ANRU qui réunit des ministères, des personnalités qualifiées et des élus, j'entends des propos intéressants concernant les quartiers bénéficiaires de ces programmes, sur ce qui serait désirable et sur ce qui ne l'est pas, ce qu'il faudrait conserver ou non. À cet égard, des visions passablement simplistes peuvent se faire jour, avec des réflexions frisant parfois le registre selon lequel « les barres, c'est moche » et ne discutant pas véritablement la qualité des logements. C'est d'ailleurs pour ces raisons que des difficultés ont été rencontrées dans l'application de notre politique et dans le dialogue avec les élus et les associations d'habitants. En effet, il convient de porter des programmes de rénovation urbaine acceptés par l'ensemble des parties prenantes. Des grands ensembles ont quelquefois été détruits pour ce qu'ils véhiculaient dans l'imaginaire, en raison de représentations très négatives. Pourtant, les échanges avec les habitants ou les acteurs sociaux de ces quartiers révèlent que le problème ne réside pas toujours dans l'architecture ou le paysage urbain mais plutôt dans l'absence de rues et les entraves à la mobilité. Parfois, les problématiques de la proximité et des liens entre les commerces et l'habitat n'ont pas été investies. Ainsi, à Vitry-sur-Seine, le premier commerce se situait à plus de 15 minutes à pied d'un quartier parce que les passages piétons et les coursives n'avaient pas été prévus. De plus, les voies de circulations douces sont dans ces quartiers limitées car elles ont souvent été mises en cause par la police pour des questions de sécurité et de surveillance. De la même manière, la plupart des villes françaises et franciliennes bénéficiaires des programmes de rénovation urbaine ont mis en œuvre une résidentialisation des ensembles réhabilités. Pour répondre à un désir d'individualisation et redonner aux habitants un sentiment d'appropriation des bâtiments, les programmes de rénovation urbaine ont inclus des actions sur les locaux à poubelles, les squares ou encore les entrées d'immeubles et pas seulement sur le bâti : le désir de distinguer l'espace privé de la résidence d'avec l'espace public de la rue s'est ainsi traduit par une séparation qui, sur le plan matériel, marque les paysages [grilles, murets] et, sur le plan symbolique, répond aux attentes des habitants en normalisant leur adresse qui prend la forme classique d'un numéro de rue plutôt que le nom d'une barre ou d'une tour. Toutefois, dans certains quartiers comme celui des Carreaux à Villiers-le-Bel, la résidentialisation, en privatisant une partie importante de l'espace public, peut générer l'exclusion de certains habitants. Par ailleurs, les élus locaux ont longtemps adhéré à la politique qui consistait à détruire les grands ensembles denses pour construire des maisons individuelles ou

des petits ensembles. Cette politique répond à des désirs de la population mais pose aussi la question du rejet des schémas d'urbanisme précédents. Les constructions des années 1950 à 1970 n'étaient pas d'une qualité incontestable. Néanmoins, le remplacement automatique d'une doctrine par une autre doctrine fait parfois l'économie de la prise en compte de la complexité, des nuances et de la parole des habitants. *Il s'agit en effet de prendre en compte le point de vue des habitants sur ce qui est selon eux beau, vivable et adapté à leur mode de vie.*

La question du remodelage d'un paysage urbain avec l'arrivée des transports est également centrale. À cet égard, la Région a engagé des travaux très importants sur les lignes de tramway, qui présentent un impact significatif dans le remodelage des quartiers denses. Cette arrivée des transports demande une réflexion sur ce que peut être un quartier plus acceptable et agréable, où il fait bon vivre. Nous en avons un exemple avec le prolongement du tramway T3 le long des boulevards des Maréchaux jusqu'à la Porte d'Asnières. D'autres quartiers sont complètement transformés par l'arrivée des transports en commun, comme le quartier du Chêne-Pointu et de l'Étoile du Chêne-Pointu à Clichy-sous-Bois. La Région soutient à bout de bras ces deux grandes copropriétés pour les sortir des difficultés, et le tramway qui les traversera participera de cette politique. Ces copropriétés se situent dans un centre-ville inexistant, proche de l'autoroute. L'arrivée du tramway, qui longera ces copropriétés, pose la question de la requalification de l'ensemble du cœur urbain de cette ville, avec la création presque *ex nihilo* d'un centre-ville et des interrogations sur les mobilités induites. Parallèlement au lourd chantier de réhabilitation et de démolition de ces copropriétés, qui prendra au moins quinze ans au regard des 1 700 logements concernés, *il s'agira de s'interroger sur l'emprise du tramway sur la voirie et le bouleversement des déplacements pédestres dans le cadre d'une nouvelle vision de la ville.* Ces interrogations sont vives chez les élus, y compris dans ma délégation dont les priorités sont la construction de logements, l'aide aux organismes de logements sociaux, aux copropriétés et aux villes inscrites dans des programmes de requalification. Il s'agit aussi de remettre en cause une vision urbaine uniformisée au profit de la nuance et d'approches respectueuses des visions locales.

Le retour de la nature en ville constitue aussi un enjeu de premier ordre. Il s'agit d'une problématique extrêmement forte, notamment dans les quartiers de renouvellement urbain. De nombreux quartiers en Île-de-France ne se situent pas dans la partie dense de la région et disposent de nombre d'espaces verts ou sont entourés de champs. *Par ailleurs, les habitants des quartiers très denses font également part du désir de conserver une place à la nature dans la ville et d'éviter les environnements exclusivement minéraux et la densification à outrance.* Ces débats s'expriment avec force alors même que certains élus et décideurs publics prenant part aux programmes de rénovation urbaine ont parfois négligé ces préoccupations. Cet enjeu est pourtant soulevé par de nombreux habitants qui font état d'un souci de requalification de leur quartier.

Je vous remercie.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Dominique Falcoz

Réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France

Le moment des opérations de renouvellement urbain permet de recueillir la mémoire des habitants avant la disparition de leurs barres d'immeubles. Ensuite, une jolie édition leur est offerte et les opérateurs quittent le territoire. Or, ces territoires sont en renouvellement urbain permanent et les habitants ont besoin d'un rapport plus continu aux mémoires et aux histoires des lieux et des gens. À ce titre, ces problématiques ne doivent pas être appréhendées uniquement à l'occasion des opérations ANRU. De plus, cette question ne touche pas uniquement les habitants dont la barre d'immeubles a été détruite mais l'ensemble de la ville. En effet, la destruction et la transformation d'une barre d'immeubles ou d'un quartier transforment la ville dans sa globalité.

Emmanuelle Cosse

Je partage totalement ce point de vue. À cet égard, la Région Île-de-France a financé, notamment à travers la délégation Culture, des travaux relatifs à la mémoire dans le cadre des programmes de renouvellement urbain. Ces travaux n'étaient pas uniquement des reportages photographiques ou des catalogues – de grande qualité par ailleurs – mais consistaient également en des ateliers d'écriture, à l'image du quartier Balzac de Vitry-sur-Seine qui a hébergé ce type d'ateliers pendant plusieurs années. À cette occasion, des femmes du quartier Balzac ont raconté leur vie, au-delà de l'attention prêtée aux seuls bâtiments. Comme vous l'avez souligné, les actions de ces programmes se sont malheureusement souvent limitées aux habitants du quartier concerné et n'ont pas pris en compte les habitants de la ville dans sa globalité. Or, dans les villes au sein desquelles certains quartiers se vivent à travers des tensions ou des antinomies, il s'agit d'une problématique sensible. Ainsi, en cas d'ANRU 2, il faudrait parvenir à adopter des approches différentes de cette question. Vous avez également

raison lorsque vous affirmez que le travail de mémoire des habitants devrait être investi en continu et pas seulement à l'occasion des grandes opérations de requalification urbaine. Néanmoins, restons réalistes, les grands programmes permettent davantage de débloquer des fonds pour aborder ces enjeux. Il conviendrait en tout cas d'approfondir ces problématiques mémorielles, y compris dans les actions de la politique de la ville et pas uniquement dans le cadre des actions de prévention ou de soutien.

Par ailleurs, il convient de rappeler que dans le cadre de ces programmes considérables représentant plusieurs milliards d'euros d'engagement financier, les opérations de concertation ont souvent été mal menées et faiblement prises en considération. Cette concertation bâclée tient au fait qu'elle était souvent indésirable à certains endroits. En effet, elle dérangeait fortement. D'ailleurs, la concertation a parfois généré l'arrêt ou la révision des programmes de rénovation urbaine. Cela témoigne du poids potentiel de la concertation. Cet aspect constitue malgré tout l'un des échecs forts de ces programmes et ce manque d'intérêt pour la concertation s'explique notamment par les réticences des élus et des promoteurs.

Alexandre Delarge

représentant du réseau des Neufs de Transilie

En réponse à l'intervention de Dominique Falcoz, il faut signaler qu'un certain nombre d'établissements patrimoniaux de statuts divers (musées, centres d'interprétation...) œuvre en permanence à l'échelle de l'Île-de-France à la prise en charge des problématiques mémorielles. Dans le cadre de notre réseau, il s'agit de partager dans la limite de nos moyens les regards sur les changements, les témoignages, les actions avec les publics scolaires et les populations. Ces structures peuvent en partie assumer –

en lien avec les programmes et les partenaires institutionnels – des missions plus pérennes qui ne concerneraient pas exclusivement les espaces en mutation ou les séquences de mutation. Notre réseau ne travaille pas uniquement sur le sujet des mutations urbaines mais développe aussi une vision patrimoniale assez large.

Roselyne Bussière

conservateur au service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

En collaboration avec Hélène Bouisson, architecte au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Yvelines, nous effectuons un diagnostic patrimonial du territoire de Seine-Aval, un territoire en proie à de nombreux changements. Dans ce cadre, nous avons rencontré les habitants du grand ensemble de Vernouillet, lequel ne fait pas l'objet d'un projet ANRU mais connaît malgré tout de profondes mutations. Il avait été établi au sein d'un jardin paysager mis en place à la fin du XVIII^e siècle par René-Louis de Girardin. L'architecte chargé de construire ce grand ensemble dans les années 1959-1960 l'avait parfaitement intégré à l'environnement qui disposait d'un temple de l'Amour, d'une rivière et d'une vue extraordinaire sur la Seine. Ces aménagements ont été perdus dans les années 1980 lorsque est venu le temps de la densification. Grâce à l'entêtement d'Hélène Bouisson et à notre diagnostic, nous sommes allés à la rencontre des aménageurs. L'option retenue n'est pas encore celle d'engager une requalification totale en fonction du parc de René-Louis de Girardin. Néanmoins, une exposition a actuellement lieu au cœur du grand ensemble, au sein du centre social, et a mobilisé les habitants présents en nombre au vernissage. Ces habitants étaient très intéressés par cette exposition et sa prochaine édition pourrait être l'occasion de les faire parler de ce territoire. À partir de moyens même faibles, il est ainsi possible de conduire des initiatives.

Joumana Timery

service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Je tenais à vous livrer un témoignage concernant le devoir de mémoire. Je suis originaire d'une ville du Liban au sein de laquelle le patrimoine est absolument

délaissé. À l'heure actuelle, nous tentons de mener un travail de mémoire pour investir l'histoire de cette ville et le seul matériau dont nous disposons est l'écriture. Comment envisagez-vous les modalités de réinvestissement de l'écriture au service de l'histoire du patrimoine ? Cette expérience témoigne à mon sens de l'importance de l'écriture dans la mémoire des populations.

François Bon

J'ai été surpris à plusieurs reprises au cours des interventions – notamment lorsque Emmanuelle Cosse a évoqué les récits de vie à Vitry-sur-Seine – de constater à quel point la conception de l'écriture rejoignait une approche de collectage. Or, nous défendons la conception d'une écriture comme métier, un métier qui s'apprend et se pratique au même titre qu'une autre discipline. C'est pour cette raison que nous luttons au sein de l'Éducation nationale afin que les enseignants puissent utiliser l'écriture avec leurs élèves non uniquement pour raconter leurs vacances mais pour constituer un corps social organisé, thésauriser et faire se répondre les expériences. Il existe une gamme entière de techniques d'écriture. À titre d'exemple, l'ensemble des universités américaines organise des cours de *creative writing* tandis que ces initiatives en sont au stade embryonnaire en France, notamment à Cergy-Pontoise. Les divers acteurs mènent des projets isolément et n'ont pas nécessairement le réflexe de mettre en ligne ces productions au fur et à mesure. Ainsi, malgré le réseau d'enseignants de l'académie de Versailles qui réunit 12 000 enseignants de lettres, les expériences sont souvent menées de manière isolée, sans utilisation du web.

Il faut travailler sur les usages détournés de la ville. À La Défense, cela fonctionne parce qu'il est impossible de descendre et les vélos n'ont pas le droit d'emprunter la dalle – d'une épaisseur de 6 centimètres, elle se situe au-dessus d'un vide de 20 mètres – en raison des ondes vibratoires qu'ils produisent. Aussi les chemins d'accès pour les vélos empruntent-ils des zones extérieures, dans un mouvement d'architecture tournant. À travers la construction de nouvelles tours, le pôle d'architecture neuf se développe en spirale autour de l'ancienne île. Comme les promoteurs à La Défense n'éprouvent plus le besoin de se battre contre la banlieue, les communes telles que Colombes ou Puteaux participant du projet

commun, les nouveaux projets architecturaux s'installent sur des ponts au sein de l'île et de l'autre côté de l'île. Ces changements ouvrent des perspectives de travail passionnantes car il n'existe pas de représentations constituées de ces phénomènes. D'un point de vue théorique, nous travaillons depuis le ^{xix}^e siècle sur le modèle haussmannien. Charles Baudelaire et Honoré de Balzac analysaient déjà ce modèle qui se retrouve dans *Le Paysan de Paris* de Louis Aragon. Aujourd'hui, le modèle haussmannien de la ville centrée ne correspond plus du tout à la façon dont se développe l'étalement urbain.

Au-delà du travail de Jean-Christophe Bailly, la Montréalaïse Régine Robin, dans son ouvrage qui s'intitule *Megapolis*, aborde le fait qu'au sein de villes comme Los Angeles ou Detroit, il n'est pas besoin de reconstruire au même endroit puisque l'importance de l'espace disponible fait que la ville continue de s'étendre. Le lieu ancien reste ainsi à côté des axes de circulation. Par ailleurs, Régine Robin a vécu trois semaines à Londres avec pour objectif d'atteindre chaque matin l'un des 23 terminus de métro du réseau de la ville. Cette expérience lui a permis de décrire précisément chacun de ces terminus, 23 microcosmes urbains avec des cinétiques, des lieux de transformation et des lieux récents. Son but était d'interroger la production d'un mode de lecture de la ville, d'un mode d'appropriation de la ville.

Un auteur anglais, Iain Sinclair, a publié pour sa part il y a quatre ans l'ouvrage *London Orbital* traduit depuis deux ans aux éditions Inculte. Il y décrit l'équivalent londonien de l'A86, la K85, un anneau autoroutier qu'il a parcouru pendant deux ans en se faisant accompagner d'amis peintres, photographes, cinéastes ou auteurs. Cet ouvrage offre un récit de Londres par l'expérience et constitue un outil génial pour travailler avec des enfants. J'ai travaillé durant deux ans avec un centre d'apprentissage de Pantin qui comprenait une classe de filles préparant un diplôme de coiffure et une classe de garçons préparant un diplôme de mécanique. La classe de coiffure abritait vingt filles et deux garçons, la classe de mécanique vingt garçons et deux mécaniciennes. Avec ces jeunes gens, j'ai découvert la pratique des runs : les jeunes se préviennent par SMS d'un point de rendez-vous devant un supermarché ou autre pour une course de voitures. Ils se retrouvent sur un parking, effectuent la course et repartent douze minutes plus tard. Cette

pratique est hautement symbolique – une forme de Ben-Hur moderne – et constitue également un signe d'appropriation du territoire par les parkings, le centre commercial. Cette pratique peut paraître folklorique et anecdotique mais elle revêt un sens important pour eux, au même titre que les combats de chiens. Ces outils nous permettent de faire surgir le réel dans sa complexité. Pour le père de famille qui se rend au supermarché, le réel ne contient pas cette part symbolique incluant une dimension de conflit et de révolte. Ce matériau de travail suppose d'effectuer un basculement conceptuel dans l'appréhension de la ville. Le passage du Paris périphérique et ancienne banlieue rouge – même si Montreuil ou Saint-Denis ont aujourd'hui beaucoup changé – à la notion de ville nouvelle est significatif. À Sciences-Po ont été mis en place depuis quatre ou cinq ans des partenariats avec des classes de Créteil et Corbeil-Essonnes. Dans ce cadre, l'institution accueille des jeunes de ces territoires. Il n'existe pas de réponse unique à ces enjeux. De nombreux chantiers ouvrent de nouvelles perspectives mais aussi des perspectives communes. Dans ce contexte, 260 auteurs de la Maison des écrivains de Paris sont répertoriés comme pratiquant des ateliers d'écriture. Les professionnels de l'aménagement n'ont cependant pas toujours le réflexe d'aller à leur rencontre. L'écriture se travaille et son investissement peut faire surgir des objets imprévus.

Roselyne Bussière

Pour revenir au plateau de Saclay, j'ai beaucoup apprécié votre texte car, fréquentant l'endroit assez souvent, je l'ai sous les yeux. Je vois notamment arriver le Christ-de-Saclay avec angoisse car je ne suis pas toujours certaine de pouvoir insérer ma voiture dans le circuit sans être harcelée de coups de klaxon. J'aimerais avoir votre point de vue sur les ronds-points, qui constituent l'un des grands ennemis de l'espace urbain. Vous aviez piqué avec des élèves sur un rond-point, me semble-t-il.

François Bon

C'était précisément le rond-point du Christ-de-Saclay. Il s'agit d'ouvrir la boîte conceptuelle et d'examiner les usages possibles des modèles non haussmanniens qui coordonnent notamment les villes américaines. Dans les transformations de la mégalopole actuelle, ce n'est en



Le centre-ville de Choisy-le-Roi (94) vu de la rive droite de la Seine.

effet plus le principe haussmannien qui préside et nous devons rompre nos verrous intérieurs.

Les ronds-points ont été inventés pour limiter le nombre d'accidents routiers en Bretagne à cause de l'alcoolisme endémique. Depuis, le rond-point est devenu une maladie nationale. La conduite au Québec est repo-

sante de ce point de vue car la priorité à droite n'existe pas au carrefour et les ronds-points sont inexistants. Les automobilistes n'ont pas besoin de ronds-points. Le paradoxe du plateau de Saclay est que 30 000 voitures le traversent déjà. Cette île est traversée des différents flux de la ville, une traversée qui se fait à l'aveugle, mais il est

hors de question d'ouvrir des autoroutes à quatre voies car l'espace agricole est protégé. Aussi les ronds-points existent-ils pour organiser ces flux, même si nous nous y perdons. Le Christ-de-Saclay est à cet égard un lieu d'archéologie de la ville car il donne à voir les très anciennes liaisons des diligences et vous y croiserez encore sur certains murs des anneaux de diligences. Une ambiance des années 1950 émane de cet endroit, comme dans un roman de Georges Simenon, et certaines des maisons font penser à des coupe-gorge. Parallèlement, les vues aériennes font apparaître l'implantation d'un centre de tri sélectif de l'entreprise Nicollin dans une zone au sein de laquelle les établissements travaillent avec des métaux lourds ou du nucléaire. Ce centre de tri sélectif est surveillé par des chiens et des caméras mais ne dispose d'aucun mur. Il est entouré d'une haie végétalisée. Ainsi, le passage au rond-point voisin ne laisse pas présager que vous longez l'un des centres de tri les plus impressionnants de la couronne. En revanche, il est très difficile de pénétrer dans ces lieux. Les représentants de cette entreprise m'ont interrogé sur mes motivations à visiter ce site et ont estimé que leur activité ne concernait pas la vie citoyenne.

Les ronds-points sont un sujet inépuisable dont nous pourrions discuter des heures.

Claire Alliot

paysagiste-conseil de l'État auprès du département du Val-de-Marne

Vous évoquiez tout à l'heure la notion de gouvernance. Votre regard d'auteur et vos écrits sont absolument bienvenus. Cette liberté de parole est importante. Aussi, comment intégrer ce type d'analyses et d'écrits relatant le territoire aux documents pragmatiques que sont les documents d'urbanisme ? Ces documents sont les supports de décision d'aménagement et de partition de l'espace. Vous évoquiez un lieu de traitement des déchets à proximité d'un carrefour giratoire. En tant que paysagiste-conseil, je suis amenée à donner des avis sur des documents d'urbanisme et j'éprouve de nombreuses difficultés à faire porter un autre regard sur ces documents. Nous éprouvons également un mal fou à composer avec cette gouvernance fragmentée entre des techniciens, des experts et des élus qui adoptent des décisions qui partitionnent.

En résumé, la décision politique aime les catégories, divise, et nous retrouvons sur le territoire de la banlieue parisienne ces divisions.

François Bon

Qui serais-je si j'avais quelque chose à répondre ? S'agissant du plateau de Saclay, je suis tombé des nues. Il s'agit d'un projet considérable à l'échelle nationale, à 24 kilomètres de Paris. Il s'agit également d'un lieu habité depuis trois cents ans, dont l'hydrographie a été créée par Louis XIV pour alimenter Versailles par six rigoles. Ce lieu abrite aussi une grande concentration de savoirs avec l'université d'Orsay, le laboratoire de physique des matières au CEA... Dans ce laboratoire dirigé par Étienne Klein, un philosophe a été embauché. Celui-ci, Vincent Bontems, a effectué ses études à Massy et il est actuellement le seul philosophe recruté par ce type d'établissement pour participer aux réunions et travailler avec les chercheurs sur leur fonctionnement de pensée. Il m'expliquait qu'il n'avait jamais vu de livres au sein de ces bureaux. Pourtant, en parcourant les locaux, nous avons découvert une table sur laquelle en étaient entreposés quelques-uns. Une personne avait acheté des livres sur les crédits du laboratoire et ces ouvrages étaient consultés par le personnel dans une sorte de bibliothèque autogérée d'un espace de un mètre carré.

Parallèlement, l'EPPS dispose de bureaux à la gare d'Orsay. L'établissement est composé d'une cinquantaine d'agents passionnants qui portent une véritable réflexion. Pourtant, les bâtiments et l'évolution architecturale en projet sont déconcertants. En réalité, le PLU a priorité sur les décisions de l'EPPS. De cette manière, l'ensemble de la réflexion urbanistique et paysagère reste lettre morte en raison d'objectifs de rentabilisation immédiate. À cet égard, l'un des ronds-points les plus sinistres du plateau de Saclay se situe devant le lycée Camille-Claudé. La pauvre Camille Claudé ne méritait pas cela. Un nouveau lycée géant est construit dans le désert. Certes, le lycée n'est plus dans une ville nouvelle aux nombreuses barres d'immeubles. Certes, une superbe piscine le jouxte. Cependant, ce lycée participe à mon sens d'une conception obsolète de l'enseignement. Heureusement, il existe des gens comme vous pour poser publiquement ces questions.

Emmanuelle Philippe

conservateur au service Patrimoines et Inventaire,
Région Île-de-France

Le paysagiste Gilles Clément a bénéficié comme vous d'une résidence, puisqu'il avait été invité par la communauté d'agglomération du plateau de Saclay à réaliser un travail de réaménagement de parcelles autrefois sou-mises à l'agriculture intensive. Dans ce cadre, avez-vous échangé avec lui concernant vos expériences respectives ? Comment ces expériences se traduiront-elles ? Y aura-t-il une valorisation commune de l'ensemble de ces résidences ? Y a-t-il eu un cheminement de pensée au travers de ces résidences ?

François Bon

En effet, le cheminement était constant. Ce n'est pas aisé pour nous, car nous n'aimons pas les réunions et ce monde est totalement organisé autour des réunions. Nous nous sommes retrouvés une fois par mois avec un groupe de travail, Gilles et un photographe de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD). Ce travail s'est mis en place, notamment à travers l'association culturelle S[cube] liée à la communauté d'agglomération et financée modestement par des laboratoires de recherche installés sur le Plateau. Cependant, même Gilles Clément s'est fait éconduire d'une parcelle sous prétexte d'un travail de dépollution. En effet, on lui a objecté de manière absurde qu'il ne pouvait pas intervenir sur cette parcelle parce qu'elle était polluée. Néanmoins, la proposition de Gilles constituera un véritable acte paysager avec des promenades, une cabane ouverte...

En revanche, je tiens à vous reprendre sur le concept de « à la fin ». Il faut rompre avec cette obsession de la finalité des résidences. Il s'agit d'un travail en temps réel. Pour le plateau de Saclay, l'initiative est un site, artsciencefactory.com, dont le rédacteur en chef est le critique de cinéma Jean-Michel Frodon, qui fait partie de ce petit groupe de travail. Ce groupe de travail n'empêche pas les bulldozers d'avancer. Néanmoins, ce site permet d'intervenir en temps réel, de publier des photographies, des coups de gueule. De manière surprenante et contrairement à mes expériences précédentes, l'usage du web par les personnels de ces laboratoires est permanent. À l'échelle du plateau de Saclay, ce site

est très connu, conformément à notre objectif. En mettant par exemple en ligne une interview d'une laborantine, ce site web devient un lieu à la fois de publication et de médiation immédiate. Malheureusement, le web est totalement sous-exploité. À titre d'exemple, les sites web des bibliothèques dépendent des autorisations de leurs mairies respectives parce qu'il n'est pas question de laisser des agents municipaux – les bibliothécaires en l'occurrence – s'exprimer à un an des élections. En tout état de cause, je pense que nous avons réussi à travers cette expérience à renverser cette logique du « à la fin ».

Philippe Ayrault

photographe, Région Île-de-France

Avez-vous travaillé avec les chercheurs à l'occasion d'ateliers d'écriture ? Si oui, ces ateliers ont-ils débouché sur une production d'écrits ? Avez-vous interrogé cette langue scientifique ? Votre venue a-t-elle interrogé leurs pratiques ?

François Bon

Il s'agissait du point de départ du projet, en lien avec ma compétence et mon envie. Je souhaitais travailler avec les chercheurs et les personnels à partir de propositions d'écriture. Pendant quatre mois, nous avons multiplié les tactiques pour faire avancer ce projet auprès de notre partenaire, l'ONERA, mais le projet a été bloqué par la direction générale. À partir de cela, je me suis interrogé sur ce refus. Est-ce l'écriture qui fait peur ? Je me souviens, à Polytechnique, d'un mathématicien, un des pionniers de l'invention d'Internet, que j'avais rencontré un jour et qui m'avait dit : « J'ai amené une doctorante parce qu'elle, elle lit. » Cette personne était passionnée de Romain Gary. Tout à l'heure, un intervenant citait une phrase de l'ouvrage *Espèces d'espaces* de Georges Perec. Notre but est de travailler ce genre de livres, comme *La Disparition* ou *Je me souviens* de Perec, qui sont étudiés au lycée et connus de tous. Néanmoins, le livre fondateur de cette période, concomitant de la construction des tours du World Trade Center, est *Espèces d'espaces*. Dans ce livre-atelier, Georges Perec définit les outils qui pourraient permettre de construire une écriture de la ville alors qu'elle est en plein bouleversement.

Intervenants

Olivier MILLOT, directeur de l'Atelier de valorisation
du territoire, communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise

Joseph SALAMON, architecte-urbaniste, directeur
du pôle Organisation de l'espace et du paysage,
communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Monique DUDINSKY, directrice de l'aménagement
et du développement, EPA Plaine de France

Paul DAMM, conservateur du patrimoine,
Région Île-de-France

Pierre-Marie TRICAUD, paysagiste,
Institut d'urbanisme et d'aménagement
de la Région Île-de-France

Journée du 19 septembre 2013 – après-midi

La fabrique des paysages : acteurs, dispositifs

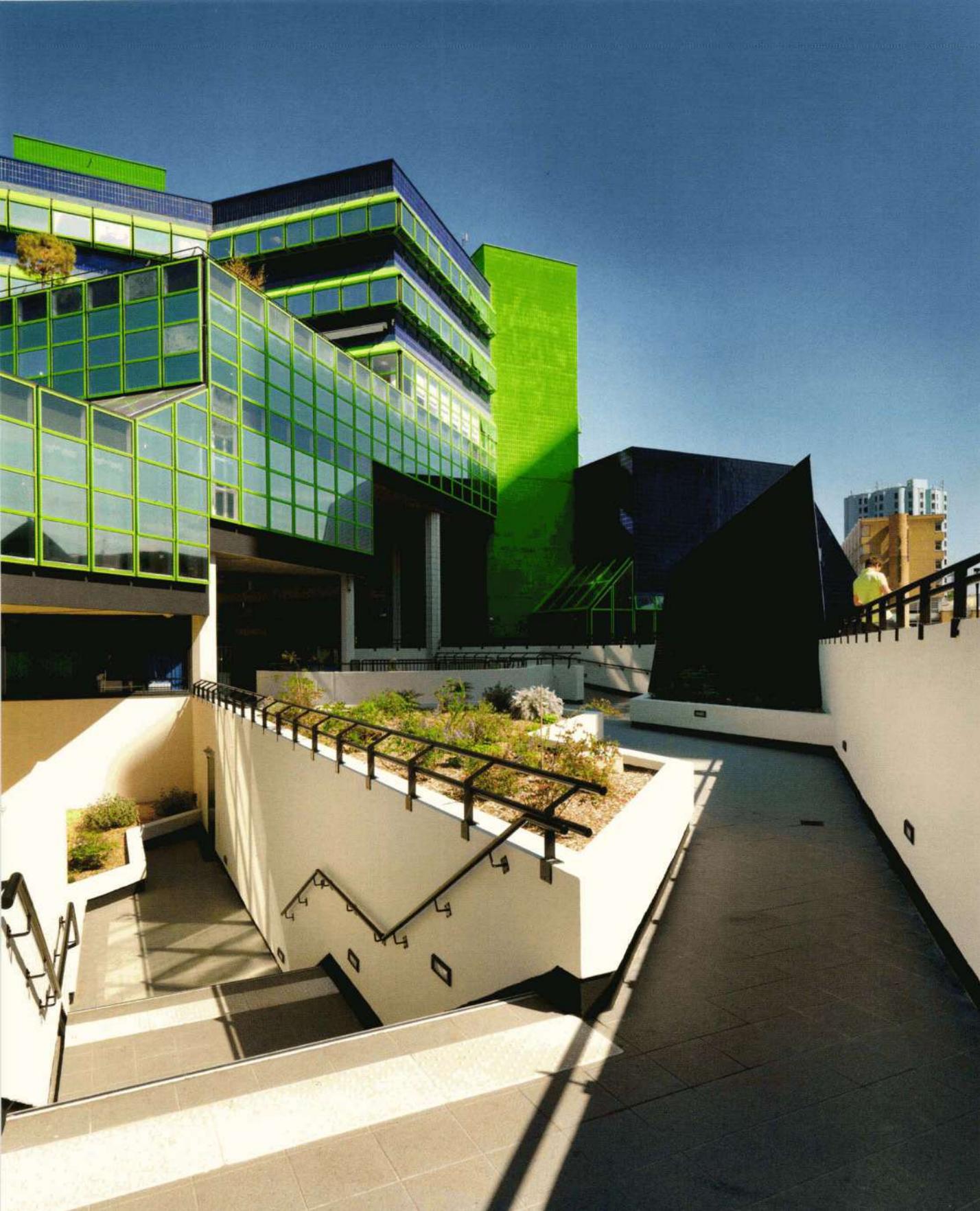
Médiatrice **Arlette Auduc**

Un guide de conception urbaine pour valoriser le paysage urbain : l'exemple de Cergy-Pontoise Olivier Millot et Joseph Salamon	51
<i>Débat animé par Arlette Auduc</i>	61
Les aménageurs publics : la question du paysage pour l'établissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France Monique Dudinsky	65
<i>Débat animé par Arlette Auduc</i>	70
Les nouveaux paysages des réseaux : l'exemple de Seine-Amont (Val-de-Marne) Paul Damm	75
Voir les paysages urbains : la question des points de vue Pierre-Marie Tricaud	87
<i>Débat animé par Arlette Auduc</i>	98



Notre parti pris a été d'organiser ce colloque autour de trois thèmes, dont le premier concerne la fabrique des paysages. Qui sont ceux qui fabriquent le paysage ? À partir de quelles valeurs ? Cette notion de valeur, effleurée ce matin, sera le fil rouge de nos débats. Quelles valeurs sont véhiculées, transmises ou imposées par la fabrique des paysages ? Nous avons décidé de donner la parole à deux territoires que nous étudions en partenariat avec les acteurs locaux. Ces acteurs sont la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et l'établissement public d'aménagement (EPA) de La Plaine de France. Pour commencer, nous accueillerons trois intervenants de Cergy-Pontoise qui présenteront des éléments relatifs à leur approche de la ville. Comment la construisent-ils ? Quelles valeurs véhiculent-ils ? Quelle place y occupe la culture ? Pour débiter, la parole est à Joseph Salamon, directeur du pôle Organisation de l'espace et du paysage de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, et à Olivier Millot, chargé de mission culture de cette même collectivité. Leur intervention consistera à nous présenter un guide de conception urbaine pour valoriser le paysage urbain.

Arlette Auduc



Un guide de conception urbaine pour valoriser le paysage urbain : l'exemple de Cergy-Pontoise

Olivier Millot

*directeur de l'Atelier de valorisation du territoire,
communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise*

Avant que Joseph Salamon vous présente le *Guide de conception urbaine*, je vais vous donner quelques éléments de contexte relatifs à Cergy-Pontoise, notamment en ce qui concerne la dimension paysagère de cette ex-ville nouvelle. En effet, Cergy-Pontoise est entrée, depuis bientôt dix ans, dans le régime commun des collectivités territoriales sous la forme d'une communauté d'agglomération.

Dès 1965, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP) donnait les grandes orientations d'aménagement urbain de la Région Île-de-France. Ses objectifs principaux étaient d'apporter des réponses nouvelles à la croissance démographique et à l'étalement urbain en réalisant un plan de développement multipolaire selon deux axes Nord et Sud. Le SDAURP, dans ses premières orientations, prévoyait des pôles urbains de développement et des centres urbains nouveaux qui n'étaient pas encore qualifiés de villes nouvelles. Je vous recommande la lecture de ce document qui n'est absolument pas aride dans sa forme et s'avère visionnaire sur un certain nombre de points. Ce SDAURP retiendra la création de sept villes nouvelles qui seront ramenées ensuite au nombre de cinq : Saint-Quentin-en-Yvelines, Évry, Melun-Sénart – qui deviendra Sénart –, Marne-la-Vallée et Cergy-Pontoise au nord-ouest.

Le choix du site de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise constitue un élément largement détaillé dans le SDAURP de 1965. En effet, il donne à voir l'argumentaire d'implantation de la ville nouvelle et l'appréhension de l'intégration de cette ville à l'environnement plus large de l'Île-de-France. Il précise que cette ville « se situera dans un lieu privilégié, sur un grand axe Nord de la vallée de la Seine et constituera un élément principal de développement de cette vallée. La ville se développera à proximité du confluent de l'Oise et de la Seine », territoire désormais désigné sous le nom de Confluence Seine-Oise, un des dix territoires du Grand Paris.

La Confluence est le seul territoire du Grand Paris qui n'est pas associé à une nouvelle gare mais il accueillera en revanche le prochain port de Paris, qui se situera à l'articulation de la Seine et de l'Oise en ouvrant à la fois sur Le Havre d'un côté et le canal Nord de l'autre. Cette localisation spécifique participe d'un paysage singulier et privilégié qui a incité les aménageurs à y développer la ville nouvelle. Ce site permet de réaliser un ensemble urbain de grande qualité selon le SDAURP par la présence d'un plateau surplombant les boucles de Cergy et de Neuville-sur-Oise à 180 mètres d'altitude et d'un paysage en étages, le plateau ouvrant sur le Vexin au nord, tandis que la boucle de l'Oise montre des volumes très marqués. Ce site offre un point de vue très étendu sur la forêt de Saint-Germain-en-Laye, la vallée de Montmorency et au-delà sur Paris elle-même. Cette annotation est très marquée dans le schéma directeur puisqu'il s'agit de se rattacher avant l'heure au Grand Paris, à un horizon physique et d'aménagement, dans un rapport nouveau à tisser avec la capitale. Le site est bordé au sud par les hauteurs boisées de l'Hautil et par la butte de Courdimanche. Il entoure la boucle que forme l'Oise à Neuville-sur-Oise qui peut être aménagée avec la création d'un vaste plan d'eau en lieu de loisirs, l'un des plus importants de la région. Ces intentions de départ ont correspondu en grande partie à ce qui a été réalisé depuis quarante ans.

Les principes d'aménagement de cette ville nouvelle se sont assez rapidement imposés et quelques idées forces ont été posées par sa mission d'aménagement dirigée alors par Bernard Hirsch. Le schéma d'ensemble de la ville nouvelle avait pour préoccupation de lutter contre les ségrégations urbaines et sociales, cet objectif étant affirmé tel quel dans le document de référence intitulé *Études et options* et datant de 1968. Ce document définit les grandes orientations programmatiques de la ville et permet de traduire à l'échelle locale les grandes intentions énoncées dans le SDRIF. Localement, la notion d'intégration s'impose. Il s'agit de faciliter les relations sociales, de développer l'animation urbaine, d'éviter l'appropriation de l'espace urbain par une élite, de proposer une mixité urbaine dans un rapport important à la nature. Selon ce schéma, la création du centre de la ville nouvelle où seront concentrés les ensembles commerciaux, les activités et les établissements universitaires commencera par la création de la préfecture du nouveau département du Val-d'Oise pour se prolonger linéairement vers l'ouest afin de profiter du site de la boucle de l'Oise.

Les intentions des premiers aménageurs sont de diversifier les fonctions de la ville, de façon à accueillir une pyramide sociale et démographique régulière dans une optique de mixité sociale, et de décentraliser les décisions – en associant notamment les communes et les habitants. Dans cette perspective, ils souhaitent laisser libre cours à l'initiative individuelle du promoteur, de l'architecte ou de l'habitant mais aussi mettre en place des structures de participation dès l'arrivée des premiers habitants. On retrouvera ainsi au sein du territoire des formes assez élaborées d'ateliers communautaires et participatifs de construction de meubles ou d'aménagement des espaces communs qui ont perduré sous des formes associatives.



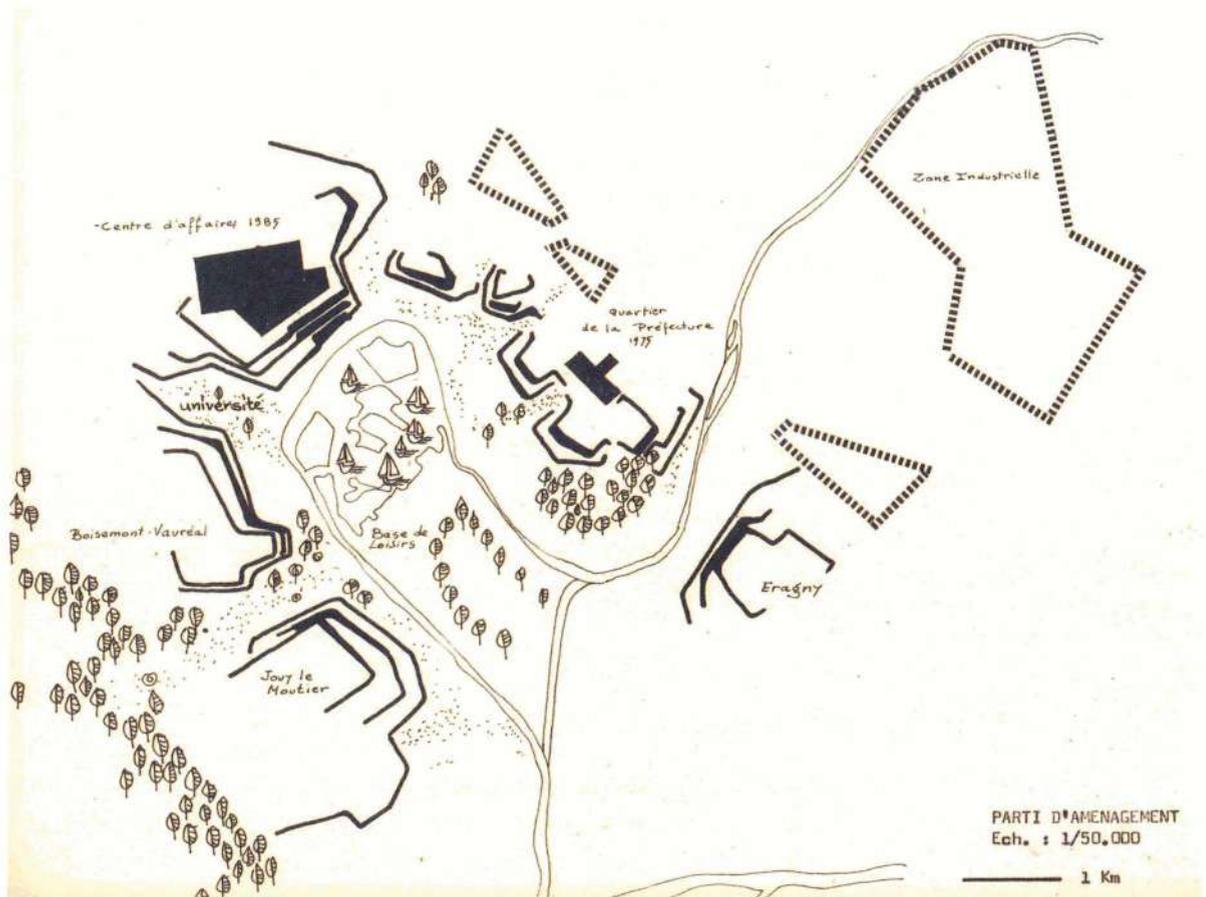
D'autres objectifs sont également affichés, en considérant d'une part une zone d'influence de la ville nouvelle et non pas un périmètre [ce qui signifie que les limites administratives restent à ce stade fluctuantes]. Les aménageurs envisagent d'autre part de donner toute leur place à l'environnement et aux espaces naturels. C'est l'importance du site et du paysage qui marque cette volonté. Enfin, ils affirment la prise en compte des villes préexistantes pour former une communauté de citoyens. La ville s'inscrit ainsi dans un contexte et hérite d'un patrimoine. Par conséquent, en s'installant, la ville nouvelle tient compte du tissu urbain préexistant.

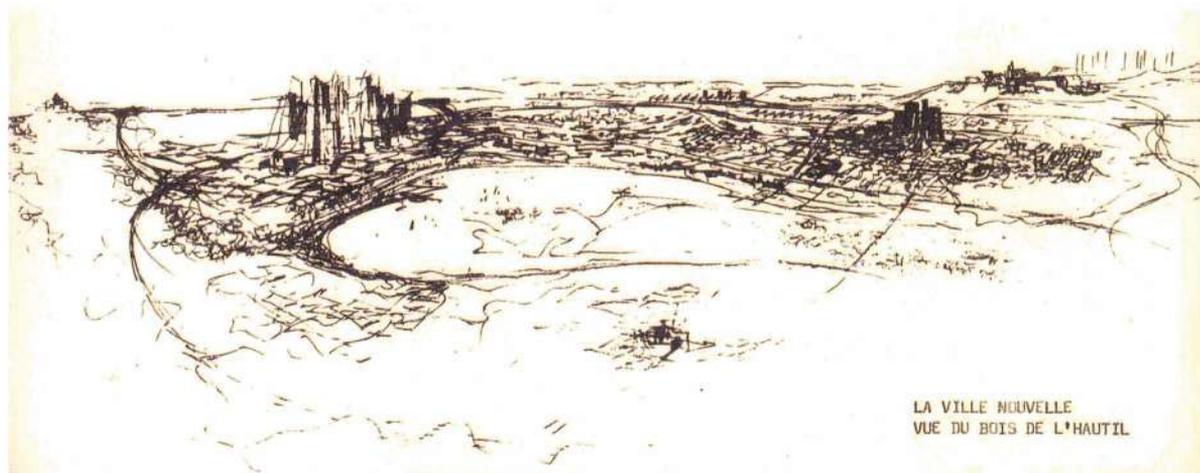
Ce tissu urbain « hérité » présente trois grandes caractéristiques : d'abord la présence de Pontoise, ville royale [qui dispose aujourd'hui du label « Ville d'art et d'histoire »], qui marque fortement de son empreinte le paysage avec un promontoire surplombant l'Oise, des remparts et un important patrimoine bâti. Ensuite, le tissu urbain se prolonge de part et d'autre de l'Oise, à Osny au nord de Pontoise et à Saint-Ouen-l'Aumône au sud, qui se caractérise historiquement par une vocation industrielle et des lotissements des années 1920-1930 dans le prolongement de

la ligne de chemin de fer. Enfin, un chapelet de « villages-rues » longe l'Oise selon des formes traditionnelles à l'Île-de-France. Il s'étale d'Éragny jusqu'à Maurecourt en faisant le tour de la boucle.

S'appuyant sur ce contexte, la mission d'aménagement puis l'établissement public posent les grands principes d'aménagement et dégagent les grandes orientations du développement urbain. Celui-ci s'imposera de lui-même avec une urbanisation en amphithéâtre le long de l'Oise, à mi-coteau ou sur le plateau, dans une relation étroite aux villages anciens qui se situent le long de l'Oise. Cette urbanisation se déploiera sur quarante ans et Cergy-Pontoise inscrira dans son tissu urbain la majorité des écoles de la pensée de l'urbanisme et de l'architecture. Elle connaît ainsi les phases d'innovation architecturale et urbaine des années 1970 en passant par la dominante pavillonnaire des années 1990, avant de renouer dans les années à venir avec l'innovation à l'occasion d'un vaste programme de rénovation urbaine du quartier historique Grand Centre. Cette histoire de l'urbanisme et de

Parti d'aménagement.





Ville nouvelle vue du bois de l'Hautil.

l'architecture se lit ainsi dans le paysage et n'est pas étrangère à l'élaboration d'un guide de conception urbaine. L'extension de Cergy-Pontoise s'est inscrite non pas dans un programme initial et intangible d'aménagement mais plutôt dans un ajustement aux contextes, aux réalités sociologiques et géographiques de la ville.

La vue du site actuel laisse entrevoir l'Oise, la base de loisirs et le grand paysage qui en déterminent véritablement l'identité. La vaste esplanade, depuis l'Axe majeur, donne par ailleurs une vue sur La Défense et Paris.

Cette histoire urbaine est également lisible à travers la cartographie de la ville des années 1970 à 2005. À partir d'un tissu urbain dense préexistant et des villages du plateau de l'Hautil et des bords de l'Oise, les premiers quartiers se sont développés au début des années 1970 autour de la préfecture, alors en plein champ. Une première zone d'activités s'est alors construite selon la philosophie des villes nouvelles consistant à obtenir un équilibre entre activités économiques et logement. Au cours des années 1980, on observe le démarrage d'une urbanisation intense sur le plateau du côté d'Éragny-sur-Oise, sur l'Hautil vers les Hauts-de-Cergy. Aujourd'hui, le plan d'origine imaginé par les premiers urbanistes est pratiquement achevé, même si quelques espaces sont en cours d'aménagement comme la plaine des Linandes, qui fait actuellement l'objet d'un grand projet associant la création d'un équipement à la fois sportif et culturel consacré aux sports de glace et un ambitieux programme de logements.

Ce contexte historique permet de nourrir un certain nombre de documents de référence tels que le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Plan de référence urbain (PRU) du Grand Centre, qui fera l'objet d'une rénovation par le cabinet Leclercq, et le *Guide de conception urbaine* présenté ici. Par ailleurs, d'autres études sont entreprises parallèlement. Ainsi, un diagnostic patrimonial, mené par le service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France, est actuellement engagé et devrait aboutir à une connaissance précise du paysage et des différentes communes.

Joseph Salamon

*architecte-urbaniste, directeur du pôle Organisation de l'espace
et du paysage, communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise*

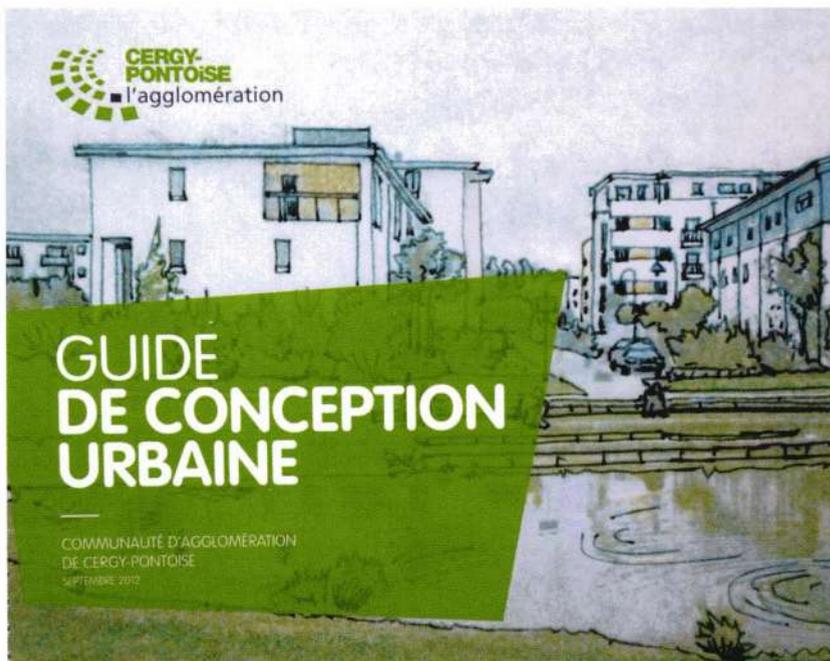
La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise s'est lancée depuis quelques années dans une démarche dynamique visant à construire une cohérence territoriale au niveau des 13 communes rurales et périurbaines qu'elle regroupe. L'objectif est de construire un territoire attractif par son cadre de vie et par ses activités ainsi qu'une réelle mixité fonctionnelle et sociale. Ces orientations ont été validées par le SCOT (2010) ainsi que par l'Agenda 21 (2010) qui, dans son plan d'action, a intégré l'élaboration de plusieurs documents de référence, dont la charte de l'aménagement durable.

Le *Guide de conception urbaine* propose une méthode de mise en œuvre opérationnelle de la fiche technique n° 4 de cette charte qui concerne « la densité et les formes urbaines ». Ce guide fait partie aussi des études stratégiques du projet européen FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), qui intègre également d'autres études sur les espaces agricoles, forestiers et naturels. L'analyse des formes urbaines s'est ainsi insérée dans le programme européen FEADER, qui propose des financements dont le but est de faire émerger et de soutenir des stratégies locales de développement en milieu rural et péri-urbain. L'enjeu est la maîtrise de l'étalement urbain dans un souci de valorisation des paysages de notre territoire et de maintien d'espaces agricoles et forestiers dialoguant avec les centres urbains et des zones d'activités, le tout en respectant la biodiversité.

À noter que la candidature de l'agglomération pour le projet FEADER propose la construction d'une stratégie locale de développement baptisée « FAUNE » pour Forestière, Agricole, Urbaine et Naturelle Équilibrée mais aussi solidaire et intercommunale. Elle implique également des actions opérationnelles visant la formation des acteurs locaux et la construction d'un réseau intercommunal de même que des actions d'évaluation et de valorisation des expériences et des compétences. Ce programme est piloté avec l'Europe, la DRIAAF ainsi que la Région Île-de-France.

L'élaboration du *Guide de conception urbaine* pour les opérations d'aménagement de Cergy-Pontoise vise les objectifs suivants :

- assurer une cohérence urbaine à l'échelle de l'agglomération dans la gestion de l'espace ;



Guide de conception urbaine
(couverture).

– faire converger les approches de travail : proposer un guide pratique pour les concepteurs et les aménageurs en termes de conception urbaine et faire émerger une culture urbaine commune et partagée entre les services de développement urbain communaux et communautaires ;

– proposer une démarche partagée de réflexions, évolutive, non prescriptive et non contraignante, dans le respect de la diversité des territoires et de leurs compétences : analyser, par la mesure et l'appréciation, la pertinence d'un projet en rapport avec ses objectifs, loin de toute logique de notation ou d'imposition d'une forme urbaine.

L'élaboration du guide étude a été réalisée en deux phases : une phase de diagnostic et une phase de propositions.

La première phase a consisté en l'élaboration de trois diagnostics détaillés, qui ont été élaborés avec le cabinet Villien. Le premier diagnostic correspond à une analyse détaillée des formes urbaines existantes sur 24 sites répartis sur les 13 communes. Les sites retenus ont été choisis en partenariat avec les services techniques des communes et de l'agglomération et les aménageurs locaux. Pour chacun des 24 îlots sélectionnés, une analyse approfondie a été effectuée. Elle comprenait une analyse historique de l'îlot, une analyse des typologies d'espaces publics existants au sein de cet îlot, l'analyse des typologies

et de la hiérarchisation des voies, du découpage parcellaire, du nombre de logements par hectare, de l'emprise au sol, de la typologie architecturale, des volumétries, du stationnement, de la desserte locale, de la mixité fonctionnelle et sociale, de l'ensoleillement ou de l'acidité du sol. Un schéma final illustre le potentiel de l'îlot au regard de chaque critère. Le deuxième diagnostic a concerné l'analyse de 8 opérations d'aménagement en cours (sous forme de ZAC). Le troisième diagnostic s'est attaché à l'examen de plusieurs opérations d'aménagement récentes de niveau national qualifiées d'exemplaires en termes de conception, et notamment sur le plan de la durabilité.

La méthode d'analyse retenue est à la fois quantitative (d'appréciation) et qualitative (de mesure), le paysage urbain ne pouvant s'apprécier à partir de seuls indicateurs quantitatifs et devant accorder une place à des indicateurs relevant d'une analyse qualitative.

Il s'agit non pas d'attribuer une notation par sites mais d'analyser les formes urbaines présentes sur l'agglomération au regard de critères objectifs. Ainsi, des critères et des indicateurs d'analyse inspirés de plusieurs approches nationales ont été définis avec plusieurs échelles de référence, l'échelle de l'îlot représentant l'échelle de départ, l'objectif étant dans la phase 2 de préciser, en concertation avec les différents acteurs (communes, aménageurs...), les critères et indicateurs les mieux adaptés au territoire de l'agglomération.

Plusieurs comités techniques se sont réunis en présence des communes et des aménageurs, les principaux promoteurs travaillant sur l'agglomération ont été rencontrés, l'ensemble ayant abouti à la finalisation du *Guide de conception urbaine*. Puis ce travail a fait l'objet d'une concertation avec les élus des communes et de l'agglomération.

Dès le départ, le parti pris des élus et de l'administration a été de ne pas se limiter à une analyse chiffrée, la ville et le paysage urbain ne se mesurant pas à l'aune d'une note finale. Ainsi, l'approche par la notation a été abandonnée par principe. Une synthèse finale des 24 îlots sélectionnés a été réalisée à partir d'indicateurs montrant dans quelle mesure les formes urbaines actuelles de Cergy-Pontoise constituaient des éléments de satisfaction et quels étaient les éléments à approfondir. Des analyses transversales ont également été menées, notamment sur le nombre de logements par hectare ou sur la fertilité. Ce travail a été transposé à l'échelle des huit opérations d'aménagement en cours dans les diverses communes de l'agglomération pour réaliser une comparaison entre l'état des lieux des îlots existants et les opérations d'aménagement actuelles.

Le *Guide de conception urbaine*, adopté en septembre 2002 par l'agglomération, se structure autour de critères, auxquels correspondent des indicateurs, pouvant être analysés différemment en fonction de cinq échelles d'études possibles (agglomération, commune, quartier, îlot, parcelle) et de quatre grandes familles d'organisations urbaines spécifiques à Cergy-Pontoise (pavillonnaire, centre village, ville parc, centre-ville). Le document décrit dans un premier temps

les directions et les enjeux principaux de la méthode : ils s'énoncent en critères. Chacun d'entre eux s'attache à différents points majeurs de la conception des formes urbaines. C'est leur complémentarité qui assure la cohérence d'une opération d'aménagement dans son ensemble. Ensuite, le document présente les principaux indicateurs nécessaires pour apprécier et mesurer les logiques de conception urbaine.

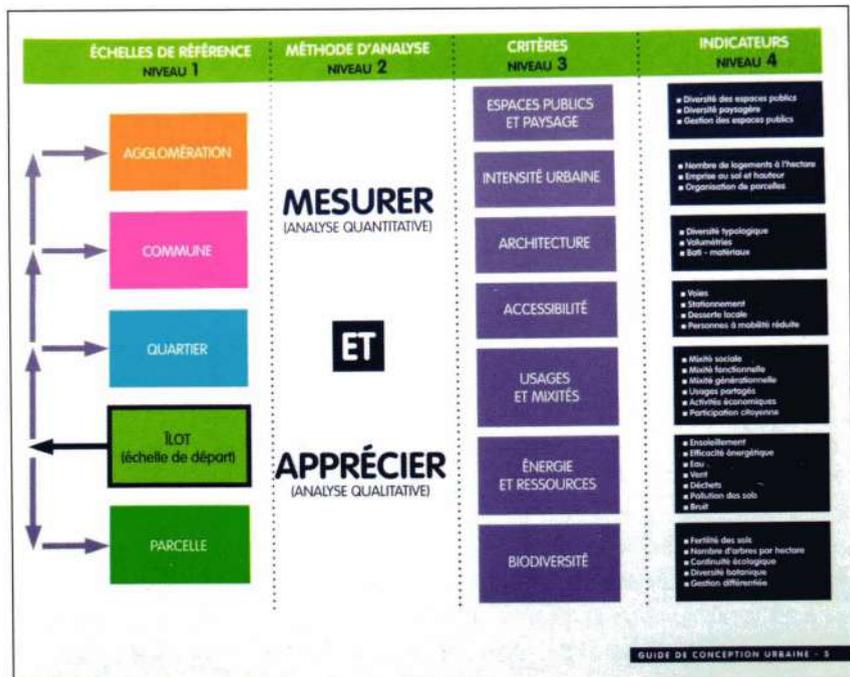
La méthode de travail est structurée en quatre niveaux :

– Le premier niveau concerne l'échelle et l'approche géographique. L'analyse s'appuie sur cinq échelles de références : la parcelle, l'îlot, le quartier, la commune, l'agglomération.

– Le deuxième niveau concerne l'approche analytique : l'approche qualitative [des indicateurs non mesurables] et l'approche quantitative [des indicateurs mesurables].

– Le troisième niveau concerne le choix des critères d'analyse : sept critères renvoient aux questions de formes urbaines, que l'étude contribue à éclairer. Il s'agit de thématiques majeures que l'étude fixe pour analyser et évaluer les aménagements urbains anciens, récents ou futurs : les espaces publics et le paysage, l'intensité urbaine, l'architecture, l'accessibilité, les usages et les mixités, l'énergie et les ressources ainsi que la biodiversité. Un ensemble d'indicateurs correspond à ces principaux critères.

Guide de conception urbaine :
méthodologie de travail.



– Le quatrième niveau concerne le choix des indicateurs : les 31 indicateurs proposent des outils d'analyse et de mesure des critères pour mieux comprendre et construire l'organisation urbaine.

Ainsi, à chaque critère retenu, tel le critère des espaces publics et du paysage, des exemples d'indicateurs sont proposés, en l'occurrence la diversité des espaces publics et des paysages, la gestion des espaces publics... Ces orientations s'inscrivent à l'échelle de l'agglomération et se déclinent selon les structures urbaines de l'agglomération retenues à l'occasion du diagnostic territorial et urbain. Le deuxième critère de l'intensité urbaine comporte plusieurs indicateurs comme le nombre de logements par hectare, l'emprise au sol et les hauteurs ou l'organisation des parcelles. À chaque fois, ces exemples d'indicateurs sont accompagnés d'orientations globales et de déclinaisons selon les types d'îlots existants. Le critère de la place de l'architecture dans l'agglomération a été l'objet de nombreux débats, des acteurs défendant la diversité architecturale du territoire tandis que d'autres souhaitaient favoriser une architecture classique voire historique de l'agglomération. La diversité typologique a néanmoins été retenue comme l'un des éléments témoignant d'une certaine dynamique architecturale. La volumétrie et les matériaux font partie des indicateurs de ce critère architectural. Le critère de l'accessibilité comporte comme indicateurs la hiérarchisation des voies, les modalités de stationnement, les dessertes locales et la place des personnes à mobilité réduite (PMR) dans l'agglomération. Le critère des usages et des mixités comprend des indicateurs de mixité sociale, de mixité fonctionnelle, de mixité générationnelle, d'usages partagés, de place du débat public et de la démocratie locale dans la fabrication du paysage urbain ou encore les activités économiques. Le critère de l'énergie et des ressources comporte comme exemples d'indicateurs l'ensoleillement, l'efficacité énergétique, l'eau, le vent ou les déchets. Enfin, le critère de la biodiversité comprend des indicateurs de fertilité des sols, de nombre d'arbres par hectare, de continuité écologique, de diversité botanique et de gestion différenciée.

Ce guide a pour objectif de proposer un document souple et non contraignant. Il n'est pas prescriptif, il n'a pas vocation à figer la ville selon certains critères mais à évoluer selon la dynamique des enjeux relatifs à Cergy-Pontoise, et il concerne l'ensemble des aménagements communautaires. À la demande des communes, il peut être mis en place à l'échelle des opérations communales. Il est destiné à orienter l'aménagement et le paysage urbains des opérations en cours.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce guide, la communauté d'agglomération a mis en place un groupe intercommunal de réflexion baptisé « qualité urbaine ». Il est animé par son pôle Organisation de l'espace et du paysage et intègre à la fois des élus et des urbanistes de la commune et de l'agglomération. Ce groupe se réunit selon les besoins au moins deux fois par an. Son objectif est de partager une culture urbaine commune, de discuter ces différents thèmes et de faire vivre ce guide.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Sophie Jevakhoff

service architecture, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Je travaille avec la ville de Cergy et un bureau d'études à la transformation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Cergy et je m'étonne de ne pas connaître votre guide. Je m'interroge sur les actions que vous prévoyez pour que cet outil fasse l'objet d'une intégration dans les documents d'urbanisme des communes.

Joseph Salamon

Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, ce guide a été élaboré avec la participation de l'ensemble des communes de l'agglomération. À un moment du débat, une partie des élus souhaitait que ce guide soit imposable à l'échelle des communes et occupe une place principale dans leur développement urbain. Cette possibilité n'a pas été retenue pour des raisons historiques et territoriales. Finalement, il a été décidé que ce guide demeurerait, en termes de mise en œuvre, un référentiel à l'échelle des opérations d'aménagement directement suivies par l'agglomération par l'intermédiaire de l'aménageur Cergy-Pontoise Aménagement. Ce guide est à l'heure actuelle utilisé à l'échelle des dix ou douze opérations d'aménagement sous forme de zones d'activités économiques (ZAC) communautaires et par les communes qui le souhaitent à l'échelle communale. Ainsi, la Ville d'Éragny-sur-Oise a décidé, dans le cadre de la conception d'un grand projet d'urbanisme, que ce guide constitue un élément principal de son élaboration. Ce n'est pas le cas de la Ville de Cergy, qui n'a pas souhaité que ce guide soit fondamental dans son exercice. Pour l'heure, ce guide demeure un outil souple. Le caractère non prescriptif de ce document relevait également d'un choix politique. Il ne s'agissait pas d'imposer ce guide aux communes. Cela étant dit, la Ville de Cergy, au même

titre que d'autres communes, a bel et bien participé à son élaboration, bien que sa mise en œuvre ne mobilise pas la même implication. À titre d'exemple, la commune de Jouy-le-Moutier a décidé que ce guide participerait dorénavant à la fabrication de son paysage urbain. Ce n'est néanmoins pas le cas d'autres communes, à l'image de Cergy, la commune centrale.

Michèle Sustrac

Ce guide a-t-il été édité largement ? Fait-il l'objet d'une diffusion auprès du grand public ?

Joseph Salamon

Ce guide a en effet été édité en grand nombre, principalement à l'échelle de Cergy-Pontoise. Sa diffusion n'a néanmoins pas été assez large. Cependant, nous demeurons à la disposition de toutes les personnes désireuses d'en obtenir un ou plusieurs exemplaires. Il suffit de contacter la communauté d'agglomération. Une diffusion en a été effectuée à l'échelle des instituts d'urbanisme, de quelques écoles d'architecture et d'organismes professionnels d'urbanisme. Néanmoins, le guide étant relativement récent, sa diffusion n'est pas encore très importante.

Pierre-Marie Tricaud

architecte-paysagiste, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France

J'ai débuté à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU-IDF) bien après les fondations de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise mais c'est bien l'IAU-IDF qui a conçu le SDRIF de 1965 et les villes nouvelles. Des urbanistes tels que Bertrand Warnier sont par ailleurs issus de l'IAU-IDF. La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise réalise un travail formidable, comme

l'équipe précédente de l'EPA dirigée par Bertrand Warnier. Nombreux sont ceux qui considèrent en effet que Cergy-Pontoise est la « moins ratée » des villes nouvelles. C'est peut-être la seule au sein de laquelle les habitants éprouvent un véritable sentiment d'appartenance. Malgré ce constat, peut-on remettre en question le choix initial de concevoir des villes nouvelles *ex nihilo*, à partir de centres creux traversés par une autoroute et non reliés à la ville ancienne ? Des choix ont été effectués à une certaine époque. Aujourd'hui, il convient peut-être de réinterroger ces options, d'autant plus que les experts de l'époque ne partageaient pas tous la même vision. Les villes nouvelles constituent l'un des résultats des principes posés par la charte d'Athènes élaborée à l'entre-deux-guerres. Alors, déjà, certains urbanistes envisageaient de construire les villes nouvelles autour des villes existantes. Ainsi, peut-on parallèlement remettre en question ces choix initiaux tout en assumant l'existant pour en tirer des leçons sans adopter un registre de justification *a posteriori* ?

Olivier Millot

Il serait difficile de remettre en cause ces choix. En revanche, il convient de réinterroger cette histoire. C'est d'autant plus pertinent qu'au moment où s'achève la mise en place du programme urbain initial, les premières phases de rénovation urbaine sont engagées. Cette situation est inédite en matière d'histoire urbaine. En effet, en l'espace d'une séquence chronologique très courte, nous retrouvons toutes les phases allant de la conception de la ville sur un espace vide à des programmes de rénovation à venir. Ce temps court nous donne paradoxalement du recul pour pouvoir examiner des évolutions au travers de documents de référence. Il est ainsi possible de mesurer en permanence les écarts entre les intentions, la mise en œuvre, l'interprétation voire le détournement d'un programme en fonction des différentes équipes d'urbanisme en place. Ce regard critique est posé vis-à-vis des intentions initiales et vous évoquiez la « moins ratée » des villes nouvelles. De mon point de vue, elle est très réussie et continue à l'être. Une phase fort intéressante est intervenue récemment à travers la réalisation des études préalables à la rénovation du Grand Centre. Ce centre-ville est extrêmement marqué par un urbanisme de dalles qui fut remis en cause dès 1976 par la deuxième équipe de la mission d'aménagement. Ce moment des études

préalables – qui a donné lieu aux documents d'orientation qui s'imposent pour la rénovation du Grand Centre – a été l'occasion de réinterroger cet urbanisme très marqué, qui compte à la fois des défauts et des qualités. Les partis pris des équipes en compétition étaient ainsi très affirmés. L'équipe de François Leclercq qui a remporté le marché n'a absolument pas tourné le dos à l'histoire et a assumé cet urbanisme en le réinterrogeant, en le réinterprétant, en lui trouvant des logiques construites avec le temps et en l'investissant de sens. Elle a renoué avec les intentions initiales de donner une place au paysage en centre-ville et de redensifier le centre. Les équipes qui essayaient d'effacer et de nier la dalle n'ont pas été retenues. Leurs propositions étaient intéressantes mais peu pertinentes. Elles rompaient en effet avec une philosophie qui n'apparaît pas si mauvaise que cela avec le recul.

Joseph Salamon

Par ailleurs, nous avons récemment réalisé une enquête auprès de 200 habitants de Cergy-Pontoise concernant leur perception et leurs usages du paysage dans l'agglomération. La même enquête a été réalisée auprès de 200 Parisiens dans plusieurs gares de Paris pour comparer la perception des Parisiens de Cergy-Pontoise et celle des habitants de Cergy-Pontoise. Cette enquête a révélé que Cergy-Pontoise représente, pour ses habitants, l'image très positive d'un territoire avec une identité, au sein duquel ils sont fiers d'habiter et auquel ils s'identifient. Ils considèrent que son paysage dépasse largement l'aspect naturel et font référence à la dalle comme partie intégrante de ce paysage. L'axe majeur fait également partie de leur paysage et ils font état d'un sentiment de fierté vis-à-vis de cette création. Ce n'est pas du tout la perception de Cergy-Pontoise recueillie auprès des Parisiens, qui ont fait état de représentations négatives du paysage, mettant en avant la notion de ville nouvelle qui n'était absolument pas utilisée par les habitants de Cergy-Pontoise. Les Parisiens évoquent une ville artificielle aux nombreux problèmes sociaux, avec une vision véhiculant des préjugés vis-à-vis d'un territoire inconnu. Ce travail de sociologie urbaine a permis de comparer ces points de vue et de constater que le paysage urbain dépasse les réalités géographiques pour embrasser des usages et une pratique du territoire. Il s'agit d'un élément de réponse qui accredit la thèse d'une réussite de cette

ville nouvelle puisque ses habitants ne la considèrent plus comme une ville nouvelle mais comme une véritable ville, un territoire dans lequel ils sont fiers d'habiter. L'étude n'a cependant pas été diffusée.

Olivier Millot

Nous pouvons renvoyer au film d'Éric Rohmer *L'Ami de mon amie* qui atteste sous forme de conte dans les années 1980 cette réussite architecturale et urbaine. Cette réussite est doublée d'une forme de questionnement. En effet, de quelle manière cette ville est-elle parvenue à devenir une ville banale, comme les autres ?

Christian Queffelec

architecte

En poste au secrétariat général du groupe central des villes nouvelles à l'époque de ces grands concours, je trouve votre intervention très riche et intéressante. Durant la période de ces grands concours – j'ai particulièrement travaillé sur l'Hautil – nos réflexions étaient assez semblables aux vôtres. Selon vous, dans quelle mesure nos intentions initiales se sont-elles révélées positives ? Quelle est la réaction des habitants trente ans plus tard vis-à-vis de ces réalisations ? Nous avons procédé au même type d'étude de densité et de tissu urbain et je serais curieux de connaître les idées novatrices que vous développez au-delà des idées de la période précédente. Je m'interroge notamment sur vos travaux en matière de développement durable et de transports dans l'organisation des quartiers. En résumé, qu'apportez-vous de nouveau ? Par ailleurs, vos travaux sont très adaptés aux quartiers d'habitation mais semblent moins adaptés à la conception des centres et aux ensembles de grands équipements. De ce fait, je comprends que certaines communes considèrent que ce guide ne constitue pas un référentiel propre à résoudre tous les problèmes. En effet, certaines situations urbaines n'entrent pas dans le cadre que vous avez décrit.

Joseph Salamon

Je tiens à nouveau à le préciser, ce document n'a pas pour ambition de résoudre l'ensemble des problèmes de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Si cela avait été le cas, ce type de document existerait depuis les débuts de la ville nouvelle. Il a pour unique prétention d'alimenter

et d'enrichir les diverses opérations sous forme de ZAC actuellement suivies par l'aménageur de l'agglomération. Ce guide rappelle pour chaque opération que le paysage de l'agglomération de Cergy-Pontoise doit prendre en compte l'ensemble des thèmes retenus. Il s'agit d'un document évolutif qui ne concerne pas l'ensemble des parcs d'activités des zones industrielles (ZI) de Cergy-Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône. Il ne concerne pas non plus les grands ensembles urbains historiques de Cergy-Pontoise. Il a pour fonction essentielle de préfigurer et d'accompagner une certaine stratégie d'aménagement pour les opérations en cours afin de faire émerger petit à petit une approche globale qui s'inscrit dans une forme de continuité. Notre posture ne consiste pas à oublier ce qui a été réalisé au profit d'une nouvelle approche. Il importe avant tout de s'inscrire dans la continuité des opérations précédentes. Olivier Millot a rappelé à ce titre les approches développées par nos prédécesseurs. Cergy-Pontoise a eu la chance d'avoir été investie par de nombreux urbanistes. Ainsi, ce document entend modestement enrichir les opérations actuelles d'aménagement. De plus, la communauté d'agglomération ne dispose pas pour l'heure de la compétence pour établir le PLU intercommunal. Si la loi évolue en ce sens, le débat se posera. Néanmoins, actuellement, la majorité des villes considère que le PLU doit demeurer à l'échelle de la ville, ce qui a complexifié la conduite de cette démarche qui relève d'une volonté de notre président de développer une approche globale et intercommunale. En tout état de cause, ce travail a avant tout pour objectif de tisser des liens avec les différentes communes. Par la suite, nous verrons de quelle manière il évolue.

Arlette Auduc

Je vous remercie. Monique Dudinsky est directrice de l'aménagement et du développement à l'établissement public d'aménagement de La Plaine de France, autre territoire au nord de Paris. Notre collègue chargé du patrimoine industriel a travaillé avec cet EPA lorsque s'est posée la question de l'intégration des silos de Louvres dans l'éco-quartier qui sera construit dans cette ville située au cœur de La Plaine de France. À travers cette intervention, il s'agira de savoir de quelle manière a été formulée la question du paysage dans l'action de l'établissement public d'aménagement de La Plaine de France.



Les aménageurs publics : la question du paysage pour l'établissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France

Monique Dudinsky

*directrice de l'aménagement et du développement,
EPA Plaine de France*

Avant de vous présenter la question du paysage dans l'un de nos projets d'aménagement, l'écoquartier de Louvres et Puiseux-en-France, je me propose de rappeler quelques éléments de contexte sur La Plaine de France et l'établissement que je représente.

La Plaine de France est le territoire recouvrant l'est du Val-d'Oise et l'ouest de la Seine-Saint-Denis avec, au centre, le couloir constitué par l'autoroute A1. Partant des portes nord de Paris, elle s'étire jusqu'aux confins de l'Oise. La Plaine de France s'ouvre largement sur l'Europe, dont elle constitue un des pôles majeurs de transit et d'activité. Elle est, en outre, dotée d'une importante densité d'infrastructures d'envergure nationale et internationale avec les deux aéroports internationaux de Roissy et du Bourget, les autoroutes A1, A3, A86 et A104, et un important réseau ferré [TGV, RER, métro, tramway]. De plus, ce territoire accueille des équipements sportifs tels que le Stade de France et des parcs d'activités comme Paris-Nord 2, le parc des expositions du Bourget et de Villepinte, ce qui en fait un territoire d'accueil d'événementiel reconnu.

Autrefois terre de maraîchage et grenier à blé de la capitale, La Plaine de France a vu son paysage profondément modifié par l'arrivée de ces infrastructures et zones d'activités. L'établissement public d'aménagement de La Plaine de France a été créé en 2002 afin de procéder à toute opération destinée à favoriser l'aménagement, la restructuration urbaine, le développement économique et social, et d'améliorer le cadre de vie des habitants [Schéma stratégique de référence de l'EPA]. Autrement dit, à recomposer son paysage.

La question du paysage a été particulièrement importante pour le projet d'écoquartier à Louvres et Puiseux-en-France, dans le Val-d'Oise, tout près de Roissy. Ces deux bourgs de la plaine céréalière sont caractéristiques des petites villes en limite d'agglomération dont l'économie est principalement tournée vers l'activité agricole.

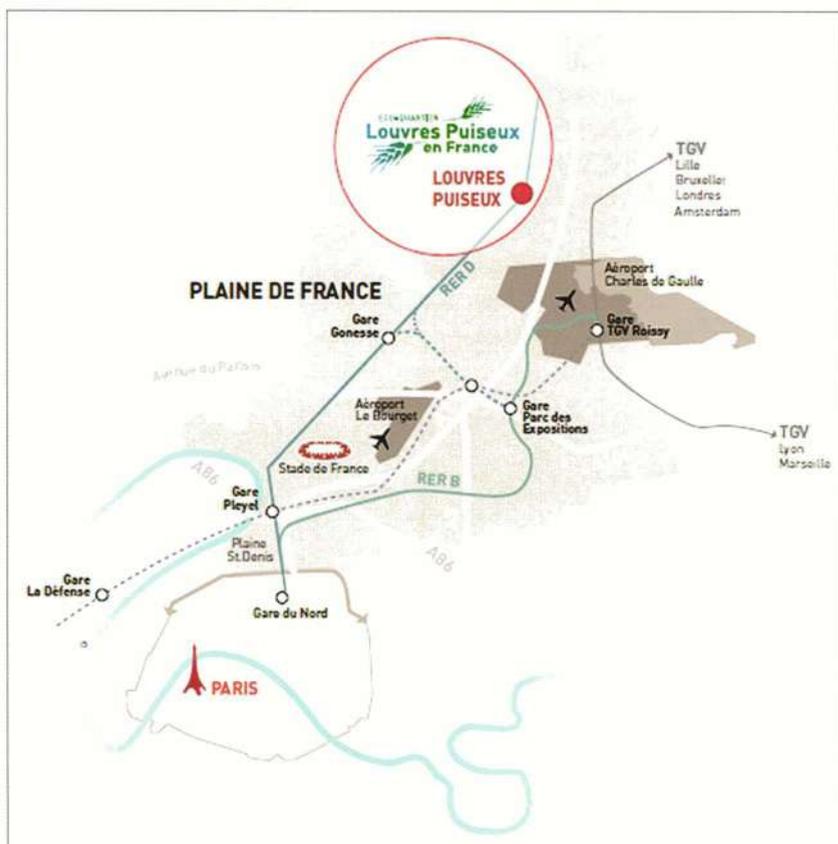
En 1994 le SDRIF a classé ce territoire comme secteur préférentiel d'urbanisation. De par sa proximité avec l'un des premiers pôles d'emploi d'Île-de-France (Roissy, avec 170 000 salariés), sa situation hors du plan d'exposition au bruit (PEB) et sa connexion au RER D et au réseau routier, ce secteur réunissait tous les critères pour répondre aux importants besoins de logements en Île-de-France.

C'est pourquoi l'EPA y aménage un écoquartier de 82 hectares qui prévoit la construction de 3 340 nouveaux logements. La ZAC est présente sur trois secteurs : le pôle gare – secteur dense qui abrite les silos –, un ancien quartier industriel en renouvellement urbain – les Frais-Lieux – et le bois du Coudray, qui correspond à un quartier qui s'étendra sur des terrains agricoles. Cet écoquartier participe de la création d'un nouveau pôle urbain avec le quartier de la gare, qui offre des équipements créés ou restructurés, 20 000 mètres carrés de commerces, deux groupes scolaires et des équipements sportifs. Il comprend également une vaste offre d'espaces publics, notamment avec 10 hectares d'espaces verts. L'écoquartier, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « nouveaux quartiers urbains » et dispose du label aménagement durable. Cette opération de ZAC, engagée en 2011 et actuellement au stade des démolitions, a fait l'objet d'une concertation poussée avec la population. En premier lieu, une concertation réglementaire s'est déroulée dans le cadre de la création de la ZAC et continue à travers des réunions régulières et des points d'avancement des opérations. À terme, la population passera dans cette zone de 12 000 à 20 000 habitants.

Roland Castro et Sophie Denisoff ont été choisis pour mener à bien ce projet. Roland Castro avait décrit ce projet comme étant celui d'une « île dans une mer de blé ». Cette métaphore reflète assez bien la situation de ces bourgs situés au milieu des champs.

Conscient de l'importance de préserver l'activité agricole, le projet réduit au maximum l'utilisation de ces terres en densifiant les bourgs, en reliant les nouveaux quartiers aux quartiers existants et en concevant une limite avec le paysage. Les boisements et les alignements constituent des repères de ce territoire rural avec le bois des Marlots, le bois du Coudray et les arbres alignés le long des routes. La limite entre la ville et la campagne est franche et contient l'urbanisation. Ces franges ont été exploitées pour réaliser des pistes pédestres ou cyclables qui relient les quartiers. Ces lieux de promenade offrent des panoramas saisissants vers Paris et des vues lointaines sur les villages voisins à travers les champs. La plaine dispose par ailleurs de quelques émergences dans le paysage tel que le clocher de l'église de Louvres, les silos ou le château d'eau de Marly-la-Ville. Dans ce territoire de plaine, le moindre édifice haut devient un marqueur fort du paysage, incarnant l'identité du territoire.

Dans le projet initial de l'écoquartier, les silos à grains devaient être démolis. Construits dans les champs dans les années 1950 puis rattrapés par l'expansion urbaine, les silos se trouvaient dans un secteur d'habitation que le projet allait intensifier. Le danger potentiel et les nuisances suscitées par leurs activités ont



Le territoire de l'EPA
Plaine de France.

participé à la constitution d'une image négative des silos. L'idée de raser ces géants de béton ne gênait personne. Mais au moment de leur démolition, nous avons réalisé avec l'aide de Roland Castro que ces silos constituaient des éléments marqueurs du paysage. À l'arrivée à Louvres et au Puisseux-en-France, ces silos émergeaient en premier lieu. Ils portaient l'identité des villes et incarnaient la mémoire agricole du territoire. Aussi s'agissait-il de s'interroger quant à leur conservation et à leur usage au sein du projet.

En 2011, nous avons ainsi lancé, en concertation avec les élus des collectivités, un appel à idées auprès d'architectes et d'artistes. L'objectif de ce concours était de faire émerger des propositions, révéler l'intérêt patrimonial des lieux et médiatiser la conservation de ces silos. Nous avons reçu 45 candidatures, parmi lesquelles huit équipes ont été retenues pour proposer des projets de reconversion des silos : des Clics et des Calques, le cabinet Stoffel-Lefebvre, K-Architectures, MasKarade, l'agence Chartier-Corbasson, Projectiles, 5+1 et l'atelier Compact. Chacune de ces équipes a soumis une réponse intéressante, certaines à partir de concepts tels qu'une brasserie-minoterie, une ressourcerie, une coopérative sociale ou un data

center tandis que d'autres ont projeté des équipements culturels (médiathèque, cinéma) et sportifs. Le cabinet Projectiles a pour sa part suggéré de transformer le silo en un objet sculpture, utilisé pour la promenade et comme belvédère sur la plaine. Les réponses des divers cabinets proposaient tantôt de travailler sur des transparences, tantôt d'opter pour des habillages sombres. Certaines propositions conseillaient des percées ou des mises en lumière. Le jury n'a cependant pas désigné de lauréat car ces huit projets intéressants bien que difficilement réalisables économiquement avaient surtout vocation à faire naître et à alimenter le débat avant d'arbitrer sur l'avenir des silos. Ces huit propositions ont été exposées à la Maison de l'architecture en Île-de-France ainsi qu'au musée Archéa de Louvres.

Louvres (95) et le territoire du futur écoquartier.



En parallèle de cet appel à idées, un travail de concertation avec les habitants des deux villes a été mené spécifiquement sur la thématique de la transformation des silos. Lors des réunions, l'agence de concertation urbaine Ville ouverte a présenté l'histoire des silos de Louvres et montré des exemples de réhabilitation de silos à travers le monde. Le changement de regard des habitants au fil des rencontres a été édifiant. Ce qui était qualifié de « verrues » au premier rendez-vous est devenu pour les habitants un repère de leur territoire et un élément de fierté.



Le fonctionnement du silo dans les années 1950.

Vu l'intérêt suscité par l'appel à idées et l'envie des élus, l'EPA a sollicité le service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France pour mieux connaître les silos, en comprendre le fonctionnement et l'histoire. Lors de cette étude, Nicolas Loriette, le spécialiste français des silos, s'est intéressé à nos silos et son analyse a permis de les replacer dans l'histoire des constructions agroalimentaires. À la croisée du silo-monument – modernité du vocabulaire architectural employé – et du silo-outil – innovation technique et performance industrielle –, le silo de 1950 de Louvres est le symbole réussi des silos d'architectes. Le résultat de ce travail a abouti à une exposition au musée Archéa de Louvres ainsi qu'à une conférence ouverte aux habitants. Ces actions ont permis de poursuivre la sensibilisation et de faire connaître aux premiers concernés la valeur de leur patrimoine.

Le maintien de l'ensemble des silos s'avérant impossible pour des raisons d'espace et de viabilité économique, il a été décidé de n'en conserver qu'un seul. Le choix s'est porté sur le plus ancien (1950), dont la qualité architecturale était bien supérieure aux autres et dont l'importance patrimoniale avait été soulignée par l'inventaire technique. Il accueillera des commerces en rez-de-chaussée et 25 logements dans les étages. Les autres silos sont aujourd'hui en cours de démolition, une démolition plus longue que prévue en raison de la découverte d'amiante.

Certains éléments symboliques de l'intérieur des silos seront conservés et réutilisés dans le cadre de notre opération, parmi lesquels un toboggan hélicoïdal permettant d'acheminer les sacs de grains et le tableau synoptique représentant le cheminement du blé au sein des silos seront réemployés dans les équipements publics de superstructure à réaliser dans l'écoquartier. Ces éléments constituent à cet égard un rappel de la modernisation industrielle d'après-guerre à valoriser.

En conclusion, l'EPA est convaincu qu'il était indispensable de prendre en compte le caractère patrimonial de ces silos et que ce dernier tisserait un véritable lien entre le passé et l'avenir du territoire.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Jean-Paul Rueff

Conseil économique, social et environnemental
d'Île-de-France

J'ai déjà eu l'occasion d'assister à une présentation du silo et de sa reconversion. À l'époque, il avait été question de dédier le rez-de-chaussée à un lieu culturel plus particulièrement en lien avec l'histoire de l'agriculture. Or, le projet dont vous faites état concerne des commerces et des logements. L'idée d'un lieu culturel a-t-elle été abandonnée ?

Monique Dudinsky

Cette idée n'est pas totalement abandonnée. Néanmoins, nous manquons de financements et la solution de facilité consisterait à développer des commerces, qui trouveraient facilement preneurs. Nous n'avons pas arrêté notre décision et nous continuons à rechercher des financements car la solution du lieu culturel nous paraît meilleure. En revanche, nous confirmons l'option des logements aux étages supérieurs. Ils contribueront à en accroître le nombre sur le territoire et participeront d'une offre attractive de logements atypiques. En ce qui concerne le rez-de-chaussée, nous nous réservons la possibilité de revenir sur l'option initiale.

Christian Queffelec

La question du programme de rénovation est ici centrale. Ce bâtiment est relativement compact et sans percement. Or, la construction de logements introduit une architecture nouvelle qui pourrait dans une large mesure transformer le projet initial. D'un point de vue patrimonial, cette question est fondamentale. Par ailleurs, vous avez comparé cet écoquartier à des îlots dans une mer de blé. Cette image très belle que l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture transmet de génération en génération n'est pas toujours traduite dans

les faits. En effet, cette mer agricole disparaît parfois. Aussi, avez-vous prévu des dispositifs pour protéger ces espaces agricoles ?

Monique Dudinsky

En ce qui concerne votre première question, des percements existaient dans la tour centrale, que nous conserverons. En raison de la fermentation du blé, des percements avaient en effet été réalisés dans le béton. Avant de décider de cette transformation en logements, nous avons par ailleurs procédé à des sondages qui ont confirmé qu'il était possible de percer le béton pour agrandir les ouvertures. Ce point a été vérifié.

Pour le reste, l'EPA, qui travaille à la préservation de l'agriculture *via* un schéma agricole, s'efforce de mettre certains principes en application. Ainsi, si aucune réglementation véritable n'existe pour empêcher l'étalement urbain, cet étalement est contenu malgré tout par le PLU et le SCOT. De plus, l'EPA s'attache par son action à contenir l'urbanisation et à maintenir l'agriculture. À ce titre, il a des engagements vis-à-vis des agriculteurs, notamment à travers une cartographie de préservation élaborée en lien avec la chambre d'agriculture et la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Dans ce cadre, nous délimitons les territoires ouverts à l'urbanisation et les territoires à préserver à tout prix.

Arlette Auduc

À cet égard, le vice-président Alain Amédéo a insisté sur la nécessité de préserver les espaces ruraux et agricoles. Il s'agit d'un axe fort du projet de SDRIF (Schéma directeur de la Région Île-de-France) qui n'est pas encore

complètement validé. Ce point ne relève pas de ma compétence mais la Région entend, par le biais de ce document prescripteur, affirmer autant que possible cet axe du maintien des espaces agricoles.

Michèle Sustrac

Vous prévoyez que ces logements seront facilement vendus. Cette opération constitue néanmoins un lourd investissement public et nous aurions pu imaginer qu'elle soit prioritairement destinée à des logements sociaux en raison de l'engagement de la collectivité.

Monique Dudinsky

Cette opération n'implique pas d'engagement financier de la collectivité puisqu'il s'agit d'une opération en compte propre de l'EPA. Le programme global prévoit 30 % de logements sociaux, dont 5 % de logements dédiés. Nous avons également étudié la possibilité de réaliser des logements sociaux dans le cadre de cette opération. Néanmoins, aucun bailleur n'a suivi. Par conséquent, un promoteur a développé une opération de 150 logements, aucun bailleur n'ayant bénéficié de financements pour engager les travaux de réhabilitation du bâtiment, qui s'avéraient coûteux et complexes, davantage que des travaux de construction.

Christian Queffelec

Je voudrais revenir sur Cergy-Pontoise. À l'origine, les concepteurs de cette ville nouvelle prévoyaient qu'elle change dans le temps et ils envisageaient la transformation radicale de certains quartiers. Cependant, certaines problématiques techniques s'avèrent parfois très difficiles à résoudre. Ainsi, comment prévoyez-vous de transformer le centre commercial ? Envisagez-vous de le racheter ? Des procédures doivent en effet accompagner cette transformation de l'espace urbain. Par ailleurs, la question de l'intégration des autoroutes dans cette ville apparaît centrale. Comment intégrer une autoroute au sein d'une ville ?

Pierre Ramond

directeur de la planification et de la programmation de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

S'agissant du centre commercial, nous en sommes à une étape de discussions et de partenariat. À travers le PUR, nous avons posé les fondamentaux de la vision

de la collectivité, ville et communauté d'agglomération comprises. Ce travail a été effectué en concertation avec les propriétaires et les partenaires du centre commercial. Ils examinent désormais les modalités de prise en compte de ces orientations d'urbanisme. La collectivité et les acteurs du centre commercial disposent d'un intérêt commun puisque les représentants du centre commercial souhaitent l'agrandir. Dans ce contexte, la collectivité pourra conditionner les autorisations d'agrandissement au respect des orientations d'aménagement en tant que propriétaire foncier de l'ensemble des espaces aux abords du centre commercial. Le projet reste néanmoins à construire. En cas d'opposition des partenaires et des propriétaires du centre commercial aux orientations d'aménagement, la question d'un investissement public pourrait se poser dans une perspective de requalification de cet ensemble urbain majeur. Pour le moment toutefois, les différentes parties prenantes n'en sont qu'à la phase de discussions.

Quant à l'intégration de l'autoroute à la ville, les travaux du cabinet Grumbach et l'expérience de François Leclercq relative à Paris Nord-Est ont contribué à un bon avancement sur le sujet en matière de dessins et de gabarits. L'objectif sur ce point est de réduire la vitesse de référence pour diminuer les inter-distances entre les différentes sorties et les rayons de courbure des bretelles d'accès et de sortie. En mettant en place des contre-allées et des accès beaucoup plus courts à l'autoroute, nous réduirons sensiblement l'emprise des bretelles d'accès sur le territoire. Le point clé de ce projet, avant même les financements, réside dans l'acceptation d'une diminution de la vitesse de référence. Alors que la traversée d'agglomération est aujourd'hui limitée à 90 km/h, il serait souhaitable de descendre à 70 km/h.

Michèle Sustrac

Je serais curieuse de connaître les enjeux et les limites de votre projet de requalification urbaine ainsi que les jeux de pouvoir à l'œuvre entre les différents partenaires. Des situations de conflit ont-elles émergé au cours du projet ?

Pierre Ramond

La problématique de la centralité de l'agglomération constituait d'une certaine manière le mode de résolution d'un conflit larvé. La présentation de ce projet suppose l'accord de l'ensemble des élus de l'agglomération autour



Intérieur du silo : toboggan hélicoïdal permettant d'acheminer les sacs de blé.

d'un lieu identitaire pour l'ensemble des communes. Or, cet accord était jusqu'il y a peu de la science-fiction. Le projet a abouti en raison de la crainte commune de ne plus exister vis-à-vis d'un territoire francilien en plein mouvement dans le cadre du projet de Grand Paris. Cette crainte a fédéré l'ensemble des acteurs, qui ont compris la nécessité de s'unir pour exister, notamment au travers du réaménagement de ce quartier identitaire.

Par ailleurs, dans le choix du lieu identitaire, des rapports de force se sont fait jour pour décider de la centralité de l'agglomération entre les villes de Cergy, de Pontoise, de Saint-Denis-l'Aumône voire d'autres villes. Comme en témoigne le plan du SCOT, la ville de Cergy est articulée autour de trois grandes entités proches des trois gares RER : les Hauts-de-Cergy, l'Axe majeur-Horloge et la préfecture, désignée aujourd'hui comme le Grand Centre. Le Grand Centre n'a jamais été un quartier

de vie pour ses 3 000 habitants. De plus, à l'échelle des 60 000 habitants de Cergy, sa population se montre dérisoire en nombre. La centralité de la ville de Cergy se situe davantage au niveau de l'Axe majeur-Horloge et de la station Saint-Christophe. Pour la ville de Cergy, le grand défi depuis une dizaine d'années est par ailleurs de faire exister les Hauts-de-Cergy. Il s'agit en effet du dernier quartier sorti de terre, du terrain de la « conquête de l'Ouest ». Si le Grand Centre est pour la Ville de Cergy un quartier certes important, il n'a néanmoins pas le même poids que les autres quartiers. Ainsi, la prise en charge et le pilotage de ce projet par la communauté d'agglomération se sont imposés assez naturellement.

S'agissant des partenariats et des luttes de pouvoir, ce premier projet de renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération nous oblige à composer avec les propriétaires existants, dans une logique de discussion et de partenariat. À l'heure actuelle, ce partenariat semble se déployer. En effet, les propriétaires des immeubles de bureaux se rendent compte que cette opération sera peut-être leur dernière chance de valoriser un actif en perte de valeur continue depuis une dizaine d'années. De ce fait, les propriétaires prêtent une écoute attentive à notre projet. La relation avec les acteurs du centre commercial s'inscrit davantage dans un « je t'aime, moi non plus ». Cependant, les propriétaires du centre commercial ont compris qu'ils avaient besoin de renforcer leur position en centralité. Leur situation est à cet égard un cas d'école puisque le centre commercial se situe au pied du RER. Les discussions seront probablement âpres et complexes mais les propriétaires paraissent néanmoins réceptifs au changement.

Le logement ne bute sur aucun obstacle. La demande endogène est très forte à l'échelle de l'agglomération et l'attractivité des logements du territoire est très satisfaisante. De ce fait, les promoteurs et les bailleurs se bousculent pour réaliser des constructions dans l'agglomération. Cette situation nous permet de faire preuve d'exigence sur la qualité environnementale et architecturale des bâtiments.

Pour conclure, nous rencontrons comme tout le monde des difficultés importantes avec les grandes institutions parapubliques telles que Gaz réseau distribution France (GRDF), Électricité de France (EDF), la Caisse des allocations familiales (CAF) ou La Poste, qui possèdent

des immeubles et des espaces fonciers significatifs à l'échelle de ce quartier. Il convient de réussir à mettre en mouvement ces institutions et il s'agit probablement du chantier le plus difficile.

Pierre-Marie Tricaud

Les villes nouvelles ont parfois été érigées sans tenir compte du passé. En l'occurrence, Cergy-Pontoise s'est construite en tournant le dos à Pontoise. Au-delà de la question de Cergy préfecture et de l'intégration de l'autoroute dans la ville, envisagez-vous d'effectuer un travail de couture avec Pontoise, notamment au niveau de la caserne et de l'arrière de la gare ?

Pierre Ramond

Pas à l'heure actuelle. Le déblocage de ce projet a été permis par la mise entre parenthèses de la notion de bipôle et par l'affranchissement vis-à-vis d'un débat complexe. L'affirmation d'une centralité bipolaire était sans issue. Aussi, nous sommes sortis de cette approche en nous appuyant sur la rive sud de l'autoroute comme ligne de délimitation de la centralité de l'agglomération. D'un point de vue technique et politique, la porte demeure cependant ouverte et les projets se déroulant à Pontoise au nord de l'autoroute – qui permettront à l'avenir de faire le lien entre le Grand Centre et la gare de Pontoise – seront appréhendés plus finement dans les mois et les années à venir. Ils participeront ainsi à la nouvelle centralité de l'agglomération. Néanmoins, dans le cadre de cette démarche de renforcement de cette centralité, le travail effectué à l'échelle de la commune de Pontoise est pour le moment mis entre parenthèses. Il s'agissait d'une condition d'avancement du projet de centralité de l'agglomération. Cette décision ne tient pas au clivage droite/gauche mais s'explique par des considérations complexes de relation à l'histoire et aux territoires.

Jean-Louis Martinot-Lagarde

inspecteur général des Patrimoines

Nous constatons qu'au bout de trente ans le schéma d'aménagement urbain de Cergy-Pontoise est devenu totalement obsolète. Après trente ans d'hyperspécialisation, il est apparu qu'il fallait tout recommencer. Le schéma futur intégrera-t-il cette expérience pour éviter de tout recommencer d'ici trente ans ?

Pierre Ramond

Nous ne considérons pas que le projet d'origine de la ville nouvelle était défaillant, au contraire. Ce constat explique que nous travaillions avec l'équipe de François Leclercq, qui porte un regard différent sur la ville nouvelle. L'intervention à l'échelle du Grand Centre ne constitue pas une remise en cause d'un projet d'origine qui aurait été mal pensé et mal conçu. Il s'agit plutôt d'achever sa démarche. En effet, le poids relatif entre usagers et habitants n'est pas respecté en raison de nombreux sites qui n'ont pas été construits et qui sont actuellement occupés par des parkings de surface. Ainsi, chaque parking de surface constituait à l'origine du projet un îlot constructible. Les principales difficultés de la ville nouvelle tiennent plutôt à sa structure foncière. Par conséquent, pour éviter de créer une forme urbaine figée qui ne prendrait pas en compte les mutations futures de la société, nous travaillons à la cohérence foncière du territoire. Qu'il s'agisse des quartiers pavillonnaires ou des espaces de centralité, nous sommes actuellement entravés par une structure foncière complexe et imbriquée. Dans ce contexte, la démolition pour la reconstruction est rendue difficile non seulement pour des raisons économiques mais aussi au regard de la logique foncière qui a généré des copropriétés complétées d'associations syndicales libres (ASL). Ainsi, l'un des axes de notre réflexion consiste à retrouver une cohérence foncière propre à rendre la ville mutable à terme.

Arlette Auduc

Après avoir donné la parole aux acteurs et aux fabricants des paysages, nous allons la donner à des témoins, à ceux qui observent, étudient ces paysages, voire y vivent. Ces témoins ne sont pas neutres, ils agissent sur le territoire, ce sont des « témoins agissants ». Ils nous donneront leurs visions des paysages urbains d'Île-de-France et notamment des nouveaux paysages en train de se construire. À cet égard, Paul Damm, conservateur du Patrimoine au sein du service Patrimoines et Inventaire de la Région, travaille plus particulièrement sur le territoire de l'opération d'intérêt national (OIN) de Seine-Amont, sujet à des mutations très rapides. Après avoir évoqué les territoires de la grande couronne inquiets de se voir oubliés par le Grand Paris, nous allons donc aborder ce secteur ultra-urbanisé situé en bord de Seine, en amont de Paris. Paul Damm s'attardera plus particulièrement sur les paysages des réseaux.



Les nouveaux paysages des réseaux : l'exemple de Seine-Amont (Val-de-Marne)

Paul Damm

conservateur du patrimoine, Région Île-de-France

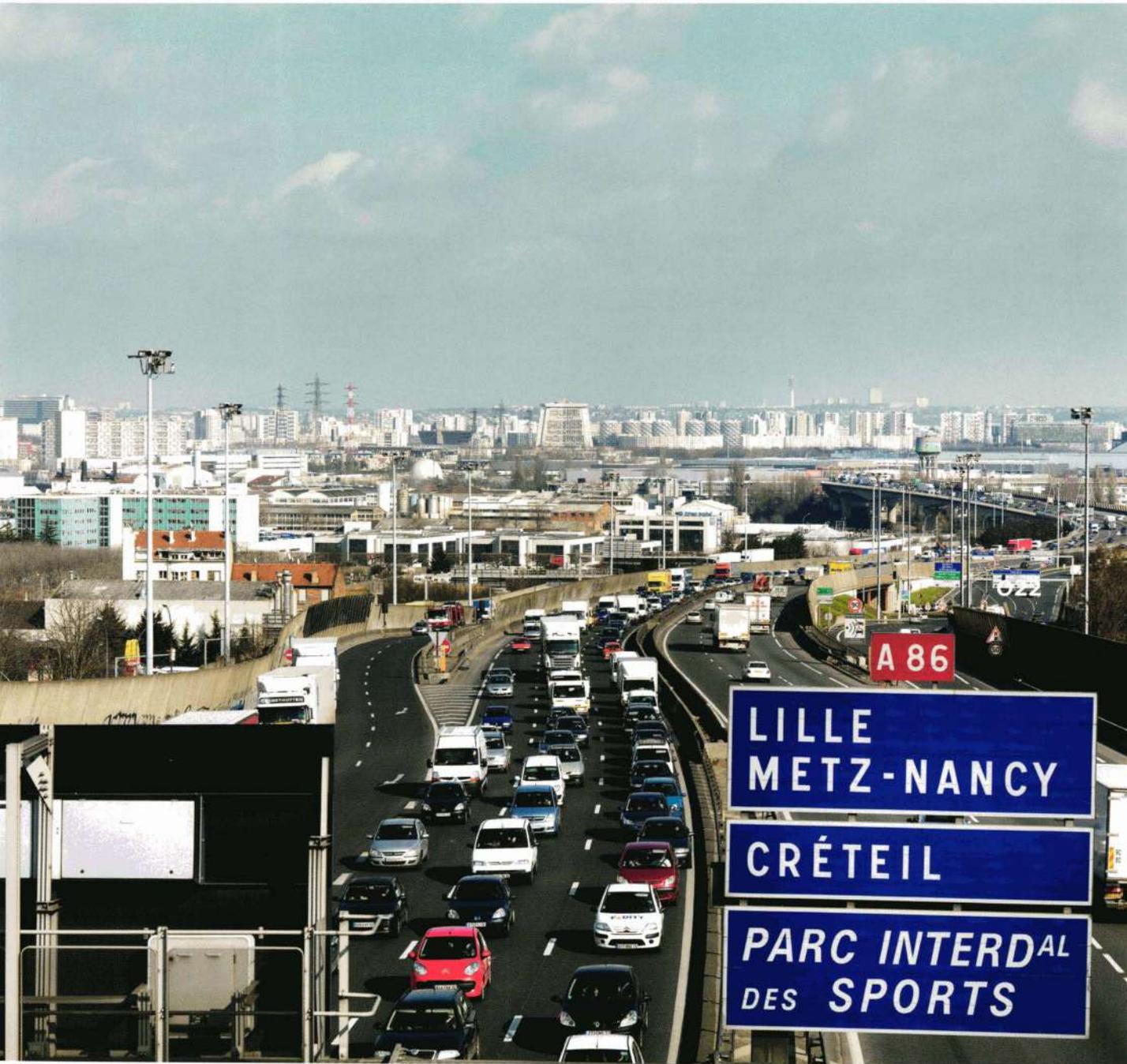
Du paysage au patrimoine

Il est important de rappeler avant toute chose que la relation photographe-conservateur est au cœur de notre mission de service public. Parler de paysage sans évoquer l'action des photographes de la Région ni leur rendre hommage aurait été un non-sens voire, pire, un oubli fâcheux. Cette communication sur la place du paysage dans l'étude du patrimoine se veut aussi une présentation du travail du binôme photographe-conservateur.

Cet exposé a pour cadre le diagnostic patrimonial du territoire de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine-Amont (OIN ORSA), dans le Val-de-Marne. Ce diagnostic est emblématique de la façon dont la Région Île-de-France a fait coïncider deux de ses compétences : l'aménagement du territoire et l'inventaire du patrimoine. Si la place du patrimoine dans l'aménagement du territoire francilien a été inscrit dans *Île-de-France 2030* avec le *réflexe patrimonial*¹, le diagnostic patrimonial de l'OIN ORSA, entrepris en partenariat avec le CG 94 et le CAUE 94, témoigne de la place prise par les problématiques d'aménagement du territoire dans l'étude des patrimoines franciliens.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails du diagnostic, nous en dirons juste qu'il a permis à la Région de s'interroger sur le patrimoine des réseaux (routier et ferroviaire). Ce questionnement est né de leur forte présence dans les paysages du territoire de l'OIN. Cette observation paysagère a débouché sur une série d'interrogations sur la dimension patrimoniale des réseaux et sur la meilleure façon d'en rendre compte.

1. SDRIF, *Île-de-France 2030, Propositions pour la mise en œuvre*, p. 39-40.



Paysages

2. Les viaducs de l'A86
enjambent la Seine entre
Vitry-sur-Seine et Alfortville.

PAGE DE GAUCHE

Le viaduc de l'A86
vu du tunnel Guy-Môquet.

CI-DESSOUS

Le viaduc de l'A86, le RER C.

Les viaducs de l'A86

Les paysages à proximité des viaducs de l'A86² sont certainement les exemples les plus parlants de l'importance des réseaux dans le territoire de l'OIN. Avant d'enjamber la Seine les deux viaducs franchissent le faisceau ferroviaire de la ligne Paris-Orléans. Il est intéressant de voir comment cet ouvrage d'art et la ligne de chemin de fer structurent fortement le paysage. Vitry est littéralement coupée par la ligne Paris-Orléans tandis que la structure des viaducs jette son ombre sur les alentours. L'ouvrage constitue lui-même un belvédère pour l'automobiliste sur toute la plaine de Créteil.



Paysages ferroviaires

Répétitif et monotone, ces exemples de paysages ferroviaires du territoire de l'OIN, photographiés à Alfortville, Choisy-le-Roi ou Ablon-sur-Seine, témoignent de la difficulté à saisir les limites d'un tel objet tant par l'image que par l'analyse.

| Paysages ferroviaires.



LA FABRIQUE DES PAYSAGES : ACTEURS, DISPOSITIFS
Les nouveaux paysages des réseaux : l'exemple de Seine-Amont (Val-de-Marne)



Les éléments constitutifs du patrimoine des réseaux

Ces quelques éléments permettent de comprendre la place déterminante des réseaux dans les paysages du territoire de l'OIN ORSA. C'est à partir de ce constat que nous avons choisi de nous interroger sur la dimension patrimoniale de ces éléments.

La première difficulté de cette démarche fut de circonscrire les limites du sujet en s'appuyant sur une définition valable du patrimoine des réseaux. Un important travail de clarification épistémologique a été entrepris pour proposer une définition sur laquelle fonder le diagnostic. Cette approche conceptuelle s'est faite à partir des définitions³ proposées par les vocabulaires et les thésaurus de l'Inventaire général⁴, des résultats des études de l'Inventaire déjà entreprises sur le territoire, et enfin d'une analyse des cartes du territoire. Deux grands types d'objets ont émergé de ce croisement : les gares et les ouvrages d'art.

Gares

Situées sur les trois grands réseaux ferroviaires traversant ce périmètre – Paris-Orléans, Paris-Lyon, grande ceinture –, les gares⁵ du territoire de l'OIN présentent une grande variété de formes architecturales et de fonctions : gare de voyageurs, gare de triage, gare de marchandises. Si les gares de voyageurs ont déjà bien

3. Réseau : Unité fonctionnelle et spatiale formée par les installations, bâtiments, canalisations, lignes électriques, etc., nécessaires au déplacement des personnes et des biens (canaux, chemins de fer, tramways, funiculaires, trolleybus, téléphériques, etc.), des véhicules (voiries), des fluides (eaux usées, eau potable, chauffage, etc.), de gaz, de l'énergie, des données.

4. Burgel Guy, sous la direction de Bernard Gauthiez, *Espace urbain. Vocabulaire et morphologie*, Éditions du Patrimoine, 2003, p. 88.

5. Gare : édifice où s'arrêtent les trains pour l'embarquement et le débarquement des voyageurs et des marchandises (*Documents & Méthodes*, n° 7, Éditions du Patrimoine, 2000, p. 124.)



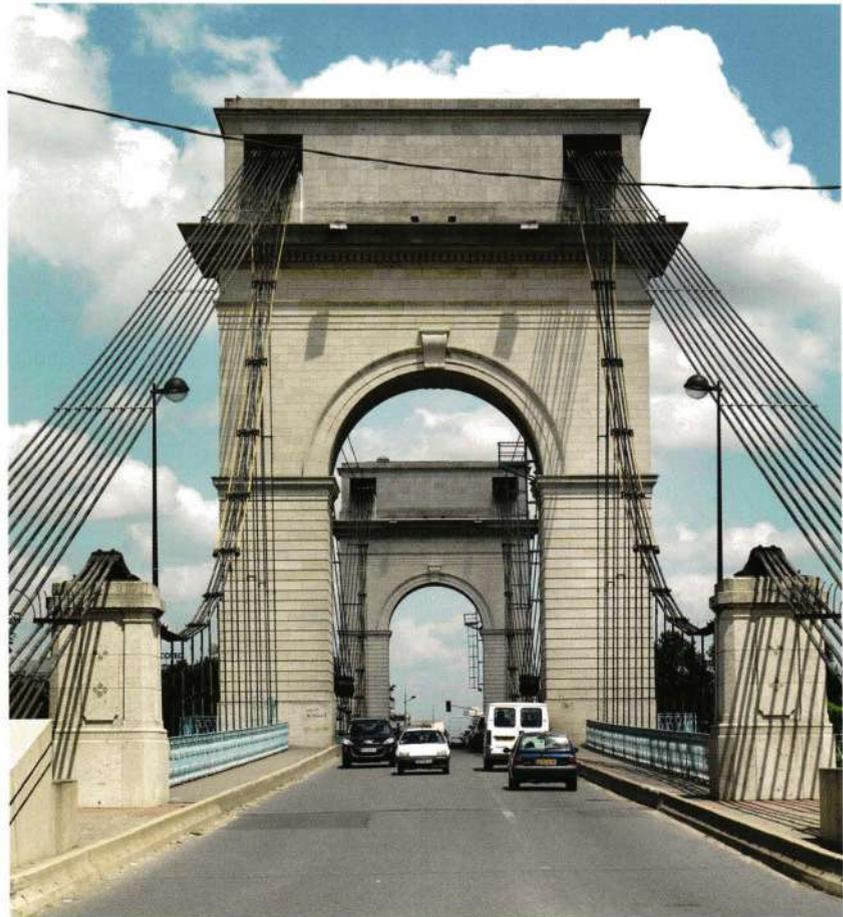
6. Lebas Antoine, Ayrault Philippe, « Juvisy-sur-Orge. Un territoire, des réseaux », *Cahiers du Patrimoine*, n° 88, Éditions Lieux Dits.

7. Ouvrage d'art : construction nécessaire à la réalisation des équipements d'un pays (voies de communication, aménagements hydrauliques, portuaires, énergétiques, etc.). Les ouvrages d'art se divisent en deux sous-catégories : les ouvrages liés au trafic ferroviaire et les ouvrages liés au trafic routier. Ils répondent principalement à une problématique simple : le franchissement des obstacles naturels ou artificiels (ponts, tunnels, échangeurs). Définition tirée du dictionnaire de français Larousse.

été étudiées, le diagnostic a mis en lumière l'importance paysagère des gares de triage et la nécessité de préciser leur intérêt patrimonial. À l'instar du travail entrepris par la Région dans l'Essonne sur la gare de triage de Juvisy-sur-Orge⁶, une série de monographies sur les gares de triage du territoire de l'OIN pourrait permettre de rendre compte du réseau ferroviaire francilien dans son ensemble et mettrait en valeur certains éléments emblématiques mais peu connus du patrimoine ferroviaire, comme les halles des Ardoines.

Ouvrages d'art

Autres éléments marquant du paysage : les ouvrages d'art⁷. Ils permettent de retracer l'évolution de la trame viaire en Île-de-France. Ils jalonnent les réseaux et incarnent la façon dont ces derniers se sont adaptés aux nouveaux moyens de transport. L'automobile a, par exemple, induit la création de paysages rythmés par les ouvrages d'art, à l'image du pont du Port-à-l'Anglais ou des viaducs de l'A86.



PAGE DE GAUCHE

La grande halle de la gare des Ardoines à Vitry-sur-Seine (94).

CI-CONTRE

Le pont du Port-à-l'Anglais (94).



L'approche paysagère a aussi fait évoluer le cadre épistémologique du diagnostic pour l'ouvrir à des éléments dont la fonction est générée par les réseaux, par exemple les hôtels, les garages et les stations-service. C'est dans ce contexte que nous nous sommes intéressés à une œuvre créée dans le cadre du 1 % artistique de l'autoroute A6, la girouette monumentale réalisée par Henri-Georges Adam⁸ au sommet du grand ensemble de La Croix-du-Sud à Chevilly-Larue.

En ouvrant une réflexion sur les limites du patrimoine des réseaux, le diagnostic a suscité de nombreuses questions sur la valeur patrimoniale de certains éléments, tels les ouvrages d'art des autoroutes. Ces questions nécessitent aujourd'hui de réinterroger la notion de patrimoine.

Comment rendre compte du réseau en tant que tel ?

Cartes et photographies aériennes

L'identification des éléments marquant ce patrimoine ne rendait toutefois pas compte de l'idée des réseaux dans leur ensemble. C'est pourquoi nous avons analysé leur histoire à l'aide des cartes anciennes⁹ et des photographies aériennes disponibles sur *Géoportail*¹⁰.

La girouette monumentale d'Henri-Georges Adam.

8. Pour mémoire, Henri-Georges Adam est l'auteur du *Signal*, sculpture monumentale située à l'entrée du MuMa du Havre (musée d'Art moderne André-Malraux).

9. Liste des cartes historiques utilisées : carte de Cassini, dernier quart du XVIII^e siècle ; carte de l'état-major environs de Paris, 1818-1824 ; carte de l'état-major, de 1820 à 1866 ; carte topographique des environs de Paris, 1906 ; cartes IGN, 2013.

10. <http://www.geoportail.gouv.fr>

Cette étude a montré les grandes étapes de leur réalisation et permis de comprendre comment le territoire de l'OIN est intégré à l'Île-de-France. Ce territoire s'inscrit en effet dans la trame viaire organisée autour de la capitale et dont le dessin se fonde sur la topographie et le tracé des grandes routes royales qui partaient de Paris. Les modes de transport – la traction animale, le chemin de fer, l'automobile, puis l'avion – ont déterminé l'évolution des réseaux. Aujourd'hui, cette évolution est caractérisée par trois aspects : un cloisonnement de l'espace de plus en plus important, une disparition progressive des anciens paysages de réseaux particularisés par les alignements d'arbres au profit de nouveaux paysages, une modification de l'espace spatio-temporel dont la cartographie ne rend malheureusement pas compte.

Le carrefour de La Belle-Épine

Les cartes anciennes et l'enquête sur le terrain ont mis en évidence l'importance du carrefour de La Belle-Épine qui voit se croiser deux voies de communication structurant le territoire de l'OIN ORSA, l'ancienne route royale de Fontainebleau et la route reliant les villes royales de Choisy-le-Roi et Versailles. Au xx^e siècle, l'espace aux alentours du carrefour a subi une mutation totale avec la création de l'aéroport d'Orly, du MIN de Rungis, du centre commercial de La Belle-Épine, et des zones Sénia et Sogaris.

Les cartes anciennes et les photographies aériennes nous ont permis de voir la mutation du carrefour pendant les Trente Glorieuses et les bouleversements provoqués par l'arrivée de l'automobile. Et s'il ne reste plus que la toponymie pour rappeler les paysages de l'Ancien Régime, il se pose aujourd'hui la question de la valeur patrimoniale du carrefour de La Belle-Épine.

De l'espace urbain au paysage du réseau

Les limites floues du patrimoine des réseaux nous ont poussés à innover du point de vue méthodologique. Il en est allé de même pour la photographie documentaire car il s'est avéré difficile de donner à voir ces paysages très plats par la photographie. Aussi plusieurs expériences ont-elles été tentées pour rendre compte fidèlement de la réalité du patrimoine des réseaux grâce à cet outil. Ces expériences ont été nourries par le Pop Art et la photographie américaine des années 1960 et notamment les travaux d'Edward Rusha, de Todd Hido ou de Lee Friedlander.

Une première expérience intitulée *Tous les bâtiments sur la N7 et Tous les bâtiments sur la N5* s'est inspirée directement d'*Every Building on the Sunset Strip* (1966) d'Edward Rusha. Réalisées avec un dispositif opérationnel systématique – le photographe descend la rue en photographiant le trottoir d'en face tous les 50 pas, opération répétée de part et d'autre de la rue –, ces photographies visaient à reproduire le paysage linéaire de la route.

Une seconde expérience de photographie embarquée, inspirée par les travaux de Todd Hido et de Lee Friedlander, a consisté à photographier les paysages de l'A6 et l'A86 à partir d'un véhicule en route.



Ces expériences seront présentées en annexe du diagnostic comme des pistes d'analyse des réseaux par la photographie.

*Tous les bâtiments
sur la N5 (94).*

Les réseaux, un objet patrimonial à étudier ?

L'analyse des paysages, des cartes anciennes, et l'enquête sur le terrain ont montré l'importance des réseaux et leur évolution. Cette évolution, caractérisée par le changement des modes de transport et la densification urbaine, se traduit par une profonde mutation des paysages avec, par exemple, la disparition progressive des rideaux d'arbres issus des tracés de l'Ancien Régime.



Le diagnostic a dessiné les contours de nouveaux objets patrimoniaux en renouvelant l'approche classique des territoires par l'Inventaire général. Il conviendra dans une seconde étape de valider ou d'infirmer les différentes hypothèses de recherche qui ont fondé cette première approche du patrimoine des réseaux.

Le diagnostic de l'OIN a aussi montré l'intérêt de travailler sur des zones en cours d'aménagement. Il a permis notamment de mettre en place un réseau d'acteurs sur lequel les aménageurs publics pourront s'appuyer dans leur réflexion sur l'aménagement du territoire, donnant ainsi corps au *réflexe patrimonial* lancé par le nouveau SDRIF, *Île-de-France 2030*. Dans ce cadre, il pourrait être important d'envisager la dimension paysagère de la trame viaire afin de la préserver et la mettre en valeur.



Voir les paysages urbains : la question des points de vue

Pierre-Marie Tricaud

*paysagiste, Institut d'urbanisme et d'aménagement
de la Région Île-de-France*

L'étude sur l'identification des belvédères et des points de vue d'Île-de-France que je vais vous présenter est un travail en cours. Elle a pour origine un travail réalisé à l'occasion de la parution il y a un peu moins de deux ans d'un numéro des *Cahiers de l'IAU-IDF* qui avait pour thème *Le paysage, du projet à la réalité*. Ce numéro comportait en particulier un article intitulé « Du plan à l'élévation » qui explorait les questions de vue en élévation et de champ de vision. En effet, l'Île-de-France n'est pas un plat pays. Certes, les surfaces planes (plaines, plateaux, vallées) y dominent, mais à des niveaux différents. Ainsi, les ruptures de niveau laissent apparaître des lignes de crête qui fournissent des successions de belvédères : certains sont assez connus, telle la terrasse de Saint-Germain-en-Laye. Ce très grand belvédère s'étend sur deux kilomètres et permet d'observer une grande partie de la métropole parisienne et les points de repère que sont La Défense, le mont Valérien ou la tour Eiffel.

D'autres belvédères ont été aménagés plus récemment, à l'image de l'Axe majeur de Cergy-Pontoise, devenu l'un des belvédères emblématiques d'Île-de-France. Certains sont connus plus localement, tels que les buttes du Parisis ; parmi celles-ci, la butte d'Orgemont offre un point de vue sur les repères que sont Montmartre, la tour Eiffel ou La Défense.

Ainsi, certains belvédères ont été aménagés en terrasse tandis que d'autres apparaissent davantage comme des friches ou des espaces naturels. Quelques belvédères disposent d'un dénivelé moindre mais néanmoins de grandes vues, à l'image de la terrasse du Plessis-Robinson. Ces vues lointaines sont permises par le niveau de la terrasse, plus haut que celui du plateau de Longboyau (plateau d'Orly) de l'autre côté de la Bièvre, qui se prolonge par le plateau de la Brie à une très grande distance, sans obstacle visuel.

Le belvédère de Fontenay-aux-Roses est quant à lui moins connu car il est envahi par la végétation. C'est le cas de nombreux belvédères, susceptibles d'être intéressants mais masqués. Certains disposent de tables d'orientation mais n'offrent plus aucune vue en raison de la croissance de la végétation.





Point de vue depuis
la grande terrasse de
Saint-Germain-en-Laye (78).



Des belvédères au rayonnement plus local et plus ou moins proches de l'agglomération se retrouvent à Gagny, à Athis-Mons, à Carnetin ou encore à Élancourt où la colline de la Revanche est le point culminant de l'Île-de-France, mais un point culminant artificiel, créé à partir des déblais des chantiers de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ; elle permet une vision à 360° sur le sud-ouest de l'Île-de-France. Le belvédère de Carnetin, à l'extrémité orientale de la butte de l'Aulnay, s'ouvre sur la vallée de la Marne et la boucle de Jablines et offre une vue spectaculaire, notamment lorsque la Marne inonde son méandre.

CI-DESSUS ET PAGE CI-CONTRE
Vues depuis la terrasse
du Plessis-Robinson (92).



Typologie et cartographie des belvédères

À partir de cette connaissance, nous avons souhaité cartographier ces belvédères pour créer une base de données intégrée à notre Système d'information géographique (SIG). Ce travail est en cours et a nécessité en premier lieu des travaux d'identification et de localisation qui ne peuvent pas être exhaustifs. En effet, il n'existe pas un nombre fini de belvédères, et nous avons limité notre inventaire en procédant à une hiérarchisation et en dressant une typologie de ces belvédères. Nous avons ensuite examiné leurs champs de vision respectifs avant de les cartographier. Je vous indiquerai par ailleurs les problèmes rencontrés au cours de cette entreprise et les développements ultérieurs de cette étude.

DOUBLE PAGE SUIVANTE
Vue depuis les buttes
du Parisis à Orgemont (93).





En matière d'identification des belvédères, certains sites sont connus et signalés sur les cartes. Il est intéressant d'observer quels belvédères y sont répertoriés, qu'ils soient connus ou moins connus. Par ailleurs, nous disposons également de vues immersives très intéressantes sur Internet. Enfin, nous avons mené un travail de reconnaissance de terrain. Après avoir identifié près de 200 belvédères, il n'a pas été possible de tous les visiter mais la variété des outils à disposition nous a permis de pallier en partie ce manque. Ces informations doivent néanmoins être complétées par un travail de terrain, notamment en raison des insuffisances de la photographie de ces lieux.

Une typologie des belvédères d'Île-de-France a été établie à partir des critères de localisation, de nom du belvédère ou de sa commune d'appartenance, d'espace d'accès [au-dessus], de dégagement [au-dessous] et d'articulation [talus, escalier, balustrade...]. Une autre caractéristique intéressante de cette typologie réside dans la nature fixe ou mobile de ces belvédères. En effet, les belvédères fixes tels que les terrasses et les escaliers sont mieux connus, mais les réseaux (évoqués précédemment par Paul Damm) ont développé les points de vue. Une partie de la vision du territoire est mobile, comme le décrit l'ouvrage de Marc Desportes, *Paysages en mouvement*. Ainsi, de nombreux points de vue sont découverts exclusivement depuis les autoroutes, de manière latérale ou frontale. À titre d'exemple, au niveau de la sortie de la forêt de Marly au-dessus de Poissy sur l'A13, une vue unique se dégage depuis l'autoroute vers la vallée de la Seine, grâce au dénivelé. De la même manière, certains points de vue sont perçus latéralement depuis les voies ferrées. Enfin, une dernière caractéristique de cette typologie réside dans la mise en valeur ou non du belvédère. Celle-ci n'est pas binaire : différents modes et degrés de mise en valeur existent.

Cartographie des champs de vision

Le champ de vision des belvédères peut se calculer grâce au SIG. Théoriquement, il couvre des distances très grandes. Ainsi, depuis Montmartre, il serait possible de voir jusqu'aux extrémités du plateau de Brie. Cependant, ce champ de vision théorique ne tient pas compte de l'effet de la distance et de l'incidence de la vue. Le calcul des champs de vision a donc été limité à 5 kilomètres. Au-delà de cette distance, l'œil n'aperçoit plus les surfaces horizontales, et ne voit que les reliefs, qui apparaissent comme les plans verticaux d'un décor de théâtre.

Mais la perception des points d'un champ visuel n'est pas binaire : une même surface peut occuper plus ou moins de place dans un panorama selon sa distance et son incidence, avec tous les intermédiaires. La carte fournie par le SIG, qui ne montre que des zones vues et des zones cachées, ne rend pas compte de cette perception : il faudrait, entre le blanc des zones vues et le noir des zones cachées, montrer toutes les nuances de gris des zones vues sous une faible incidence ou à une grande distance.

Une autre méthode de représentation rend mieux compte de cette continuité. Elle s'appuie sur le fait que la zone vue depuis un point est la même que celle qui

serait éclairée par un projecteur suffisamment puissant placé à ce point. En effet, le rayon lumineux, qu'il aille du projecteur vers la zone éclairée ou de la zone vue vers le point de vue, chemine en ligne droite et est arrêté par tout obstacle intermédiaire. Cette visualisation du champ de vision par un projecteur, si elle n'est pas possible sur le terrain, est en revanche aisée sur une maquette ou une carte en relief qui le reproduit à plus petite échelle. J'ai donc, dans une pièce obscure, posé une source lumineuse ponctuelle sur une carte en relief de la région conçue par l'IGN à l'emplacement correspondant à divers belvédères, et pris une photo verticale qui simule le champ de vision de ces belvédères.

Nous observons ainsi, dans l'exemple du parc des Guilands à Bagnolet, l'ombre de la butte Montmartre. Et de fait, depuis le parc des Guilands, il est possible de voir la butte Montmartre mais pas ce qui est derrière. En revanche, des éléments de part et d'autre de la butte Montmartre sont observables. De la même manière, cette simulation lumineuse appliquée à la butte d'Orgemont et à la terrasse de Saint-Cloud révèle des zones vues ou cachées.

Mais l'intérêt de cette simulation est aussi qu'elle montre des situations intermédiaires d'éclairage, quand la lumière est rasante ou quand l'objet éclairé est éloigné de la source ; ces variations ont inspiré de nombreux peintres du clair-obscur, depuis la Renaissance. Et de même que l'ensemble de la zone éclairée sur la maquette correspond à l'ensemble de la zone vue dans la réalité, de même ces zones d'éclairage intermédiaire correspondent à des zones de visibilité intermédiaire. À partir de ces simulations à l'aide de maquettes physiques, nous allons essayer de reconstituer cette cartographie plus nuancée avec les calculs du SIG, qui fourniront une image plus précise et plus exploitable.



Examen des champs de vision des belvédères à partir d'une source lumineuse et d'une carte en relief.

Améliorations ultérieures

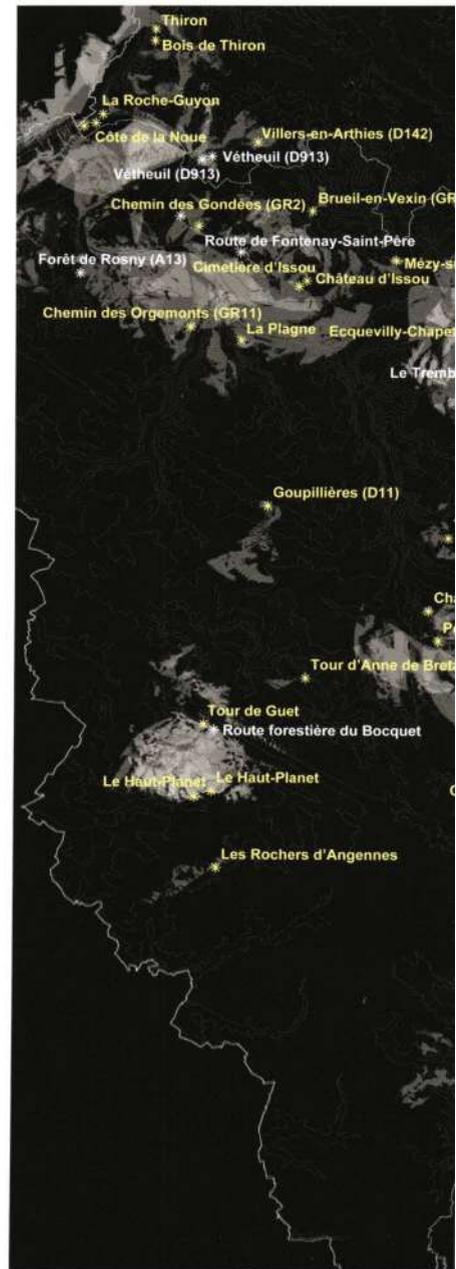
À l'échelle de l'Île-de-France, nous avons superposé les champs de vision des 200 points de vue sur une carte, mais la lisibilité de celle-ci n'est pas parfaite. Cette carte permet cependant d'identifier des endroits vus depuis de nombreux points, telles les vallées. Ces endroits portent ainsi des enjeux importants du fait qu'ils sont vus sous plusieurs angles et par de nombreux observateurs. L'idéal serait de disposer, plutôt que de cette superposition fixe, d'une carte interactive qui permettrait, à mesure qu'on déplace le curseur, d'éclaircir immédiatement le champ de vision à partir du point correspondant.

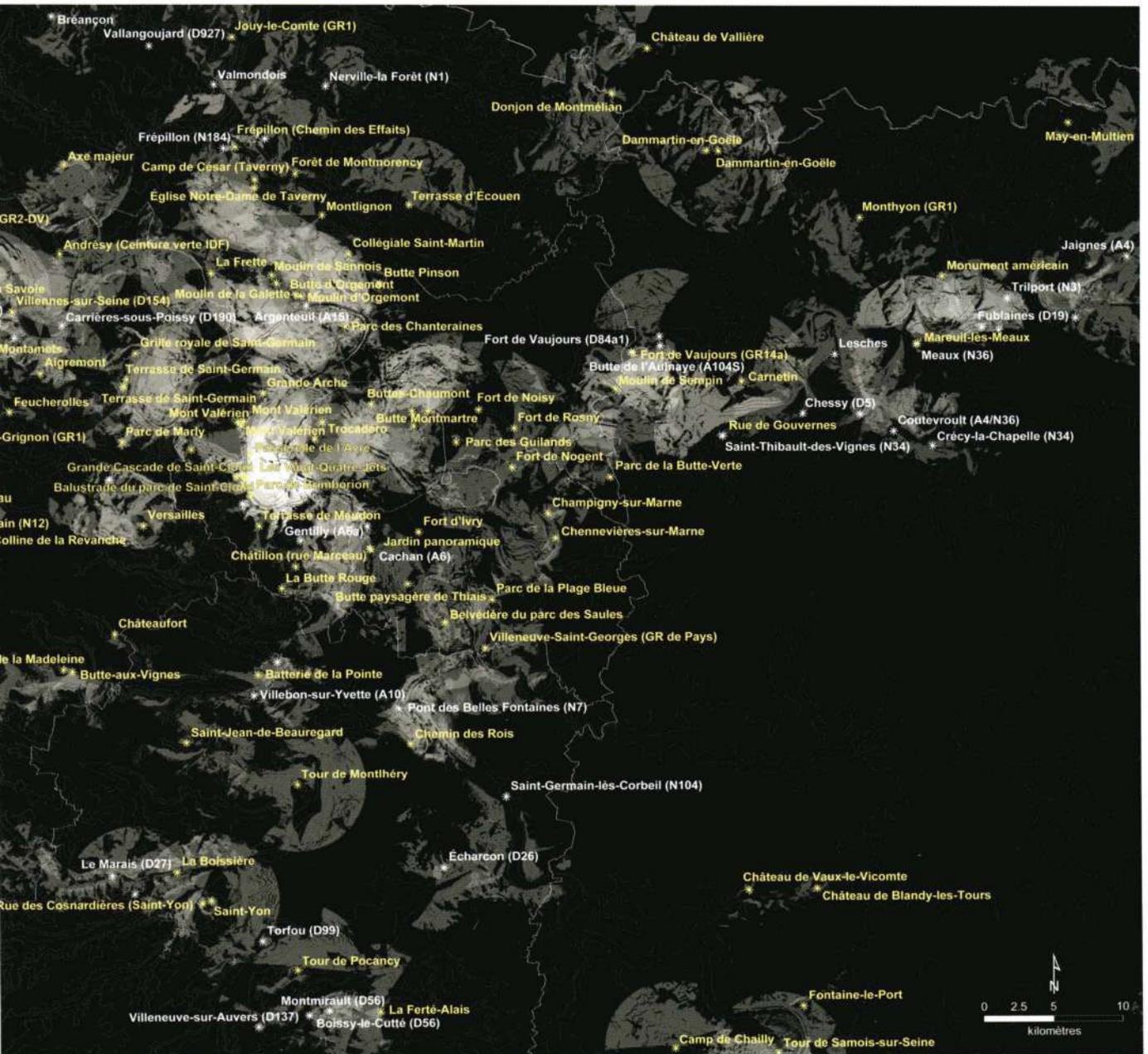
Parmi les besoins rencontrés au cours du développement de l'étude, la nécessité de disposer d'une maille plus fine est apparue. En effet, les cartes dont nous disposons sont relativement grossières et créent des sortes de terrasses et de marches d'escaliers qui ne correspondent pas à la réalité et qu'il conviendrait de lisser.

Une autre amélioration souhaitable est la définition de belvédères non seulement ponctuels, mais aussi linéaires ou surfaciques. À titre d'exemple, la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, qui s'étend sur 2 kilomètres, n'est pour l'instant représentée que par un point, alors qu'il faudrait donner à voir l'ensemble du champ de vision depuis toute la longueur de la terrasse.

Il faudrait aussi prendre en compte les obstacles visuels bâtis ou plantés, à partir du modèle numérique d'élévation (MNE) ou de la base de données topographique (BD Topo) de l'IGN. Cette prise en compte ne viendrait pas remplacer le calcul des champs de vision fait jusqu'ici à partir du modèle numérique de terrain (MNT) mais viendrait le compléter. En effet, la carte issue du MNT montre ce qui s'offrirait au regard sans obstacle et l'autre montre la vue laissée par les obstacles présents. La comparaison des deux permettra d'anticiper les zones qui pourraient être masquées en cas de construction ou de poussée de la végétation, ou au contraire découvertes par une démolition ou un défrichement.

Nous voudrions également relier cette carte à des vues correspondant à chaque belvédère. Cette liaison pourrait se faire en cliquant sur le belvédère pour faire apparaître une photo *pop-up*, comme sur des sites tels que Google Earth, ou dans l'application Visiau de l'IAU, à partir du SIG régional et de notre photothèque. Enfin, une autre technique prometteuse est celle des photographies de très haute définition (ou « gigapixel »), intéressantes en comparaison avec les photographies ordinaires car elles correspondent davantage à l'acuité visuelle de l'observateur. Ces photographies de très haute définition permettent de zoomer sur certaines parties, à la manière d'un œil qui serait plus attentif à certains points. Ainsi, à Cergy-Pontoise, un jeune photographe, Kevin Le Bian, a réalisé différentes vues notamment depuis l'Axe majeur et nous aimerions enrichir certains des belvédères de ce type de photographie. À l'heure actuelle, nous menons ainsi ces améliorations sur deux ou trois belvédères tests.





Carte des points de vue de la boucle de Seine en aval de Paris
(en jaune, les belvédères fixes et en blanc, les belvédères mobiles).

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Roselyne Bussièrre

Ma question porte sur les belvédères. Il s'agit d'un sujet passionnant que j'ai rencontré à plusieurs reprises sur le territoire de Seine-Aval. Vous avez repéré environ 200 belvédères. Dans le cadre de cet inventaire, vous êtes-vous limité aux belvédères ouverts – pour ne pas dire naturels car certains d'entre eux sont des aménagements comme la terrasse de Saint-Germain-en-Laye – ou avez-vous envisagé les belvédères fermés tels que les points de vue sur des toits, des terrasses ou au sein de maisons de villégiature ?

Pierre-Marie Tricaud

Nous avons réfléchi à cette question. Nous raisonnons davantage en termes de belvédères au sol et belvédères bâtis car les belvédères bâtis, sur une terrasse par exemple, peuvent être ouverts. Nous n'avons retenu pour l'heure que les belvédères au sol. Ceux-ci ne sont pas en effet nécessairement naturels, la colline de la Revanche étant par exemple entièrement artificielle. Nous avons fixé pour l'heure cette limite car les belvédères ne sont pas au nombre de 200 mais au moins de 20 000. Il conviendrait si c'était possible de les hiérarchiser et d'établir une typologie. Ainsi, le haut d'un bâtiment pourrait être considéré comme un point de vue de chacun des étages inférieurs. Ce chantier étant assez complexe, nous avons limité notre étude aux belvédères au sol, qui peuvent être publics ou privés. Naturellement, nous examinons en premier lieu les belvédères accessibles au public mais les autres belvédères ne sont pas exclus de la base de données.

De la salle

S'agissant des outils cartographiques, vous utilisez des cartographies linéaires classiques. Est-ce faute de moyens que vous ne vous servez pas de cartographie en trois dimensions ou est-ce techniquement trop lourd ?

Pierre-Marie Tricaud

L'objectif de l'étude des belvédères est de localiser des points et d'observer la vue depuis ces points. Par conséquent, les vues en trois dimensions ne nous permettraient

pour l'instant que de disposer des vues inférieures, supérieures et latérales du belvédère. Il pourrait être éventuellement intéressant d'utiliser la vue immersive à la manière de Google Earth. Cependant, pour l'heure, nous avons essentiellement besoin d'une cartographie en deux dimensions.

De la salle

Je pense qu'un modèle en trois dimensions vous permettrait à la fois d'appréhender la localisation cartographique des belvédères et d'envisager les questions de points de vue, de longueur de vue et d'obstacles que vous soulignez comme des limites à cette cartographie.

Pierre-Marie Tricaud

Les calculs prennent en compte ces reliefs. Néanmoins, l'usage de la cartographie en trois dimensions pourrait être un atout en termes de représentation graphique.

Nicolas Pierrot

service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Vous effectuez une analogie entre les travaux des peintres du clair-obscur et votre travail sur le champ de vision. Or, quel est le fondement scientifique de l'analogie entre le champ de vision et la lumière ? Je n'ai pas compris ce point.

Pierre-Marie Tricaud

La lumière progresse et chemine en ligne droite. Elle relie deux points en ligne droite en l'absence d'obstacle. Cette relation peut être appréhendée dans le sens de la source lumineuse vers le point qui reçoit la lumière, comme dans les tableaux du Caravage ou comme lorsque j'utilise une lampe sur une maquette. Cela fonctionne également dans l'autre sens. Il s'agit d'une relation visuelle entre deux points. Depuis le belvédère, vous disposez d'un champ de vision et, depuis les points vus, vous pouvez voir le belvédère même si cette vue requiert de l'attention. La relation entre un point et l'espace vu est la même. L'espace vu depuis un belvédère est le même que l'espace qui serait éclairé par une source lumineuse.



Une boucle de la Marne au cœur de Meaux (77).

Nicolas Pierrot

La baisse de l'acuité visuelle ne sera cependant pas égale à la baisse d'intensité lumineuse. Il n'existe pas selon moi de corrélation entre les deux.

Pierre-Marie Tricaud

Ce n'est pas très différent puisque votre rétine est une portion de sphère qui ne perçoit pas des surfaces mais des angles solides. Par conséquent, ce qui occupera de la place dans votre champ visuel occupe un angle solide, ce n'est pas ce qui est grand ou petit. De la même manière, l'éclairage de la carte permet de retrouver ce qui occupe le plus de place dans le champ visuel.

De la salle

S'agissant de ceux qui font le territoire, il apparaît difficile de faire correspondre le temps politique, le temps du projet et le temps du processus. Nous observons que ceux qui font le territoire sont pour la plupart des établissements publics. Or, les établissements publics répondent à un certain type de délais. Dans ce cadre, comment articuler les projets qui amélioreront le territoire et relieront le paysage urbain au temps politique ? Il s'agit davantage d'une réflexion que d'une question.

Arlette Auduc

Cette question de la temporalité est pour nous une préoccupation de tous les instants. Le travail dans une collectivité territoriale ou le travail dans la recherche ne répondent pas nécessairement à la même temporalité, laquelle n'est pas non plus celle des élus. La construction d'un projet prend du temps, le cas de Cergy-Pontoise illustre cette réalité. Cette question des échelles de temporalité ne sera pas abordée ce soir mais constitue l'une de nos préoccupations permanentes. Il convient de savoir en jouer, ou tout au moins de savoir l'utiliser.

De la salle

Ces changements d'échelle s'appliquent également à l'étude de patrimoine, de l'échelle du monument, du centre historique, à celle qui suppose d'élargir le regard pour observer le paysage. Les investissements dans l'aménagement du territoire sont à ce titre très pertinents, notamment quand ils intègrent un regard patrimonial sur ce qui existe.

Arlette Auduc

J'ajouterai que le paysage nous permet d'aborder simultanément l'ensemble de ces temporalités.

Intervenants

Béatrice LE GALL, chef du service du
renouvellement urbain, Région Île-de-France
Catherine ROTH, responsable de la mission
Mémoires et identités en Val-de-France,
communauté d'agglomération Val-de-Marne
Anne D'ORAZIO, équipe Mosaïques, UMR Lavue
(CNRS, 7218), université Paris Ouest Nanterre
La Défense, École nationale supérieure
d'architecture de Paris-La Villette

Journée du 20 septembre 2013 – matin

Vivre les paysages urbains

Médiatrice Anne Hertzog

Renouvellement urbain : quelques exemples d'intervention régionale Béatrice Le Gall	105
<i>Débat animé par Anne Hertzog</i>	116
La mémoire des grands ensembles en Val-de-France Catherine Roth	119
<i>Débat animé par Anne Hertzog</i>	130
Des Castors à l'éco-habitat groupé Anne D'Orazio	133
<i>Débat animé par Anne Hertzog</i>	144



Vivre les paysages urbains

Anne Hertzog

maître de conférences en géographie, université de Cergy-Pontoise

Merci beaucoup, Arlette Auduc, de me permettre d'animer cette session qui déplacera probablement la réflexion et les questionnements sur les paysages urbains. En effet, si le paysage renvoie à une réalité matérielle de la ville – une réalité complexe en constante transformation, à la fois fixe et mobile –, il renvoie surtout à une réalité visible. Le paysage est ce qui s'offre à la vue, ce qui est vu. Il suppose un regard sur l'environnement, sur la ville. Il suppose un point de vue, nous en avons parlé hier, notamment à travers la photographie. Interroger le paysage urbain revient avant tout à questionner une relation des individus et des sociétés à leur environnement. Cela revient à questionner un regard sur la ville, dans un contexte où la ville est inventée comme un paysage. Il s'agit également d'une relation sensible et différente selon les individus, les groupes et les façons d'habiter la ville. Il est possible de s'intéresser au paysage urbain comme un rapport à la ville socialement et culturellement construit et de questionner la diversité des regards posés sur l'environnement urbain et les multiples façons de l'habiter.

La question du paysage renvoie à la manière dont les sociétés voient, se représentent l'environnement et le façonnent en fonction de valeurs, comme le soulignait Arlette Auduc, mais aussi en fonction des usages. Cela suppose donc de s'intéresser aux choix, aux idéologies, aux intentions qui orientent le regard et l'action sur la ville. Cela suppose également de questionner la multiplicité des regards, parfois convergents mais aussi très souvent divergents, débouchant à certaines occasions sur des conflits. Ces conflits sont liés aux façons de considérer le paysage, aux valeurs associées à ce paysage, à la volonté ou non de le préserver ou de le transformer. Tous ces thèmes seront abordés au cours de la session de cette matinée, qui sera notamment l'occasion de réfléchir à la question du regard légitime que certains groupes experts et catégories sociales sont en mesure d'imposer à d'autres. Cela implique de questionner la manière dont les individus dans leur diversité et les groupes sociaux dans leur multiplicité habitent ces paysages et les vivent. Cette notion de paysage vécu est extrêmement riche et complexe, et nous tenterons de l'explorer en partie au cours de cette matinée avec l'intervention, d'abord, de Béatrice Le Gall, chef du service du renouvellement urbain de la Région Île-de-France, qui présentera la politique régionale de renouvellement urbain à travers quelques exemples d'interventions régionales. La notion de renouvellement urbain laisse imaginer à quel point la question de la dynamique des paysages est en jeu et dans quelle mesure le paysage urbain constitue un enjeu voire un argument dans l'aménagement et la façon d'habiter la ville.

Sculpture monumentale
de Laurence Rieti à
la Grande-Borne à Grigny (91).



Handwritten graffiti on the mosaic, including a signature and the words "VIVIS BENE" and "Tous".

LAVERIE



Renouvellement urbain : quelques exemples d'intervention régionale

Béatrice Le Gall

chef du service du renouvellement urbain, Région Île-de-France

Je ne suis pas une théoricienne mais une praticienne en tant que chef du service du renouvellement urbain. Ce service est placé sous l'autorité de la direction Logement de l'unité Société de la Région Île-de-France. J'ai choisi de partager avec vous quelques photographies de sites qui font l'objet de projets de renouvellement urbain (PRU) et d'un conventionnement avec l'ANRU. Au préalable, je préciserai que le choix de ces sites a été dicté par notre capacité à disposer de photographies des sites antérieures et postérieures aux PRU. Ma présentation ne répond donc pas à un choix de mise en valeur de certains sites au détriment d'autres. À cet égard, si la Région et le service Patrimoines et Inventaire disposent d'une photothèque immense et très riche, nous avons constaté qu'un travail restait à accomplir sur la photographie des sites qui ont fait l'objet de PRU. Ce travail permettrait de montrer de façon plus visuelle et pertinente l'évolution de ces paysages, de ces quartiers et de ces villes de la région parisienne.

Les PRU touchent principalement les quartiers d'habitat à forte densité. Nous constatons à cet égard qu'en dépit de cette densité, l'occupation au sol demeure assez faible. La démarche paysagère devient alors déterminante et se traduit par de nombreuses interrogations, notamment dans son traitement. Les espaces publics en général et les espaces verts en particulier sont très souvent au centre des débats. En effet, la notion de paysage urbain a beaucoup évolué et le bâti devient l'un des éléments et non l'élément principal de composition du paysage et du projet urbain. Le réseau viaire et l'espace public sont pris en compte comme

des éléments de liaison de ces quartiers. L'approche du paysage de l'urbain – comme on peut parler d'espace naturel ou d'espace vert – intègre les espaces verts et l'ensemble des espaces publics dans une quadruple dimension : la protection et l'enrichissement du patrimoine naturel et culturel de la ville, la mise en valeur du paysage urbain, l'adaptation des espaces verts et paysagers aux nouvelles pratiques urbaines, et le rééquilibrage de l'offre d'espaces naturels de proximité dans les quartiers. Les réponses pérennes pour ces quartiers semblent venir autant de la qualité des espaces publics que de la mixité typologique de l'habitat.

Pour reprendre en partie le discours d'Emmanuelle Cosse, vice-présidente de la Région au renouvellement urbain, l'action au sein de ces quartiers en renouvellement s'explique par le fait qu'un programme important y a été décidé et que l'allocation de moyens est importante. En l'absence de PRU, ces quartiers feraient en effet l'objet d'un moindre intérêt. Il s'agit d'un débat récurrent de la politique de la ville qui questionne la pertinence de la rénovation de ces quartiers et de l'ampleur des moyens alloués à cet effet. Il est possible d'inverser ces remarques pour s'interroger sur le devenir de ces quartiers si ces financements n'étaient pas intervenus. À cet égard, le paysage constitue l'un des enjeux de la rénovation urbaine. Tout d'abord, par une approche environnementale et écologique de premier plan, la démarche paysagère d'un projet urbain doit améliorer durablement et profondément le cadre de vie des habitants des quartiers situés dans des ZUS. Si nous parlons d'habitat, d'espaces verts et de mixité, il convient aussi d'évoquer les habitants. Cela rejoint la réflexion d'Emmanuelle Cosse relative à la participation des habitants, à leur concertation et au niveau d'implication de la population des quartiers et, au-delà, de la ville. C'est un enjeu citoyen mais aussi politique. La rénovation urbaine doit conduire à l'appropriation et aux échanges, contre l'exclusion. Il s'agit de redonner une identité positive et une vie sociale à des espaces ou à des territoires qui en sont dépourvus ou qui les ont perdues. L'échelle du quartier est celle au sein de laquelle se construit le sens. Cette identité rénovée appelle au changement de regard sur la ville, sur le quartier et, par conséquent, sur les habitants qui composent le quartier, notamment sur l'image vis-à-vis des autres quartiers de la ville et au-delà de celle-ci. On peut s'interroger également sur la gouvernance à mettre en avant pour améliorer et poursuivre la rénovation de ces quartiers. La problématique générale s'articule autour de la nécessité de privilégier la qualité des paysages, des espaces publics, des jardins dans le cadre des opérations de rénovation urbaine. Cette problématique pose la question de la nécessité de rédiger un cahier des charges propre à inciter à la créativité et à l'adaptation aux usages de ces quartiers. Il s'agit aussi de s'interroger sur les modalités de gouvernance à mettre en avant et sur les orientations de ces projets, parmi lesquelles la résidentialisation ou l'ouverture des espaces. L'option de la résidentialisation génère le plus souvent un débat entre ceux qui considèrent qu'elle enferme les habitants et ceux qui pensent qu'elle les sécurise. La question n'est pas tranchée. De mon point de vue, les opérations de résidentialisation

comptent à la fois des réussites et des échecs, échecs qui peuvent néanmoins nous servir à poursuivre ce chemin car nous avons tous besoin de disposer d'espaces de tranquillité et de sécurité en même temps que d'espaces ouverts propices au lien avec les autres habitants. Le paysage urbain dessine ainsi le visage de la ville. Penser le paysage implique également de penser au confort de vie des habitants à travers la dimension esthétique du paysage et de tout ce qui le remplit : squares, jardins, parcs urbains, aires de jeux, voies piétonnières, trame viaire, espaces verts, mobilier urbain... Cette dimension s'inscrit également dans une démarche d'ouverture culturelle voire historique avec la valorisation du patrimoine, des jardins, des potagers ou des monuments éventuellement présents sur ces sites.

Je suis sensible à l'approche qui consiste à sortir d'une réflexion raisonnant en termes de « quartiers » au sein de la « politique de la ville ». Cette vision est très restrictive et souvent mal perçue. Les quartiers en renouvellement urbain font partie de l'aménagement du territoire, comme le soulignait Alain Amédéo. Ils participent de l'aménagement urbain mais ont peut-être besoin de davantage d'attention. Notre parti pris est en tout cas qu'ils se fondent dans le paysage, lequel est un des enjeux de ces politiques. En effet, renouveler le paysage urbain de ces quartiers permet de donner un nouveau visage à la ville.

À titre d'exemple, à Trappes, dans le quartier des Merisiers en 2010, le secteur de la Commune-de-Paris n'avait pas encore fait l'objet d'un PRU. Les PRU mettent essentiellement en avant le logement, un aspect extrêmement important, *a fortiori* en Île-de-France au regard de la difficulté d'obtenir un logement locatif. Cependant, les PRU intègrent également un travail sur l'aménagement périphérique à l'habitat



Quartier des Merisiers à Trappes (78), la Commune-de-Paris avant résidentialisation.



à travers des espaces verts, des espaces publics et des équipements publics. À cet égard, la Région a soutenu fortement ces équipements de proximité depuis 2007 qui constituent un élément central de la vie sociale et du cadre de vie de la population. Ils concourent en effet à la création d'un véritable lien social.

En 2011, le quartier des Merisiers a fait l'objet d'une diversification de l'offre de logements. Cette diversification implique de grands chantiers qui constituent des moments importants pour les habitants puisqu'ils charrient leur lot de nuisances. Ils ébranlent également la mémoire des habitants par une évolution brutale des quartiers. Dans le meilleur des cas, ces évolutions font l'objet d'un travail en amont. Néanmoins, des difficultés apparaissent parfois dans la transition entre le quartier d'avant et le quartier d'après.

Le site de Lagrange au sein du quartier des Merisiers n'avait pas encore fait l'objet d'une résidentialisation. En 2012, il a vu la création de voies publiques et, en 2013, l'opération de résidentialisation a très largement modifié les sites de Lagrange et de la Commune-de-Paris, du point de vue tant des bâtiments que des espaces publics.

Dans le cadre de ces opérations, les immeubles ont fait l'objet non d'une démolition mais d'une réhabilitation. Les espaces extérieurs ont quant à eux été restructurés.

À Mantes-la-Jolie, le Val-Fourré, lieu emblématique et perçu négativement, a lui aussi changé radicalement. Les opérations de rénovation y sont pour beaucoup, comme en témoigne l'opération sur le site Gauguin.

Si l'habitat a été traité, les abords l'ont été également de façon à apporter plus de clarté au quartier. Les espaces verts et les arbres ont par ailleurs été préservés voire enrichis.



EN HAUT
Le site Lagrange à Trappes (78)
avant et après réhabilitation
et résidentialisation.

CI-DESSUS
La Commune-de-Paris
à Trappes (78) après
résidentialisation.



EN HAUT

Le Val-Fourré Gauguin à
Mantes-la-Jolie (78) avant et
après l'opération de rénovation.

EN BAS

Mantes-la-Jolie (78) :
le quartier des Musiciens
avant et après rénovation.

La transformation du quartier des Musiciens à Mantes-la-Jolie est, elle aussi, éloquente.

Le quartier des Écrivains, dans la même commune, a lui également changé de visage.

Ces opérations ne consistent pas nécessairement à affirmer une dichotomie entre un « avant » laid et un « après » beau. La dimension esthétique d'un ensemble architectural ou d'une œuvre d'art s'appréhende en effet de manière relative et chacun de nous en fonction de son histoire a sa propre conception du beau. En tout état de cause, il est important que ce « beau » se traduise par un meilleur confort de vie pour les habitants de ces quartiers.

Dans le cadre d'un dispositif de renouvellement urbain, la Région a par ailleurs accompagné Sarcelles, ville très pauvre, dans la reconstruction d'un groupe





Mantes-la-Jolie (78) :
le quartier des Écrivains
avant et après rénovation.



scolaire situé au sein d'un quartier. Ce groupe scolaire est aujourd'hui un bel objet. D'un point de vue esthétique et architectural, cette opération a été à l'origine de l'apport d'un équipement de qualité. En effet, ce n'est pas parce que cet équipement se situe dans un quartier pauvre qu'il devrait répondre à une conception pauvre. S'il peut faire l'objet d'une appréciation esthétique négative ou positive, cet équipement a été intégré au cœur même du quartier d'habitat.



Groupe scolaire Antoine-de-Saint-Exupéry à Sarcelles (95).



Bien que la création de logements sociaux réponde souvent à des logiques traditionnelles, certains projets sont marqués par l'originalité, comme en témoigne un immeuble de Sarcelles orné à l'entrée de têtes égyptiennes. À Grigny, dans l'Essonne, certains quartiers ont connu une grande transformation. En l'occurrence, l'architecte avait choisi de jolies mosaïques de couleur. Malheureusement, les espaces extérieurs manquaient de traitement.

Le résultat après réhabilitation me semble à titre personnel moins beau. Néanmoins, ce quartier a fait l'objet d'une opération qui a apporté un confort réel aux habitants grâce aux changements de fenêtres et aux travaux d'isolation réduisant les charges de chauffage.

Ces quartiers abritent parfois des œuvres culturelles, représentant par exemple un hippopotame à Grigny. Il serait judicieux de mener un inventaire de ces nombreux objets insolites qui ont été préservés. Par ailleurs, si la réhabilitation des immeubles a eu lieu à l'échelle de Grigny, la réhabilitation des espaces reste en attente.

La ville de Fosses, sur laquelle j'ai travaillé, constitue mon coup de cœur. Cette petite ville de 10 000 habitants située au fin fond du nord de l'Île-de-France, près de la Picardie, avait pour particularité d'être l'objet d'un PRU en plein centre-ville. Cette situation est plutôt rare puisque, hormis des cas tels ceux de Sarcelles et de Garges-lès-Gonesse, les habitats sociaux sont généralement excentrés.

Le PRU en cours s'est développé à travers des démolitions de tours et la destruction d'équipements publics tels que la mairie.

PAGE CI-CONTRE

La Grande-Borne (architecte Émile Aillaud) à Grigny (91) avant et après réhabilitation.

CI-DESSOUS

L'ancienne mairie de Fosses (95) et le nouveau pôle civique de Fosses.



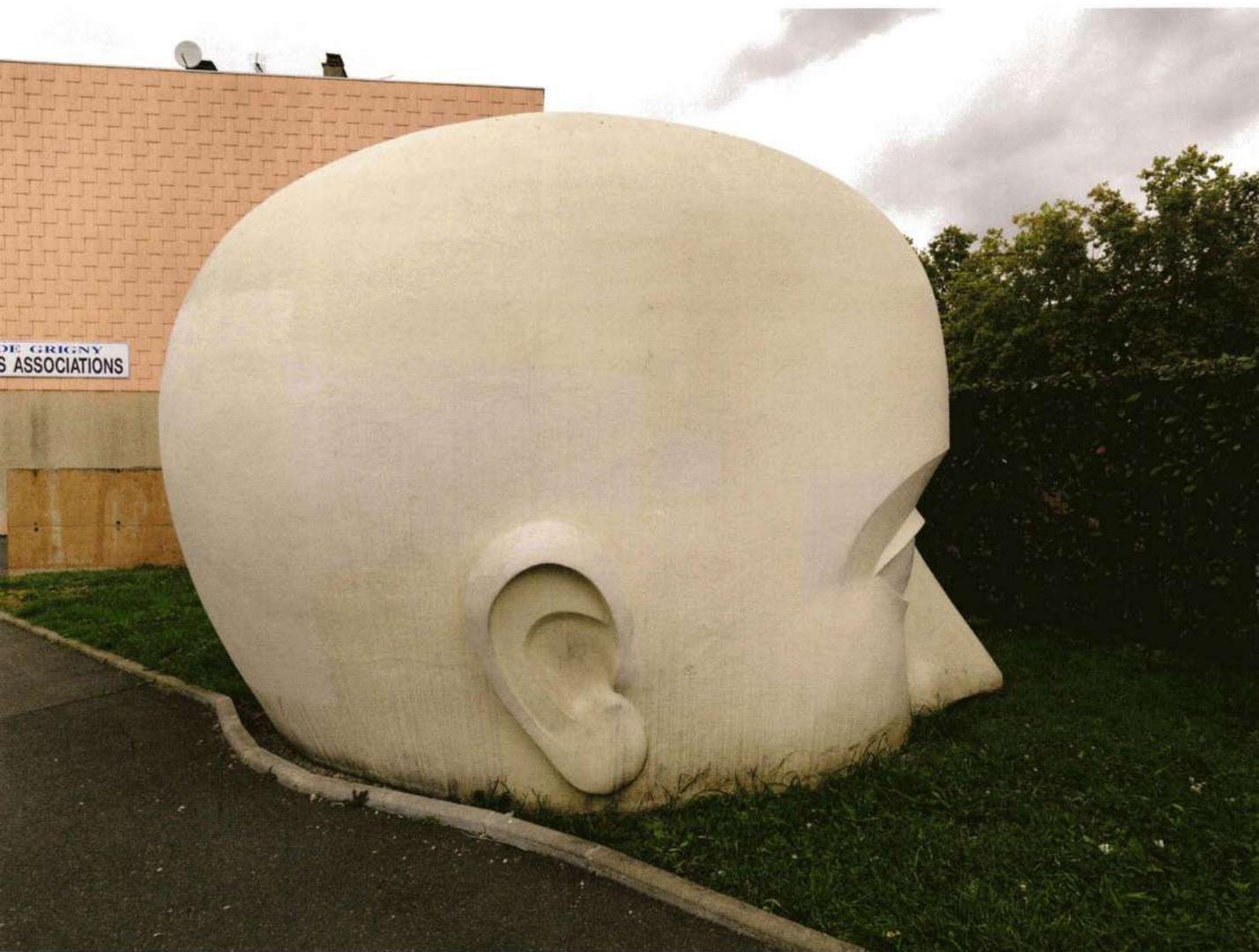
À l'époque du diagnostic réalisé avec les habitants dans le cadre du PRU de Fosses, les jeunes de la ville nous ont fait part de leur honte vis-à-vis de cette mairie et de leur refus de s'y marier. Ces observations témoignent de l'importance de ces équipements qui ont du sens et constituent l'image de la citoyenneté. Ces bâtiments reflètent en effet les différentes étapes de la vie (état civil, élections, aménagement, logement, social...). Dans ce contexte, la collectivité a décidé de

reconstruire non pas une mairie mais un pôle civique réunissant plusieurs services. Cet équipement est très intéressant en ce sens qu'il mutualise les services et permet des économies d'échelle et de fonctionnement, un atout supplémentaire pour une commune pauvre.

Je terminerai mon intervention en vous montrant la sculpture monumentale de la cité de La Noé à Chanteloup-les-Vignes, où les espaces publics et les habitats ont été rénovés.

De la même manière, Grigny abrite des objets insolites que j'aime et dont je voulais vous faire profiter. Je vous remercie.

Sculpture monumentale
de Laurence Rieti à la
Grande-Borne à Grigny (91).



Anne Hertzog

Merci beaucoup pour cette présentation qui met en lumière plusieurs problématiques telles que la question profondément politique de la fabrique des paysages urbains qui sous-tend des choix, une sélection et une hiérarchisation dans les intentions et l'action sur l'espace. Vous avez aussi évoqué la question de l'identité, fondamentale pour penser le paysage urbain, et sa dimension esthétique souvent associée aux notions de nature et d'espaces verts. Nous avons ainsi pu observer que la dimension esthétique réside dans d'autres éléments architecturaux et du paysage urbain, qu'ils soient bâtis ou artistiques. Vous avez également évoqué la dimension patrimoniale à travers l'appropriation de ces espaces par les habitants et les valeurs renouvelées au sein de ces espaces en rénovation urbaine.

Les politiques de renouvellement urbain ont été essentiellement fondées, il y a un certain nombre d'années, sur le principe de la démolition. Désormais, nous revenons sur cette logique et engageons parfois même des processus de préservation et de patrimonialisation de ces réalisations qui acquièrent de fait une autre place et une autre valeur aux yeux des sociétés urbaines. En revanche, ce n'est pas nécessairement le cas aux yeux des habitants. À cet égard, comment définiriez-vous ces aspects de patrimoine et ces dynamiques de patrimonialisation ?

Béatrice Le Gall

De mon point de vue, il est impossible de faire évoluer un quartier ou une ville sans interpeller les habitants. Cette réalité est désormais plus ou moins acquise, plus que moins j'espère. À l'échelle des six dernières années – notre dispositif ayant démarré en 2007 –, nous remarquons que la grande majorité des communes intègre dorénavant cette question de l'habitant, l'habitant faisant en quelque sorte partie du patrimoine. Ces habitants sont d'autant plus une part de ce patrimoine qu'ils vivent dans ces endroits depuis longtemps et qu'ils y demeureront probablement pendant un certain nombre d'années. Et l'essentiel de la population de ces quartiers souhaite y rester. Il existe certes des « habitants captifs » mais les habitants font en général part d'un fort attachement à leur quartier, qui a été le théâtre d'une histoire personnelle – le lieu d'un mariage, de la fondation d'une famille et de leur vie. Je ne souhaite pas dresser un tableau angélique et nous savons bien que certains quartiers donnent envie de les fuir. L'habitant est en tout cas à mon sens un des éléments du patrimoine.

S'agissant des modalités d'évolution de ces quartiers, la démolition était, au démarrage du programme national de l'ANRU, une quasi-obligation. Il convenait en effet de démolir pour être financé, ce qui est une absurdité. Cela s'avérait nécessaire dans certains quartiers car des habitats et équipements publics – la mairie de Fosses en constitue un exemple – n'étaient pas viables. Des démolitions s'imposent parfois pour des raisons financières. En effet, il peut être plus coûteux de réhabiliter que de démolir, notamment du point de vue des charges locatives et énergétiques. Pour autant, certains bâtiments ont été démolis alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. La question de la démolition pose également celle de la difficulté pour les habitants de la disparition d'un lieu de vie qui a accueilli leur famille pendant des dizaines d'années. La démolition présente ainsi un impact psychologique en raison de la disparition d'un repère central. Le travail d'accompagnement est à ce titre primordial, notamment en amont d'une quelconque reconstruction.

DÉBAT *animé par Anne Hertzog*

Anne Hertzog

Y a-t-il des questions dans la salle suscitées par cet exposé ?

Christian Queffelec

Ma première réaction à votre exposé est très matérielle et touche à l'espace réservé aux parkings. Bien souvent, les nappes de parking constituent l'un des désagréments et un élément de gêne pour le fonctionnement correct de ces quartiers. Aussi, des solutions ont-elles été proposées dans le cadre des opérations de rénovation urbaine ?

Par ailleurs, s'agissant des exemples de Grigny et de Chanteloup-les-Vignes, ces opérations prêtent véritablement à réflexion. En effet, elles ont été réalisées par l'architecte Émile Aillaud, dont les projets étaient pour l'époque extrêmement innovants. Ils l'étaient d'un point de vue esthétique en raison d'une volonté d'introduction d'une poésie et de l'art dans la ville. Ils l'étaient également par l'introduction d'une richesse typologique des logements – l'habitat-patio à Grigny, par exemple – et de formes d'espaces extérieurs, en particulier à Chanteloup-les-Vignes. Parmi les photographies que vous montrez des sites avant rénovation, l'un d'entre eux avait cependant déjà bénéficié d'une rénovation, rénovation particulièrement mal conçue puisqu'elle a détruit la cohérence artistique de ces projets. Il en va de même à Chanteloup-les-Vignes puisque le projet de rénovation a été une catastrophe en comparaison avec le projet d'origine. Une question de fond se pose ainsi à propos de cette période et il s'avère toujours intéressant de prendre en considération les intentions d'origine des aménageurs, de les comprendre et éventuellement de les protéger. Dans le cas d'Émile Aillaud, cette remarque prend tout son sens puisque, à Bobigny, un ensemble intéressant aurait été détruit sans l'intervention des administrations des ministères de la Culture et de l'Équipement. Ces intentions originelles sont à mon sens mal prises en compte. Le même constat pourrait s'appliquer à la typologie originelle ainsi qu'à l'organisation des logements, qui était

souvent relativement bonne et n'est pas pérennisée par des projets de qualité comparable en raison des financements alloués. Au-delà de ces nombreuses interrogations, je pose la question fondamentale de la place de la voiture dans la ville.

Béatrice Le Gall

Je me doutais qu'en présentant des photographies, j'allais faire réagir. Le choix de ces photographies a été dicté par les disponibilités de photographies antérieures et postérieures aux opérations de réhabilitation dans le fonds de la photothèque. En effet, les photographies de Grigny ne sont pas les premières. J'espère que le travail que nous poursuivrons avec Arlette Auduc nous permettra de retracer la mémoire de ces quartiers, en particulier des quartiers importants de Grigny et de Bobigny.

Je n'ai aucune remarque à formuler concernant la deuxième partie de votre intervention. La mémoire n'est pas vive et les experts sont nécessaires pour la raviver. Une publication de la Région pourrait à ce titre restituer au grand public l'évolution de ces bâtiments. Les quartiers de Grigny ont en effet été pensés par Émile Aillaud, une personnalité de premier ordre de l'architecture et de l'urbanisme. Comme vous l'avez souligné, il a été très innovant d'un point de vue esthétique, vous évoquiez même une poésie et l'art dans la ville. À cet égard, les sculptures que j'ai présentées peuvent paraître étranges mais sont riches de signification, à l'image des formes d'habitat développées. Ces problématiques des formes d'habitat et des intentions architecturales et urbaines constitueraient en elles-mêmes un thème de colloque. Vous avez également fait allusion à la préservation de ce patrimoine. Comme je l'ai souligné tout à l'heure, les réhabilitations sont réalisées avec plus ou moins de bonheur et donnent des résultats variables. En revanche, il apparaît essentiel de conserver et de protéger ces éléments d'art. De plus, il conviendrait si possible de les réhabiliter, et je n'ai pas l'impression que cela soit un objectif.

S'agissant des parkings, la problématique du stationnement est un problème de longue date en raison de la densité de ces territoires. De plus, l'éloignement de ces quartiers des pôles de transport oblige les habitants à circuler en voiture. Ainsi, le parc de véhicules augmente à mesure que la famille s'agrandit. Je n'ai malheureusement pas de réponses à vous apporter sur ce point. Dans certains quartiers, nous observons en effet un stationnement important en surface. Des opérations de stationnement souterrain ont été développées mais génèrent également des problématiques d'insécurité. De ce fait, le stationnement souterrain n'est plus utilisé

dans certains quartiers car il est parfois périlleux de stationner au deuxième sous-sol d'un quartier populaire d'habitat dense au sein duquel la sécurité n'est pas toujours au rendez-vous.

Anne Hertzog

La seconde intervention permettant de prolonger certains de ces questionnements, je vous propose de donner la parole à notre deuxième intervenante. Catherine Roth est responsable de la mission Mémoires et identités en Val-de-France. Elle abordera la question de la mémoire des grands ensembles en Val-de-France.

Place du Pas à la cité de La Noé (architecte Émile Aillaud) à Chanteloup-les-Vignes (78). Sculpture monumentale de Laurence Rieti.





La mémoire des grands ensembles en Val-de-France

Catherine Roth

responsable de la mission Mémoires et identités en Val-de-France, communauté d'agglomération Val-de-France

1. Antoine Prost, « Une histoire urgente : le temps présent des villes », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 64, octobre-décembre 1999, p. 121-126.

2. La communauté d'agglomération Val-de-France unit les villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel, rejointes à partir du 1^{er} janvier 2014 par les communes de Bonneuil-en-France et de Gonesse.

3. Références sur le site de l'association www.fusion.asso.fr

4. Pierre Gaudin (dir), *L'Invention du Val-d'Oise, 1920-2000*.

La naissance d'un département, conseil général du Val-d'Oise, 2001.

Les grands ensembles sont volontiers désignés comme une erreur architecturale et urbaine, comme un symbole de la crise sociale, voire comme un responsable des maux de la banlieue. Ils ont été longtemps considérés comme des lieux n'ayant pas d'histoire, ou dont la mémoire n'a pas de valeur. Ces représentations négatives ont concouru à la réticence des historiens à s'emparer de cette question. Antoine Prost parle en 1999 d'une « démission » : « Il est stupéfiant que ces phénomènes majeurs de notre histoire récente aient attiré aussi peu les chercheurs¹. » Les acteurs culturels n'ont guère été plus prompts à travailler sur le sujet. La mémoire des grands ensembles n'a donc émergé que récemment, à la faveur de la politique de la ville, et s'est surtout développée après le lancement du programme de rénovation urbaine.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Val-de-France² comme ailleurs, le mouvement a été initié par quelques pionniers. Le collectif Fusion, association de Villiers-le-Bel, a lancé en 1996 son projet de *Mémoires plurielles* d'habitants des grands ensembles venus d'horizons multiples, restituées à travers des publications et des expositions³. La mission Ecomusée du conseil général du Val-d'Oise, devenue depuis l'Atelier de restitution du patrimoine et de l'ethnologie, a collecté témoignages et photographies auprès de premiers habitants du grand ensemble de Sarcelles et les a publiés dans son ouvrage *L'Invention du Val-d'Oise*, en 2001⁴. Les archives municipales de Garges-lès-Gonesse ont commencé peu après une campagne de collecte et d'archivage de la mémoire orale des habitants et professionnels, parmi lesquels ceux qui ont vécu ou travaillé dans les grands ensembles.

C'est pour conforter ce mouvement que la communauté d'agglomération Val-de-France a créé la mission Mémoires et identités en Val-de-France (MMIV) en décembre 2003, lui donnant pour objectif de soutenir la construction d'une histoire partagée du territoire, en particulier de ses grands ensembles. Son territoire a été en effet fortement marqué par l'habitat des Trente Glorieuses. Sa situation

Le grand ensemble Dame-Blanche de Garges-lès-Gonesse (95), devant le grand ensemble Sarcelles-Lochères (95), années 1980.



Recherches de retraités participant à un atelier d'histoire animé par la mission Mémoires et identités en Val-de-France, aux Archives départementales du Val-d'Oise, 2004.

à 15 kilomètres de Paris et ses nombreuses réserves agricoles disponibles après la Seconde Guerre mondiale en ont fait un site de prédilection pour la construction de logements en tours et en barres. Ce sont sept grands ensembles qui y ont été implantés : La Dame-Blanche (7 732 logements), La Muette (1 145 logements) et Les Doucettes (1 121 logements) à Garges-lès-Gonesse, Lochères (12 368 logements) à Sarcelles, Les Carreaux (1 675 logements), Puits-la-Marlière (1 597 logements) et Derrière-les-Murs-de-Monseigneur (1 751 logements) à Villiers-le-Bel. Ces 27 389 logements représentent aujourd'hui respectivement 80 %, 70 % et 60 % de l'habitat dans ces villes.

Un atelier exploratoire et participatif

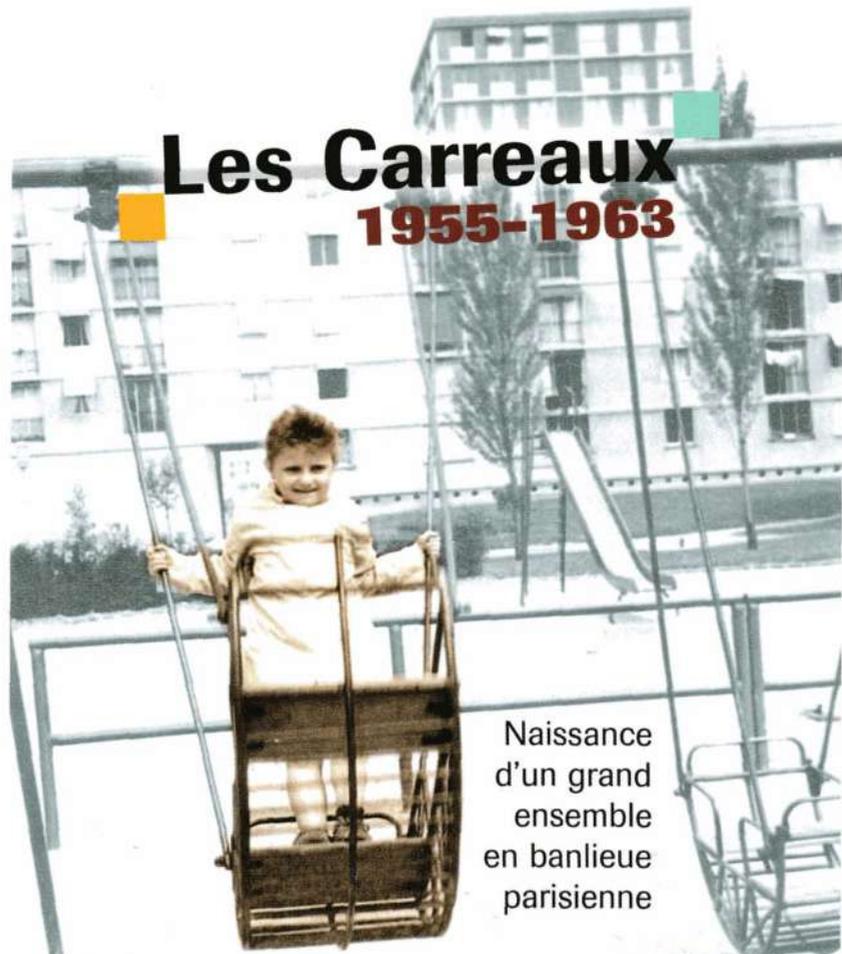
La première action de la MMIV a été la réalisation d'un guide des sources sur ces grands ensembles du territoire⁵, montrant que les fonds sont très lacunaires, dispersés en de multiples lieux, souvent difficiles d'accès, et en grande partie hors de portée pour une recherche localisée. Ce constat a orienté la MMIV vers une démarche exploratoire, qui s'imposait d'autant plus que les moyens humains alloués à cette mission étaient modestes. Un premier atelier, articulant recherche, conservation et diffusion, a été organisé.

Où commence et où finit la mémoire des grands ensembles, créés pour répondre à un problème de logement, mais dotés de nombreux équipements et

5. Dominique Lefrançois, *Guide des sources pour l'étude des grands ensembles de Val-de-France, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel, 1950-1980*, collection « Les publications du Patrimoine en Val-de-France », n° 3, communauté d'agglomération Val-de-France, 2005. Cette référence, ainsi que toutes celles plus bas concernant les réalisations de la mission Mémoires et identités en Val-de-France, sont en ligne sur le site Internet de Val-de-France, www.agglo-valdefrance.fr

6. Les très grands ensembles de Lochères et de La Dame-Blanche n'étaient pas des villes nouvelles au sens administratif du terme, mais cette dénomination a été utilisée d'abord par les concepteurs, puis par les municipalités de Sarcelles et Garges-lès-Gonesse.

souvent conçus comme des espaces totaux, quartiers autonomes ou « villes nouvelles⁶ » ? On ne manque pas d'être pris de vertige devant cette question. Pour son premier atelier, la MMIV a donc jugé plus prudent d'opter pour une approche monographique et de définir un cadre chronologique étroit : de la conception d'un grand ensemble à l'achèvement de sa construction en passant par l'installation de ses premiers habitants, pour en quelque sorte saisir cette nouvelle cité en train de « se faire ». Le premier grand ensemble né à Villiers-le-Bel, Les Carreaux, a été retenu. Ce projet de 1 675 logements fut imaginé en 1955, au moment où s'élaborait une politique nationale de construction des grands ensembles, par la société immobilière de la Caisse des dépôts et consignations (SCIC), et fut achevé en 1963, alors que les trois quarts de ses habitants étaient déjà installés.



Couverture de l'ouvrage publié en 2006 après un atelier d'histoire.

Collection Les Publications du Patrimoine en Val de France n°6 - 2006

L'atelier a fait l'objet d'une réalisation collective, impliquant plusieurs partenaires : la commission Patrimoine du Conseil des Sages de Villiers-le-Bel – assemblée consultative de retraités créée par la municipalité –, les archives municipales, le service Développement urbain de la commune, la maison de quartier des Carreaux, ainsi que le Centre d'histoire sociale du ^{xx} siècle de l'université Paris 1. Les retraités ont été initiés aux techniques de recherche et ont pris en charge une part importante de l'étude historique : dépouillement de la presse locale et des délibérations municipales, travail statistique sur les listes de recensement de 1962, collecte de mémoire orale auprès d'anciens habitants du grand ensemble et des autres quartiers. La maison de quartier a organisé des rencontres-mémoires, une collecte de photographies et les restitutions de l'action. Gwenaëlle Legoullon, doctorante qui travaillait sur la genèse des grands ensembles en France, a joué le rôle de conseillère scientifique.

Ce travail a abouti à une publication⁷, éditée à 2 000 exemplaires et diffusée gratuitement, qui a rencontré l'intérêt d'un large public, habitants, agents municipaux, enseignants, responsables associatifs, professionnels en charge de la rénovation urbaine dans ce quartier en ANRU depuis 2008... Un ensemble de 160 photographies a été collecté et indexé. Une trentaine de témoignages ont été transcrits et conservés sous forme d'un recueil. À la fin de l'atelier, les retraités ont passé le relais à un groupe d'élèves du collège Léon-Blum, implanté aux Carreaux, qui ont réalisé, dans le cadre d'un projet artistique de l'Éducation nationale, quatre courts-métrages documentaires sur le quartier, édités sous forme de DVD⁸.

-
7. *Les Carreaux, 1955-1963. Naissance d'un grand ensemble en banlieue parisienne*, collection « Les publications du Patrimoine en Val-de-France », n° 6, communauté d'agglomération Val-de-France, 2006.
8. *Couleur mosaïque*, DVD, collection « Les publications du Patrimoine en Val-de-France », n° 7, communauté d'agglomération Val-de-France, 2007.



Tournage à Villiers-le-Bel (95) par des élèves du collège Léon-Blum lors d'un atelier vidéo-documentaire impulsé par la mission Mémoires et identités en Val-de-France, 2000.

Intérieur d'un appartement
du grand ensemble
Les Carreaux, vers 1961.



Les participants à cet atelier ont jugé l'expérience très positive. Ils ont estimé que ce quartier stigmatisé ne pouvait plus être regardé de la même façon. Les habitants ont tiré fierté de la valorisation patrimoniale de leur cité. Plus globalement, la perception de la réalité s'est enrichie de multiples récits, redonnant du sens à cet habitat des Trente Glorieuses et restituant une part de sa complexité. L'action a aussi été un moteur intéressant d'intersocialisation et a été favorable à ce vivre-ensemble que chacun appelle de ses vœux. Elle a permis de construire un patrimoine commun et réinvestissable dans d'autres projets.

Des problématiques plurielles

L'atelier a croisé nombre de questions passionnantes. Ce sont tout d'abord les tâtonnements des fonctionnaires et des architectes pour produire un des premiers grands ensembles français. La formule est encore en train de se chercher, et la conception des Carreaux porte les marques de cette hésitation. La cité a déjà



la forme caractéristique des grands ensembles : ampleur des espaces verts, rejet des parkings en périphérie, équipements communs, autant d'idées développées en opposition au modèle pavillonnaire alors tant exécuté. Mais les concepteurs ne sont pas encore totalement affranchis du modèle de la rue. Ils ont aussi mêlé petits collectifs, barres et tours dans le programme.

La vie quotidienne et la vie familiale sont profondément transformées. Dans ces nouveaux logements spacieux et équipés du confort, la gestion du foyer se modernise, les enfants trouvent de la place pour jouer ou faire leurs devoirs, les pères ébauchent un nouveau rôle, des rencontres avec des parents ou des amis s'organisent... Les voisinages de cages d'escaliers, les rapports avec les gardiens, les sociabilités féminines et enfantines dans les espaces verts et auprès des toboggans, le brassage des habitants au centre social – conçu pour remplacer le café – sont autant de relations nouvelles nées dans le grand ensemble.

La figure de l'habitant-animateur et le syndicalisme d'habitat en sont d'autres. Ce nouveau quartier a été comme une page blanche sur laquelle les résidents les plus actifs ont tenté d'écrire les fondements d'une nouvelle société, plus égalitaire et plus participative. L'association de locataires a été notamment fédératrice, nourrie par les difficultés de la vie dans un quartier en chantier et aiguillonné par la puissance de ce bailleur hors du commun, propriétaire non seulement des 1 675 logements, mais aussi des voies et des réseaux, des centres commerciaux et du centre social, bref de l'ensemble ou presque du quartier. Le sport et la culture pour tous ont été aussi d'importants pôles d'implication.

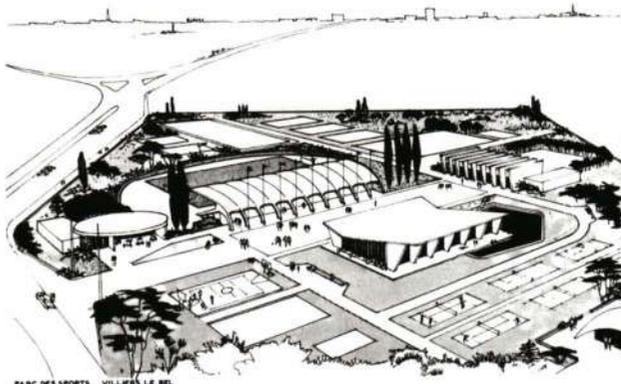
Centre social des Carreaux, placé au cœur du grand ensemble, début des années 1960.

9. Henry Canacos,
Sarcelles ou le béton apprivoisé,
Éditions sociales, 1979.

Les anciens Parisiens et provinciaux sont nombreux parmi les premiers habitants. En 1962, un tiers de la population du quartier est toutefois né à l'étranger ou hors de la métropole. Ce sont notamment des résidents du foyer Citroën implanté dans le grand ensemble au côté des logements familiaux et accueillant beaucoup de Portugais et d'Espagnols. Ce sont aussi plusieurs centaines de juifs rapatriés d'Égypte, faisant des Carreaux le premier lieu de leur regroupement en région parisienne. Ils jouent un rôle important dans ce laboratoire de la diversité culturelle, imprimant au quartier une partie de son « âme ».

Tout comme le raconte Henry Canacos au sujet de Sarcelles-Lochères⁹, les habitants des Carreaux ont apprivoisé le béton. Ils apprécient le confort de leur logement, au point de le décrire comme un « Versailles » ou un « paradis ». La proximité d'une gare et les nombreux équipements du quartier sont des atouts, surtout une fois que la boue des chantiers a disparu. Ce « tout sous la main » qui les enthousiasme est toutefois tempéré par l'absence d'emplois à proximité, vidant chaque jour la cité de ses hommes et d'une partie de ses femmes. Les vergers et les champs proches – le quartier est en frange d'urbanisation –, la ferme existant encore à l'entrée du quartier, où les habitants peuvent acheter du lait, créent un environnement plaisant. Les avis sur l'architecture moderne sont partagés, mais la question apparaît comme secondaire.

UN PARC DES SPORTS DE 12 Hectares



LE FUTUR PARC DES SPORTS

Projet de parc des sports pour un « nouveau Villiers-le-Bel », initié après la construction du premier grand ensemble de la commune, années 1960.

La construction de ce grand ensemble, dont les 5 000 habitants représentent à peu près l'équivalent de la population préexistante, a bouleversé la commune. De virulents détracteurs fustigent la création de ces « affreux buildings », protestent contre la saturation des autobus et des équipements publics, s'inquiètent du cosmopolitisme de la nouvelle cité. Mais des voix se sont aussi fait entendre pour louer la naissance d'un « nouveau Villiers-le-Bel », le dynamisme de la nouvelle population, la possibilité de créer une « grande cité moderne » avec l'implantation d'équipements. C'est ainsi qu'en 1963, le premier gymnase de la commune est ouvert aux Carreaux, utile pour la vie sportive mais aussi culturelle et festive.

Enseignements et ajustements

Cet atelier a été riche de nombreux enseignements pour la poursuite de l'action. Ce sont tout d'abord un ensemble de principes méthodologiques, devenus la « philosophie » de la MMIV : travailler au croisement de la mémoire et de l'histoire, de l'histoire locale et de l'histoire nationale ; agir non seulement pour les habitants, mais aussi pour les acteurs et les décideurs, et, autant que possible, pour ceux qui ne connaissent pas cette banlieue ; œuvrer en partenariat avec les structures locales, associations, services municipaux, établissements scolaires... ; ancrer les projets dans le registre patrimonial et culturel ; privilégier la publication comme médiation.

L'atelier a souligné la difficulté à impliquer les publics dans la recherche pour un projet de cette échelle. Certes, ce type de démarche est un formidable moteur de participation et permet d'étendre les résultats au-delà de la seule action, en développant l'intérêt pour le patrimoine et l'histoire. Toutefois, pour ne pas décourager les chercheurs amateurs, il vaut mieux bâtir des actions plus modestes. C'est le sens des ateliers d'histoire et d'ethnologie que la MMIV a organisés depuis en école primaire et en collège, initiant les élèves à l'étude de documents d'archives et/ou à la réalisation d'entretiens et leur confiant la préparation d'une petite exposition présentée dans les bibliothèques intercommunales ou la rédaction d'un article dans notre revue d'histoire locale, sur une thématique accessible.

L'atelier a confirmé le caractère extensif de la mémoire des grands ensembles. De multiples acteurs ont participé à cette histoire et les questionnements se bousculent. Mais si de nombreux points d'entrée sont envisageables pour la recherche et l'action culturelle, il faut parvenir à construire des problématiques opérationnelles et adaptées aux ressources disponibles en matière de sources, mais aussi de travaux des historiens, devenus plus nombreux mais laissant encore de vastes champs avec peu de points d'appui.

L'atelier avait essayé de ne pas isoler le grand ensemble, pour l'interroger en interrelation avec le reste du monde et saisir les logiques exogènes qui avaient régi sa construction et sa vie sociale. Pour autant, en se centrant sur le quartier, il a suscité

Couverture de l'ouvrage
publié en 2009, dans le cadre
de l'action « L'histoire des grands
ensembles avec et pour les
enfants ».



plus particulièrement l'intérêt de ceux qui y habitent ou y agissent, au détriment de cercles plus larges. On n'est alors pas très loin d'un fonctionnement circulaire, ce travers rencontré dans de nombreuses opérations mémorielles, qui renforce l'enclavement symbolique des grands ensembles. C'est pourquoi il a été rapidement décidé, avant même la fin de l'atelier, de s'intéresser aussi à des thématiques transversales aux modes d'habitat et de travailler également à l'échelle de la commune ou de l'agglomération. C'est ainsi que la MMIV s'est penchée sur l'histoire des associations, l'histoire du travail et d'autres problématiques incluant les grands ensembles, sans s'y limiter.

Par étapes successives

Deux autres actions de la MMIV ont porté sur les grands ensembles *stricto sensu*. La première visait à s'associer à la commémoration du cinquantenaire de Lochères à Sarcelles et à réaliser une recherche archivistique et documentaire sur ce grand ensemble emblématique, pendant les années de sa construction, de 1954 à 1976, et selon une approche multidisciplinaire : archives municipales et départementales, presse locale et nationale, publications scientifiques, documentations techniques, bulletins associatifs, romans, cinéma... Les références ont

10. *Catalogue de ressources documentaires sur le grand ensemble de Sarcelles, 1954-1976*, collection « Les publications du Patrimoine en Val-de-France », n° 9, communauté d'agglomération Val-de-France, 2007.

été publiées en un catalogue¹⁰ et une sélection de textes et d'images a été éditée sous forme d'anthologie¹¹. Celle-ci témoigne d'un grand ensemble particulier, mais dont la portée fut telle qu'il constitue un site privilégié pour raconter les expérimentations et les interrogations qui ont accompagné la naissance de l'habitat des Trente Glorieuses. Ce travail a apporté de nouveaux outils à l'association Sarcelles et son histoire, partenaire du projet, et a contribué à l'attribution du label Patrimoine du xx^e siècle à deux quartiers du grand ensemble en 2010. L'intérêt pour Sarcelles-Lochères ne fléchissant pas, la diffusion de ces deux publications est large, auprès tant des chercheurs que des habitants et des acteurs.

Les dossiers ANRU se multipliant sur le territoire de Val-de-France – les sept grands ensembles sont aujourd'hui concernés – et la population locale étant caractérisée par sa jeunesse, il a semblé intéressant de bâtir un récit synthétique de cette histoire urbaine, de la construction d'hier à la rénovation urbaine d'aujourd'hui, et de le transmettre aux plus jeunes habitants. Le projet « L'histoire des grands ensembles avec et pour les enfants » s'est organisé en deux volets : la réalisation d'un ouvrage documentaire jeunesse¹² et l'animation de deux ateliers pédagogiques en école primaire sur l'histoire du chantier de construction

11. *Textes et images du grand ensemble de Sarcelles, 1954-1976*, collection « Les publications du Patrimoine en Val-de-France », n° 10, communauté d'agglomération Val-de-France, 2007.

12. Catherine Roth, Maurice Bonnard, Cécile Petitot, *L'Histoire des grands ensembles de Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel racontée aux enfants*, collection « Les publications du Patrimoine en Val-de-France », n° 12, communauté d'agglomération Val-de-France, 2009.

Grand ensemble
de Sarcelles (95), années 1960.



de Sarcelles-Lochères et sur la transformation des modes de vie par le confort moderne des grands ensembles, tous deux aboutissant à une petite exposition et à un rapport d'étude. Ces outils ont été mis à la disposition des bibliothèques, des écoles, des centres de loisirs.

La mémoire des grands ensembles de Val-de-France s'est aussi enrichie par les actions portant sur des problématiques transversales. C'est, par exemple, le cas de la revue d'histoire locale animée par la MMIV, *Patrimoine en Val-de-France*, qui, au rythme d'une livraison par an, aborde des thèmes variés, nature et ville, femmes, migrations, travail, loisirs, mobilités... Chacun des numéros a thématiqué une question liée à la problématique des grands ensembles : les espaces verts, le rôle des femmes, l'implantation des rapatriés, la création des centres commerciaux, la culture pour tous, les circulations... Ces articles ont donné lieu à de courtes études se fondant sur des sources propres aux grands ensembles du territoire, menées par la MMIV ou par un des partenaires de la revue.

Depuis 2008, ces projets transversaux ont été privilégiés, au détriment d'études centrées sur les grands ensembles. Il est sans doute temps de revenir à ces dernières, pour équilibrer l'alternance entre les regards. Il faudra probablement aussi réinterroger la pertinence du projet de centre d'interprétation des grands ensembles, envisagé en 2003 lors de la création de la MMIV, puis abandonné. Les réflexions du Syndicat intercommunal pour le développement de l'est du Val-d'Oise (SIEVO), pour la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCOT)¹³, montrent que la création d'un équipement de ce type – centré sur les grands ensembles ou, plus largement, sur l'urbanisation, des villages aux grands ensembles – trouverait sa place dans le nouveau territoire qui est en train de se dessiner, à l'heure du Grand Paris.

Pour le vivre-ensemble du centre et de la banlieue

Ce n'est donc que modestement, projet après projet, ajustement après ajustement, que la mémoire des grands ensembles de Val-de-France s'est construite et continue de s'enrichir. Mais pouvait-il en être autrement ? Un objet scientifique et culturel aussi complexe ne saurait devenir intelligible sans être patiemment apprivoisé... Et la route est encore longue avant d'en avoir épuisé le sens.

Si ce chantier est ardu, il est passionnant et riche d'enjeux pour ces territoires marqués par la crise sociale et la marginalisation : apporter un supplément de sens, questionner autrement la réalité, tisser des liens, construire une identité, changer les regards... La mémoire constitue une ressource essentielle pour penser et animer ces territoires. Elle permet de réintroduire les grands ensembles dans l'histoire nationale en valorisant les nombreux chapitres qui s'y sont écrits, modernisation de l'habitat, industrialisation du bâtiment, immigration, participation des habitants... Ce faisant, elle offre un levier pour favoriser le vivre-ensemble de la banlieue et du centre.

13. Voir notamment le DDO du SCOT du SIEVO, document du 1^{er} juillet 2013, en cours de révision, préconisant un centre d'interprétation de l'urbanisation du Pays de France, des villages aux grands ensembles.

DÉBAT *animé par Anne Hertzog*

Anne Hertzog

Merci beaucoup pour la présentation de ce projet très intéressant. Il était précurseur et, depuis, les initiatives en la matière se sont multipliées. Pouvez-vous revenir sur les intentions et les divers acteurs à l'origine de ce projet ? Par ailleurs, quels ont été les effets à plus ou moins long terme et les limites de cette initiative ?

Catherine Roth

Au début du projet, notre discours était assez général et faisait référence aux notions d'appropriation de l'histoire par les habitants et de création de lien social. À la fin de ce projet, nous avons eu de plus l'impression que ce travail participait d'une création de sens. En effet, ces quartiers étaient particulièrement méconnus et notre travail a apporté des éléments de compréhension utiles, entre autres, pour l'équipe de rénovation urbaine. Les effets réels de ce projet restent difficiles à mesurer *a posteriori*. Néanmoins, je sais que notre publication circule beaucoup et fait l'objet d'une utilisation par l'ensemble des services de la ville et par les établissements scolaires. Cette utilisation de notre travail par les acteurs du territoire me paraît extrêmement importante. Parmi les effets de cette initiative, nous pouvons ainsi citer les dimensions de création de sens et de connaissance, l'apport d'éléments de compréhension, la participation à la création d'un lien social ainsi qu'un changement des représentations symboliques vis-à-vis de ce quartier chez les personnes extérieures au territoire.

Pierre-Marie Tricaud

Ma question porte sur l'intervention précédente de Béatrice Le Gall. Néanmoins, mon interrogation n'est pas non plus étrangère aux problématiques soulevées par l'intervention de Catherine Roth. Je m'interroge notamment sur les questions de centralité et de symbolique des lieux. À cet égard, le centre historique de Villiers-le-Bel est resté comme à Sarcelles ou dans d'autres endroits le centre de la commune et abrite la mairie. À Fosses en revanche, le centre-ville n'hébergeait plus de mairie en tant que telle. Dans le cadre des projets de rénovation urbaine, cette problématique de la place et de la symbolique des bâtiments publics est centrale. J'étais très intéressé par la réaction des habitants de Fosses qui faisaient part de leur honte vis-à-vis d'une mairie installée dans un bâtiment préfabriqué qui n'incite pas les administrés à y célébrer leur mariage. Depuis, une mairie digne de ce nom a été construite. Néanmoins, elle répond aujourd'hui à une appellation quelque peu technocratique de pôle civique. D'autres polémiques plus actuelles concernent par exemple le tribunal pour migrants au bout des pistes de Roissy. Ces controverses témoignent du fait que la justice doit être rendue devant tout le monde, au sein d'un espace visible et accessible à tous. Dans la même logique, les sièges des intercommunalités sont le plus souvent peu visibles et peu accessibles alors qu'ils sont des lieux de pouvoir. Mes réflexions font écho aux thèmes de ce colloque que sont la relation entre l'ancien et le nouveau, la valeur symbolique et la visibilité des lieux publics.

Catherine Roth

À l'échelle du territoire de Val-de-France, trois solutions différentes ont été adoptées pour les mairies. En effet, la commune de Villiers-le-Bel a conservé sa mairie dans le vieux bourg. Elle avait provisoirement créé une mairie annexe dans le quartier des Carreaux qui a cependant été rapidement fermée. La commune de Sarcelles a pour sa part maintenu l'hôtel de ville dans le vieux Sarcelles tandis qu'un centre administratif a été créé au sein du grand ensemble. Enfin, la commune de Garges-lès-Gonesse a bâti une nouvelle mairie en plein milieu du grand ensemble et a condamné l'ancienne mairie.

Anne Hertzog

Ces régimes de visibilité procèdent en effet de choix spécifiques. Qu'en pensez-vous, Béatrice Le Gall ?

Béatrice Le Gall

Je suis très sensible à cette intervention de la salle, même si je ne peux y apporter de réponses. La question des équipements publics est cruciale du point de vue de l'habitant. Dans ce cadre, ma mise en exergue du cas de la mairie de Fosses n'était pas anodine car nous oublions souvent que la mairie est un équipement public auquel est liée une forme de symbolique très forte. Il s'agit en effet d'un lieu de pouvoir que les habitants peuvent fréquenter. Ainsi, la mairie est peut-être l'unique endroit où un habitant d'un quartier en rénovation pourra rencontrer des personnes exerçant un pouvoir à l'échelle de la localité. Pour cette raison, la Région s'est interrogée sur la légitimité de participer au financement de la construction de ce pôle civique. En effet, est-il de la responsabilité de l'institution régionale de financer une mairie ? Il s'agit d'un véritable sujet de débat car la mairie peut être appréhendée à la fois comme un équipement public proposant certains services (affaires générales, élections, assistance sociale) et comme un lieu d'exercice du pouvoir politique. De mon point de vue, il convenait d'intervenir car les mairies sont des équipements publics au sein desquels tous les citoyens sont appelés à venir au moins une fois au cours de leur existence, ne serait-ce que pour obtenir une fiche d'état civil. L'appellation de « pôle civique » n'est peut-être pas très heureuse. Le concept sous-tendant ce lieu était de réunir tous les services de

la ville qui étaient jusque-là dispersés dans le bourg afin d'en faciliter l'accès, dans une logique de « communauté civique ». Il me semble en tout cas important de continuer à intervenir sur ces équipements de premier ordre pour les habitants. À ce titre, j'ai été très intéressée au cours de l'évocation du quartier des Carreaux par le rôle de remplacement du café assumé par le centre social. La vie de quartier exige en effet des lieux de réunion.

Dominique Falcoz

Je m'interroge sur ce qui fait véritablement ville au sein de ces territoires de banlieue. En effet, de nombreux quartiers présentent des identités de quartier très fortes. Le choix de la localisation de la mairie, au centre-ville ou ailleurs, apparaît également central. Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, comment penser la ville, le grand ensemble et le quartier ?

Catherine Roth

Pour avoir épluché les délibérations des conseils municipaux de quatre villes du territoire, je peux vous assurer que la question relative à la création d'une centralité dans la ville est très ancienne et perdue encore aujourd'hui. À l'échelle de Sarcelles, l'enjeu qui consisterait à procéder à la couture du grand ensemble et du village est l'objet de nombreux débats. Un grand centre commercial a été créé à Sarcelles, mais fait-il ville pour autant ? Il s'agit d'une problématique dont les diverses équipes municipales, peu importe la couleur politique, ont essayé de se saisir. Elle est d'autant plus complexe à appréhender que les bailleurs étaient propriétaires de nombreux espaces et que certains territoires étaient entièrement privés avant que les rues puis les places soient reprises progressivement. Cette emprise des bailleurs sur l'espace foncier limitait ainsi les possibilités d'aménagement, et la circulation au sein de ces villes est encore aujourd'hui complexe. Cela dit, les habitants ne sont pas enfermés dans les quartiers, notamment grâce à leurs relais amicaux et familiaux dans la commune et les communes voisines. De ce fait, les habitants de ces territoires circulent malgré tout beaucoup plus qu'auparavant. Cependant, ces villes se caractérisent par un manque de liant indéniable et considérable.



Des Castors à l'éco-habitat groupé

Anne D'Orazio

équipe Mosaiques, UMR Lavue (CNRS, 7218)

université Paris Ouest Nanterre La Défense

École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette

Si la gestion urbaine à la française est marquée, depuis le xx^e siècle, par une intervention forte de la puissance publique et des acteurs institutionnalisés, nous ne pouvons oublier que la fabrique du territoire francilien doit beaucoup à l'investissement de ces habitants qui, au cours des décennies, ont « bricolé » et façonné le paysage urbain. Des colonies de lotissements des années 1900 aux actuels projets d'habitat participatif, nombre d'exemples ont contribué à dessiner le visage de la banlieue parisienne.

À partir de l'exploration du territoire montreuillois, nous cherchons à mettre en lumière cette fabrication du paysage encadrée dans les pratiques habitantes et dans des formes de coopérations singulières avec l'institution municipale. Si ces expérimentations nous renseignent sur la mobilisation des habitants, elles sont aussi un bon révélateur du dialogue entre pouvoir public et société civile. Trois questions structurent notre réflexion sur les initiatives habitantes dans la production de l'ordinaire urbain. La première cherche à revenir sur la place des habitants dans la fabrique du paysage urbain et plus spécifiquement sur le cas de l'habitat partagé. La deuxième, à partir d'une rétrospective des initiatives à l'échelle du territoire montreuillois, interroge l'idée de l'expérimentation locale dans une histoire qui court tout au long du xx^e siècle et qui fait l'hypothèse de l'existence d'un terreau territorial d'innovation. Enfin et en guise de conclusion, il s'agira d'analyser la manière dont ces histoires singulières s'articulent avec les registres institutionnels de la gestion urbaine en examinant notamment la nature des engagements et des partenariats qui s'opèrent entre les différents acteurs mobilisés [habitants, élus, professionnels].



Les habitants de Couleur-d'Orange lors de la fête des 20 ans en 2007, Montreuil (93).

La place des habitants dans la fabrique du paysage urbain : l'habitat en question

Bien que la représentation communément constituée fait de la question du logement en France une affaire institutionnelle, l'histoire de l'habitat nous rappelle quant à elle qu'elle se conjugue de longue date avec l'organisation de mobilisations d'acteurs issus de la société civile. Si cette longue conversation, pour reprendre l'expression de Christian Topalov, s'enracine largement dans les débats de la fin du XIX^e siècle, « au moment même où la réforme de l'habitat populaire est investie par la sphère publique et politique¹ », ce débat prend une ampleur particulière au tournant des années 1960-1970 avec l'émergence de la question urbaine ; et plus particulièrement à travers les luttes urbaines, les revendications pour le cadre de vie et les mobilisations décrites par les sociologues sous la terminologie de « nouveaux mouvements sociaux » [NMS]. La littérature de la sociologie politique a retenu le caractère novateur de ces mobilisations autour de leur nature « post-matérialiste » et d'un « rapport renouvelé au politique » dans lequel il s'agit moins de « conquérir l'État que de viser au développement d'espaces d'autonomie² » ; d'une autonomie qui se fabrique localement et qui investit la quotidienneté dans une forme d'invention³. Dès lors, la question urbaine est au cœur de ces revendications devenant tour à tour la toile de fond des mobilisations mais aussi un des enjeux central du « changer la ville pour changer la vie », comme le proposait le slogan du Parti socialiste des années 1970.

1. Bacqué, Carriou, 2011, p. 156.

2. Ubbiali, 2008.

3. Lefebvre, de Certeau.

4. Voir à ce sujet le recueil d'expériences réalisé en 2011, Anne D'Orazio, *L'Habitat participatif à Montreuil. Une histoire, des initiatives collectives, une dynamique*, édition numérique de la Ville de Montreuil, août 2011.

Si l'édification de la notion de « cadre de vie » signe, dans la décennie 1970, la participation des habitants à la question urbaine, elle se construit aussi dans une critique à l'adresse du brutalisme de la production de masse du logement de l'après-guerre. Toutefois, le tournant participationniste de cette période ne doit pas nous faire oublier ce que fut l'investissement des ménages populaires dans la première moitié du xx siècle lorsqu'ils partirent à l'assaut de la banlieue pour édifier leur « ça me suffit ». Les travaux d'Annie Fourcaut dans *La Banlieue en morceaux* (2000) nous ont appris ce que furent les conditions de vie de ces familles et l'importance de la crise des « lotissements défectueux ». Malgré l'âpreté des situations individuelles, c'est largement le paysage de nos territoires que ces hommes et ces femmes se sont employés à bâtir, faisant du « bricolage » une vertu de la condition urbaine. À travers le façonnage de leurs habitations, ils ont durablement marqué le paysage de nos villes, telle une empreinte génétique. Dès lors, la capacité des habitants à porter à pleines mains la question de l'édification de leur cadre bâti nous oblige à nous intéresser aux articulations et formes de coopérations qui s'organisent dans l'espace urbain autour de la production du logement, de l'habitat et du cadre de vie. Trois éléments qui contribuent à fabriquer un paysage urbain.

Montreuil, un territoire d'expérimentation, terreau d'innovation : des Castors à l'habitat participatif, une histoire qui dure

Montreuil, aux portes de Paris, a connu depuis près de deux siècles une évolution massive de son paysage urbain où la trame horticole et maraîchère a peu à peu laissé place au tissu faubourien puis à la rénovation urbaine qui fit table rase du tissu existant de la Croix-de-Chavaux ou qui légitima l'urbanisation massive du plateau par l'implantation de grands ensembles. Si ces interventions puissantes ont définitivement impacté le paysage de ce bout de banlieue, la marque de fabrique des habitants n'a pu être effacée. Ça et là, dans des bricolages souvent hasardeux et qui méconnaissent les règles d'art d'un embellissement urbain « savant », les habitants ont édifié leur logis tout en préservant des bouts de jardin essentiels à l'économie domestique. Au-delà des stratégies individuelles résidentielles, ce territoire a vu se mettre en place des organisations collectives portées par les populations migrantes qui édifièrent des « colonies populaires » telles que les « petites Italies » de l'Est parisien décrites par Marie-Claude Blanc-Chaléard (2003). Ces organisations se sont constituées sur des principes de solidarité et d'entraide pour ces ménages liés par une même communauté de destin. C'est dans ce contexte et cette histoire du territoire montreuillois qu'émerge la question des modalités d'innovation sociale relative à la production d'habitats.

Le travail que nous avons entrepris avec la Ville de Montreuil⁴ a consisté à identifier les moments spécifiques de ces coopérations singulières ; nous avons retenu trois périodes emblématiques.

Le Luat.





Une dynamique au cœur de l'habitat populaire, l'installation des Castors dès 1949 – Une première période correspond aux productions portées par et pour les couches populaires en matière d'habitat. Elle est représentée à Montreuil par l'apparition et la diffusion du mouvement «Castors» qui, à la différence des autres mouvements en France, se caractérise par l'édification d'ensembles résidentiels collectifs de hauteur (immeubles de trois à six étages). Ce type de construction tranche avec la représentation commune d'une maison-Castor sous forme de maisons en bande ou de maisons couplées. À Montreuil, ces constructions s'inscrivent dans la dynamique de la production d'un parc de «logement pour tous» à une période où la Ville de Montreuil met en place sa politique municipale en la matière.

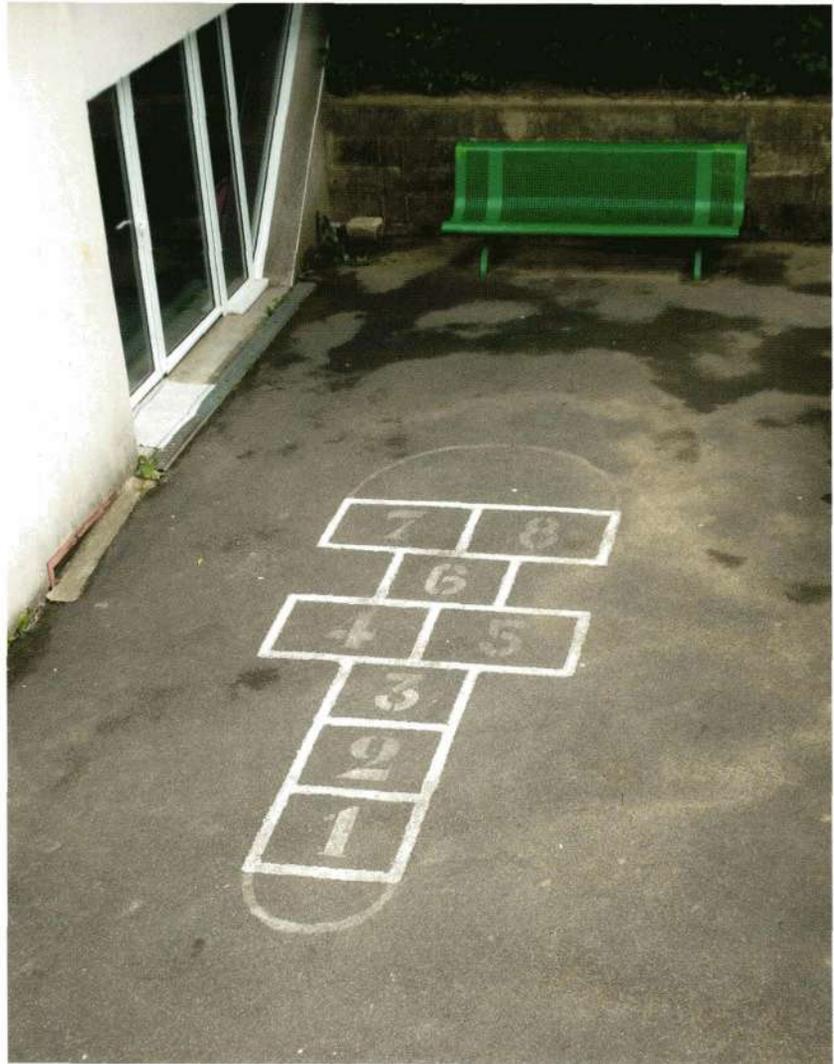
Cette première mobilisation, issue des mouvements ouvriers, cherche ainsi à répondre à une crise du logement. Ces pratiques habitantes s'édifient à partir des pratiques professionnelles et du réinvestissement des savoirs et des savoir-faire

Le Luat, au cœur
d'un îlot vert, Montreuil (93).

dont ces hommes et ces femmes sont porteurs. Ces ménages s'inscrivent ainsi dans des dynamiques collectives de production d'un toit pour tous, leurs aventures s'organisent dans une communauté de destins et donneront naissance à l'échelle de la ville à plus de cinq ensembles immobiliers.

Ce moment constitue une étape singulière de la démarche puisqu'il répond non pas à une initiative municipale mais à des projets portés par la société civile selon les registres de l'action collective populaire. Néanmoins, cette démarche n'a pu se faire sans que se construise une forme d'agrément, une forme de « laisser-faire » qui a permis le développement de ces opérations et la construction d'un premier rapport entre une action collective populaire et une politique institutionnelle municipale sur une manière de faire ensemble.

Des « aventuriers du quotidien » s'engagent dans l'autogestion pour un droit à la ville – Pour l'essentiel, le deuxième temps de coopération entre initiative



La marelle devant
la salle commune autogérée,
Montreuil (93).

citoyenne et action publique locale se développe à Montreuil de la fin des années 1970 au début des années 1990. Cette période se distingue très largement de la précédente par l'engagement de nouvelles classes moyennes, décrites comme une « classe d'alternative⁵ », autour de projets d'habitat groupé autogéré. Ces initiatives s'inscrivent dans les mouvements post-68 relatifs au cadre de vie et à l'autogestion. Dans cette optique, des jeunes ménages trentenaires, décrits par les sociologues comme des « aventuriers du quotidien⁶ », s'installent dans des espaces délaissés souvent en friche, aux portes de Paris, au cœur de la banlieue. Au début des années 1980, le territoire de Montreuil, sinistré par l'abandon de l'économie de production, n'échappe pas à cette mutation. Cette période marque l'arrivée de certaines populations dans ces espaces déstructurés, constitués de véritables friches urbaines et qui sont aujourd'hui désignés comme support d'un long processus de *gentrification*⁷. Ces défricheurs participent ainsi à la revitalisation des faubourgs à travers l'investissement de familles à construire ensemble un « chez soi » collectif. Ces initiatives ont pour vocation de répondre sous une forme collective, solidaire et autogérée à la question du cadre de vie de la famille. Ce mouvement s'inscrira aussi dans les pratiques du parc social qui permettra des mobilisations habitantes dans la production du logement social à Montreuil. À cet égard, quelques opérations de cogestion verront le jour. Plus encore, au sein de l'opération du Luat, des familles s'engagent dans un projet collectif dès la programmation de l'opération puis dans la gestion de leur habitat. Le *turn-over* au sein du parc social a rendu plus fragiles ces opérations. Toutefois, trente ans plus tard, ces démarches témoignent de la vivacité de ces habitats collectifs. Un des marqueurs les plus visibles est la grande place faite aux espaces extérieurs dans une logique de libération de l'emprise au sol et au soin que les habitants leur apportent. Cette économie de l'usage du sol se manifeste par des formes de paysagement intérieur des parcelles et des jardins communs qui signent le caractère collectif de ces opérations et l'engagement au quotidien de ces habitants.

L'habitat participatif ou comment renégocier des formes de solidarités – La troisième période correspond à la production des habitats participatifs au cours des années 2000. Cette dernière vague d'initiatives est portée par des néo-militants issus de ménages composés d'une classe moyenne largement éduquée, munie d'un fort capital social et que certains auteurs pourraient rapprocher de la « classe créative⁸ ». Ces ménages poursuivent l'inscription dans le territoire montreuillois et interpellent fortement l'action municipale pour faire naître des projets au cœur de la ville, en s'insérant dans le tissu urbain malgré son hétérogénéité et sa complexité. Montreuil est à cet égard composée de nombreuses dents creuses, certainement en plus grand nombre que dans les paysages historiquement constitués. C'est donc dans la porosité d'un tissu distendu que ces ménages cherchent à bâtir un « chez soi » collectif où une nouvelle fois les registres de la solidarité s'organisent autour de l'économie sociale et solidaire (ESS) et du développement durable. Ainsi, plusieurs opérations ont vu le jour ces dernières années ou sont en cours d'élaboration.

PAGE CI-CONTRE

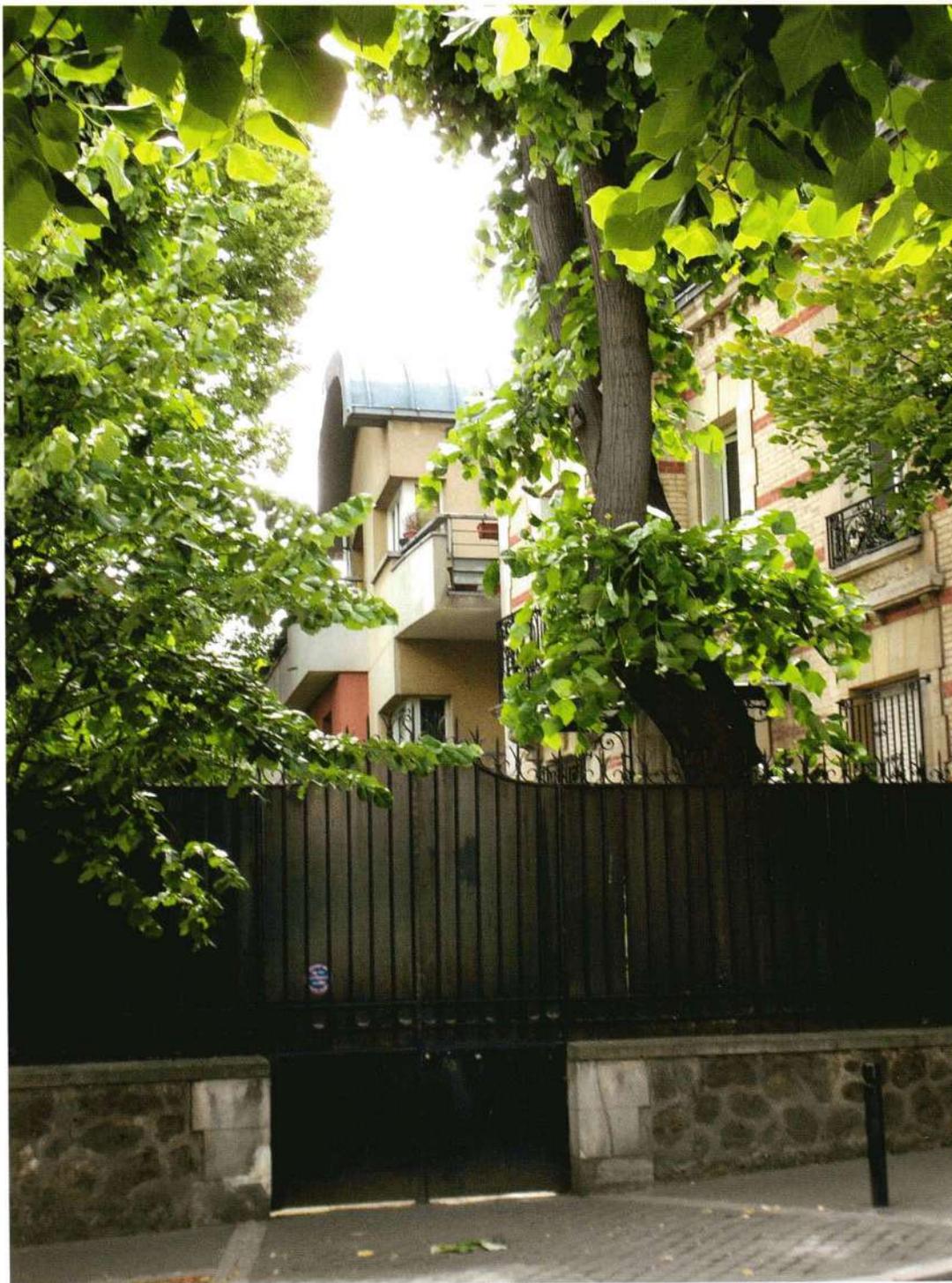
La Souris-Verte depuis
l'avenue Pasteur, Montreuil (93).

5. Dagnaud, 1981.

6. Bidou, 1984.

7. Collet, 2010.

8. Florida, 2002.



À titre d'exemple, nous citerons ce collectif des femmes âgées, les Babayagas, qui s'est fait connaître dans la presse autour de l'idée de vieillir solidairement en ville. Plus récemment, le Praxinoscope, projet d'habitat social partagé, situé dans les hauts de Montreuil, dans un territoire de rénovation urbaine, réinterroge les modes d'arbitrage entre espace domestique et espace collectif.

Ces démarches qui revendiquent une double appartenance au développement durable et à l'économie sociale et solidaire cherchent à travers une critique des modes conventionnels de production du logement à mettre en place de nouveaux rapports de voisinage, de nouvelles formes de solidarité et de nouveaux rapports à la propriété par une certaine forme de réinvention du quotidien⁹. Elles montrent par le biais d'une diversité de formes et d'organisations leur volonté de s'engager dans la recomposition de dispositifs participatifs et d'élaboration du cadre de vie. Elles sont portées par des habitants qui veulent devenir acteurs d'un dispositif de promotion et de fabrique de la ville, dont ils sont ordinairement de simples usagers et des spectateurs passifs. À travers ces mobilisations organisées en véritables « laboratoires¹⁰ », les habitants engagés collectivement cherchent à promouvoir des formes d'innovations sociales et spatiales par des projets d'habitat dont ils maîtrisent la conception, la réalisation et la gestion¹¹.

Entre histoires singulières et institutionnalisation, quels engagements et quels partenariats ?

Toutes ces initiatives interpellent la puissance publique quant aux conditions et modalités de production de l'habitat mais aussi d'élaboration du cadre de vie et d'organisation de la condition urbaine. Il est intéressant de noter ce que cette interpellation fabrique chez les décideurs institutionnels. Un dialogue s'esquisse, parfois difficilement, mais il instaure des formes de coopération singulière entre société civile, professionnels et élus locaux. Ces coopérations naissent dans le cadre de partenariats que les collectifs d'habitants cherchent à construire face aux épreuves et à la technicité des opérations dans lesquelles ils se lancent (sur les questions foncières, urbanistiques, financières, etc.). Dans cette montée en compétence des collectifs de projets, l'obtention d'un appui institutionnel, d'une bienveillance politique et technique est essentielle. Dans le cas des opérations montreuilloises, le partenariat avec la collectivité locale est central bien que prenant des formes variées. Les mobilisations se manifestent sous de multiples formes qui vont d'un simple soutien ou d'un appui facilitateur au portage complet de l'opération par son office public HLM (les Babayagas) en passant par la mise à disposition d'un foncier dans le cadre d'un bail emphytéotique (les Castors). Ce partenariat avec la collectivité locale participe de la reconnaissance de ces initiatives et leur donne du crédit dans les moments délicats de négociations (financement, juridique, obtention de garanties bancaires, etc.).

9. De Certeau, 1980.

10. Bouchard, 2011.

11. Mollet, 1981.



Diwan, façade intérieure,
Montreuil (93).

En tout état de cause, la Ville de Montreuil a de longue date été attentive à des formes d'innovations et d'initiatives habitantes. Elle a, souvent au nom de l'expérimentation, accompagné différentes opérations depuis plusieurs dizaines d'années sans pour autant qu'une politique publique spécifique s'en dégage. La question de l'accès au plus grand nombre est restée la préoccupation centrale des politiques de l'habitat et le transfert de ces expériences singulières vers des registres plus ordinaires reste aujourd'hui à faire. Si le chemin peut paraître encore long pour les candidats à un « habiter autrement », l'histoire locale nous montre qu'un face-à-face constructif entre initiative citoyenne et action publique participe à la transformation du cadre de production. À l'heure actuelle, la collectivité locale trouve dans cette coopération avec la société civile une façon de répondre aux attentes – dans une démarche parfois taxée de clientéliste – mais surtout une façon de renouveler le sens même de l'action publique. À cet égard, ces opérations témoignent d'un déplacement du paysage institutionnel de sa forme traditionnelle descendante vers une forme qui se veut plus horizontale et coopérative. Ces dynamiques nous montrent, en creux, un certain état d'épuisement des institutions qui recherchent dans ce dialogue une manière de redonner du sens à l'action publique.



Bibliographie

- BACQUÉ, Marie-Hélène & BIAU, Véronique (dir.), *Habitats alternatifs : des projets négociés ?*, rapport de recherche, Paris, Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA), 2010.
- BACQUÉ, Marie-Hélène & CARRIDOU, Claire (dir.), « Participation et politiques du logement en France. Un débat qui traverse le xx^e siècle », in Marie-Hélène BACQUÉ & Yves SINTOMER, *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 155-173.
- BACQUÉ, Marie-Hélène & VERMEERSCH, Stéphanie, *Changer la vie ; les couches moyennes et l'héritage de mai 1968*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2007.
- BIAU, Véronique & D'ORAZIO, Anne, *L'Habitat participatif, entre initiative citoyenne et engagement politique et administratif local*, communication aux 3^{es} Journées de la recherche sociale, Cnam, Paris, mars 2012 [à paraître, L'Harmattan].
- BIDOU, Catherine, *Les Aventuriers du quotidien*, Paris, PUF, 1984.
- BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, *Les Italiens en France depuis 1945*, Rennes, PUR, 2003.
- BOUCHARD, Marie J., *De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive, l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec*, Montréal, CRISES, collection Études théoriques, n° ET0511, 2005.
- BOUCHARD, Marie J., *L'Économie sociale vecteur d'innovation, l'expérience du Québec*, Montréal, Presses de l'université du Québec, 2011.
- CERTEAU (de), Michel, *L'Invention du quotidien*, tomes 1 & 2, Gallimard, 1990.
- COLLET, Anaïs, *Généralisations de classes moyennes et travail de gentrification. Changement social et changement urbain dans le Bas-Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005*, thèse de doctorat, université Lumière Lyon 2, 2010.
- DAGNAUD, M., « La classe d'alternative. Réflexion sur les acteurs du changement social dans les sociétés modernes », in *Sociologie du travail*, n° 4, oct-déc., 1981.
- D'ORAZIO, Anne, « Habiter autrement : de l'initiative à l'engagement », in *Territoires*, n° 508, 2010, p. 24-27.
- D'ORAZIO, Anne, *L'Habitat participatif à Montreuil : une histoire, des initiatives collectives, une dynamique*, Recueil d'expériences, éd. Ville de Montreuil, août 2011.
- D'ORAZIO, Anne, « La nébuleuse de l'habitat participatif : radiographie d'une mobilisation », in *Métropolitiques*, 16 janv. 2012.
- FLORIDA, Richard, *The Rise of the Creative Class. And How It's Transforming Work, Leisure and Everyday Life*, Éd. Basic Books, 2002.
- FOURCAUT, Annie, *La Banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, préface d'Antoine Prost, Paris, Créaphis, 2000.
- LEFEBVRE, Henri, *La Vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Gallimard, collection Idées, 1968.
- MOLLET, Albert, *Quand les habitants prennent la parole*, Paris, Plan construction, 1981.
- UCCI, Georges, « De l'associationnisme sectoriel à la radicalité politique ? », in Benoît CARITEY et Serge WOLIKOW, *Les Autres Lieux du politique*, Territoires contemporains, nouvelle série, 1, 2008, mis en ligne le 26 juin 2008, <http://tristan.u-bourgogne.fr/UMR5605/publications/autreslieux/Intro.htm>

DÉBAT *animé par Anne Hertzog*

Anne Hertzog

Merci beaucoup. À travers vos interventions respectives, j'identifie des similitudes qui vont au-delà des notions de coproduction et de coconstruction paysagères et qui relèvent d'une construction d'une esthétique paysagère, esthétique qui est par exemple fabriquée par les touristes et le regard touristique. Pensez-vous à ce titre que les mobilisations alternatives que vous décrivez participent à la construction d'une esthétique paysagère ? En effet, la revendication d'un cadre de vie s'élabore aussi comme un anti-modèle à l'égard d'une certaine façon de faire et de vivre la ville et vis-à-vis d'un certain urbanisme. À titre d'exemple, la recherche de la dent creuse fait écho au modèle de l'anti-dent creuse évoqué plus tôt et contribue à former une dimension paysagère assez spécifique, notamment à travers la place du jardin. Aussi, peut-on parler d'une esthétique paysagère développée par ces formes de mobilisation ?

Anne D'Orazio

Il s'agit d'une réflexion intéressante, même si le vocabulaire que vous employez ne relève pas de mon champ. Il s'agit néanmoins d'une expression que je conserverai et sur laquelle je travaillerai. Je pense en effet que cette influence en matière d'esthétique paysagère est indéniable. Par ailleurs, en élargissant la focale à l'ensemble des territoires sur lesquels s'expriment ces mobilisations, nous constatons que ces territoires ne sont pas anodins ni leur bricolage, qui s'inscrit dans un temps long, de l'ordre d'un siècle ou d'un siècle et demi. À cet égard, les territoires de la Seine-Saint-Denis ne sont pas par essence des territoires urbains au sens d'une culture de l'embellissement forgée dans les beaux quartiers. Le territoire montreuillois, marqué par une trame horticole, a fait l'objet d'une transformation qui crée des porosités et permet l'expression d'une esthétique alternative voire d'une esthétique de déviance. Cette esthétique ne s'inscrit cependant pas en opposition aux institutions à Montreuil, contrairement à Paris où les institutions

protègent la façade urbaine, jusqu'à susciter des formes d'esthétique de déviance.

Christian Queffelec

Ces opérations posent de nombreux problèmes. Au départ, les Castors, professionnels du bâtiment, construisaient des logements pour eux-mêmes. Est-ce encore le cas ? Ces ensembles sont-ils construits par des habitants professionnels ou par des prestataires (architectes, entreprises...) ? Par ailleurs, dans le cadre de cette esthétique et de ce mode de vie particuliers, qu'en est-il du permis de construire et des procédures institutionnelles ?

Anne D'Orazio

Je n'ai pas évoqué les arcanes de ces opérations, désignées comme des opérations en autopromotion. Ce vocabulaire donne une partie de la réponse. Si l'esprit des Castors demeure, les modalités de mise en œuvre des projets divergent. Du point de vue de l'esprit, le fondement des projets est bien de construire pour soi-même et d'une certaine manière de construire par soi-même. Cependant, l'acte de bâtir s'est aujourd'hui éminemment complexifié et apparaît très réglementé et institutionnalisé. De ce fait, les collectifs d'habitants sont principalement des groupements de maîtrise d'ouvrage. Ils n'échappent pas au cadre réglementaire de la construction et au permis de construire. Ainsi, ces groupements de maîtrise d'ouvrage font face à un acte de bâtir éminemment professionnalisé et doivent franchir une étape pour passer d'une posture de novice à une posture de « sachant ».

De la salle

Pour prolonger ces propos et les débats de la veille concernant l'élaboration des PLU, nous observons actuellement une production de normes à partir des institutions et de « sachants ». De ce fait, je m'interroge sur les modalités à mettre en œuvre pour favoriser la participation des habitants dans l'élaboration de ces normes.



Jardins familiaux à Romainville (93).

Anne D'Orazio

Il n'existe pas de recette sur ce point. S'agissant des opérations actuelles et des opérations des années 1970 et 1980, nous remarquons que plusieurs PLU de grandes villes ont laissé de la place aux initiatives d'autopromotion encadrées par des dispositifs d'accompagnement. Cet accompagnement permet un dialogue entre l'institution réglementaire du cadre urbain ou du permis de construire et ces groupements de la société civile. Le premier ingrédient de cette recette est en tout cas le temps. En effet, les opérations actuelles ne répondent pas à la problématique d'une urgence de logement. Il ne s'agit pas de produire vite des logements pour des familles qui se retrouvent à la rue. La plupart des familles impliquées dans les opérations d'autopromotion sont des ménages de trentenaires principalement locataires. Certaines de ces familles s'inscrivent dans un parcours résidentiel pour accéder à la propriété tandis que d'autres s'investissent sur le long terme au sein du parc social, dans la conception et la participation à la program-

mation des opérations, comme c'est le cas pour le projet du Praxinoscope. Cependant, ces projets n'échappent pas aux acteurs traditionnels du cadre bâti et ce n'est pas leur objectif. Ces initiatives mobilisent en effet des architectes qui représentent, certes, une frange alternative de la profession de la maîtrise d'œuvre. En tout cas, cette participation se décrète rarement et exige du temps. À cet égard, il est intéressant d'observer de quelle manière l'action publique locale organise et construit ce temps sans nécessairement l'imposer.

Anne Hertzog

Merci beaucoup pour ces réponses très riches qui suscitent de nouveaux questionnements. Cette session, par la diversité des approches, a permis de voir dans quelle mesure le paysage urbain est une projection des valeurs et des identités des groupes, des individus et des sociétés urbaines. Ces valeurs se situent également ailleurs, à un niveau sensiblement plus pragmatique.

Intervenants

Jacques DEVAL, architecte et chargé de mission « Paysage », service de l'aménagement DRIEA-IF
Nathalie VIOT, conseillère artistique au département de l'art dans la ville-Ville de Paris et directrice artistique associée

Marie-Laure ESTIGNARD, conservateur du musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec la participation d'Yves DRAUSSIN, architecte-urbaniste en charge du centre-ville au sein de l'établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines, et de Daniel SIMON, paysagiste au sein de l'atelier d'urbanisme pour les quartiers ouest et le centre à l'établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines
Élisabeth AUCLAIR, maître de conférences en aménagement à l'université de Cergy-Pontoise, chercheur au laboratoire « Mobilités, réseaux, territoires, environnement » (MRTE)

Journée du 20 septembre 2013 – après-midi

Construire un paysage urbain partagé

Médiateur Arnaud Laporte

Création de paysages par la diversité des regards Jacques Deval	151
L'art dans la ville, les artistes et le tramway de Paris Nathalie Viot	163
Métamorphose d'un territoire : création d'un paysage urbain à Saint-Quentin-en-Yvelines Marie-Laure Estignard avec la participation d'Yves Draussin et de Daniel Simon	173
Les paysages ordinaires de banlieue : reconnaissance et appropriation par les habitants Élisabeth Auclair	185
Débat animé par Arnaud Laporte	196



Construire un paysage urbain partagé

Arnaud Laporte

journaliste et producteur à France Culture

Cette après-midi de colloque s'inscrit dans le cadre de la deuxième édition de la Semaine des patrimoines d'Île-de-France. Nos échanges viendront conclure cette très riche semaine. La session de cette après-midi sera consacrée au thème « Construire un paysage urbain partagé » qui pointe les problématiques qui seront débattues. Ce colloque fait suite à une première journée d'études organisée l'an dernier sur la question paysagère qui avait permis une première approche d'un thème relativement nouveau pour les chercheurs et les photographes du service Patrimoines et Inventaire. Je rappellerai que l'inventaire général du patrimoine culturel est une compétence des Régions depuis le 1^{er} janvier 2007 et le présent colloque permet de continuer à approfondir cet axe en abordant la question des paysages urbains. Les prochaines présentations seront l'occasion d'observer de quelle manière les intervenants envisagent le rapprochement de ces deux termes, « paysage » et « urbain ». La Région est un acteur essentiel de la politique de renouvellement urbain et apparaît de fait sensible à cette question dont elle fait par l'intermédiaire de ces journées un bilan d'étape. Dans cette optique, les prochains intervenants, depuis leurs postes d'observation et d'action respectifs, dresseront ce bilan et ouvriront des perspectives sur les différents sujets abordés au cours de l'après-midi.

Pour débiter cette après-midi, le président éphémère sera Jacques Deval, architecte, chargé de mission « Paysage » au département atelier territoires et métropole du service de l'aménagement de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Île-de-France.

L'Axe majeur de Dani Karavan à Cergy-Pontoise (95).
Aperçu sur la place des Colonnes Hubert-Renaud.



Création de paysages par la diversité des regards

Jacques Deval

architecte et chargé de mission « Paysage »,
service de l'aménagement DRIEA-IF¹

Didier Marcel, *Les Rochers dans le ciel*, installation érigée en 2012 lors du prolongement de la ligne de tramway 3a au débouché de l'avenue de France dans le 13^e arrondissement, à Paris.

Il est entendu que le paysage de notre métropole Paris-Île-de-France est à construire, et face à la monumentalité de ce territoire notre atelier « Paysage² » se propose de privilégier la diversité des regards situés et choisis, afin de transformer l'état d'esprit du travail de projet d'environnement, d'équipement et d'aménagement.

Et construire une culture de territoire nous incite à adopter la démarche « Paysage » suivante qui se décline en trois séquences, ici intimement associées :

- l'approche sensible de l'espace, donnant de fait une singulière efficacité à la compréhension des territoires ;
- le savoir-faire de la promenade urbaine, avec les acteurs et les habitants et/ou leurs représentants ;
- la méthode des figures, comme expression de l'histoire et de la géographie de ces territoires.

Concrètement, il s'agit de révéler le territoire à travers ses points d'ancrage, traces et hauts lieux pour construire ces récits communs qui pourront rassembler l'ensemble de celles et ceux qui y travaillent et habitent.

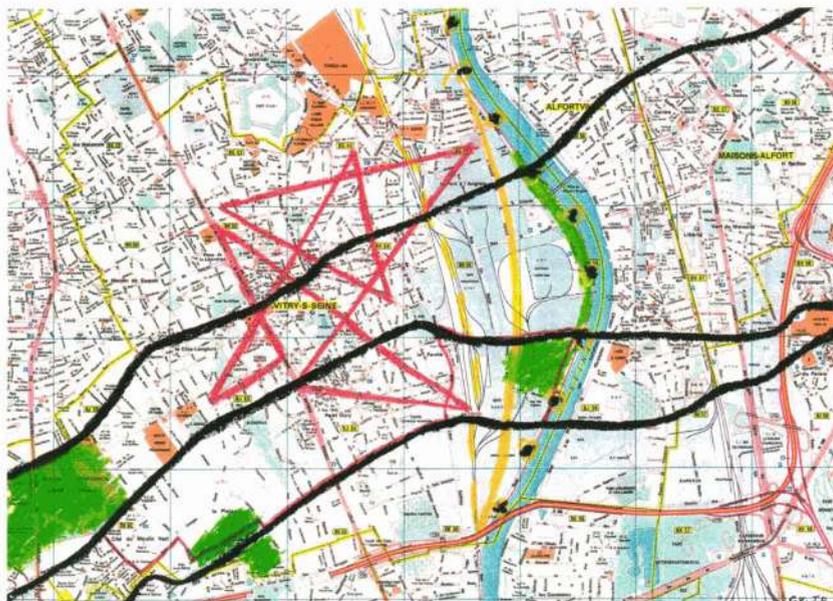
Un travail de projets notamment développés sur des axes structurants, qui sont souvent parcours d'histoire de vie universelle. En découle notre démarche expérimentale à l'échelle régionale du Bassin parisien, qui va s'appliquer sur ces deux sites :

- l'avenue des Arts en Seine-Amont, dans le Val-de-Marne, ancienne voie romaine, route nationale, puis départementale aujourd'hui, qui se révèle comme axe métropolitain,
- le plateau de Pierrelaye, proche de la confluence Seine-Oise, projet de très grande forêt labellisée Grand Paris-Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine Cergy 2013.

En rapprochant ces deux éléments du travail de projet, il est utile de remarquer que la figure de danse structure l'espace représenté au même titre que les figures historiques.

1. Chris Younès, Alessia de Biase, Anne Fortier-Kriegel, Claire Alliod, Nathalie Barry et Yves Clerget sont membres du comité de pilotage de l'atelier « Paysage » DRIEA-IF.

2. « Écrire "Paysage" n'est pas innocent car il s'agit d'éclairer cette vaste notion de paysage par la diversité des regards... », in introduction du *Guide atelier « Paysage » en Île-de-France*, DRIEA-IF 2011, p. 18.



L'atelier de création artistique de la Seine-Amont et la figure de chorégraphie en étoile *Topologie*. Fond de plan carte Michelin 1/15 000° 1993.

La Seine-Amont en Val-de-Marne

Un territoire ordinaire, mais un champ extraordinaire de création : à Vitry-sur-Seine, l'avenue des Arts traverse du nord au sud cette carte, le site industriel correspondant aux 300 hectares le long de la Seine, territoire sans habitation, lieu de l'Atelier de création artistique de la Seine-Amont, dont l'étoile (événement chorégraphique) est devenue figure centrale dans la ville.

D'abord, l'existence d'une politique culturelle de près de cinquante années de la ville et du conseil général a permis le développement d'un tel atelier de création artistique depuis 2003. Après dix années de travail de projet sur ce territoire d'intérêt national, les grandes entreprises du site, les services de la ville, le conseil général et les associations de riverains ont témoigné de leur expérience de redécouverte du site industriel comme ils ne l'avaient jamais vu auparavant.

Aujourd'hui, la figure de danse *Topologie*, d'Annie Vigier & Franck Apertet (Les gens d'Uterpan, chorégraphes), contribue à nouveau à la reconnaissance de ce territoire. Un graphique étalon en étoile de 2 kilomètres d'envergure est lieu d'expérience sensible pour l'espace de la ville. Des danseurs ont développé sur dix jours un projet artistique qui permet de parler (film + bande-son) de ce que représente l'espace public pour les citoyens, en leur rappelant qu'il est bien espace fertile et riche d'interaction. L'étoile fait corps avec le paysage urbain. Elle se déploie des coteaux de Vitry-sur-Seine à l'avenue des Arts (RD5), traverse le grand ensemble du centre-ville ainsi que le paysage pavillonnaire avec une pointe se trouvant à l'intérieur du site industriel des Ardoines, sans toucher au fleuve.

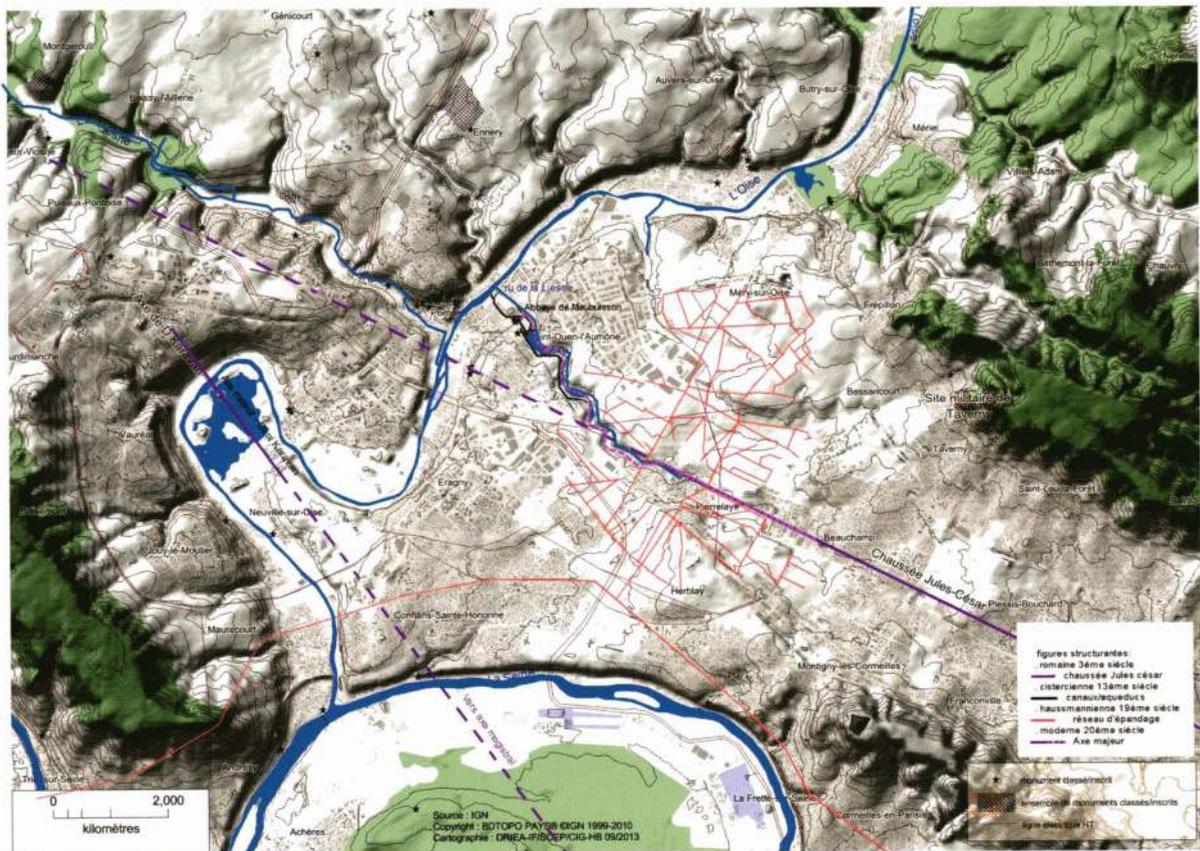
Lors de la restitution publique, j'avais proposé mon interprétation de ce protocole artistique : une approche sensible de l'espace qui incarne la ville, permettant de la vivre à sa mesure, et qui, répétée à l'identique dans de nombreuses villes, permet ainsi leur comparaison. La révélation aussi de figurer l'échelle avec le caractère de chacune, sinon son propre *genius loci*.

Le plateau de Pierrelaye en Val-d'Oise

En figure naturelle, nous avons un socle oro-hydrographique encore trop souvent non visible en raison de multiples interventions humaines monumentales, en particulier les routes, autoroutes, chemins de fer, ainsi que zones industrielles et demeures en lotissements. Enfin, l'expression des trois figures structurantes dans le temps et dans l'espace à l'échelle de la métropole de Paris Île-de-France sont des traces bien lisibles aujourd'hui. Passant aux figures construites romaines, cisterciennes et haussmanniennes, elles participent à la qualité de labellisation « forêt du Grand Paris ».

Marcelline Delbecq et Stéphane Thidet ont recentré très justement le sujet sur la prégnance de l'entre-deux délaissé, avec certainement l'idée d'artialiser de belle façon ce territoire abandonné : « Privés de leur fonction, ces objets ont été empruntés à une terre à laquelle ils n'auraient jamais dû appartenir. Fragments affleurant, subtilisés aux métaux, enfouis bien insidieusement. En prélevant des formes éparses, on peut oublier de s'attarder sur leur trace. Le vide laissé à leur place n'en est pourtant pas tout à fait un ; discrète, [...] sa persistance rétinienne. Que dit-elle de l'objet ? Ou que dit l'objet de son empreinte ? »

Les figures structurantes
du plateau de Pierrelaye,
figures romaine du III^e siècle,
cistercienne du XIII^e siècle,
haussmannienne du XIX^e siècle.



L'atelier « Paysage » a aussi travaillé dans cet esprit sur les sites de l'Axe magistral, de la cour du Louvre à la préfecture de Nanterre, sur l'envers de cet Axe à Chennevières-sur-Marne et sur le Triangle de Gonesse entre les aéroports du Bourget et de Roissy. En cet ensemble de sites en actualité des projets de la Métropole de Paris-Île-de-France, les regards d'artistes font ressortir ces territoires comme personne ne les avaient vus, les transformant ainsi en paysage véritable. Ce travail de projet a montré en particulier que l'artiste se détermine « non pour réaliser une œuvre, mais pour offrir une vision réellement singulière qui prend racine sur le territoire interrogé, [si dès le départ] il sème un trouble, les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage [en] seront les premiers bénéficiaires » (*Mission repérage[s] – Un élu, un artiste*, Maud Le Floch, 2006).

Après la mémorable production née de la consultation internationale³ pour « l'avenir du Paris métropolitain » lancée en 2008, la question de l'esthétique s'est aussi posée, et plus précisément avec la philosophe Chris Younès : « Réapprendre à habiter le monde, recomposer la beauté destructive des espaces immondes, réenchanter le monde, et non son simple embellissement comme au XVIII^e siècle, par le désir de beauté qui inspire une réconciliation avec les éléments et les milieux naturels nous reliant ensemble pour faire ville, faire corps, faire métropole... », lors de son introduction au colloque « Le Grand Paris sera-t-il beau ?⁴ ».

À ce même colloque, à travers un court-métrage, Isabelle Lhomel (ethnologue au conseil général du Val-d'Oise) s'interroge sur la perception du beau en urbanisme. Ainsi de l'interview de jeunes architectes, paysagistes, urbanistes, designers et artistes, toutes et tous participant aux Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy pour le projet de très grande forêt labellisé « Grand Paris » sur le plateau de Pierrelaye, en Val-d'Oise.

Depuis plus de cinq années de production du projet Grand Paris Express, l'objet de ce colloque était pourtant de faire le point sur ce programme pour l'avenir du Paris métropolitain. Il est cependant étonnant de constater l'absence du mot paysage dans le livret d'invitation ainsi que dans l'intitulé. Seule est nommée la dimension esthétique. Cette absence nierait alors nos plus de trente années de culture de territoire imprégnée de paysage.

Or, de toute évidence, les regards de la philosophe et de l'ethnologue nous parlent « paysage ».

En 1980, François Dagognet, professeur en philosophie et esthétique à la Sorbonne, dirige le colloque de Lyon intitulé « Mort du paysage ? » De cette question naîtra l'école doctorale « Jardins, paysages, territoires » qui élaborera les prémisses de ce domaine, en particulier pour les écoles d'architecture, de paysage, l'École des hautes études en sciences sociales et l'Université. Ce courant engendrera la dimension de l'artialisation⁵ d'un territoire, processus artistique qui transforme et embellit la nature.

3. Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, ministère de la Culture et de la Communication, Plan urbanisme, construction, architecture, 2008.

4. Colloque « Le Grand Paris sera-t-il beau ? », réalisé par le conseil général du Val-d'Oise et l'atelier international du Grand Paris et des projets urbains en novembre 2013.

5 « Artialiser : processus artistique qui transforme et embellit la nature, soit directement (*in situ*), soit indirectement (*in visu*) au moyen de modèles », Alain Roger, extrait de *Mouvance. Cinquante mots pour le paysage*, La Villette, 1999.

Anne Fortier-Kriegel évoque aussi le travail de dessin d'André Le Nôtre, qui concourt « à la notion d'embellissement dans les jardins qui permet d'élever les pensées... embellissement qui fonda le principe de l'aménagement des villes du XVII^e au XIX^e siècle ».

Malgré la loi de protection et de mise en valeur des paysages de 1983 et la convention européenne du paysage de Florence signée par le Conseil de l'Europe en l'an 2000, la fuite en avant de nos paysages urbains se perpétue dans le courant de l'ampleur des projets de notre région. De la même manière, l'écrivain Jean-Christophe Bailly énonce précisément l'état de fait en son dernier ouvrage *La Phrase urbaine* (2013) : « Ce paysage urbain mixte de forme ou d'informe, protégé ou délaissé, avec ces logiques de monuments indexés et ces infrastructures exhibées, ce paysage, car c'en est un, ce paysage abandonné, c'est "notre paysage". [Notons que] son modèle de croissance ne convient pourtant pas à la ville d'aujourd'hui, ce serait plutôt le modèle de la guérison, celui du souci qui prend soin. »

Je retiendrai aussi le « *Prenez soin de vous* » écrit par Sophie Calle sur toute la hauteur de la façade du pavillon de France à Venise. Représentant la France à la 52^e biennale d'art contemporain de Venise en 2007, cette artiste précisait dans son exposition : « [Quand l'artiste va mal], le premier geste est thérapeutique, puis l'œuvre prend sa place et devient l'unique moteur. »

Par ce regard commun de l'historien d'art et de l'artiste, soigner apparaît comme métaphore même du travail de projet.

Un enchevêtrement d'espaces

Aussi, revenons au regard d'artiste, plus précisément au travail du peintre qui nous montre l'exemple. David Hockney « aime peindre à travers un regard tout autour de lui et non plus sous le soleil comme Nicolas Poussin ». À l'échelle des territoires, il va ainsi affronter pendant plus de quinze années le paysage du Grand Canyon, du montage de 120 clichés Polaroid (1982) à la fresque impression laser de 12 mètres de long (Cologne, 1986) jusqu'au tableau *A Closer Grand Canyon* (Centre Pompidou, Paris, 1998) de 3,30 × 7,44 mètres, composé de 60 toiles, 60 points de vue *au plus près* du regardeur. Le travail du peintre pose magnifiquement la question de l'échelle et de sa représentation telle que le critique d'art Gérard Wacjman l'analyse dans le catalogue de l'exposition « David Hockney : Espace/Paysage » (Centre Pompidou, 1999). Il voit « des visions à travers les pare-brise des Cadillac et l'écran cinéma... » propres à l'immensité des paysages d'Amérique du Nord, et j'ajoute en le paraphrasant : « Notre fenêtre albertienne nous offre-t-elle le plaisir d'un Grand Paris au plus près ? »

Cette fenêtre de paysage à l'échelle de la métropole, je l'ai trouvée en découvrant les œuvres d'art qui jalonnent l'avenue des Arts – sous la direction



Jaume Plensa, (*Nuit*)
Désir-rêve, stylite
sur l'avenue des Arts
à Vitry-sur-Seine (94).



Jaume Plensa, (*Jour*)
Désir-rêve, stylite
sur l'avenue des Arts
à Vitry-sur-Seine (94).

artistique de Catherine Viollet pour la ville de Vitry-sur-Seine –, expression d'un changement d'échelle de la politique du 1 % culturel à l'échelle du territoire, et les boulevards des Maréchaux – sous la direction artistique de Christian Bernard pour le projet de prolongement du tramway parisien, qui me décrit lors d'un entretien⁶ son protocole de production pour cet appel d'offre, en particulier le principe selon lequel « les œuvres d'art doivent nous relier au grand paysage ».

Le travail d'artiste ouvre ainsi de nouvelles portes sur l'horizon de la métropole à venir.

Citons encore :

– *Désir-rêve* de Jaume Plensa. L'œuvre de l'artiste désigne aujourd'hui cette avenue en vraie figure métropolitaine imposant la prise de distance. Ces deux stylites de lumière cinétique Leds, au sommet de fines colonnes de 12 mètres en acier Inox, rayonnent comme seuil entre la Seine-Amont et Paris, dans les deux sens.

– *Les Rochers dans le ciel* de Didier Marcel, œuvre qui souligne une métaphore en mouvement de nos nuages naturellement pesants au-dessus de nos têtes. Cet ensemble de rochers moulés en silicone à 8 mètres de hauteur est aussi une « transition progressive » entre ce paysage et l'architecture du quartier. Il définit un sol et un horizon à travers les panaches de fumée de l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine, en allant vers l'amont de la Seine.

– *Les Fourmis* de Peter Kogler, à la station Porte-de-Pantin, qui transforme la monumentalité brutale du passage sous périphérique par une marche légère et ininterrompue de fourmis sur fond ambre, nous offrant une vision bien chaleureuse en regard de l'ouvrage d'art en béton, lourd et massif. Ces panneaux de 35 mètres de long et près de deux mètres de haut de diodes électroluminescentes accompagnent le passage de manière plus vivante.

Pour être encore plus précis, nous citerons aussi Alessia de Biase, dont nous avons suivi la recherche « Rayonnements⁷ », qui interroge « ce qui fait culture pour les habitants d'Île-de-France, précisément autour du musée d'Art contemporain MAC/VAL à Vitry-sur-Seine et du Centre national de la danse de Pantin ». En anthropologie, il s'agit de faire « face aux approches qui se réduisent de plus en plus en analysant les phénomènes au regard des statistiques [...] en instaurant un rétrécissement des sens corporels à la seule vision. »

Son orientation, au contraire, prône un retour au terrain avec croisement des regards, s'agissant en l'occurrence des « deux disciplines artistiques, le son et la danse, qui ne figent pas une image de territoire seulement en la cadrant, mais en l'ouvrant. Celui qui regarde, celui qui écoute aura ainsi la possibilité de construire un espace tout autre » à partir de la prise en considération :

– des territoires visités, deux cercles de 1 kilomètre autour de ces deux lieux de culture,

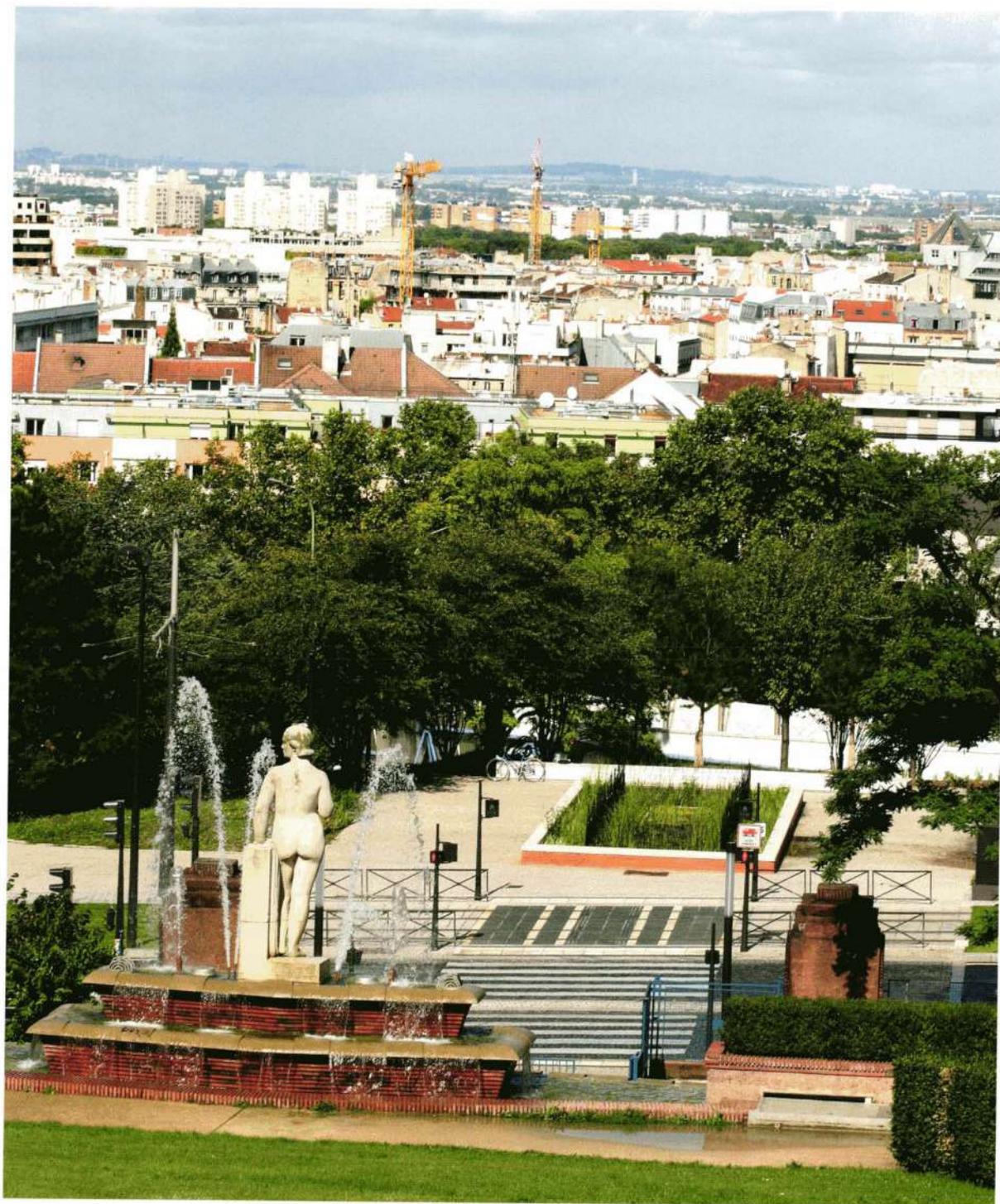
– des interlocuteurs rencontrés et choisis, à travers les modes du récit pour Pantin, la marche dans Vitry-sur-Seine,

6. Entretien avec Christian Bernard, directeur artistique du projet de prolongement du tramway T3 Est, Ville de Paris, RATP, STIF, CRIF, le 19 septembre 2013.

7. « Rayonnements », Alessia de Biase, directrice de recherche au Laboratoire architecture anthropologie de l'ENSA de Paris La Villette, appel d'offre PUCA-ministère de la Culture 2008-2011.



Peter Kogler, *Les Fourmis*, le long du tramway T3 à la Porte de Pantin, 2012.



Bert Theis, 255 1913, modules/bancs dans le parc de la Butte du Chapeau-Rouge, tramway T3.

— de deux regards, un artiste sonore et un danseur chorégraphe, définis par l'anthropologue comme « décalés avec ainsi la possibilité de mettre ensemble ce qui en apparence ne l'est pas ».

Autrement dit, cerner l'essence d'une résonance en ce territoire.

Pour bien situer la nature de notre travail de projet, j'évoque aussi, avec l'état d'esprit qui règne en l'Université foraine⁸ animée par Patrick Bouchain en sereine correspondance spatiale avec l'œuvre de l'artiste Bert Theis, comment de majestueux bancs oblongs en bois peint en blanc installent le panorama sur le paysage urbain de La Plaine-Saint-Denis. Cette œuvre, 2551913⁹, est née du parcours artistique du tramway parisien. Elle est située dans le parc de la Butte du Chapeau-Rouge, à mi-pente face au Pré-Saint-Gervais. L'installation de ces bancs a permis de créer une nouvelle allée définie par les traces vernaculaires des passants. La découpe des bancs fut réalisée par les élèves de la menuiserie du centre de formation des apprentis de Noisy-le-Grand.

Toutes les intentions, toutes les atmosphères et tous les traitements d'échelle sont bien présents pour fabriquer le paysage dans tous ses états. C'est dans cet esprit que nous souhaitons développer notre travail de projet pour l'atelier « Paysage ».

De nombreuses questions restent à aborder de cette façon : pour les quartiers de Clichy-Montfermeil sur le territoire Est Seine-Saint-Denis, quel rôle peut jouer la Villa Médicis ? En ouvrages d'art, les rigoles royales continueront-elles à tenir le plateau de Saclay ? Quelle sera l'influence de l'art sur l'évolution du paysage urbain de la Seine-Amont, en Val-de-Marne ? Comme le précise son CDT, les arts de la rue fabriqueront-ils réellement l'espace public de la communauté d'agglomération Plaine Commune ? Pour sauver la forêt de Fontainebleau, le *Cyclop* de Jean Tinguely nous aidera-t-il ? L'imaginaire de l'axe Seine entre Le Havre et Paris va-t-il être transformé par le voyage, la carte, le récit¹⁰ d'Ingrid Saumur ?

La démarche « Paysage » permet à notre Direction de mieux répondre aux demandes régaliennes. Ma mission consiste en la rédaction des « avis paysage et patrimoine », dans le cadre de la relecture des contrats de développement territorial du projet du Grand Paris Express. Elle accompagne la mise en place des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (par exemple celle de Conflans-Sainte-Honorine), la contribution au porter-à-connaissance du SCOT du Grand-Provinçois, ou l'avis de service sur les buttes de Montgé-en-Goële, ou encore l'avis de l'État sur les enjeux paysage et patrimoine du SDRIF.

C'est précisément dans cet esprit que nous comptons développer notre travail de projet en atelier « Paysage ». Toute notre action se résumerait en cette incitation, celle de revenir aux moteurs vivants que sont la souveraineté des axes géographiques, les éléments historiques, structuraux, artistiques, en fin de compte tous les résonateurs qui, en nos vies, ont un sens intime pour tous. Ainsi reconnus comme nos vrais points d'appui en tous nos projets d'aménagement en Île-de-France, ceux-ci seront effectivement à renforcer.

8. L'Université foraine développée en particulier pour la ville de Rennes en 2012.

9. Avec 2551913, Bert Theis rend hommage à Jean Jaurès, qui a prononcé en ce lieu un grand discours contre la guerre le 25 mai 1913, avant d'être assassiné.

10. « Cartographies », *Les Carnets du paysage*, n° 20, École nationale supérieure du paysage de Versailles, Actes Sud, 2010.



L'art dans la ville, les artistes et le tramway de Paris

Nathalie Viot

*conseillère artistique au département de l'art dans la ville-Ville de Paris
et directrice artistique associée*

Partant de son ancrage géographique local, la commande artistique pour le tramway T3 a et b accompagne la transformation de la ville en faisant le lien entre les cinq arrondissements traversés (13^e, 12^e, 19^e, 20^e et 18^e arrondissements) et certaines communes riveraines. Elle s'appuie sur la compréhension des territoires, de leurs composants historiques, physiques, anthropologiques, politiques et géographiques. La démarche artistique est le fruit d'une réflexion sur les notions de centre et de périphérie, de point de vue et de belvédère, de temps de pause et de flânerie. Elle permet, aux portes de la capitale, de lisser la frontière symbolique avec les communes limitrophes en créant des places, des forums, des agoras. Elle favorise la rencontre d'univers variés et donne à l'Est parisien un nouveau visage, ouvert sur la métropole.

Le projet artistique s'est appuyé sur les regards croisés d'architectes, d'historiens, de critiques, de sociologues, de géographes, d'urbanistes et d'ingénieurs, d'élus, afin d'identifier des espaces et de sélectionner les artistes dont le regard et la sensibilité correspondaient particulièrement bien aux enjeux spécifiques de cette commande. Les artistes ont ainsi proposé une esquisse, expression artistique inspirée par le site pour lequel ils étaient pressentis. Des études de faisabilité et trois années d'échanges et de dialogue ont ensuite permis d'aboutir à ce projet unique.

À partir de février 2012, les œuvres ont été installées dans les quartiers et l'inauguration a eu lieu en même temps que celle du tramway, en décembre 2012.

Nous avons entamé ce projet en 2007 à la suite de l'inauguration de la première phase de construction du tramway Est. La Ville de Paris a nommé en 2008 Christian Bernard directeur artistique de la deuxième phase. Notre travail s'est concrétisé de la Porte d'Ivry à la Porte de La Chapelle sur plus de 15 kilomètres. Notre objectif était de donner une ampleur singulière à ce rôle d'accompagnement artistique. Comme le soulignait Jacques Deval, le temps est à l'échelle du territoire un critère, car la construction des territoires se manifeste dans un mouvement

infini qui a commencé bien avant que l'homme apparaisse et qui s'est accéléré depuis. Ainsi, le projet qui nous a mobilisés pendant six années a mis au jour plusieurs problématiques et notamment celle de la compréhension des territoires. En effet, nous sommes parvenus avec les architectes, les ingénieurs, les aménageurs, les équipes de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) et de la Ville de Paris à travailler pratiquement en même temps que tous ces acteurs élaboraient le projet de transport, chose exceptionnelle pour une commande publique de cette ampleur.

Nous avons collaboré avec ces différents professionnels avant même de décider des emplacements, des artistes et des œuvres. Parallèlement et pendant une année, sous forme de séminaires d'une journée, nous avons rencontré des personnalités du monde de l'art, de l'urbanisme, de l'architecture, mais aussi des anthropologues et des sociologues. Ces journées ont été l'occasion de débats constructifs qui nous ont conduits à réaliser des promenades urbaines pour définir les lieux d'emplacement des œuvres d'art.

Avant toute chose, il fallait comprendre les enjeux de ce territoire, et bien que nous habitions Paris pour la plupart d'entre nous, il nous était impossible d'embrasser toutes les problématiques des différents quartiers dans lesquels nous souhaitions intervenir. Pour ce faire, nous avons demandé l'aide d'historiens de la ville. À titre d'exemple, nous avons fait appel à Marie-Jeanne Dumont, spécialiste des habitations à bon marché (HBM), ces constructions édifiées à partir de 1916 à Paris et qui ont constitué pendant un temps une forme de frontière. Après la petite ceinture, désaffectée pour cause de construction du métro, le tramway fera bientôt le tour de la capitale. À cet égard, le tramway semble constituer une nouvelle limite au territoire de Paris qui s'est construit de manière assez particulière et selon une forme circulaire. Le tramway en ce sens dessine la dernière forme circulaire de la ville avant les communes limitrophes. Cependant, notons que le souhait de la Ville pour ce nouvel anneau n'était pas de créer une frontière mais bien de relier en lissant les frontières et amorcer le Grand Paris.

Notre objectif avec Christian Bernard était de comprendre de quelle manière cette ville s'était construite et pour quelles raisons la requalification de ces territoires devenait un enjeu politique extrêmement important. Nous avons interrogé les élus, traversé cinq arrondissements et abordé les onze communes limitrophes dans une logique d'extension de nos travaux à un moment d'élaboration et de production des œuvres d'art. Ce montage n'aurait pu voir le jour si nous n'avions pas rencontré tous ces acteurs. Les élus ont été des interlocuteurs très importants, nous offrant des axes de travail et de réflexion pertinents. Ils ont même parfois agi sur le choix des artistes ou sur leur proposition artistique, car nous avons considéré qu'ils connaissaient bien mieux que nous leur quartier, leur arrondissement et leurs habitants.

La commande d'œuvres d'art pour l'espace public, en particulier dans la ville, a répondu à deux visées principales. La première : inviter les artistes à contribuer



Les lanternes, vitrines
culturelles installées sous
le pont de Patay, Paris 13^e.

à la qualité de l'espace commun – cette notion d'espace commun étant la pierre angulaire de l'édification du projet. La seconde : offrir au plus grand nombre l'occasion de rencontrer des œuvres d'art de notre temps. « Rencontrer », le mot n'est pas anodin. En effet, nous n'avons pas eu l'intention d'agir d'une manière autoritaire, impériale, et nous avons souhaité que les personnes qui allaient traverser ces territoires se sentent bien. Par conséquent, nous avons porté une attention très grande à ce public totalement inconnu, qui n'est absolument pas le public d'un musée ou d'un centre d'art, car il ne choisit pas nécessairement d'aller voir des œuvres. Ces œuvres s'imposent à lui et nous avons profondément réfléchi à cette réalité pour éviter un écueil qui ferait se détourner le public d'une œuvre parce qu'elle lui semble étrangère. Ainsi, nous voulions que ces œuvres d'art deviennent familières à tous.

Les commandes artistiques réalisées le long du tramway T3 obéissent à trois options générales, trois axes fondamentaux : ne pas requérir chez l'utilisateur une connaissance préalable des formes de l'art contemporain, être conçues autant

que possible en lien étroit avec leur site d'implantation, proposer un usage symbolique ou pratique (signal urbain, fontaine, grille, banc, abri...).

La conception des œuvres en lien avec leur lieu d'implantation implique de prendre du temps pour comprendre l'environnement et en détailler son histoire profonde, à la fois politique, économique et sociale. Il s'agit également d'anticiper le développement futur du site car certains endroits n'étaient pas encore aménagés, je pense notamment au Nord-Est parisien, dont la fin des travaux est prévue aux alentours de 2025-2030. Par ailleurs, nous avons été très vigilants vis-à-vis de l'impératif consistant à proposer un usage symbolique ou pratique des œuvres. Christian Bernard a profondément investi ces questions en imposant dans les années 1980 l'œuvre à usage public grâce à un discours et à des actes qu'il a développés alors qu'il était conseiller artistique en Rhône-Alpes. Nous avons proposé aux artistes d'intégrer cette formule dans chacune de leurs propositions.

D'un point de vue méthodologique, à la suite de ces échanges relatifs à la compréhension et à l'apprentissage des territoires, nous avons commencé, avec l'aide d'un jeune urbaniste, à décrire les endroits dans lesquels nous pourrions potentiellement implanter ces œuvres d'art. Après cette phase durant laquelle l'urbaniste nous indiquait les lieux possibles d'implantation, nous avons commencé à imaginer quels artistes pourraient intervenir. Ce processus s'est déployé sur une durée de dix-huit mois. Nous avons imposé aux artistes leur emplacement puis nous leur avons demandé de réaliser des esquisses. Nous avons eu l'occasion, grâce au temps que nous avons, de discuter avec les élus, les architectes et les urbanistes de ces esquisses. Nous avons ainsi pu faire retravailler les artistes lorsque les esquisses proposées n'étaient pas conformes à nos attentes ou aux attentes du maire de Paris.

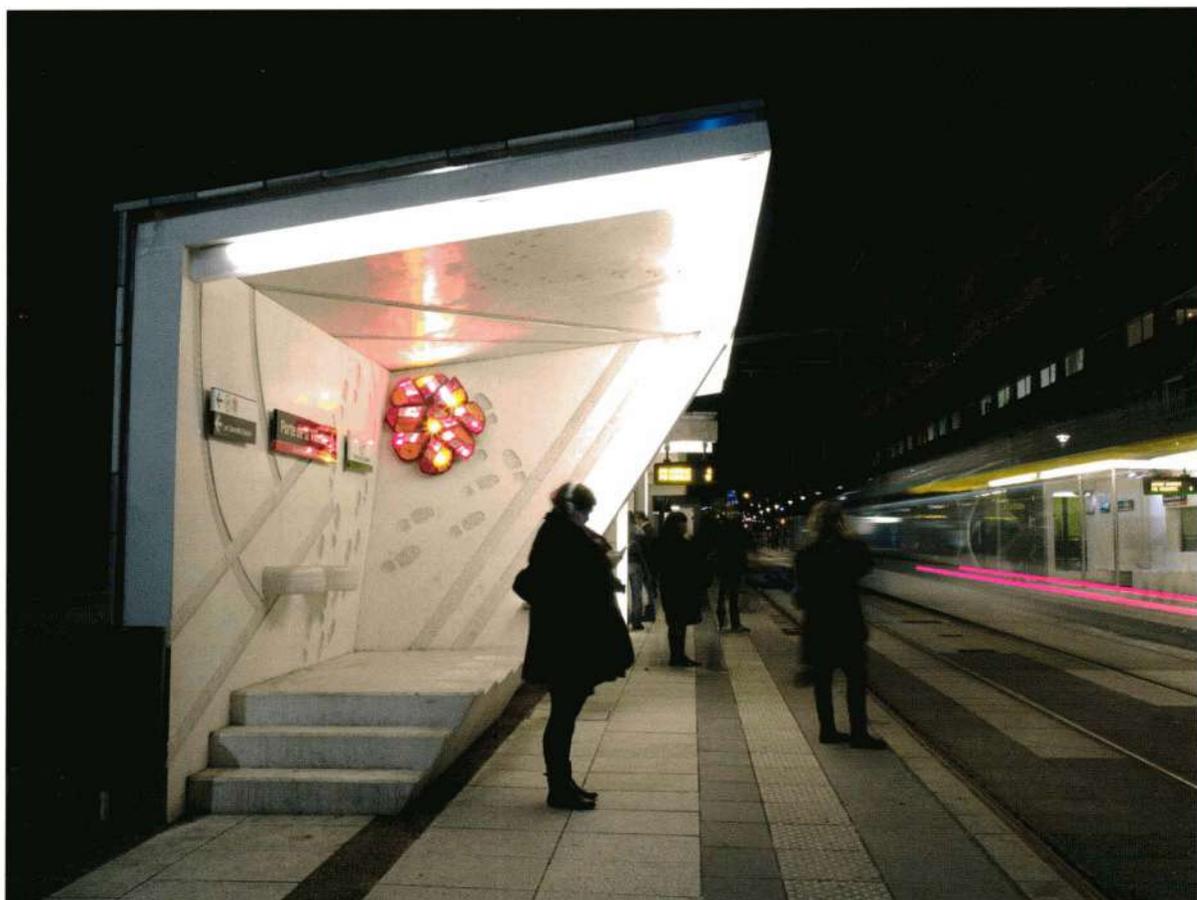
Les divers interlocuteurs engagés dans cette démarche ont, de la sorte, nourri notre réflexion. En effet, nous ne voulions pas imposer ces œuvres qui, selon notre approche, ne pouvaient pas vivre si elles n'étaient pas acceptées par les populations. Il était important de tenir bon sur ce point car, à l'heure actuelle, aucune œuvre d'art n'a été dégradée par des tags ou détruite. Cette absence de dégradation s'explique à mon sens par le travail en amont que nous avons effectué.

Nous avons également fait en sorte de travailler à partir de savoir-faire. À titre d'exemple, l'œuvre en métal de Sylvie Auvray devant le lycée Paul-Valéry a mobilisé les élèves d'un lycée professionnel de chaudronnerie situé dans le 12^e arrondissement. Ainsi, l'artiste a travaillé pendant près de trois ans avec des apprentis chaudronniers. Ce travail a été très beau car, habituellement, ces apprentis sont contraints de jeter leur travail à la poubelle. L'avantage de cette œuvre est qu'aujourd'hui ces apprentis peuvent se rendre sur place et contempler avec fierté l'œuvre qu'ils ont élaborée avec une artiste. De la même manière, un long banc a été réalisé avec l'artiste Bert Theis dans le parc de la Butte du Chapeau-Rouge et

les apprentis d'un établissement de Noisy-le-Grand préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en menuiserie. Nous avons ainsi essayé de donner une valeur ajoutée à chaque œuvre afin que chacun s'y reconnaisse.

À la Porte d'Aubervilliers, la RATP rencontrait une problématique urbaine de transports. En effet, de manière générale, un tramway roule en surface mais, à ce niveau de la ville, le tramway devait passer sous terre. De ce fait, la RATP et la Ville de Paris ont construit une trémie, afin que le tramway puisse ressortir de dessous la route. Nous avons ainsi proposé à Katinka Bock, artiste d'origine allemande qui vit depuis de nombreuses années à Paris, de protéger le tramway. Il s'agissait non seulement de préserver les piétons de l'immense trou créé par le passage du tramway mais aussi de protéger le tramway de la précipitation des passants ou des jets en tout genre. À ce propos, ce type de projet suppose des mesures de sécurité absolument draconiennes, la sécurité étant le dossier placé au-dessus de la pile. L'artiste s'est emparée de l'espace urbain à travers une très grande architecture de rampe qui dessert un parking à proximité. Elle a déployé tout autour de cette trémie une rampe de béton conçue légèrement différemment de la rampe existante et l'a ponctuée de sculptures. Je décris métaphoriquement cette œuvre comme un livre que l'on déploie pour raconter diverses histoires. L'artiste a mobilisé les compétences de céramistes, de paysagistes et d'employés de carrières de pierre situées à Fontainebleau. Elle s'est inspirée d'un certain nombre d'éléments qui composent la ville pour la réalisation de cette œuvre.

Anita Molinero nous a permis de vivre une expérience extraordinaire qui aura marqué ses protagonistes pour longtemps. À la Porte de La Villette, au nord-est de Paris, la RATP rencontrait un problème avec une vaste station de bus vieillissante, un lieu dur, glauque, sombre et glacial. Cet endroit ne donnait absolument pas envie de rester à ses passagers. Certains étaient terrorisés et se tenaient parfois dans la station de métro en sous-sol en attendant l'arrivée des bus. Cet état de peur nous a été relayé par les habitants du quartier. Anita Molinero a résolu ce problème en créant une station de bus au sein de laquelle les passagers se sentent bien et en sécurité. Elle a conçu une œuvre dont la forme rappelle un soulèvement du terrain. Elle a travaillé le sol et les abris, intitulés « hommes debout » et « hommes couchés », qui sont d'une certaine manière ces sols qui se sont relevés dans une approche quasi géologique de plaques tectoniques se réveillant sous l'impulsion d'une force. Elle a conçu cette station avec une formidable énergie et ce lieu est désormais beau, lumineux, et offre une ambiance quasiment festive. Il est par ailleurs très agréable de s'y retrouver, même la nuit. L'espace donne un sentiment de sécurité alors que tout est ouvert et que les passagers sont vus de toute part. Anita Molinero a conçu cet espace en lien avec l'environnement urbain. Les lampes se situant dans les abris sont des feux arrière de voiture installés à la manière de grappes de fleurs. L'ambiance est joyeuse et renvoie à la ville tout en évacuant la voiture au profit des transports doux. Elle a également travaillé par petites touches sur le béton blanc qui laisse apparaître



des empreintes de voitures et des traces de pas et de roues de bicyclette. Grâce à cette œuvre, cette station est désormais complètement requalifiée et donne une autre dimension à cette partie de la ville.

Concernant la maintenance, notre groupe de réflexion a visité le tronçon précédent pour observer ce qui se passait ou, pire, ne se passait plus. À partir de nos constatations, nous avons fait en sorte, avec les artistes, que la notion d'œuvre durable soit intégrée aux procédés constructifs. En effet, les œuvres d'art que nous avons installées sont principalement entretenues par d'autres structures que la Ville de Paris. La station d'Anita Molinero est entretenue par la RATP, qui le fait à merveille, de même que l'œuvre réalisée à la Porte de Vincennes par Langlands & Bell. Ainsi, dans la mesure du possible, nous nous sommes attachés à maintenir de belles relations avec les autres services de la Ville de Paris, tels que les parcs et jardins, qui entretiennent les 35 mètres de banc de Bert Theis.

Anita Molinero, *La Station*,
Porte de La Villette.

Pour le reste, un service de la Ville entretient les œuvres d'art et des contrats de maintenance ont été passés avec des entreprises pour des œuvres plus technologiques comme c'est le cas pour Peter Kogler à la Porte de Pantin. Nous savons très bien que l'écueil de la commande publique réside dans l'entretien et la durabilité des matériaux. De ce fait, nous avons été particulièrement vigilants et parfois très durs avec les artistes, jusqu'à changer radicalement les matériaux proposés s'ils étaient non durables à l'échelle d'un temps humain. Dans ce cadre, nous espérons que chacune des œuvres subsiste au moins dix ans, une sorte de garantie décennale, et nous avons établi des contrats de maintenance avec des entreprises et nos partenaires pour nous assurer que les œuvres demeurent belles et actives dans l'espace public. Avant la fin de mon mandat, j'ai dû gérer la désinstallation de quatre des neuf œuvres implantées au niveau du précédent tronçon. Ces enlèvements sont assez douloureux et témoignent d'un problème au départ. Grâce à la mémoire que nous avons des difficultés à l'échelle du

Nancy Rubins,
Monochrome for Paris,
esplanade Pierre-Vidal-Naquet,
Paris Rive gauche.



T3 sud, nous avons fait en sorte d'éviter dans la mesure du possible ces situations. Nous ne savons pas de quelle manière vivent les matériaux et il est difficile de se prémunir entièrement des dégradations. Néanmoins, nous avons fait en sorte de limiter au maximum les risques.

De mon point de vue, il est indispensable de prendre la mesure du temps du projet artistique et du paysage urbain dès le départ et dans le projet général. Ce temps est plus qu'utile, il est nécessaire et obligatoire. La décision d'implanter des œuvres d'art dans l'espace public implique de considérer les personnes qui font l'espace public. Il est en effet impossible de réaliser une œuvre qui sera uniquement posée sur l'asphalte. Cela a été malheureusement parfois le cas pour le T3 sud. Cependant, rappelons que, à la décharge des porteurs de ce projet, ils n'ont eu que deux ans pour réaliser une implantation d'œuvres et ont agi dans le cadre d'un premier projet de tramway parisien qui a suscité un stress important au sein des équipes. Notre avantage a été d'arriver après cette première phase, au moment où les angoisses étaient en partie retombées. De ce fait, nous avons été intégrés en amont dans le processus. De plus, la Ville de Paris et la RATP ont mené un formidable travail puisqu'elles ont imposé aux architectes la part de la réalisation de la commande publique dans leur cahier des charges.

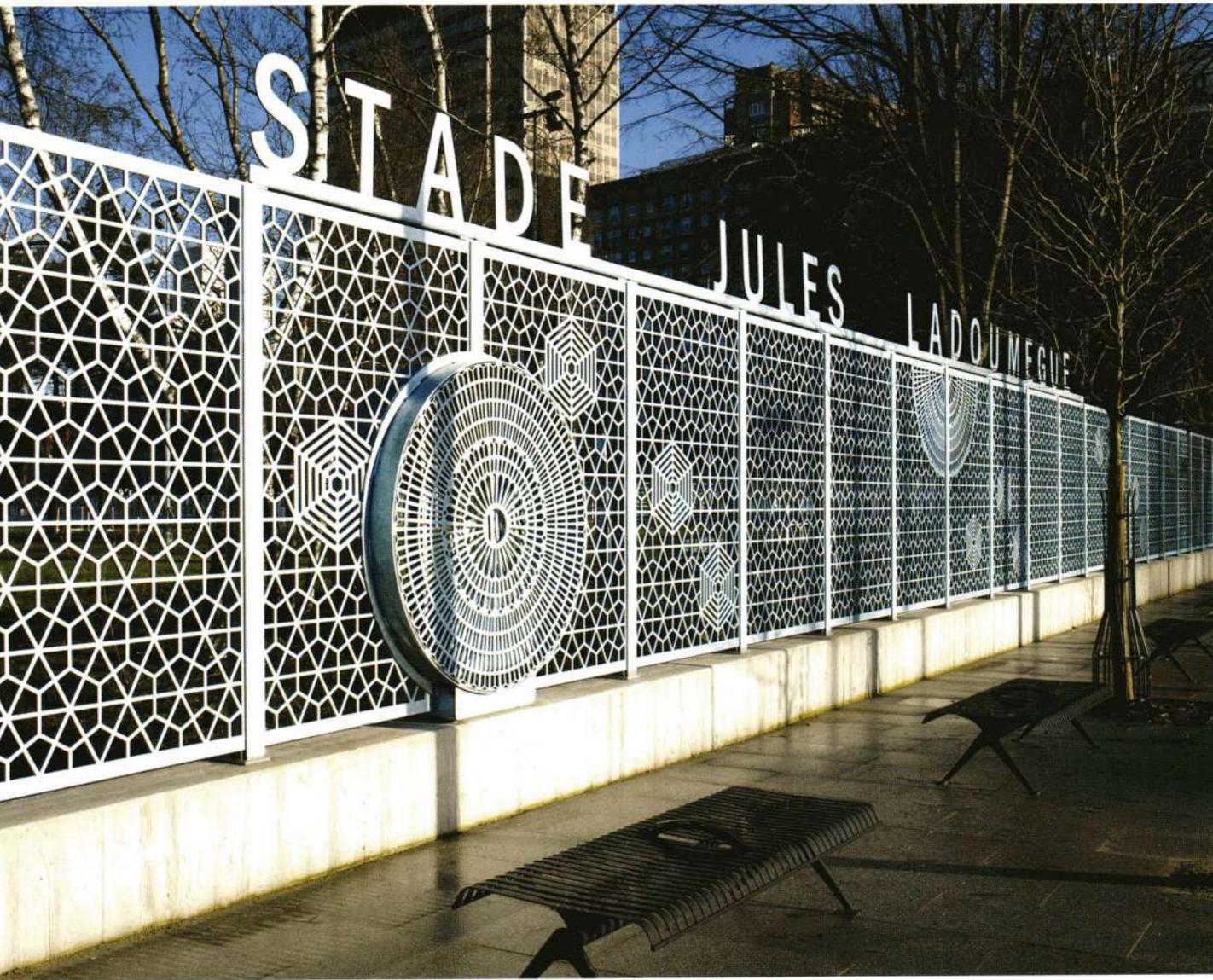
À titre d'exemple, l'agence Reichen et Robert & Associés a coordonné la réalisation de la grille de Pascal Pinaud située autour du stade Jules-Ladoumègue à la Porte de Pantin en raison des impératifs de son cahier des charges. Cette intégration en amont nous a ainsi grandement facilité la tâche, car nous n'avons pas eu à nous imposer. L'œuvre était un élément aussi important que l'éclairage.

Aujourd'hui, vingt et un projets ponctuent ainsi les 15 kilomètres de l'anneau parisien. Sans oublier la formidable intervention sonore de Rodolphe Burger dans les rames sur l'ensemble des lignes a et b et le travail littéraire de Pierre Alféri et Olivier Cadiot à partir de la Porte de Vincennes dans toutes les stations. Une œuvre faite pour l'attente et la rêverie.

En janvier dernier, le Musée commun a enfin ouvert ses portes et participe efficacement à l'offre culturelle de qualité dans le 20^e arrondissement.

Arnaud Laporte

Merci pour ces précisions. Je vais maintenant appeler à la tribune un trio mené par Marie-Laure Estignard, conservatrice du musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui travaille notamment sur les origines de la ville nouvelle, sur la place de l'art dans l'espace public et sur la manière dont les populations s'approprient ou non l'art dans l'espace public. Marie-Laure Estignard est accompagnée par deux acteurs de la création de la ville nouvelle, Yves Draussin, urbaniste, et Daniel Simon, paysagiste.



Pascal Pinaud, *La Grille*,
stade Jules-Ladoumègue,
Porte de Pantin.



Métamorphose d'un territoire : création d'un paysage urbain à Saint-Quentin-en-Yvelines

Marie-Laure Estignard

conservateur du musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines
avec la participation¹ d'**Yves Draussin** et de **Daniel Simon**

Parc des Coudrays,
Élancourt (78).

Au début des années 1970, une publicité parue dans un journal local et vantant les mérites de l'urbanisation à venir proclame : « En 1975, les dernières vaches de Saint-Quentin-en-Yvelines verront s'arrêter le premier train. » Conçu à partir d'un territoire peu habité, le projet de ville nouvelle a finalement abouti à un paysage urbain qui témoigne d'une grande variété de sites, chacun possédant une identité et un usage spécifiques.

Préfigurées dans le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région de Paris (SDAURP) de 1965, les villes nouvelles fournissent une réponse aux problèmes liés aux grands ensembles et à l'expansion démographique prévisible à l'horizon 2000. Concernant celle de Saint-Quentin-en-Yvelines, après études, débats, polémiques et négociations, son périmètre est fixé à onze communes en 1970 puis ramené à sept en 1983, à la suite de l'adoption de la loi Rocard statuant sur les persistantes péripéties politico-administratives.

Le toponyme, qui est également celui de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Casqy) instituée en 2004, ne correspond pas, par ailleurs, au nom de l'une des communes membres, mais désigne un étang creusé sur ordre de Louis XIV au ^{xviii} siècle et une chapelle située à proximité. Le paysage varié de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est, en effet, construit à partir d'un paysage historique. L'installation du monarque à Versailles va transformer radicalement la configuration des lieux face à l'impératif d'acheminer l'eau des terrains marécageux avoisinants vers les bassins et les fontaines du palais royal. C'est ainsi qu'est aménagé un vaste réseau d'équipements hydrauliques (rigoles, étangs, aqueducs, etc.), dont l'étang de Saint-Quentin demeure un fleuron.

1. Synthèse de l'intervention de Marie-Laure Estignard, conservateur du musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, Yves Draussin, architecte-urbaniste en charge du centre-ville au sein de l'établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1974-1989, et Daniel Simon, paysagiste au sein de l'atelier d'urbanisme pour les quartiers ouest et le centre à l'établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1974-1989.



L'influence de Versailles se ressent aussi à travers le Grand Parc, au sein duquel cinq des sept communes aujourd'hui affiliées à la Casqy sont intégrées, partiellement ou en totalité. Ce parc est enclos dans une enceinte, dont la porte du Mérantais (sur la commune de Magny-les-Hameaux) est un vestige. Le long de cet ancien mur, des réseaux viaires ont été construits, respectant une certaine pérennité du territoire. À cet égard, la superposition des cartes (anciennes et contemporaines) laisse deviner les tracés actuels, tel celui de la RN10. Il s'agit donc d'une « ville palimpseste », qui va se reconstruire petit à petit sur le paysage historique.

En 1965, les vues aériennes mettent en évidence un territoire essentiellement agricole, encore composé aujourd'hui à 60 % d'eau et d'espaces verts. L'ensemble des plateaux et des particularités topographiques ont été conservés au sein d'un paysage urbain aménagé à partir du tissu préexistant. La seule grande modification géographique intervenue se matérialise dans la colline d'Élancourt (initialement colline de la Revanche) constituée des déblais de chantiers de la ville nouvelle. Complètement artificielle, entièrement née de la main de l'homme, cette colline culmine à 231 mètres et forme le plus haut sommet d'Île-de-France, dominant de 70 mètres environ le plateau de la Clef de Saint-Pierre.

À la « conquête de l'Ouest ».

Saint-Quentin-en-Yvelines a connu différents temps de construction. Dans les années 1970, l'agglomération se développe vers l'ouest autour de Maurepas et Élancourt. Après cette « conquête de l'Ouest », la deuxième période de gestation de la ville se caractérise par l'urbanisation des trois villages (Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux) à l'est du territoire avec, en point d'orgue, un centre-ville pensé pour être résolument dense et urbain, et adapté à une ville de 150 000 habitants. Aujourd'hui, Saint-Quentin-en-Yvelines, ville peu dense qui s'inscrit sur un territoire grand comme Paris, pose des questions d'urbanisme et de paysage très particulières : déplacements urbains, gestion des espaces verts, hypothèses de densification, etc.

La phase de « conquête de l'Ouest » nécessitera l'aménagement d'un plan quasiment vierge. À l'origine, deux approches distinctes vont se conjuguer. Tandis qu'à Maurepas, le groupe privé Jacques Riboud s'appuie sur les principes de l'urbanisme provincial élaborés avec l'architecte Roland Prédiéri, l'établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines (Epasqy) projette l'idée d'une ville-parc sur Élancourt. Il en résultera la construction de grands immeubles, dans un urbanisme sans maillage de rues. Le schéma organique d'Élancourt et

Chamfleury,
Voisins-le-Bretonneux (78).



de Maurepas est basé sur une trame viaire de 800 à 1 000 mètres à l'intérieur de laquelle passe un réseau piétonnier totalement disjoint. Dans cette trame, il n'existe aucune voirie traversante – mais seulement des accès en cul-de-sac aux parkings –, organisation urbaine qui autorise un espace paysager très important.

Il conviendrait ici de souligner qu'à l'époque, Saint-Quentin-en-Yvelines compte plus de lapins que d'habitants ! La première mesure à prendre pour faire qu'une ville existe sur le territoire est donc d'inventer un paysage urbain à l'échelle de l'humain. En l'absence préalable de bâti, le seul élément contribuant à la constitution d'une échelle réside dans l'organisation des plantations et du paysage à l'intérieur des îlots et sur les grands axes publics. C'est pourquoi les aménageurs dessineront une trame du territoire à partir de larges voies primaires – 30 mètres d'emprise ou plus – le long desquelles s'implantera le bâti, reculé pour éloigner les habitants des nuisances sonores.

C'est encore le temps, l'ultime temps, des grands ensembles composés d'immeubles indépendants, de parkings en nappes et de silos, agrémentés d'espaces verts d'accompagnement. Ces quartiers ne répondent alors à aucune disposition urbaine structurante. En revanche, dans les villes nouvelles et notamment à Saint-Quentin-en-Yvelines, les paysagistes et urbanistes vont utiliser le paysage comme élément d'organisation des quartiers. À cet égard, la trame piétonnière comprend des plantations et des jardins structurants. À l'échelle des quartiers, la circulation automobile étant limitée par les nombreuses impasses, les habitants se déplacent beaucoup à pied, et en toute tranquillité. On peut laisser les enfants se promener à toute heure sans courir de danger. L'idéologie « sécuritaire » porte alors plus sur les accidents de la route que sur la délinquance. La trame piétonnière est donc essentielle et constitue un maillage étroit, reliant les différents éléments du territoire. L'objectif consiste à en ordonner les divers éléments, à leur donner une singularité et une échelle afin que chacun puisse choisir un parcours, selon un caractère, un choix de plantations ou un gabarit.

Alors que les premiers habitants sont obligés de se déplacer en bottes en raison de la boue omniprésente et de l'absence de trottoirs, Michel Corajoud réalise, en 1973-1974, le parc des Coudrays, aménagement vert emblématique de la « conquête de l'Ouest ». Ce parc, loin de faire du « remplissage » par des espaces verts, correspond à une véritable proposition paysagère, elle-même considérablement enrichie par un symposium de sculpture et par la construction d'une aire de jeux absolument innovante mais aujourd'hui disparue ! L'ensemble du quartier va vivre et s'organiser autour de cet espace fini, où il sera possible de venir *in fine* sans bottes. Les promoteurs feront construire des centaines de logements dans la continuité du parc des Coudrays, qui inspirera toutes les initiatives prises dans ce quartier.





Parc des Coudrays, Élancourt (78), 2004 (paysagiste Michel Corajoud).

Après cette conquête de l'Ouest, l'urbanisation du territoire s'oriente, dans les années 1980, vers l'est. La mode est alors à « la ville à la campagne ». Selon les nombreuses études menées sur le sujet, la majorité des Français aspire à un habitat individuel, à proximité immédiate d'un centre commercial. Il s'agit d'élargir la notion traditionnelle de village en regroupant les lotissements de maisons individuelles à une échelle susceptible de garantir un niveau d'équipements à hauteur des besoins de la vie quotidienne. La réalisation de cet idéal de la petite maison implique l'existence d'un centre-ville digne de ce nom. C'est pourquoi l'aménagement du cœur de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines peut (doit ?) être considéré comme la pièce maîtresse de l'urbanisation de la partie est de l'agglomération.

Les plans de la structure viaire et de la structure végétale à l'échelle de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de ce centre-ville – qui s'étend sur 450 hectares – marquent l'organisation de la ville. Ils sont à comparer avec ceux relatifs à Élancourt et Maurepas. L'ensemble de la ZAC est tracé sur des avenues, un système viaire et un système piétonnier totalement orthogonal. Le système viaire matérialise l'essentiel de la trame, qui propose de grandes avenues telles que l'avenue du Centre et les deux grandes entrées perpendiculaires venant de l'autoroute. Ensuite, un maillage intermédiaire de voirie est aménagé parallèlement. La vallée de la Bièvre pénètre le centre de cette zone et atteint le cœur de ville. Autour de ce dernier, les quartiers sont unis par des axes perspectifs viaires et piétonniers.

La conception du centre-ville de Saint-Quentin-en-Yvelines sera fort mouvementée. Elle nécessitera au préalable deux appels à idées et une quinzaine de projets, sans oublier plusieurs années de batailles politiques et urbanistiques ! La réflexion démarre sur la volonté des urbanistes de l'EPA d'établir une liaison entre la base de loisirs et l'étang de Saint-Quentin d'un côté et la vallée de la Bièvre de l'autre. Mais voies ferrées, RN10 et autoroute A12 constituent autant d'infrastructures agressives à enjamber à hauteur du cœur de ville. Ainsi naissent des projets de franchissement par une reconstitution totale du paysage et une réintroduction de l'eau dans la symbolique urbaine. Un conflit entre les élus et les aménageurs (1981) ne permettra pas de mener à bien ces projets ambitieux. Le centre-ville est néanmoins inauguré en 1987 sous le nom de quartier Saint-Quentin. Il est édifié autour d'un centre commercial piétonnier à l'air libre, d'un hypermarché intégré au bâti, sur deux niveaux, dont l'un en sous-sol (ce qui tranche avec les « boîtes à chaussures » péri-urbaines), d'un canal urbain et d'une grande place, cadre du majestueux Théâtre de la Ville.

« Rescapée » du projet initial (repoussé par les élus lors du conflit précité), l'idée du canal urbain est conservée et servira de support à la création artistique. Il est impossible d'évoquer le centre-ville sans aborder la question de l'art. Saint-Quentin-en-Yvelines abrite, en effet, plus de quatre-vingts œuvres d'art disposées dans l'espace public. Quatre d'entre elles atteignent une dimension monumentale





et prennent place à l'intérieur du périmètre du centre-ville, où elles composent une quadrilogie exemplaire. Marquant l'entrée de l'agglomération par la Porte de Paris, *L'Arche* de Piotr Kowalski est réalisée à la suite d'un concours lancé par l'Épasqy en 1983. Sur suggestion du Groupe central des villes nouvelles (GCVN), l'EPA s'attache, en 1985, les services de Marta Pan pour définir un concept global de l'intégration de l'art dans le centre urbain. Elle fait appel à Nissim Merkado qui traite, avec *Meta*, l'origine du canal située en amont, côté étang de Saint-Quentin, au pied des voies ferrées. *Meta* évoque une météorite qui, s'échouant sur Terre, aurait engendré les sources de la Bièvre..., sources qui, en réalité, se situent environ deux kilomètres plus à l'est dans le hameau de Bouviers, à Guyancourt. Fragilité de l'art public : avec la construction de la faculté de médecine en 2012, le jardin géométrique qui faisait corps avec l'œuvre sera détruit pour faire place, désormais, à un cheminement du nom de *Parcours d'Hippocrate*. En aval, Marta Pan prend en charge l'autre extrémité du canal et réalise, de part et d'autre du boulevard Vauban, *Les Engouffrements* et *La Perspective*, jeux de bassins et d'eau qui symbolisent la frontière entre l'urbain et la « nature ». Pour parfaire

La Perspective de Marta Pan.

l'intégration de l'urbanisme, du paysage et de l'art public, *La Perspective* s'ouvre en cascade sur le *Carré urbain*, grand parc dû à Dani Karavan, au contact du centre-ville. Cette dernière œuvre relève, si l'on veut bien s'y pencher, plus d'une sculpture du paysage que d'une œuvre d'art au sens propre du terme.

Le *Carré urbain* vient confirmer que la trame « verte et bleue » est essentielle à l'échelle de Saint-Quentin-en-Yvelines – et pas uniquement de son centre-ville. Reposant sur des éléments historiques naturels (bois et forêts) ou fruits de l'activité humaine passée (étangs, rigoles), elle constitue un réseau paysager qui structure et relie les quartiers. À l'origine, les aménageurs l'ont pensée comme un parcours piétonnier permettant de faire le tour de l'agglomération exclusivement à travers les espaces verts et les points d'eau. Même s'il est devenu plus discontinu, ce parcours persiste, au point de constituer plus de 60 % de l'espace urbain.



Immeuble Louis-Lumière
de Dominique Perrault
au moment de sa construction,
Guyancourt (78).



Immeuble Louis-Lumière
de Dominique Perrault
actuellement.

Pour autant, cette trame paysagère, par ailleurs garante d'une indéniable qualité de vie pour les habitants, ne pose-t-elle pas simultanément des questions quant à l'identité du territoire ? Sont-ce le centre-ville et son bâti dense, son parc des Sources de la Bièvre, le bassin de la Sourderie, le centre des Sept-Mares ou les champs de Magny-les-Hameaux qui font paysage urbain à Saint-Quentin-en-Yvelines ?

Un des usages du paysage consiste, pour notre société enfermée dans une crainte déraisonnable de la ville, à cacher ce béton que l'on ne saurait voir ! Et le paysage, entendu au sens de l'arbre et du végétal, peut parfois devenir envahissant. Une partie non négligeable de la superficie de Saint-Quentin-en-Yvelines est occupée par des maisons individuelles. Pour protéger la quiétude des résidents, des talus plantés d'arbustes et des rangées d'arbres ont été aménagés le long des voies... au point d'occulter toute vision de l'habitat. Il est ainsi courant de circuler sur de grandes avenues et de finir par ne plus savoir où l'on est en raison de l'omniprésence du végétal.

Se pose donc un problème de compréhension de la ville au sein de ses parties les moins denses mais parfois aussi dans les parties plus centrales. À titre d'exemple, l'immeuble Louis-Lumière, conçu par Dominique Perrault pour le centième anniversaire de la naissance de Le Corbusier (1987) sur le principe des immeubles-villas, abrite des appartements en duplex et offre une vue sur le parc dans une véritable logique de paysage urbain. Mais, vingt ans après la construction, le végétal est devenu tellement prégnant qu'il n'est plus possible de voir les façades !

Il conviendrait d'opérer des plantations à bonne distance des bâtiments et de choisir des arbres et des végétaux en fonction de leur développement futur. Bien souvent, les projets d'architectes ne maîtrisent pas très bien le devenir des plantations, surtout si personne n'est capable de procéder à un élagage « intelligent ». Quant à la notion d'écoquartier, elle ne saurait se résumer à « laisser faire la nature ». En laissant pousser des herbes folles, des arbustes et des arbres incontrôlés dans les parcs, en installant des nénuphars, grenouilles et fleurettes en centre-ville, on ne ferait qu'affecter la notion même de paysage urbain en dénaturant l'esprit de chaque lieu !

Pour conclure, « faire la ville nouvelle » a pris quarante ans. En 2050, 97 % de la population mondiale sera urbaine. Aussi sera-t-il nécessaire de conjuguer paysage urbain, paysage écologique et envies des habitants. Pour répondre à ces défis, différentes solutions existent : le bâtiment énergétiquement autonome, l'immeuble « végétalisé » (comme à Trappes), les tours (interdites dans la capitale depuis 1973 mais dont le maire de Paris appelle de ses vœux le retour) ou les maisons de lotissement souhaitées par les Français. Face à ces diverses solutions, de quelle manière pourra-t-on faire rimer demain paysage urbain, paysage écologique et désirs de nos concitoyens ?



Les paysages ordinaires de banlieue : reconnaissance et appropriation par les habitants

Élisabeth Auclair

maître de conférences en aménagement à l'université de Cergy-Pontoise, chercheur au laboratoire « Mobilités, réseaux, territoire et environnement » (MRTÉ)

Analyser la relation entre les habitants et les paysages urbains en banlieue amène à faire trois remarques préalables concernant la définition et le sens des mots utilisés, et à souligner certaines imprécisions voire confusions que révèlent ces différents termes. Tout d'abord, la question des paysages urbains s'inscrit tout naturellement dans celle plus large du patrimoine. Or la notion de patrimoine est une notion vaste, plurielle (on parle maintenant des patrimoines), évolutive et faisant l'objet de multiples discours et débats. L'engouement marqué pour le patrimoine de la part des Français s'illustre notamment à travers la participation croissante aux diverses manifestations mises en place dans les villes, telles les Journées du patrimoine (élargies à la Semaine des patrimoines organisée en Île-de-France), ou encore l'augmentation de la fréquentation des musées (les chiffres de 2013 montrent une hausse globale en France, avec notamment une progression de 27 % par rapport à 2012 pour les seuls musées de la Ville de Paris). Néanmoins, le terme « patrimoine » signifie encore souvent, pour beaucoup, des éléments tangibles, matériels, ayant une valeur historique et architecturale marquée, même si les représentations que l'on a du patrimoine se transforment en intégrant peu à peu des éléments immatériels.

Par ailleurs, on retrouve également un certain nombre de stéréotypes concernant le terme « paysage » : en effet, le paysage est encore fréquemment assimilé à des éléments organisés de végétation et de nature (en référence au paysagiste, qui s'occupe des parcs et jardins) ou à des sites naturels (la mer, la montagne...) dont la qualité esthétique, pittoresque ou légendaire (pour reprendre des caractéristiques définissant les sites protégés en France) amène à une certaine contemplation, et dans lesquels la présence ou la trace humaine est relativement limitée. Lorsque cette acception s'élargit au paysage urbain, elle suggère généralement un ensemble d'éléments architecturaux et urbains remarquables et reconnus.

Athis-Mons (91) : vue de la sente des Billeries enjambée par le balcon de la maison.

DOUBLE PAGE SUIVANTE

Vue de la dalle de Cergy-Pontoise (95).

Une des spécificités de la notion de paysage repose sur sa dimension visuelle : on regarde un paysage, on l'observe, on le peint, on le prend en photo... Ainsi, si c'est la qualité esthétique qui a longtemps permis de définir un paysage, on remarque toutefois une évolution marquée par une ouverture vers d'autres dimensions : on parle du paysage vécu, du paysage sensible, dans lequel l'homme occupe une place plus importante.

Enfin, en France et notamment dans la Région Île-de-France, le terme « banlieue » a depuis longtemps – on le sait – une connotation particulièrement négative. Or, dans la situation de concurrence des communes de banlieue pour se démarquer et pour présenter une image attractive, un des enjeux semble être de définir de nouveaux critères pour caractériser ces paysages urbains et les valoriser en tant que patrimoine local. Il est donc intéressant de mettre en regard les images que véhiculent ces territoires de banlieue avec les nouveaux critères qui émergent, d'étudier les changements d'approche et les initiatives mises en place permettant aux habitants de reconnaître et de s'approprier ces paysages urbains, et enfin d'examiner les concepts actuellement mobilisés qui questionnent la notion de participation des habitants et contribuent à la promotion d'une ville mieux partagée.

Au-delà des clichés, la complexe réalité des banlieues

Au-delà de tous les clichés véhiculés par les médias concernant la banlieue, il y a certes des caractéristiques qui marquent plus ou moins négativement ces territoires urbains. On peut citer la désindustrialisation de la première couronne parisienne qui laisse de vastes espaces en friche, crée du chômage et modifie les activités ; l'étalement urbain qui grignote peu à peu les espaces ouverts et contribue au mitage du paysage ; la multiplication des opérations de rénovation urbaine, notamment dans le cadre de l'ANRU, qui transforment radicalement – trop parfois ? – certains quartiers d'habitat social. À cela s'ajoutent les déchirures urbaines liées aux infrastructures routières ou ferroviaires qui contribuent à fragmenter la ville, ainsi que les équipements symboliquement ou physiquement « gênants » que la ville-centre, Paris, ne peut pas ou ne veut pas accueillir, tels que les aéroports, les usines d'assainissement de l'eau ou encore les prisons par exemple, et que l'on rejette à la périphérie, que l'on met « au ban » de la ville... Et puis, surtout, ces banlieues souffrent de phénomènes de ségrégation spatiale et sociale qui laissent leurs habitants fragilisés et souvent déstabilisés, en quelque sorte, vis-à-vis de leur environnement, de leur lieu de vie.

Mais la banlieue, on le sait, est aussi composée d'ensembles d'habitat social dans lesquels la vie associative et les solidarités restent vives, de bouts de nature ou d'agriculture miraculeusement épargnés, de petits pavillons en meulière, aujourd'hui très prisés et recherchés, de jardins ouvriers qui deviennent des

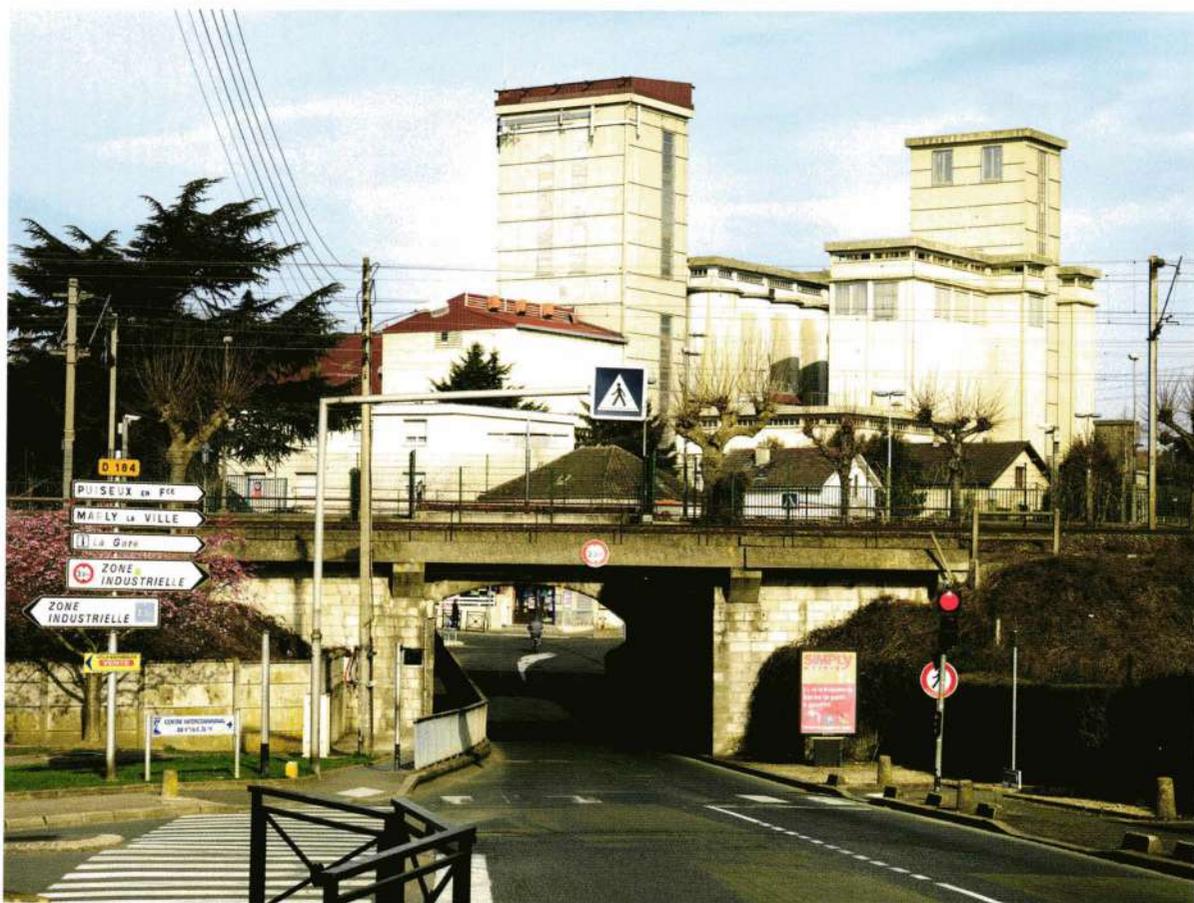




jardins partagés... et de modes de vie que l'on réinvente, entre ville et campagne. Ainsi, la banlieue n'est pas seulement une suite d'espaces urbains indifférenciés que l'on traverse lors de migrations pendulaires, ce sont aussi des territoires de vie, de rencontre, des espaces dans lesquels les relations se nouent au quotidien... La banlieue constitue un paysage urbain complexe, un entrelacs façonné au fil des ans et des générations, mêlant les histoires et les mémoires, et présentant des identités plurielles et contrastées. La notion de paysage est fréquemment utilisée aujourd'hui pour analyser le territoire et penser son avenir, comme en témoignent par exemple les travaux concernant la Région francilienne, menés en 2012 dans le cadre des Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise¹. Les paysages urbains ne sont pas seulement constitués de formes architecturales et d'éléments naturels, mais ils sont « habités » par des populations. L'enjeu consiste donc à favoriser le sentiment d'appartenance au territoire et à replacer la population au centre des processus de patrimonialisation.

1. Les Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine (2013), *Révéler et mettre en scène le paysage des métropoles, la ville sous l'angle du regard*, synthèse de l'Atelier d'été de Cergy-Pontoise, 2012.

Louvres (95), vue des silos depuis la gare.



Les relations entre habitants et patrimoines désormais reconnues par les textes internationaux

Plusieurs textes internationaux récents soulignent l'importance d'élargir ces notions de patrimoine et de paysage, et de remettre les personnes au cœur des démarches. Ainsi, la convention de 2005 de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles conduit à reconnaître la diversité culturelle et, par conséquent, la diversité des patrimoines et des paysages urbains. Valoriser le paysage urbain de banlieue conduit donc à reconnaître la pluralité des identités individuelles et collectives, à les faire dialoguer [dialogue entre les générations, entre les quartiers, entre les populations plus anciennes et les personnes arrivées récemment], et à mettre en valeur toutes les richesses sociales, économiques et culturelles ayant contribué à façonner ces territoires, en utilisant des outils de rencontre, d'échange et de partage. De même, la recommandation de 2011 de l'Unesco concernant le paysage urbain historique incite à un élargissement des éléments patrimoniaux à conserver et à protéger ; à cet effet, les États sont invités à utiliser la notion de paysage, mais aussi à impliquer davantage les différents acteurs concernés, et en premier lieu les habitants.

Par ailleurs, deux conventions du Conseil de l'Europe contribuent également à ces changements d'approche. En effet, la convention européenne du paysage [appelée convention de Florence], entrée en vigueur en 2004, a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens. Les paysages étant considérés comme le résultat et l'interaction des facteurs naturels et humains, il s'agit donc autant d'un processus que d'un produit. La convention engage les États signataires à prendre en considération le paysage « quotidien » et non plus seulement les paysages « exceptionnels », ce qui signifie porter une attention plus grande au paysage vécu et perçu par les habitants. Quant à la convention de Faro de 2005 [entrée en vigueur en 2011] sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, elle « encourage une réflexion sur le rôle des citoyens dans les processus de définition, de décision et de gestion de l'environnement culturel dans lequel fonctionnent et évoluent les communautés ». Elle aborde ainsi la question du « patrimoine ordinaire » : les États signataires s'engagent en effet à utiliser des critères autres que les seuls critères esthétiques et historiques, afin de placer l'individu au centre des préoccupations patrimoniales. Il s'agit de mettre en lumière les éléments porteurs de sens et d'identité pour les populations locales.

Tous ces textes, on le voit, visent à enrichir et faire évoluer les démarches : il n'est plus seulement question de convoquer des experts pour identifier et définir la valeur des patrimoines et des paysages urbains, mais il s'agit également de reconnaître et comprendre ce qui fait patrimoine, ce qui fait paysage, pour les habitants eux-mêmes. Au-delà de la valeur esthétique et/ou historique des lieux

et des paysages urbains, c'est la reconnaissance et l'attachement de la population à son cadre de vie, quel qu'il soit, qu'il faut prendre en considération. Même si l'État français n'a pas encore signé toutes ces conventions (en particulier la convention de Faro), les idées circulent et d'autres acteurs tels que les collectivités locales ou les structures culturelles sont déjà à l'initiative de ce type d'approche.

Le concept de paysage ordinaire : vers un nouveau paradigme pour les villes de la banlieue parisienne ?

De nombreuses actions se développent actuellement dans des villes de la région parisienne, dont l'objet est de faire connaître et valoriser les paysages urbains de banlieue. Le challenge est important car le décalage, voire la tension, entre la capitale, avec son patrimoine internationalement reconnu (Paris restant toujours l'une des premières destinations touristiques mondiales), et la banlieue est évident. Il ne s'agit pas, bien sûr, de tenter une vaine compétition – même si certains sites comme le château de Versailles ou Disneyland Paris attirent de nombreux visiteurs au-delà du périphérique –, mais de valoriser le tissu urbain, aux yeux et au bénéfice de la population locale en premier lieu. L'objectif n'est pas uniquement de faire sortir de l'oubli tel joli parc, telle belle église ou tel bâtiment construit par un architecte de renom pour simplement redorer l'image de la ville et la faire sortir de l'anonymat, mais de considérer ces territoires de banlieue tels qu'ils sont, tels qu'ils se présentent, tels que les habitants les vivent et les pratiquent au quotidien. La question est bien de changer le regard que chacun porte sur sa commune mais aussi l'image vis-à-vis de l'extérieur, afin de lutter contre la stigmatisation qui touche les villes et les habitants de banlieue.

Les initiatives foisonnent et, parmi celles-ci, il semble intéressant, pour comprendre les évolutions en cours, de mettre en lumière le travail que mènent les structures culturelles regroupées dans le réseau nommé « les Neufs de Transilie ». Depuis dix ans en effet, ce réseau à géométrie variable rassemble des établissements culturels qui ont pour point commun de proposer un regard renouvelé sur les territoires de la banlieue francilienne. On peut notamment citer les actions menées par la Maison de banlieue et de l'architecture (MdeBA) située à Athis-Mons, qui se présente comme un centre d'interprétation et de sensibilisation à l'environnement urbain, au patrimoine en banlieue et à l'architecture, ou encore celles mises en œuvre par l'Écomusée du Val de Bièvre localisé à Fresnes. La MdeBA revendique de faire la promotion des « villes d'art modeste et d'histoires simples », un clin d'œil au fameux label Villes et pays d'art et d'histoire. Le travail de ces établissements s'articule autour d'expositions, dont certaines sont montées avec la participation de la population, de conférences, de publications, d'actions pédagogiques menées avec les enfants, de visites, de balades urbaines



Dalle au-dessus du RER
de Cergy-Préfecture (95).





Œuvres d'artistes du
CAES (Centre autonome
d'expérimentation sociale)
de Ris-Orangis (91).

organisées par des experts ou prises en charge par des habitants eux-mêmes. Les sujets abordés sont multiples : selon les cas, il peut s'agir de thèmes liés à l'habitat, à l'urbanisme, à la nature mais aussi à la mobilité, au travail, à l'éducation, à l'alimentation. Dans tous les cas, l'accent est mis sur la manière dont les habitants vivent, fréquentent et façonnent leur territoire, comment ils participent à la construction de ces paysages urbains ordinaires et, au final, à l'élaboration d'un patrimoine de banlieue.

Or les paysages urbains ne sont jamais figés, ils sont le résultat de processus plus ou moins rapides selon les périodes et selon les villes. En banlieue, les transformations sont particulièrement rapides. Les structures culturelles cherchent donc à faire le lien entre le passé, le présent et le futur sans nostalgie ni repli sur un passé idéalisé, dans une démarche s'appuyant sur la connaissance de ce passé qui permet de mieux comprendre voire accompagner les changements.

La mobilisation de nouvelles notions pour un meilleur partage de la ville

Les actions menées par ces structures avec les populations locales peuvent avoir des résultats qui vont bien au-delà de ceux que visent traditionnellement les musées. L'enjeu ici – on l'a dit – est de développer chez les habitants un sentiment d'appartenance vis-à-vis de leur quartier, de leur ville ; or, ce n'est qu'en comprenant le territoire qu'on peut l'aimer. La notion « d'éducation au regard » peut être utilisée pour les habitants comme pour les visiteurs extérieurs. Permettre aux habitants de comprendre et de s'approprier leur environnement, c'est aussi leur donner les clefs pour les rendre coacteurs de leur territoire. Il s'agit de reconnaître le rôle qu'ils peuvent jouer dans les transformations urbaines et dans l'amélioration du cadre de vie.

Cette question s'inscrit dans les réflexions actuelles portant sur les faiblesses de la participation des habitants. En effet, cette dernière constitue une thématique récurrente que l'on retrouve aussi bien dans les textes et débats portant sur la politique de la ville² que dans ceux liés au développement durable³. Alors que la participation des habitants fait partie des principes fondamentaux des politiques publiques locales, elle semble néanmoins toujours se heurter aux mêmes écueils. C'est la raison pour laquelle de nouveaux concepts sont actuellement mobilisés avec l'objectif de renouveler les démarches. Les notions de maîtrise d'usage, d'empowerment, de capacités, de biens communs..., sont ainsi de plus en plus fréquemment utilisées par différents acteurs, afin de susciter des approches alternatives.

L'emploi du terme « maîtrise d'usage » permet de redonner un véritable rôle à la population locale et de promouvoir les valeurs citoyennes. Il s'agit ainsi de reconnaître l'existence aux côtés des élus et des aménageurs, c'est-à-dire aux

2. Élisabeth Auclair, Pierre Bergel, Marie-Madeleine Bertucci et Didier Desponds, PUR, 2014.

3. Élisabeth Auclair, « Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires. L'articulation entre culture et développement durable dans les projets de développement local », volume 2, n° 2, mai 2011 (revue en ligne).

côtés de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, d'une maîtrise d'usage constituée par les habitants [qui sont de fait les principaux « utilisateurs », « usagers » du territoire], et dont il faut tenir compte dans l'aménagement des villes. Par ailleurs, la notion « d'empowerment » [signifiant le pouvoir d'agir des individus et des collectifs], développée depuis déjà une quarantaine d'années aux États-Unis et plus généralement dans le monde anglophone pour soutenir l'expression des minorités sociales, commence à être utilisée en France. Marie-Hélène Bacqué⁴ a notamment proposé de s'appuyer sur ce concept dans le cadre des réflexions actuelles concernant la politique de la ville. Cette notion rejoint celle des « capacités », étudiées en particulier par l'économiste Amartya Sen⁵ et la philosophe Martha Nussbaum⁶ consistant à favoriser les processus qui permettent aux individus de prendre conscience de leur capacité d'agir et d'accéder à plus de pouvoir. Cela se traduit notamment par le soutien apporté aux dynamiques associatives ou citoyennes locales. Plus largement, il s'agit d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les capacités des personnes, dans une logique de renforcement de la dignité humaine et de promotion de la justice sociale.

En outre, ces questions s'inscrivent dans les réflexions menées autour du concept de « biens communs » [aussi appelés « communs »] développé par Elinor Ostrom, laquelle a reçu le prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur les communs⁷. Les biens communs désignent des qualités de ressources ou de patrimoines collectifs essentiels pour la vie et les activités humaines. L'enjeu est de reconnaître l'importance de cette ressource et de favoriser sa « mise en commun » par des modalités de gouvernance adaptées. Au-delà des biens communs de la connaissance [comme les logiciels libres] et des biens communs naturels [comme l'eau ou la biodiversité], de nombreux acteurs se penchent aujourd'hui sur la question de la ville comme bien commun. Un réseau nommé « Villes en biens communs » s'est d'ailleurs mis en place très récemment en France – et à l'étranger – et une centaine de projets ont déjà été lancés. Ainsi, au-delà du concept, les biens communs constituent un cadre de pensée pour l'action. Or il semble que les paysages ordinaires de banlieue en font pleinement partie puisqu'ils appartiennent à tous, sont partagés par tous, et personne ne peut – ou ne devrait – se les approprier. L'enjeu, au final, est bien de mettre en place une reconnaissance et une gestion collective de ces paysages pour un meilleur partage de la ville.

Pour les banlieues franciliennes et leurs populations particulièrement touchées par la crise, dans le cadre des réflexions actuelles sur le Grand Paris et dans le contexte spécifique des élections municipales avec tous les dangers, tentations et dérives identitaires ou sécuritaires, la réaffirmation de valeurs citoyennes, la promotion d'approches émancipatrices et l'appropriation collective, conviviale et partagée du territoire représentent un enjeu essentiel de démocratie locale.

4. Marie-Hélène Bacqué, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, 2013.

5. Amartya Sen, *L'idée de justice*, Flammarion, 2010.

6. Martha Nussbaum, *Capacités, comment créer les conditions d'un monde plus juste*, Climats, 2012.

7. Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs*, [1990] trad. française, De Boeck, 2010.

DÉBAT *animé par Arnaud Laporte*

Arnaud Laporte

Merci à vous. J'aimerais que cette journée ne se termine pas pour pouvoir prolonger la parole de tous. Pour ma part, j'avais envie d'entendre à nouveau Yves Draussin et Daniel Simon qui évoquaient avec une grande passion le travail qu'ils ont mené à Saint-Quentin-en-Yvelines. Vous évoquiez une chance, une expérience unique dans une vie. D'un point de vue historique, quel est votre regard sur les projets inspirés, en bien ou en mal, de l'expérience que vous avez menée à l'échelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ? Ils ont peut-être amélioré le projet de Saint-Quentin-en-Yvelines ou trouvé des solutions que vous n'aviez pas trouvées. Quel regard portez-vous sur les autres projets de ville nouvelle ?

Yves Draussin

Votre question est une sorte de piège. Les autres villes nouvelles sont par définition différentes. Je connais bien Cergy-Pontoise puisque j'y retrouve souvent Élisabeth Auclair et que je participe aux ateliers de Cergy-Pontoise. Par ailleurs, je suis un ami de Bertrand Warnier et de Michel Jaouen. À Évry, je connais depuis quarante ans Michel Mottez. Je connais également Marne-la-Vallée. Ces villes nouvelles disposent de structures urbaines totalement différentes. Cergy-Pontoise – qui a été conçue avant Saint-Quentin-en-Yvelines – est une ville dont la centralité est sur dalle, avec toutes les difficultés inhérentes à l'urbanisme sur dalle, que ce soit la manière d'y descendre ou la relation à l'automobile. Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines a évité ce problème parce qu'il a été conçu dix ans plus tard. Pour résoudre la question de l'hyperdensité, nous avons eu recours de manière innovante à un urbanisme souterrain relié à des rues piétonnières. De cette manière, le

système de l'hypercentre est pensé dans une forme d'intrication du système commercial et de la maille de ville située au niveau du sol naturel. Évry est pour sa part une ville qui manie le fonctionnalisme. Il existe de nombreuses formes de fonctionnalisme. Le Vaudreuil-Ville-Nouvelle relève d'un fonctionnalisme de séparation des réseaux piétonnier et viaire. Évry se caractérise pour sa part par un fonctionnalisme d'intégration des fonctions, notamment avec l'Agora. Nos villes sont totalement différentes et je ne peux pas vous en dire beaucoup plus sur la qualité intrinsèque de chacune d'entre elles.

Arnaud Laporte

Je vais reformuler ma question de manière moins tendancieuse. Y a-t-il des éléments modélisables dans le travail effectué au sein de certaines villes nouvelles ?

Daniel Simon

Peut-être dans la démarche. Le paysage est en tout cas tellement inscrit dans la géographie, dans la topographie et dans l'histoire d'un lieu qu'il appartient au territoire. Ainsi, il n'existe pas véritablement de modèles, fort heureusement. Il est même très important d'identifier les lieux. Marne-la-Vallée, qui dispose de quatre quartiers s'enchaînant le long de la Marne, n'a rien à voir avec la courbe de Cergy-Pontoise ou le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines. Néanmoins, les démarches étaient assez comparables. Nous étions de la même génération, nous nous rencontrions assez souvent avec les paysagistes des autres villes nouvelles et nous avons beaucoup échangé. Par ailleurs, si les habitants des villes nouvelles étaient initialement absents des démarches, ils ont ensuite fait partie des réunions d'avancement des projets.



Aménagement paysager d'un bassin de rétention d'eau autour d'une zone pavillonnaire à Cergy-Pontoise (95).

Arnaud Laporte

Ma deuxième formulation était moins ingénue et se situait dans le droit-fil des interventions de Nathalie Viot et d'Élisabeth Auclair. En effet, le territoire physique, mental, culturel et les habitants – même si la question des habitants est particulière pour les villes nouvelles – aident à forger le paysage urbain.

De la salle

Sociologue et urbaniste, j'ai étudié l'histoire de l'art et je suis intervenu depuis trente ans sur les territoires totalement fabriqués par l'architecture. J'ai trouvé intéressant de distinguer paysage d'urbanisme et paysage urbain, ce qui n'est absolument pas la même chose. Par ailleurs, il me semble judicieux d'interroger la tradition cartographique,

qui s'inscrit dans un héritage militaire et géographique. Or, il existe des enjeux contemporains qui impliquent d'intégrer l'humain, les usages et les savoir-faire du paysage. Cela suppose de prendre en considération un héritage bien plus lointain que notre époque utilitariste. En effet, peut-on interroger le paysage urbain à l'heure actuelle en posant uniquement la question de l'utilité du paysage, de sa beauté et de son esthétisme ? Les modèles antiques sont, dans cette perspective, à prendre en compte. À cet égard, le modèle grec pose l'inutilité de l'objet. Je travaille avec des étudiants paysagistes sur la notion d'*agalma*, l'objet de joie, qui peut être un objet artistique ou un lieu qui rendent la vie digne et belle. Le modèle romain est quant à lui largement exploité et s'inscrit dans une vision d'ingénieur. Ces deux modèles s'inscrivent dans une dichotomie et un enjeu actuel consiste à réconcilier ces deux visions, l'une fonctionnelle et utilitariste et l'autre qui rend la vie supportable.

Élisabeth Auclair

Au cours de l'après-midi, un intervenant évoquait un projet sur la plaine de Pierrelaye. Dans ce cadre, des étudiants travaillent à l'aménagement et à l'avenir de cette plaine qui servait d'épandage. À l'heure actuelle, elle fait l'objet d'un projet de forêt qui capterait le CO₂ pour compenser l'existence de Roissy. Vingt-cinq à trente étudiants travaillent ainsi à imaginer le futur de cette plaine qui pourrait être une forêt, une forêt dense ou un bocage. Ils s'interrogent notamment sur l'usage de la trame de l'eau. Les étudiants remettront leurs projets la semaine prochaine et nous avons passé la journée d'hier avec eux à les examiner. La plupart des propositions font état des habitants, qu'ils incluent dans le paysage. Cette promotion étant composée de nombreux étudiants étrangers, beaucoup raisonnent par ailleurs en termes de *masterplan* plutôt qu'en termes de schéma directeur. À un moment donné de l'après-midi, nous avons ainsi donné la consigne aux étudiants, avec Michel Jaouen et Bertrand Warnier, de réaliser leurs projets sans utiliser l'appellation *masterplan*. Il s'agissait de cette manière de trouver d'autres termes pour exprimer la vision d'un futur territoire intégrant des populations et ne pouvant se limiter à la dimension cartographique, qui fige et ne traduit pas

les dynamiques sociales, culturelles et territoriales. La cartographie trace des routes, des emplacements d'implantation mais qui ne reflètent pas la vie d'un territoire.

Anne Hertzog

Cette intervention décrit une forme de tournant collaboratif dans l'aménagement et la fabrique des paysages. Les paysages ne seraient pas à l'heure actuelle fabriqués pour les habitants mais avec les habitants, nous le souhaiterions en tout cas. Il est vrai que l'aménagement intègre désormais en partie cette dimension participative et collaborative. Il me semble que nous sommes dans un temps de tension avec un retour du haut dans certains projets et diverses initiatives plus ascendantes. S'agit-il ainsi d'un véritable tournant ou d'une période de flou ? Par ailleurs, en ce qui concerne les réalités économiques de la fabrique de la ville et des acteurs qui ont un poids dans les opérations d'aménagement, je trouve que votre vision est assez utopique alors que la réalité des projets suscite chez moi une réaction de cynisme. Votre vision reste-t-elle une utopie, certes très belle ? Est-on à un véritable tournant en la matière ? Il s'agit d'un véritable enjeu de lien social, de vivre-ensemble, *a fortiori* dans ce contexte de crise. Cependant, dans le cadre des grands projets d'aménagement, les mêmes acteurs conservent la direction. Aussi, dans ce cadre institutionnel, de quelle manière positionner les différents acteurs ?

Élisabeth Auclair

En effet, je suis utopiste. Le Grand Paris ne nous a pas fait du bien. Des initiatives se développaient et le projet du Grand Paris a remis en l'état, avec force, les institutions. Il faudra désormais composer avec cette réalité. Par ailleurs, l'ANRU n'a pas facilité ces dynamiques car l'État est arrivé avec des programmes de plusieurs milliards d'euros dans les territoires en affectant les initiatives et les manières d'appréhender le territoire. Les élus ont également été piégés par l'ANRU car certains ne souhaitaient pas démolir mais l'ont fait pour obtenir des financements. Ces grands programmes nécessaires à l'échelle des territoires, comme en témoignent la requalification de certains quartiers et la dynamique créée par le Grand Paris, n'ont cependant pas été suivis des financements nécessaires. C'est peut-être une chance car, si l'argent manque à l'avenir, il faudra trouver localement

des manières de faire. Le même constat s'applique au développement durable. En effet, les grands principes et engagements internationaux en la matière ne tiennent pas la route, les États n'arrivant pas à se mettre d'accord. En revanche, les initiatives locales relatives au développement durable sont légion. Je crois aux initiatives de terrain, au colibri qui éteint l'incendie en amenant une goutte après l'autre. Il convient en tout cas d'y croire.

Jacques Deval

Ce que j'ai montré tout à l'heure à l'occasion de ma présentation constitue une réponse au Grand Paris de la part des services de l'État. La somme de 32 milliards d'euros qui sera engagée générera une dynamique de projet. Les initiatives telles que les ateliers de création artistique réalisés en 2003 sur le territoire de Seine-Amont mobilisent des associations de riverains. Dans une démarche de projet aussi puissante, il convient d'associer les habitants dans une logique participative. Cependant, ces initiatives ne sont pas suffisantes face au Grand Paris. Dans ce contexte, la seule arme que nous ayons face à ces grands projets et aux architectes des Bâtiments de France est l'artiste, qui est susceptible de convaincre les élus. Il convient aussi d'associer les habitants, les élus et les architectes-urbanistes, qui disposent de réelles compétences pour mener à bien ces projets. Il convient enfin de renouveler l'état d'esprit de la démarche de projet, il s'agit de mon leitmotiv. Cet état d'esprit suppose une médiation artistique et culturelle susceptible d'engager une dynamique non seulement financière mais aussi « cultivée ».

Nathalie Viot

S'agissant de l'action participative, nous avons mené des réunions associant essentiellement les élus car il n'est pas possible de rassembler tous les habitants d'un quartier. Je me suis trouvée confrontée à plusieurs reprises à des réunions de quartier qui sont souvent peuplées des mêmes personnes. Ce sont la plupart du temps des retraités, disposant de temps et dans la critique acerbe et permanente. Ces personnes font volontiers preuve de réactions violentes vis-à-vis de l'art. Elles comprennent rarement l'art et ces débats ont été passionnants car il s'agissait de les convaincre. Cependant, elles ne représentent qu'une petite partie de la population et ne constituent pas un

échantillon significatif dont la parole aurait plus de poids que celle des autres. Il s'agit en effet de tenir compte des personnes qui sont satisfaites mais n'ont pas envie de l'affirmer publiquement. À cet égard, nous n'avons toujours pas réussi à insérer l'œuvre de Richard Serra dans l'espace commun. En effet, cette sculpture installée à l'époque dans le parc de Choisy, dans le 13^e arrondissement, a été désinstallée à la suite de dix-neuf lettres de plaintes à l'adresse du maire de Paris, malgré une population parisienne incomparablement plus importante. Ces lettres qualifiaient cette œuvre majeure d'horreur et demandaient qu'elle soit enlevée. Elle a ainsi été désinstallée et erre depuis. Nous avons proposé de la réimplanter dans un nouvel emplacement à la Porte de Pantin pour l'arrivée de la Philharmonie. Richard Serra, Jean Nouvel et d'autres sont d'accord pour cette installation mais je ne sais pas si elle aura lieu car il subsiste parfois une grande animosité envers les œuvres d'art, une animosité qui empêche ces installations. Certaines réactions de la population sont tellement violentes que je m'interroge sur les limites de la démarche de participation. Dans le domaine de l'art, les processus de concertation sont en effet très lents et difficiles.

Arnaud Laporte

Nous sentons là la force du vécu.

Christian Queffelec

L'État n'est pas homogène. Il ne faut pas le considérer comme une entité déployant une pensée unique et il faut reconnaître que différents points de vue s'expriment à l'intérieur de l'appareil d'État. Je rappellerai que les directeurs administratifs sont nommés par des élus ou des ministres. Il peut ainsi exister une dichotomie entre les orientations et les idées de la direction de l'État et un certain nombre de corps intermédiaires tels que les architectes des Bâtiments de France ou les ingénieurs. Cette situation suppose ainsi d'effectuer un *lobbying* pour faire passer certains projets. À titre d'exemple, Paul Delouvrier, figure mythique de l'urbanisme, a été mis de côté par le général de Gaulle et ses collaborateurs car on lui reprochait de réaliser des villes nouvelles trop coûteuses. Ainsi, même des figures aussi fortes que Paul Delouvrier ont rencontré des difficultés pour faire aboutir leurs projets.



Clôture du colloque

Patrick Aracil

conseiller au CESER, membre de la commission Culture

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,
C'est avec une grande satisfaction qu'associé à Sandrine Grandgambe, conseillère régionale, il me revient, au nom du CESER d'Île-de-France, de prononcer quelques mots pour clôturer ce colloque, au terme de cette semaine consacrée aux patrimoines. Je voudrais dire combien ces deux journées ont été riches en informations, en événements, en ouvertures, en partages autour de la thématique des paysages urbains.

Jean-Claude Boucherat, dans son propos introductif, rappelait que nous étions au CESER très attachés et attentifs au développement de l'action culturelle de la Région, dans le domaine patrimonial en particulier.

Je voudrais remercier les services de la Région qui ont permis qu'une telle manifestation puisse être renouvelée, particulièrement Arlette Auduc et son équipe, véritables maîtres d'œuvre de ces journées.

Je remercie aussi le conseil régional d'avoir associé à ce colloque, comme il le fait depuis l'institution de ce rendez-vous biennal, le CESER d'Île-de-France. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en d'autres lieux, c'est un exemple unique d'association des deux assemblées autour d'un projet commun. Il mériterait d'être repris et développé dans d'autres secteurs.

La thématique des paysages urbains a été particulièrement bien choisie, elle est de circonstance au regard des importants projets régionaux de développement et d'aménagement du territoire, de construction, d'urbanisme, de transport... Je ne reviens pas sur ce qui a été dit à ce sujet, sur les dossiers du moment, le SDRIF, le Grand Paris, entre autres, et sur toutes les préoccupations régionales en termes de logement, de renouvellement urbain, d'aménagement du territoire, de tourisme.

C'est ce qu'il est ressorti des nombreuses interventions et communications qui ont jalonné ces deux journées, ouvertes opportunément sur un regard, celui de François Bon. Julien Gracq (grand constructeur de paysages littéraires), dans *Lettrines*, regrettait qu'il y ait « tant de mains pour transformer le monde et si peu de regards pour le contempler ». C'est bien au regard que nous a invités hier matin François Bon à travers sa lecture. Le regard, il faut le susciter, il faut le construire, il faut l'éduquer...

Je ne pourrai malheureusement pas revenir sur tous les thèmes abordés lors de ces deux journées, et Arlette Auduc dans ses propos conclusifs l'a fait avec un grand sens de la synthèse. Les thèmes étaient passionnants dans leur ensemble et ont tous porté haut la réflexion sur la fabrication des paysages, leur « patrimonialisation »,

des plus pittoresques – j'ai en mémoire les propos de Pierre-Marie Tricaud sur nos « belvédères franciliens » – aux plus ingrats (ce qui ne veut pas dire inesthétiques), comme les paysages que créent nos réseaux routiers, donnés à voir par Paul Damm.

Cette approche paysagère dans les préoccupations patrimoniales est une approche innovante à nos yeux pour interpeller et sensibiliser nos élus, nos décideurs et plus généralement la société civile. Il devient impérieux d'intégrer les problématiques du paysage dans les politiques régionales pour contribuer à améliorer le cadre de vie des Franciliennes et des Franciliens, dans un contexte de fort développement de l'urbain, particulièrement sensible et complexe en Île-de-France.

Emmanuelle Cosse, vice-présidente en charge du renouvellement urbain, hier matin confessait que la question paysagère était peu discutée dans sa délégation et que la perception des élus restait bien faible sur ce plan. Souhaitons que ce colloque puisse justement favoriser une prise de conscience.

Car la question du paysage embrasse de nouveaux intérêts et élargit le périmètre de l'action publique sur le champ de la conservation, la valorisation et la recomposition du patrimoine culturel. Le paysage associe dans une même discipline les questions environnementales, le cadre naturel (et cependant ô combien artificiel tant il est façonné par l'homme !), les objets patrimoniaux plus traditionnels, et les rapports identitaires que l'homme entretient avec le territoire. Il réconcilie le temps de l'action et le temps de la contemplation.

C'est sous l'égide de l'Europe que s'inscrivent les Journées du patrimoine. L'Europe nous invite aussi à développer une politique paysagère au niveau régional à travers la convention dite de Florence, dont la France est signataire et qui l'engage à mettre en œuvre des moyens d'intervention. Le président Boucherat y faisait référence hier matin.

Ce colloque ouvre de nouvelles perspectives d'action publique. C'est au champ de la sensibilisation et de la formation, au cœur des compétences de la collectivité régionale, qu'il faudra nous atteler aussi pour construire une véritable politique paysagère régionale, politique définie par l'Europe comme étant, je cite, « la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ».

La responsabilité de la Région et de son service Patrimoines et Inventaire est ici convoquée. Le CESER d'Île-de-France soutiendra toutes les initiatives allant dans ce sens. Une suggestion peut-être, dans l'ordre du symbolique : pourquoi ne pas instituer un « prix régional du paysage », sur le modèle du prix du paysage du Conseil de l'Europe ?

Merci encore à tous les acteurs du conseil régional et du CESER qui ont permis la réussite de ces journées, malgré les difficultés techniques qui ont été rencontrées.

Et je formule le vœu que nous nous retrouvions à nouveau dans deux ans pour une nouvelle édition de ce colloque.

Je vous remercie.

Sandrine Grandgambe

Conseillère régionale d'Île-de-France, membre de la commission Culture

Je voudrais, au nom de l'institution régionale que je représente ici et au nom du président Huchon, vous remercier pour ces deux journées de réflexion et d'échanges particulièrement riches. Je n'ai pas pu assister à tous ces débats parce que nous sommes en semaine de commission pour les élus ainsi que pour des raisons professionnelles mais, comme à chaque fois, j'attendrai avec impatience les actes du colloque. Ils nous permettent d'accompagner notre réflexion sur des sujets dont nous ne sommes pas des spécialistes, mais sur lesquels nous avons besoin d'être éclairés.

Et, depuis des années, vos apports comme acteurs, à titre divers, du patrimoine nous permettent de comprendre les enjeux de la préservation et de la valorisation du patrimoine, mais aussi de nous interroger sur nos politiques.

Ces deux journées, en particulier, ont creusé la réflexion sur le lien fort existant entre patrimoine, territoire (en l'occurrence urbain) et identité. Elles nous incitent à réfléchir à la notion d'appropriation du patrimoine et à ce que cette notion recouvre pour nos concitoyens.

Je suis élue d'un territoire, Saint-Quentin-en-Yvelines, qui a été objet d'étude cette après-midi. En tant qu'habitante de ce territoire, issue d'une génération qui a grandi là-bas et, comme telle, en recherche d'une identité saint-quentinoise, je peux témoigner que le patrimoine est un élément structurant de notre identité commune.

La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, rappelait il y a une semaine, dans son discours de lancement des Journées européennes du patrimoine, qu'il existe un besoin de patrimoine dans notre pays, un besoin de politique en matière de patrimoine mais aussi un besoin de discours sur le patrimoine.

Besoin de patrimoine, bien évidemment : pour des raisons économiques, touristiques mais aussi pour comprendre notre passé et, là-dessus, je n'insisterai pas...

Besoin de discours sur le patrimoine, a-t-elle insisté. À ce titre, comme professeur d'histoire en classe de terminale, je suis partagée entre le lâche soulagement de voir que les programmes ont été allégés et la déception de constater que c'est la question nouvellement traitée du patrimoine qui a été supprimée car, à mon sens, pour les lycéens, la réflexion sur la notion de mémoire et sur celle de patrimoine est essentielle pour comprendre notre passé et comment s'écrit l'histoire.

Construire un discours sur le patrimoine, c'est votre rôle, l'objet même de ce colloque qui participe à la diffusion d'un discours d'experts sur le patrimoine : il s'agit d'inscrire dans l'imaginaire collectif que le patrimoine est pluriel, qu'il dépasse la simple notion matérielle de la pierre voire de la vieille pierre, de rappeler que le patrimoine, même le plus récent, peut être extraordinaire en ce qu'il nous apprend de nous-mêmes, même à 20 kilomètres de Paris, dans une zone urbaine sensible.

À ce titre, je me réjouis que le ministre ait rappelé l'attention particulière qui doit être portée au patrimoine du xx^e siècle comme je me réjouis de sa volonté que la mémoire du monde du travail soit dans la mesure du possible préservée dans notre environnement urbain et paysager.

Enfin, Aurélie Filippetti a insisté sur le besoin de politique en matière de patrimoine : c'est principalement le rôle de l'État et historiquement, dans notre pays, le pouvoir central a toujours impulsé et orienté fortement la politique patrimoniale. Mais, aujourd'hui, toutes les collectivités territoriales sont aussi concernées.

À la Région Île-de-France, cette question s'impose à nous et nous nous en saisissons pleinement :

- parce que la question de l'identité se pose à toutes les échelles – et nous-mêmes ne cessons de travailler à tenter de construire une identité régionale ;

- parce que la Région est un acteur du patrimoine, un acteur de l'étude et de la préservation du patrimoine francilien. La décentralisation est en marche dans notre pays et les transferts de compétence ont déjà commencé dans ce domaine comme dans d'autres, et ils pourraient bien se poursuivre. Je sais que les services, et Arlette Auduc en particulier, en connaissent les enjeux. Ils nous accompagnent et nous accompagneront dans la définition d'une politique du patrimoine pertinente et inventive.

Cette question s'impose aussi à nous parce que nous sommes aménageurs de par les compétences qui sont les nôtres. D'ailleurs le SDRIF (Schéma directeur de la Région Île-de-France) prend en compte ces questions d'aménagement et de rééquilibrage de l'offre culturelle patrimoniale, et le vice-président Amédéo, qui a introduit ce colloque, en parle évidemment mieux que moi.

Autre nécessité pour nous, celle de l'appropriation. Une politique du patrimoine qui ne placerait pas le public au cœur de son ambition n'aurait aucun sens, et vous l'avez montré. Il faut que le lien avec l'éducation artistique existe, que la liaison avec les politiques éducatives que nous menons dans les lycées se fasse. La transversalité n'est jamais facile mais, en matière de politique des lycées comme de politique de la culture, nous devons avoir tous les mêmes objectifs : former des citoyens pour leur permettre de connaître ce qui les lie à leur passé afin de mieux construire leur avenir

Je m'arrêterai là. On le voit, pour les élus le chantier est vaste mais exaltant.

Merci à vous qui nous permettez de mieux réfléchir, merci aux personnels qui nous accompagnent au quotidien pour inventer et faire vivre les politiques au service de nos concitoyens.

Liste des intervenants

Alain AMÉDRO, vice-président du conseil régional d'Île-de-France chargé de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale, des contrats ruraux, des parcs naturels régionaux

Élisabeth AUCLAIR, maître de conférences en aménagement à l'université de Cergy-Pontoise, chercheur au laboratoire « Mobilités, réseaux, territoires, environnement » (MRTE)

Arlette AUDUC, conservatrice en chef du patrimoine, chef du service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

François BON, écrivain

Jean-Claude BOUCHERAT, président du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France (CESER)

Emmanuelle COSSE, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France chargée du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière

Paul DAMM, conservateur du patrimoine, Région Île-de-France

Jacques DEVAL, architecte et chargé de mission « Paysage », service de l'aménagement DRIEA-IF

Anne D'ORAZIO, équipe Mosaïques, UMR Lavue (CNRS, 7218), université Paris Ouest Nanterre La Défense, École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette

Monique DUDINSKY, directrice de l'aménagement et du développement, EPA Plaine de France

Marie-Laure ESTIGNARD, conservateur du musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec la participation d'Yves DRAUSSIN, architecte-urbaniste en charge du centre-ville au sein de l'établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines, et de Daniel SIMON, paysagiste au sein de l'atelier d'urbanisme pour les quartiers ouest et le centre à l'établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines

Béatrice LE GALL, chef du service du renouvellement urbain, Région Île-de-France

Olivier MILLOT, directeur de l'Atelier de valorisation du territoire, communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Catherine ROTH, responsable de la mission Mémoires et identités en Val-de-France, communauté d'agglomération Val-de-Marne

Joseph SALAMON, architecte-urbaniste, directeur du pôle Organisation de l'espace et du paysage, communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Pierre-Marie TRICAUD, paysagiste, Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Région Île-de-France

Nathalie VIOT, conseillère artistique au département de l'art dans la ville-Ville de Paris et directrice artistique associée

Crédits photographiques

Photo de couverture : Région Île-de-France, P. Ayrault, Adagp
p. 43, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84-85, 102, 104, 109, 112 (haut), 114 : Région Île-de-France, S. Asseline, Adagp
p. 50, 69, 111, 117, 145, 186-187, 188, 191, 197 : Région Île-de-France, L. Kruszyk, Adagp
p. 18, 21, 22-23, 26-27, 29, 32, 48, 72, 99, 184, 192-193 : Région Île-de-France, P. Ayrault, Adagp
p. 36, 86, 148, 200 : Région Île-de-France, J. B. Vialles, Adagp
p. 53 : © Joseph Salamon
p. 54, 55, 57, 59 : © Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
p. 88, 89, 92-93 : © J.-C. Pattacini / Urba Images / IAU îdF
p. 90, 91, 95, 96-97 : © P. M. Tricaud
p. 107, 108, 109 (en bas à gauche), 113 : Région Île-de-France, Béatrice Le Gall
p. 118 : © Archives municipales de Garges-lès-Gonesse
p. 120 : © Val-de-France, ville de Villiers-le-Bel
p. 121, 127 : © Val-de-France
p. 122 : © Val-de-France, collège de Villiers-le-Bel
p. 123 : Archives familiales de Pierre Becvort
p. 124, 128 : Collection particulière de Maurice Bonnard
p. 125 : Archives municipales de Villiers-le-Bel
p. 132, 141, 142 : © CPA-CPS / X. Point, 2009
p. 134 : © Jean-Pol Lefebvre, 2007
p. 135, 136, 137, 139 : © Anne D'Orazio, 2011
p. 150 : © Didier Marcel 2012, photo © Jacques Deval
p. 152 : © Catherine Viollet, artiste, © Jacques Deval, architecte © Annie Vigier, Franck Apertet, chorégraphes
p. 153 : © BDTPOPO-Pays, © IGN 1999-2010, © SCEP-SA-DRIEA-IF
p. 156, 157 : © Jaume Plensa, © Jacques Deval
p. 162 : © Pascale Martine Tayou, photo © Aurélien Mole
p. 165 : photo © Aurélien Mole
p. 168 : © Anita Molinero, photo © Marc Damage
p. 169 : © Nancy Rubins, photo © Aurélien Mole
p. 171 : © Pascal Pinaud, photo © Marc Damage
p. 172 : © Photothèque SQY-CA, S. Joubert, 2004
p. 174, 175 bas : photo D. R. fonds CRAV coll. Musée de la ville, Guyancourt, 1973, 1976
p. 175 haut : © Photothèque SQY-CA
p. 177 : © D. Huchon, coll. Musée de la ville, Guyancourt, 2004
p. 180 : © Marta Pan, photo © J. C. Bardot, coll. Musée de la ville, Guyancourt, vers 1995
p. 181 : © Dominique Perrault, © E. Deschamp, coll. Musée de la ville, Guyancourt
p. 182 : © Dominique Perrault, © D. Huchon, coll. Musée de la ville, Guyancourt, 2009
p. 207 : © Diane Betored

Cet ouvrage rend compte du colloque régional consacré aux paysages urbains franciliens par la Région Île-de-France en septembre 2013.

Si le cadre de vie urbain est rarement identifié spontanément par la population comme étant un paysage, terme qu'elle réserve plutôt aux espaces naturels et ruraux, les espaces urbains ont pourtant été façonnés par une volonté esthétique de l'homme, à travers un urbanisme défini depuis le ^{XVII}^e siècle comme un « art urbain ».

L'évocation des paysages urbains ou périurbains correspond souvent à une prise de position sur un modèle de société. La notion de patrimoine s'étend aujourd'hui à des tissus urbains de plus en plus récents, étudiés moins pour la valeur historique de leur architecture qu'en raison de leur appropriation sociale et culturelle. Les stratégies actuelles d'économie du territoire et de renouvellement urbain étudiées dans le colloque posent la question de « bâtir la ville sur la ville » et de la régénération des paysages urbains loin des créations *ex nihilo* qui ont marqué les années 1960. Ces projets comportent de réels enjeux sociaux, politiques et fonctionnels et utilisent de plus en plus le paysage comme support de concertation et de communication et comme mode d'action.



www.iledefrance.fr

Unité Société
Direction culture, tourisme, sport, loisirs
Service Patrimoines et Inventaire
115, rue du Bac - 75007 Paris

978-2-7572-0843-4 25 €



9 782757 208434

SOMOGY
ÉDITIONS
D'ART



Conseil économique, social
et environnemental régional